



Schéma de Cohérence Territoriale

DIAGNOSTIC

Septembre 2018



Syndicat Mixte
**PAYS CŒUR
DE FLANDRE**

SCOT
de Flandre
et Lys



AGENCE
D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

Le présent diagnostic constitue un document de travail réalisé sur la base des Séminaires SCOT menés entre Septembre 2015 et Janvier 2016 :

- Septembre 2015 : séminaire population
- Octobre 2015 : séminaire Habitat – Cadre de Vie
- Novembre 2015 : séminaire Economie
- Décembre 2015 : Séminaire Economie-présentielle
- Janvier 2016 : Séminaire Mobilité

Les éléments relatifs aux commerces sont issus de l'étude confiée par le Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre au Cabinet Lestoux et associés

Les éléments relatifs au cadre de vie présentés en Octobre 2015 seront intégrés à l'Etat Initial de l'Environnement.



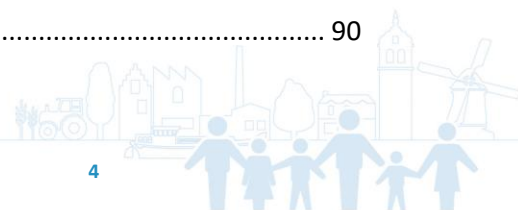


SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Préambule	8
Le périmètre du SCoT	9
Les périmètres administratifs au sein du Scot Flandre et Lys	9
Le territoire au sein du nouvel ensemble régional	10
Liste des communes du territoire	10
Partie 1 - POPULATION	13
LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION	13
L'évolution générale	14
Les facteurs de croissance	16
COMPARAISON AVEC LES TERRITOIRES ALENTOURS	19
Analyse Comparée des évolutions au sein du SCoT	22
L'évolution des ménages	25
Une croissance soutenue du nombre de ménages	25
L'évolution de la structure de la population	28
Des ménages plus petits	28
Taille des ménages : Éléments de comparaison avec les territoires alentours	30
Taille des ménages : vers une spécialisation des communes ?	33
Une population vieillissante	34
Analyse par âge : Éléments de comparaison avec les territoires alentours	36
Analyse par âge : La situation au sein des différentes typologies de communes	38
Synthèse et enjeux	39
Quelle trajectoire démographique probable / souhaitable pour le territoire ?	40



Partie 2 - HABITAT	41
Les caractéristiques générales du parc de logement et son évolution	42
L'évolution générale.....	42
La structure du Parc de logements.....	44
Des évolutions disparates au sein du SCOT.....	46
Les typologies de logements	49
Le statut d'occupation du Parc de logements.....	49
Les logements locatifs aidés.....	51
Les typologies de logements	53
La qualité du Parc	55
Les occupants du parc de logements	57
La durée d'occupation et âge des occupants.....	57
L'âge de l'occupant.....	59
Les dynamiques foncières et immobilières récentes	61
La construction neuve	61
Le Marché ancien	61
Les terrains à bâtir.....	62
Synthèse et Enjeux	63
Partie 3 - développement économique	64
Caractéristiques des emplois du territoire.....	65
Évolution de l'emploi local	65
Typologie des emplois.....	68
La population active	71
Evolution de la population active.....	71
Les migrations domicile-travail	74
Evolution de la population active.....	74
Les migrations internes au territoire.....	74
Les échanges avec les territoires voisins.....	76
Les dynamiques économiques	78
La Création d'entreprises	78
.....	79
Les enjeux relatifs à l'économie présentielle ?	80
Le foncier à vocation économique	86
Synthèse et Enjeux	90



Partie 4 - commerce	91
L'offre traditionnelle de commerce	92
Répartition de l'offre commerciale traditionnelle	92
L'offre commerciale de proximité alimentaire.....	93
Les densités en commerces traditionnels	94
Les circuits alternatifs.....	96
Les tournées alimentaires et les marchés hebdomadaires.....	96
La vente directe	98
L'offre en grandes et moyennes surfaces	100
Le poids des pôles commerciaux sur le territoire	100
L'environnement commercial	101
Friches et disponibilités en Grandes et Moyennes Surfaces.....	102
Les densités	103
Bilan de la structuration commerciale sur l'emploi	104
Synthèse	106
 Partie 5 - mobilité.....	 108
Les infrastructures.....	109
Le réseau routier	109
Le réseau ferroviaire	112
Les lignes interurbaines.....	116
Le réseau Fluvial	118
Les infrastructures aéroportuaires.....	118
La mobilité douce	120
Les nouveaux usages de la voiture	122
Les Pratiques de déplacement	123
Les motifs de déplacement	123
Une place hégémonique de la voiture individuelle.....	126
Synthèse et Enjeux	129



Partie 6 - numérique.....	130
Etat des lieux et déploiement prévisionnel de l'internet fixe et mobile.....	131
L'internet fixe via la technologie dsl.....	131
Les perspectives de montées en débit.....	132
L'internet mobile : couverture 4G.....	132
Les équipements, services et usages.....	135
De nouvelles approches de l'économie et des services à la population.....	135
Un enjeu majeur de l'aménagement des territoires.....	136
Synthèse et Enjeux	137





PREAMBULE

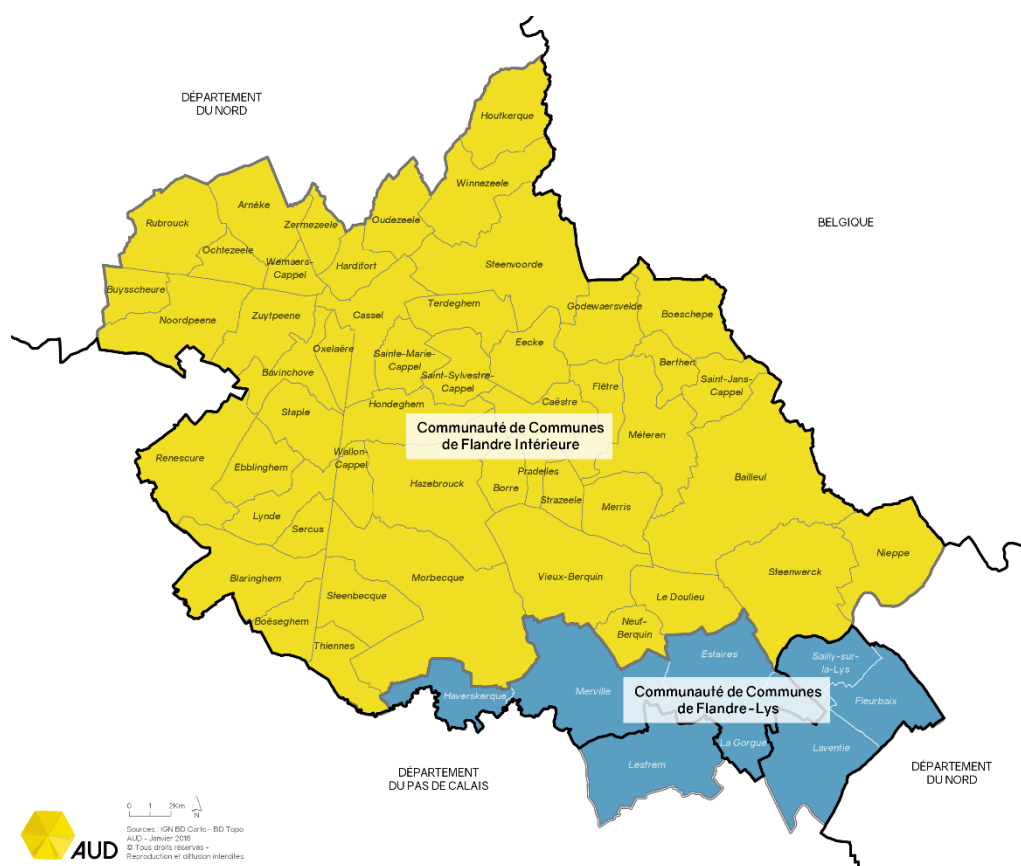
Le périmètre du Scot

LE PERIMETRE DU SCOT

Les périmètres administratifs au sein du Scot Flandre et Lys

SCOT Flandre et Lys

- 2 communautés de communes
- 139 832 habitants (2012)
- 756 km²
- Territoire sur deux départements



Communauté de Communes de Flandre Intérieure

- 50 communes
- 101.093 habitants
- 630,4 km²

Communauté de Communes Flandre-Lys

- 8 Communes
- 39.104 habitants
- 125.9 Km²

Le territoire au sein du nouvel ensemble régional

Liste des communes du territoire

Commune	Département	EPCI	Population (2015)	Superficie
ARNEKE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	1620	13,4
BAILLEUL	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	14337	43,4
BAVINCHOVE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	949	8,3
BERTHEN	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	536	5,2
BLARINGHEM	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	2086	18,2
BOESCHEPE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	2189	13,6
BOSEGHEM	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	739	7,1
BORRE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	614	6,0
BUYSSCHEURE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	566	6,2
CAESTRE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	1933	10,2
CASSEL	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	2311	12,7
EBBLINGHEM	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	674	9,2
EECKE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	1225	10,3
ESTAIRES	NORD	Communauté de Communes de Flandre – Lys	6378	12,8
FLETRE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	977	9,0
FLEURBAIX	PAS-DE-CALAIS	Communauté de Communes de Flandre – Lys	2653	12,9
GODEWAERSVELDE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	2043	11,9
HARDIFORT	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	379	6,1
HAVERSKERQUE	NORD	Communauté de Communes de Flandre – Lys	1459	9,2
HAZEBROUCK	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	21709	26,2
HONDEGHEM	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	989	12,6
HOUTKERQUE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	1017	13,1



LA GORGUE	NORD	Communauté de Communes de Flandre – Lys	5704	15,0
LAVENTIE	PAS-DE-CALAIS	Communauté de Communes de Flandre – Lys	4982	18,1
LE DOULIEU	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	1407	11,7
LESTREM	PAS-DE-CALAIS	Communauté de Communes de Flandre – Lys	4441	21,2
LYNDE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	753	9,1
MERRIS	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	1032	10,1
MERVILLE	NORD	Communauté de Communes de Flandre – Lys	9967	27,0
METEREN	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	2238	18,4
MORBECQUE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	2582	44,3
NEUF-BERQUIN	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	1221	6,4
NIEPPE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	7423	17,2
NOORDPEENE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	789	17,1
OCHTEZEELE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	383	5,6
OUDEZEELE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	686	9,4
OXELAERE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	535	4,7
PRADELLES	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	381	3,3
RENESECURE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	2084	18,9
RUBROUCK	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	950	14,9
SAILLY-SUR-LA-LYS	PAS-DE-CALAIS	Communauté de Communes de Flandre – Lys	4002	9,7
SAINTE-MARIE-CAPPEL	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	870	7,6
SAINT-JANS-CAPPEL	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	1723	8,0
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	1166	8,1
SERCUS	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	447	5,0
STAPLE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	679	10,0
STEENBECQUE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	1728	12,0
STEENVOORDE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	4256	29,8



STEENWERCK	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	3571	27,5
STRAZEELE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	958	4,7
TERDEGHEM	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	565	8,8
THIENNES	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	913	7,5
VIEUX-BERQUIN	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	2516	26,0
WALLON-CAPPEL	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	839	5,4
WEMAERS-CAPPEL	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	252	4,1
WINNEZEELE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	1251	15,5
ZERMEZEELE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	200	4,8
ZUYTPEENE	NORD	Communauté de Communes de Flandre Intérieure	527	11,8
TOTAL SCOT FLANDRE ET LYS			141 444	756



PARTIE 1

La population

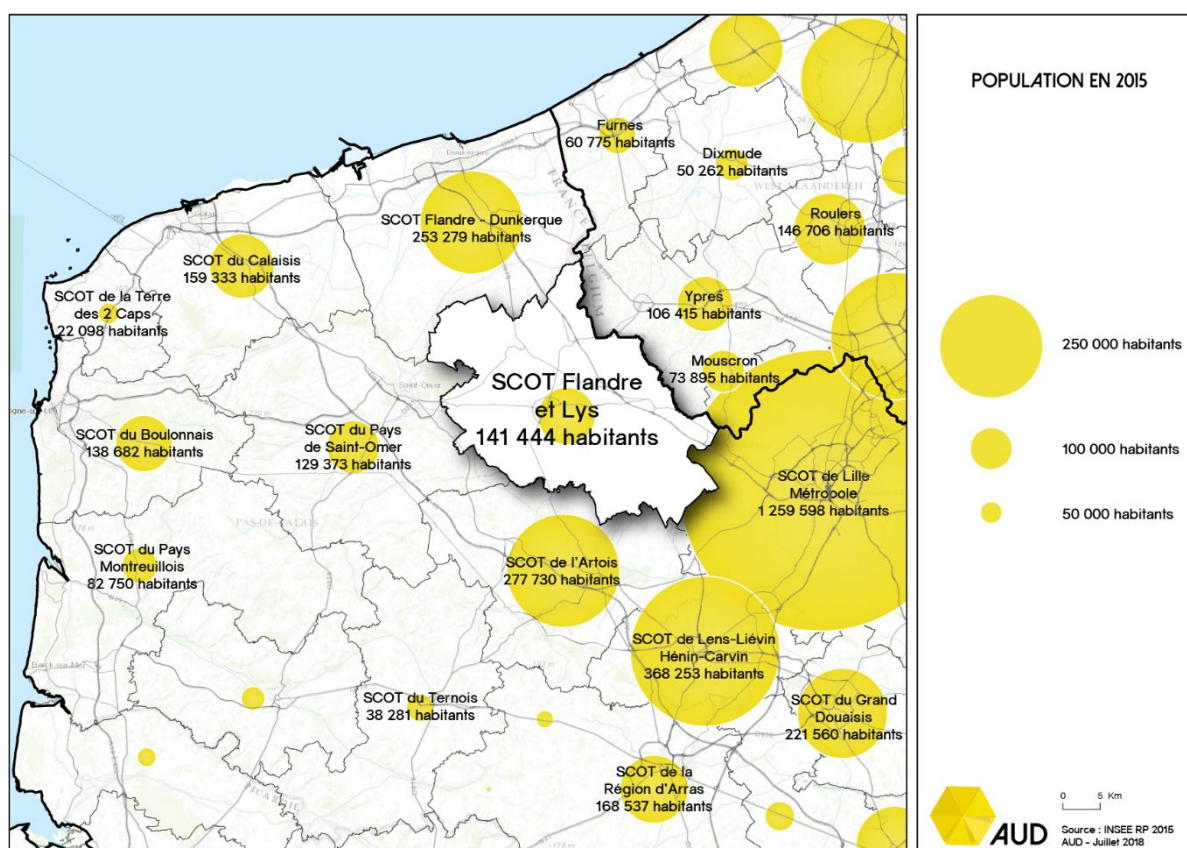
1.1

LES GRANDES TENDANCES D'EVOLUTION DE LA POPULATION

L'évolution générale

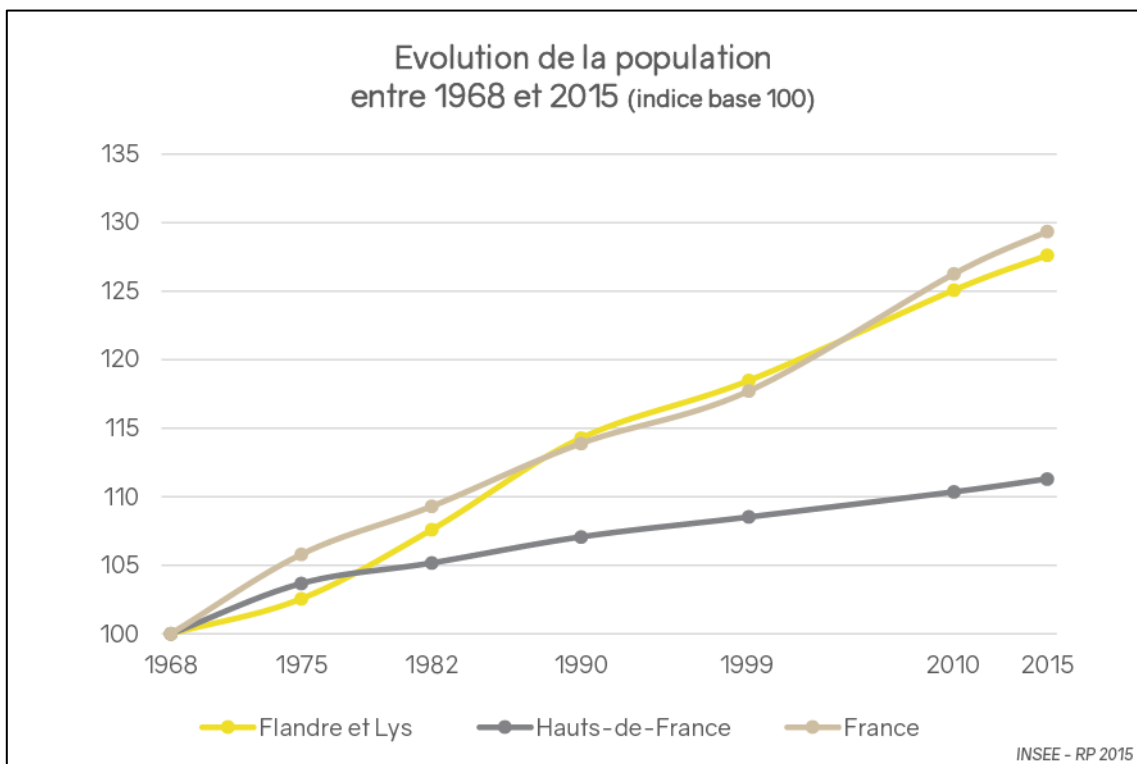
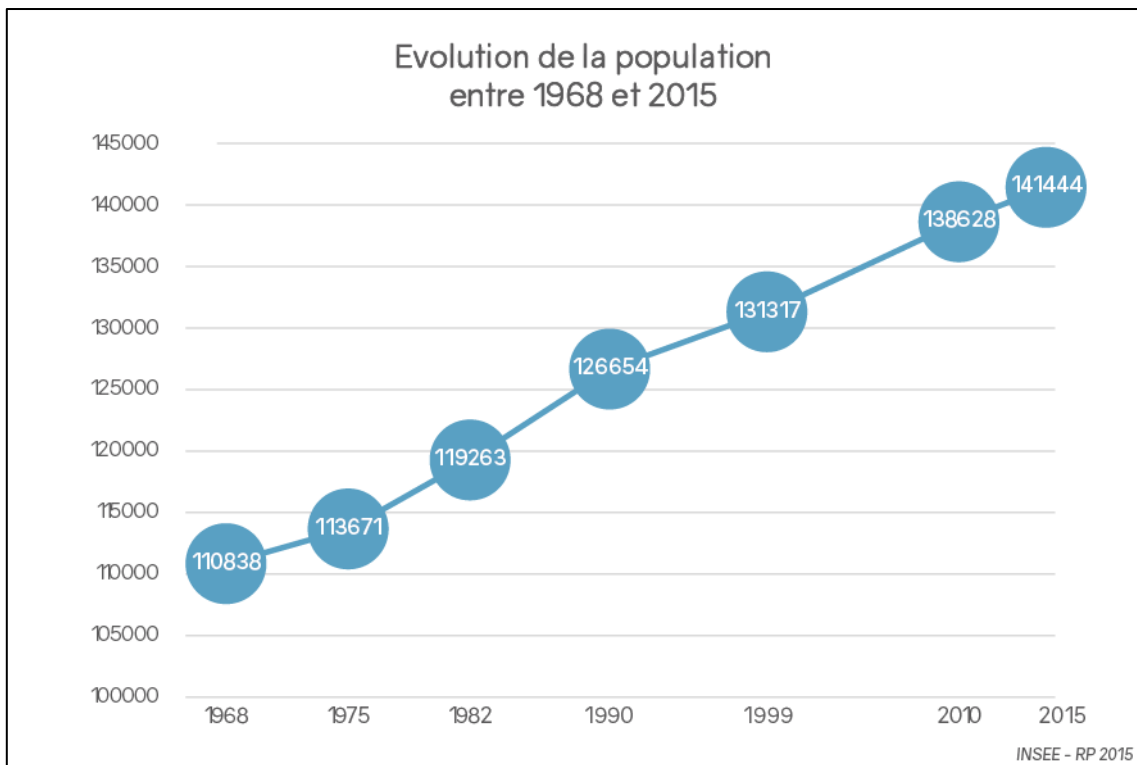
Selon les dernières données disponibles, en 2015 le SCOT de la Flandre et Lys compte 141

444 habitants, soit 2,35% de la population des Hauts-de-France.



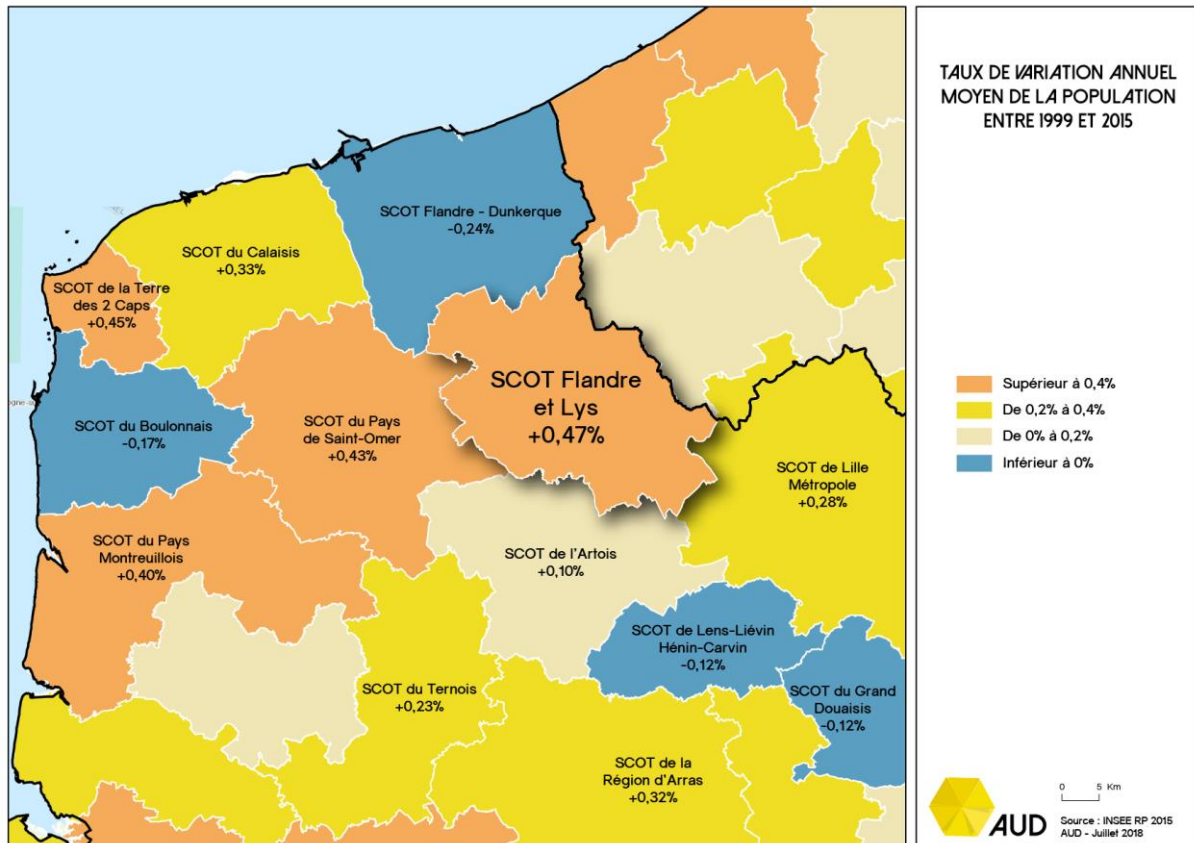
Depuis la fin des années 1960 le territoire a connu une croissance démographique continue lui permettant de gagner plus de 30 000 habitants en une quarantaine d'années, dont 10 000 depuis 1999.

Les performances démographiques observées sur la Flandre et Lys, sont ainsi relativement similaires à l'évolution de la population française et nettement supérieure à la situation régionale.



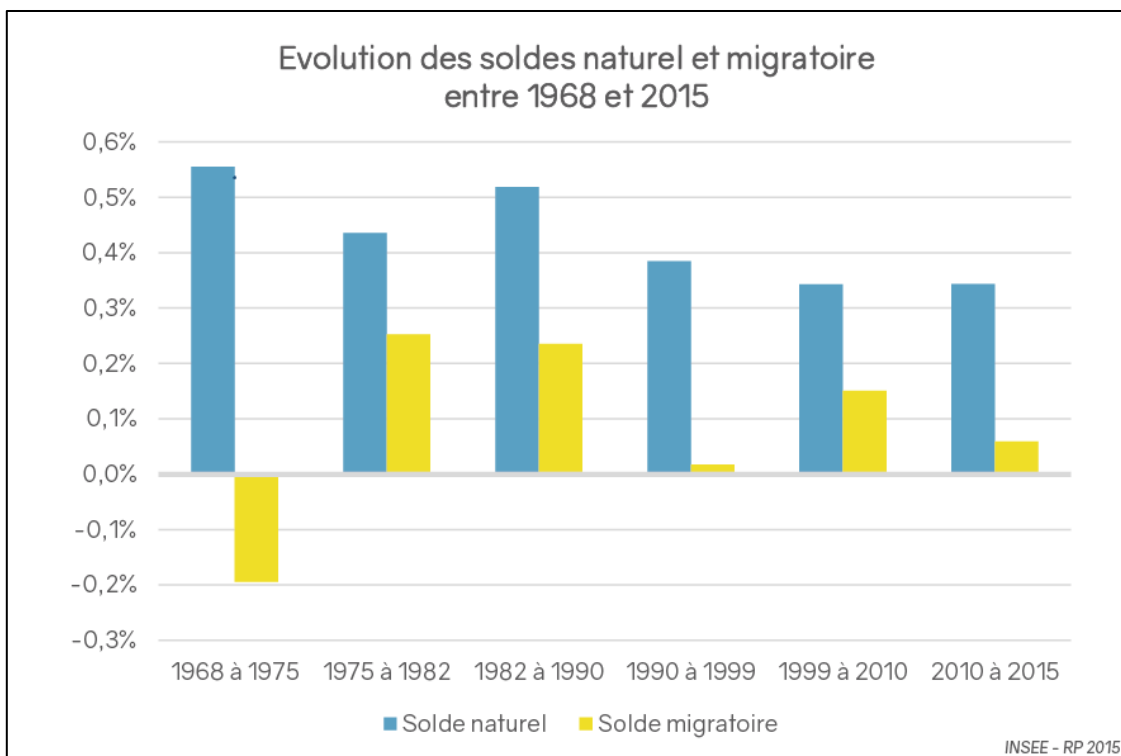
En outre, la croissance de population est globalement plus prononcée que celle des territoires voisins et se rapproche de celle des espaces littoraux à vocation touristique (Arrondissement de Furnes, Terre des deux Caps, Montreuillois).

L'analyse régionale, montre par ailleurs, que depuis 1999 les territoires ruraux et périurbains connaissent une croissance plus marquée que les grandes agglomérations qui bénéficie pleinement à la Flandre et Lys.



Les facteurs de croissance

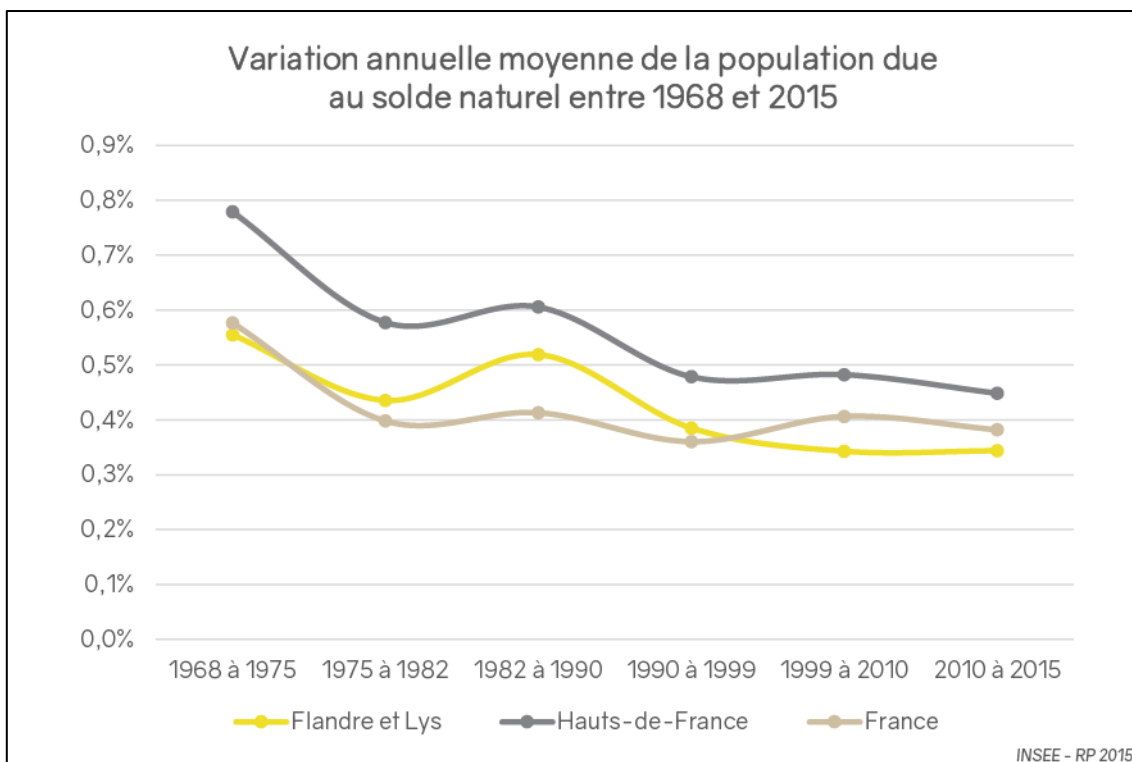
La dynamique démographique observée à l'échelle du SCOT est doublement soutenue par des soldes naturel et migratoire positifs.



Ces 40 dernières années, la croissance naturelle a été le principal moteur de l'augmentation de population de la Flandre Lys. Néanmoins, la différence entre le nombre de naissances et de décès se réduit de manière structurelle. Ainsi, le taux de croissance moyen lié au solde naturel est passé de plus de +0.5%

par an pendant les années 1980 à moins de +0.4% par an à la fin des années 2000.

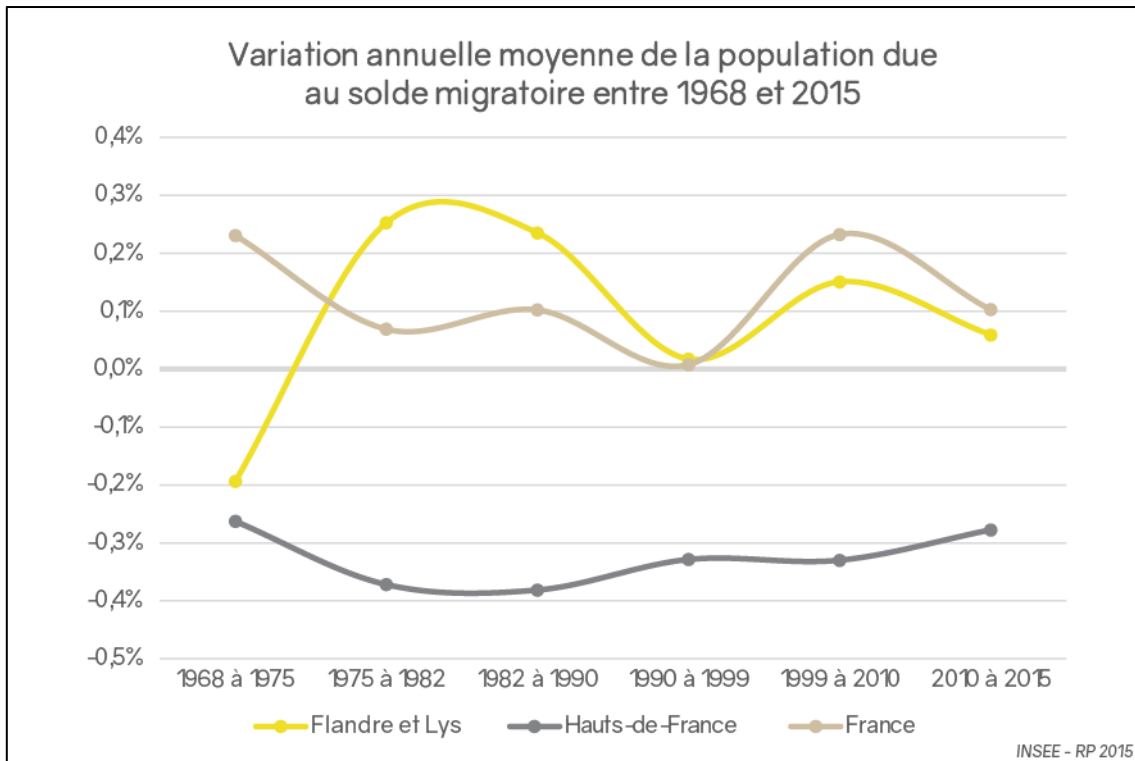
Il convient cependant de souligner que cette évolution a été similaire à celles observées aux échelles nationale et régionale.



L'affaiblissement de la dynamique naturelle a largement été compensé par l'amélioration de l'attractivité du territoire. En effet, si au début des années 1970 la Flandre et Lys comptait davantage de départs que d'arrivées, cette situation s'est inversée avec un solde migratoire actuellement excédentaire.

A titre d'illustration il a contribué à gagner plus de 2 500 habitants entre 1999 et 2015 contre uniquement 202 habitants entre 1990 et 1999.

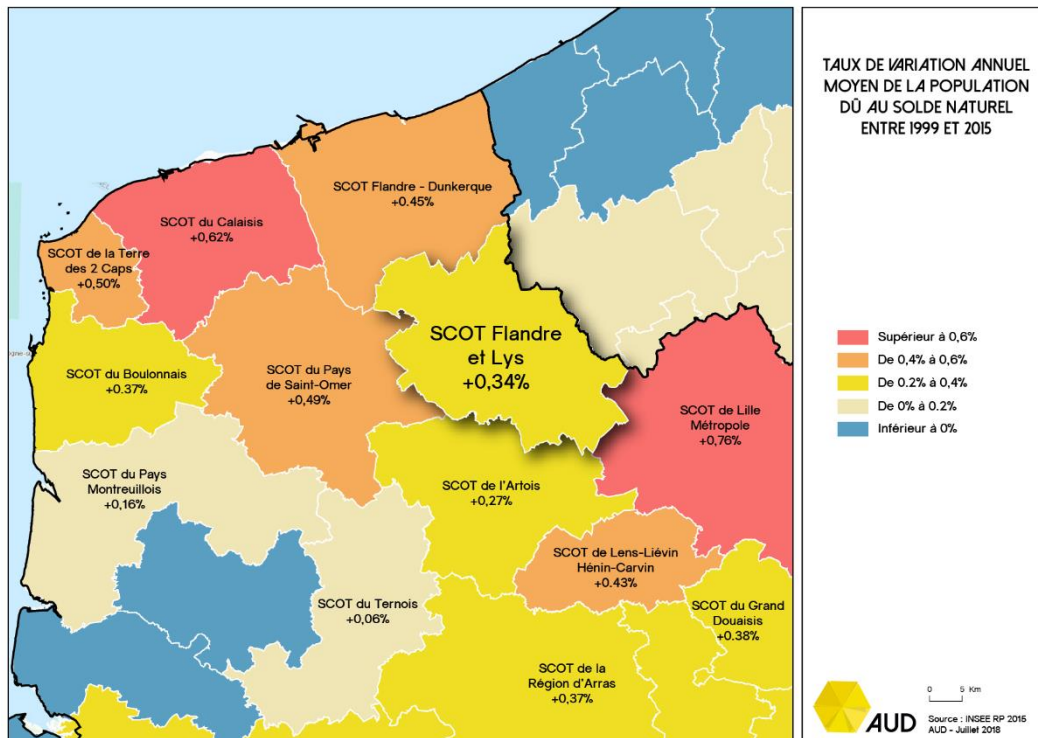
La variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire est aujourd'hui quasi-similaire que celle de la France métropolitaine. Elle est nettement plus favorable que la situation enregistrée dans les Hauts-de-France où depuis les années 1960 les personnes qui quittent le territoire sont plus nombreuses que celles qui viennent y vivre.



Comparaison avec les territoires alentours

Entre 1999 et 2015, le rythme d'évolution de la population du SCOT dû au solde naturel est relativement similaire à celui observé sur les

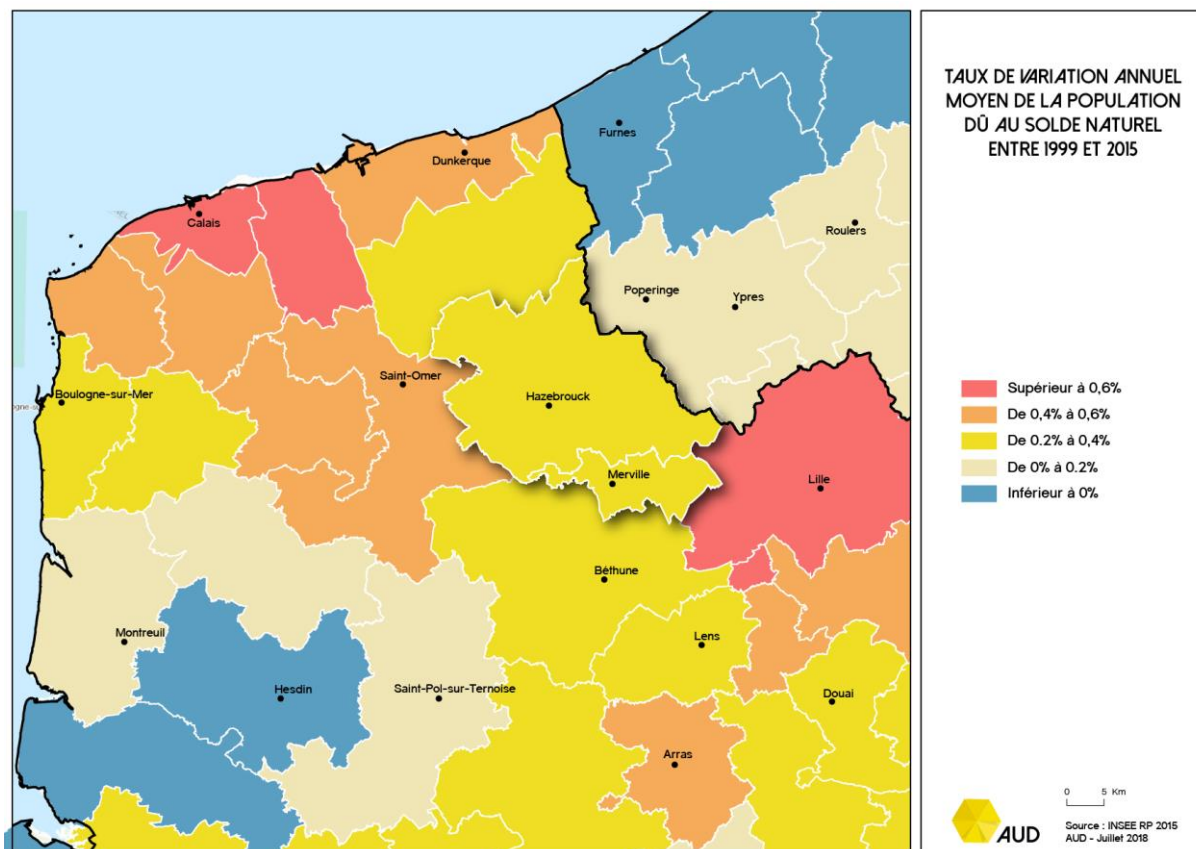
SCOT voisins à l'exception de la Métropole Lilloise qui connaît une dynamique naturelle beaucoup plus soutenue.



L'analyse plus fine à l'échelle des intercommunalités indique qu'il n'y a pas de contraste marqué dans la trajectoire démographique des Communautés de Communes de Flandre Intérieure et de Flandre-Lys.

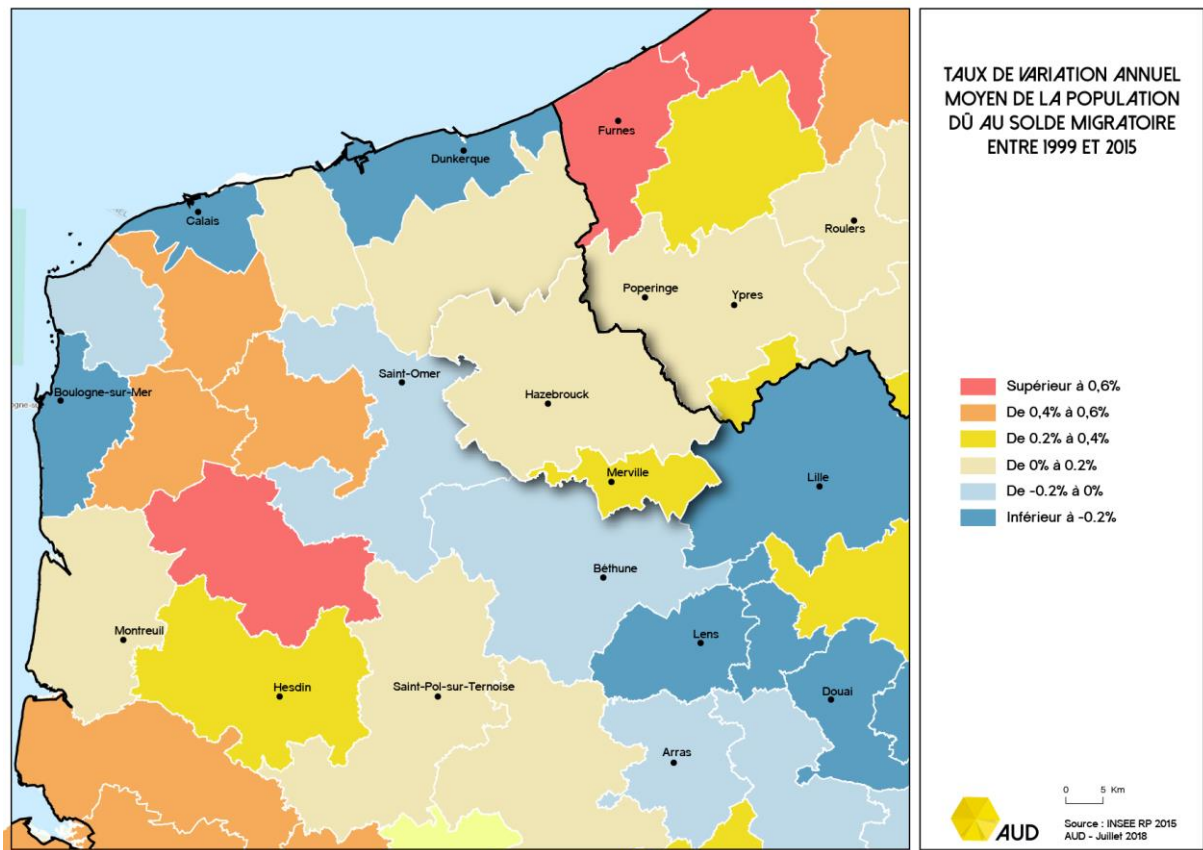
Au niveau Euro-régional elle démontre néanmoins une croissance démographique liée

au solde naturel plus prononcée sur les territoires à dominante urbaine. Les espaces plus ruraux et les arrondissements de Flandre Occidentale Belge connaissent quant à eux un solde naturel nul ou négatif traduisant un nombre de décès supérieur à celui des naissances.



A contrario, la variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire est nettement déficitaire sur les principales agglomérations qui ont perdues des habitants au profit des territoires ruraux limitrophes.

Le littoral Belge s'avère également particulièrement attractif avec un taux de croissance moyen de la population dû au solde migratoire supérieur à +0.6% par an.



On relève que les Communautés de Communes du SCOT Flandre et Lys sont dans une situation intermédiaire entre :

- Les agglomérations régionales marquées par une croissance naturelle plus forte mais un déficit migratoire,
- Le littoral Belge et la plupart des territoires ruraux limitrophes des pôles urbains caractérisés par un solde naturel faible, voire négatif, mais une dynamique migratoire importante.

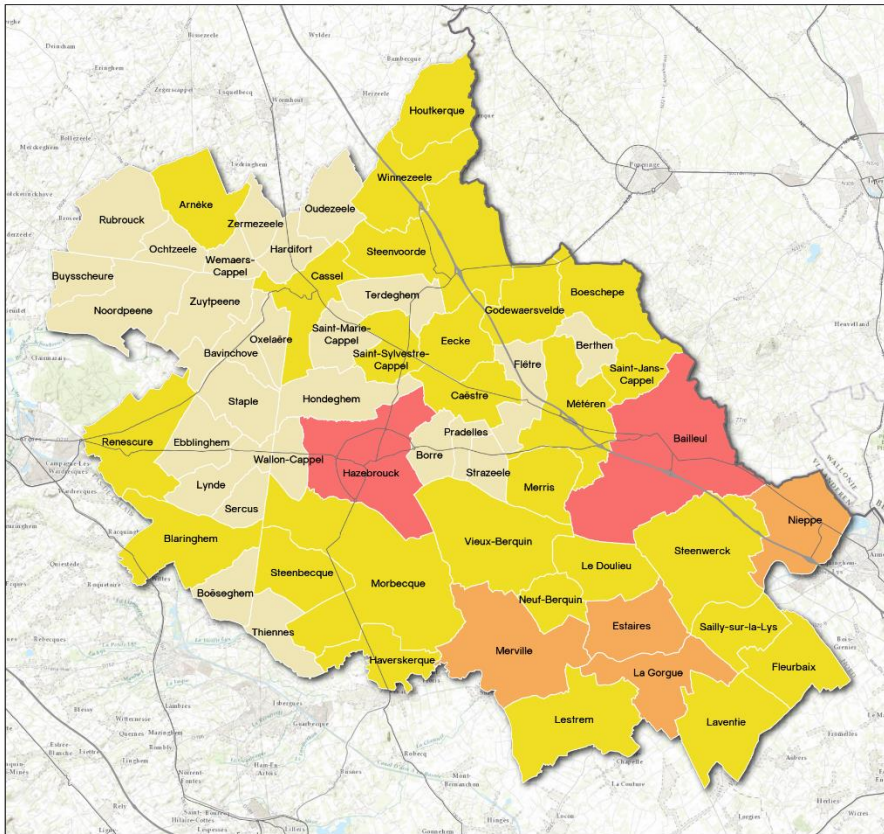
Analyse Comparée des évolutions au sein du Scot

Depuis 1999, les communes de moins de 1.000 habitants ont connu une progression de la population plus rapide que le reste du territoire.

L'analyse par typologie met en évidence une corrélation assez nette entre la taille de la

commune et le rythme de croissance démographique.

Globalement plus la commune est importante plus le rythme d'évolution de la population est faible.



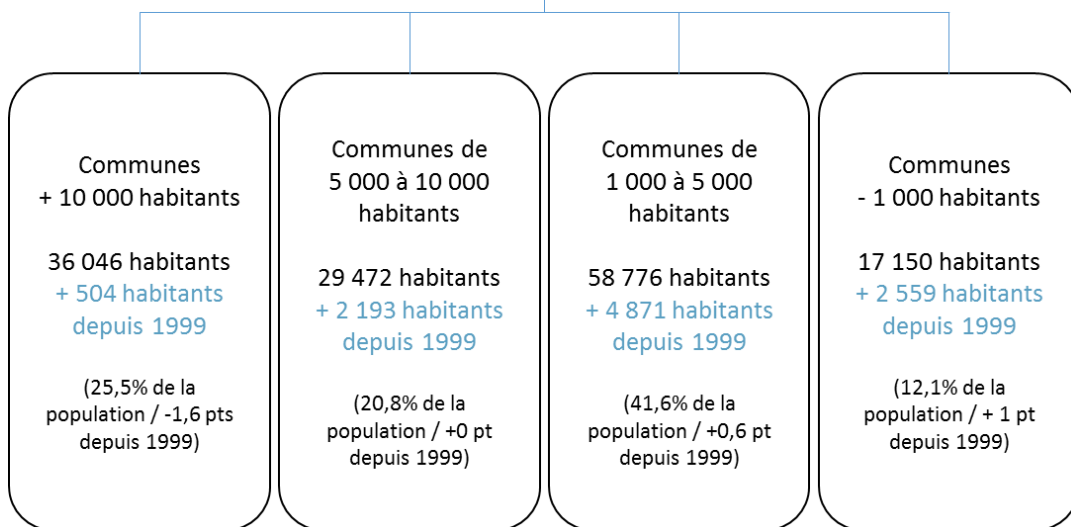
**TPOLOGIE DES COMMUNES
DU SCOT FLANDRE ET LYS**

- Communes de plus de 10 000 habitants
- Communes comprises entre 5 000 et 10 000 habitants
- Communes comprises entre 1 000 et 5 000 habitants
- Communes de moins de 1 000 habitants



Population SCOT 2015 : 141 444 habitants

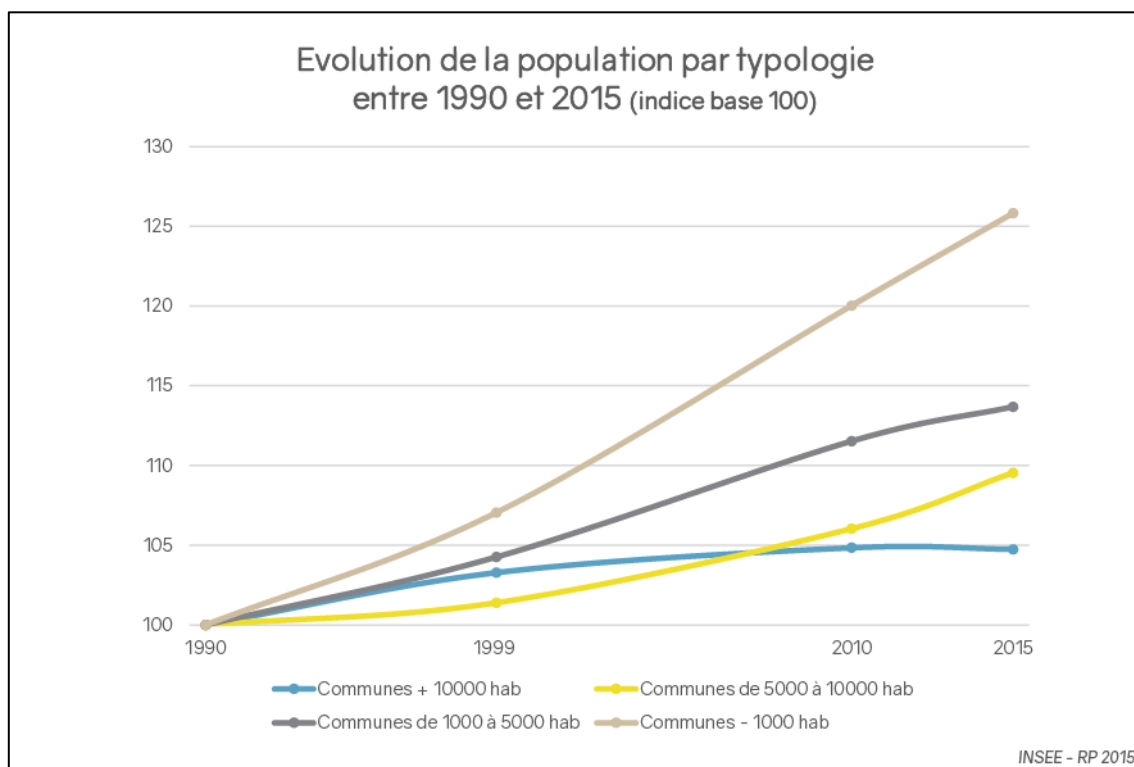
Soit + 10 127 habitants depuis 1999



Source : INSEE – RP 2015

A titre de comparaison, entre 1990 et 2015, les communes de moins de 1.000 habitants ont vu leur population progresser de plus de

25% alors que la croissance démographique des villes de plus de 10 000 habitants n'était que de 4,7%.



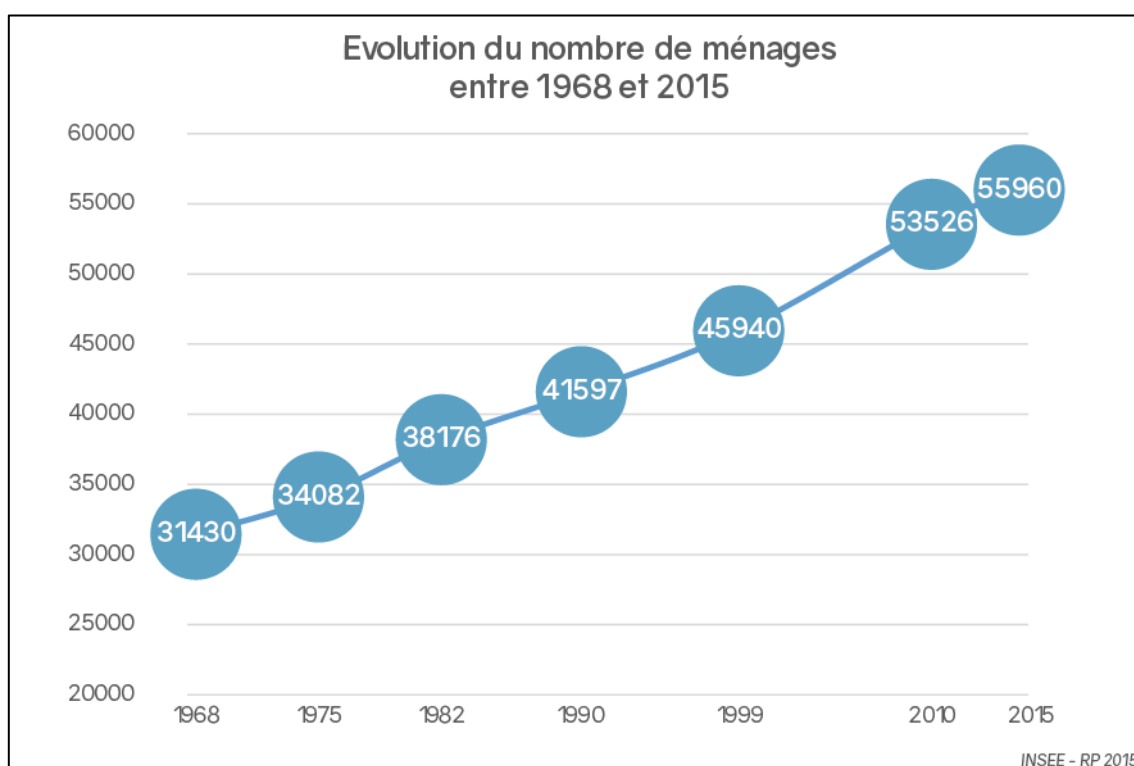
1.2 L'EVOLUTION DES MENAGES

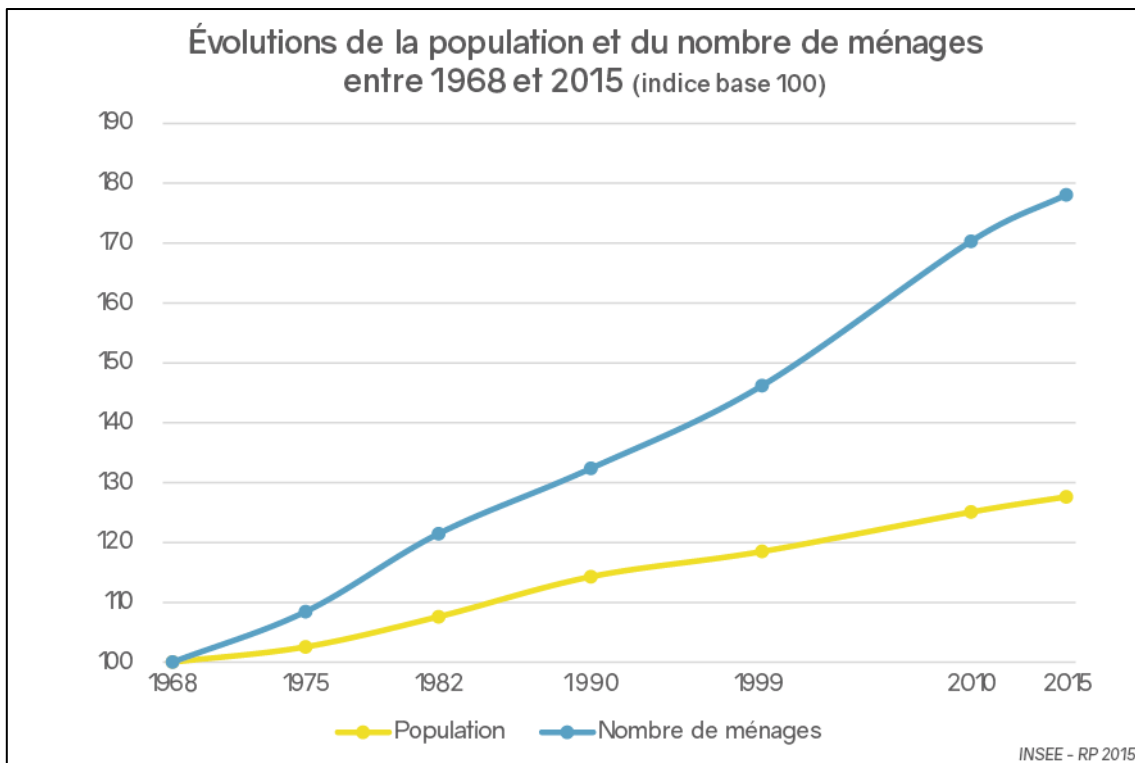
Une croissance soutenue du nombre de ménages

L'augmentation de la population s'est mécaniquement traduite par une évolution importante du nombre de ménages. Au sein du SCOT Flandre et Lys, ils ont progressé de plus de 78% au cours des 40 dernières années.

Le territoire compte actuellement 55 960 ménages, soit 10 020 de plus qu'en 1999.

En outre, sous l'effet des décohabitations, les ménages croissent à un rythme plus soutenu que la population.

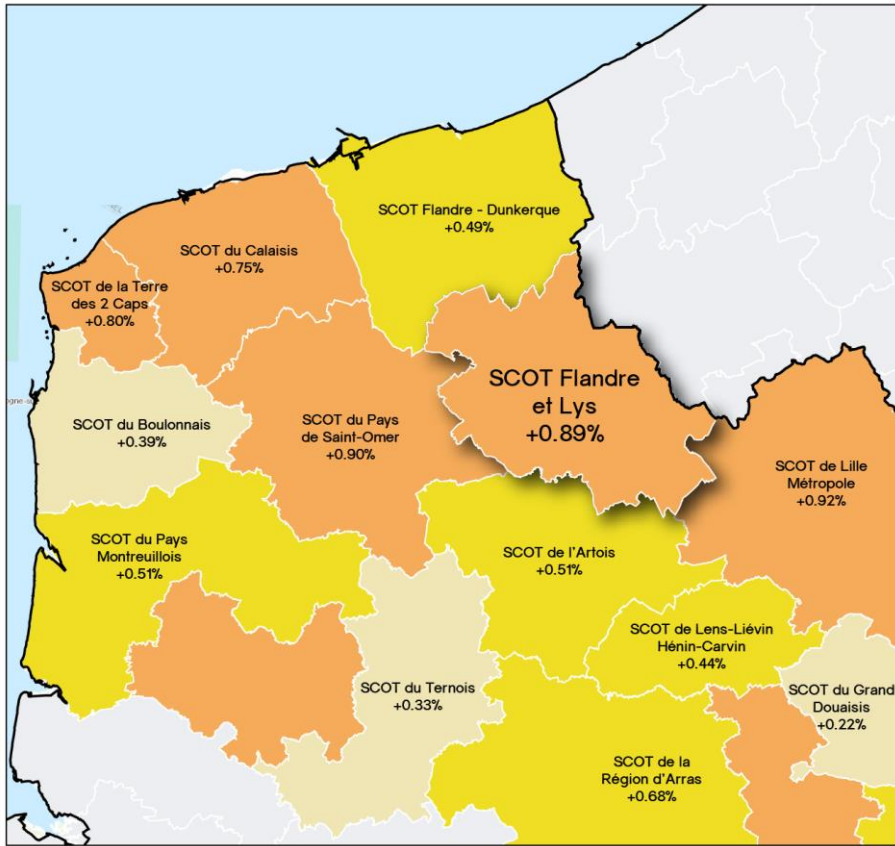




Cette augmentation est par ailleurs plus importante sur la Flandre et Lys que sur le reste des territoires voisins, à l'exception de l'arrondissement de Furnes.

L'analyse plus fine à l'échelle des EPCI, révèle une dynamique de croissance du nombre de

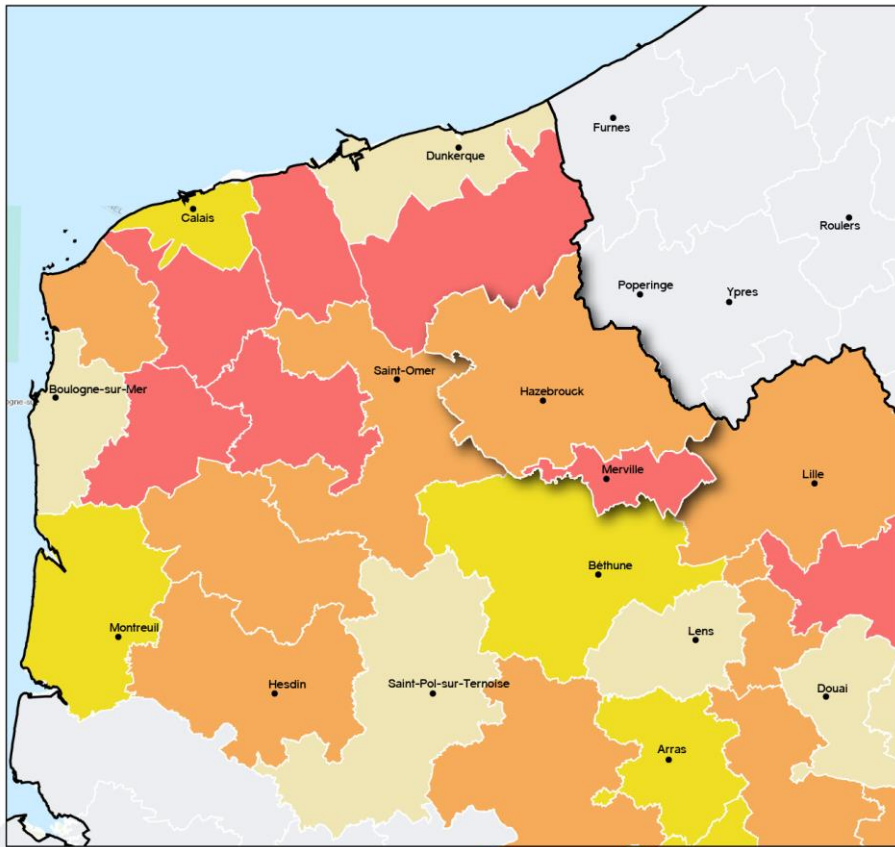
ménages plus prononcée sur les territoires situés au pourtour des grandes agglomérations régionales qui bénéficie aux communautés de communes du SCOT de la Flandre et Lys.



TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN DU NOMBRE DE MÉNAGES ENTRE 2010 ET 2015

- Supérieur à 1%
- De 0.7% à 1%
- De 0.4% à 0.7%
- De 0% à 0.4%

Source : INSEE RP 2015
AUD - Juillet 2016



TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN DU NOMBRE DE MÉNAGES ENTRE 2010 ET 2015

- Supérieur à 1%
- De 0.7% à 1%
- De 0.4% à 0.7%
- De 0% à 0.4%

Source : INSEE RP 2015
AUD - Juillet 2016



1.3

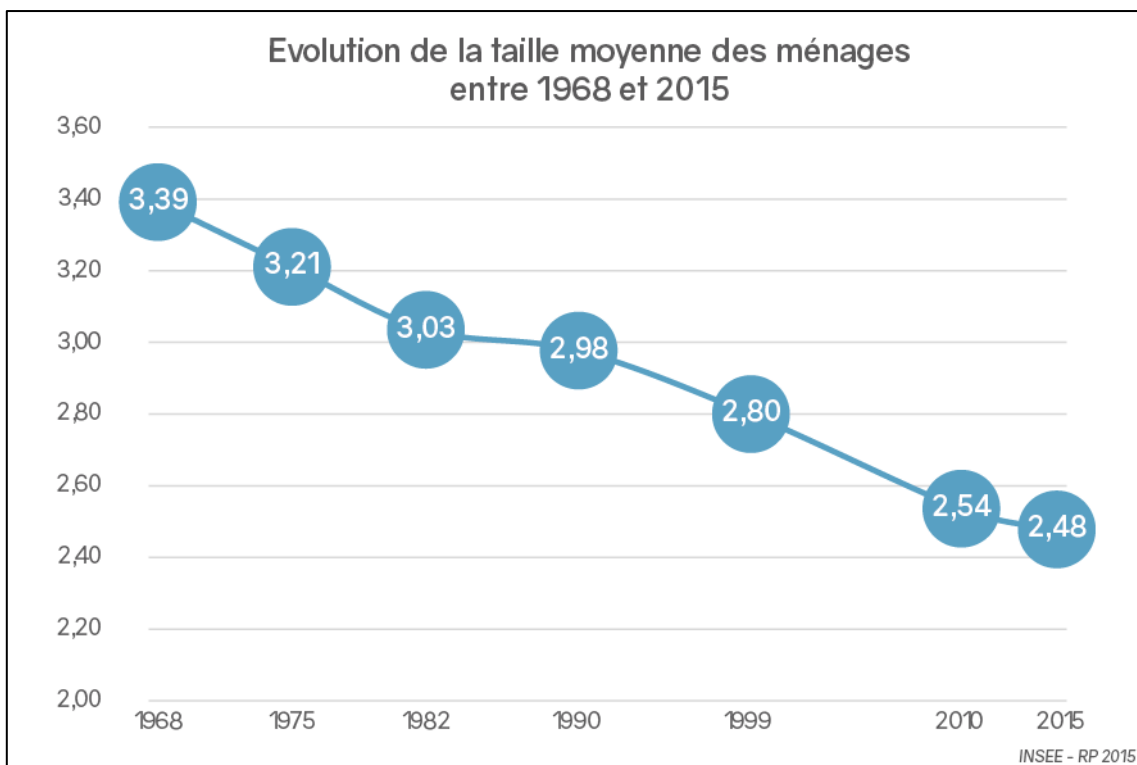
L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION

Si le SCOT de Flandre et Lys connaît une croissance démographique importante, il convient de souligner que l'évolution quantitative se conjugue d'une modification assez profonde de la structure de la population.

Des ménages plus petits

Depuis 40 ans, le territoire connaît une diminution constante de la taille des ménages. Ainsi, en 2015 on compte en moyenne une

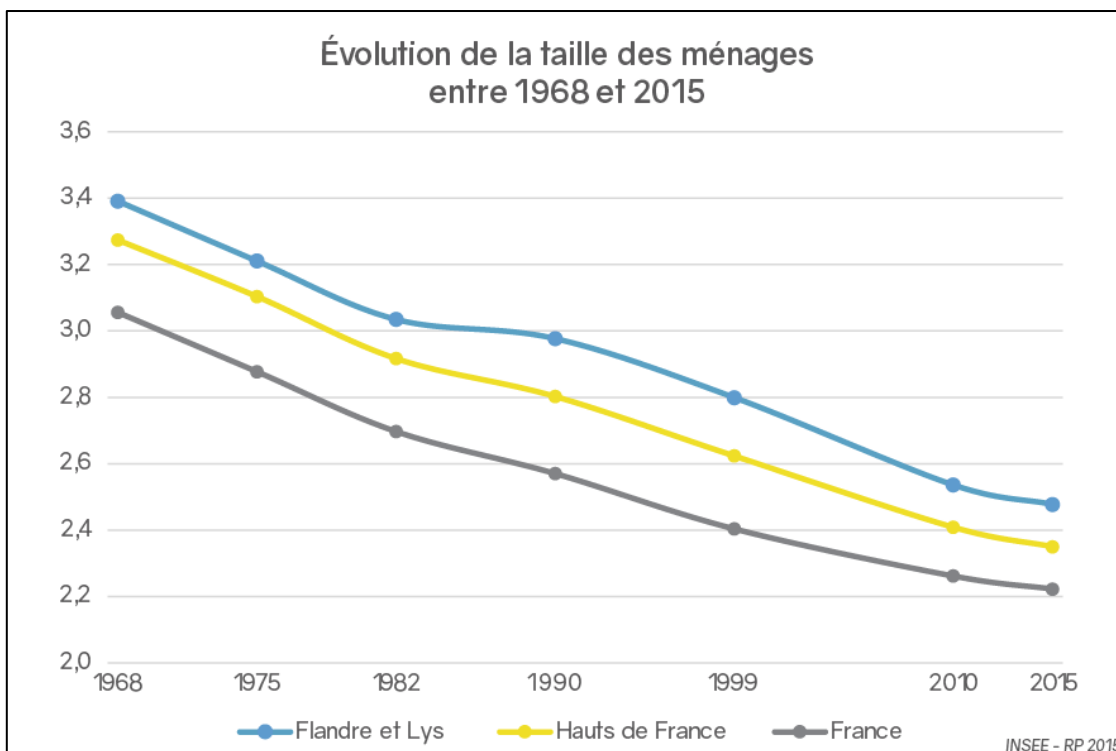
personne de moins par ménages qu'en 1968 (2,5 actuellement contre 3,4 à la fin des années 1960)



Cette tendance à la baisse est, dans ses proportions, parfaitement similaire à celle observée depuis 40 ans aux niveaux national et régional.

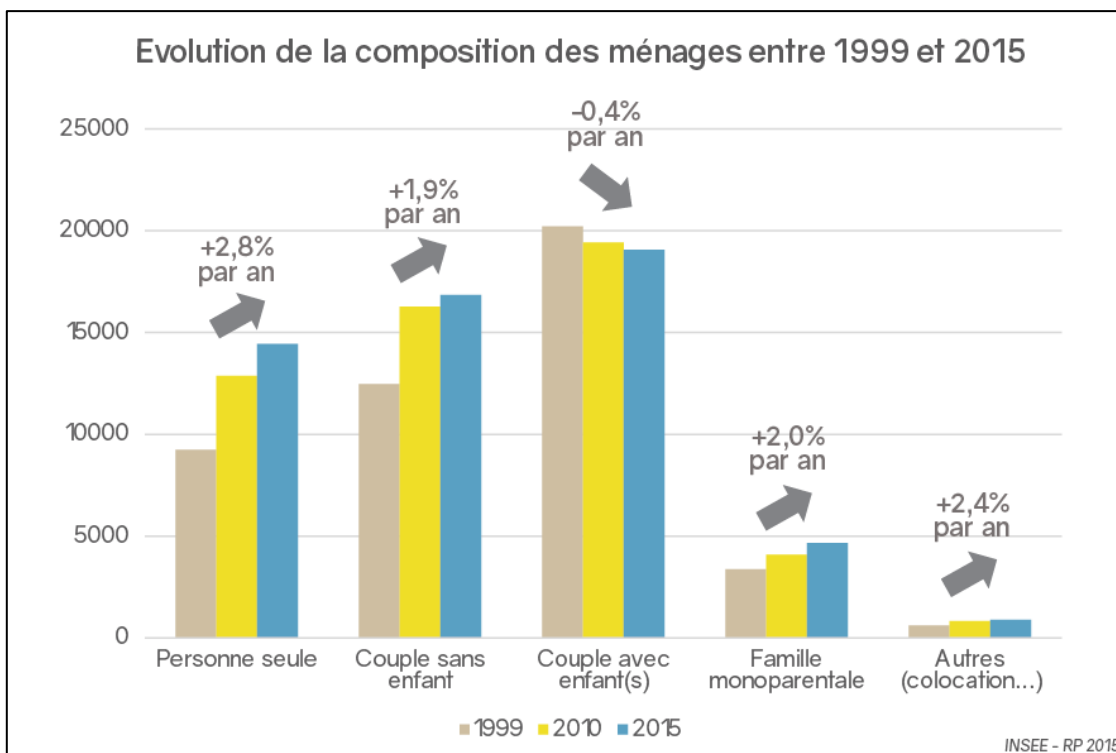
Le SCOT de Flandre et Lys conserve néanmoins, des ménages globalement plus importants que les Hauts-de-France.





Depuis 1999, le territoire connaît une progression assez sensible des personnes seules (+2.8% / an), des couples sans enfant (+1.9% / an) et des familles monoparentales (+2.0% / an).

Même s'ils restent la catégorie la mieux représentée, les couples avec enfant(s) sont de moins en moins nombreux. Ils ont en moyenne diminué de -0.4% par an au cours des 15 dernières années.

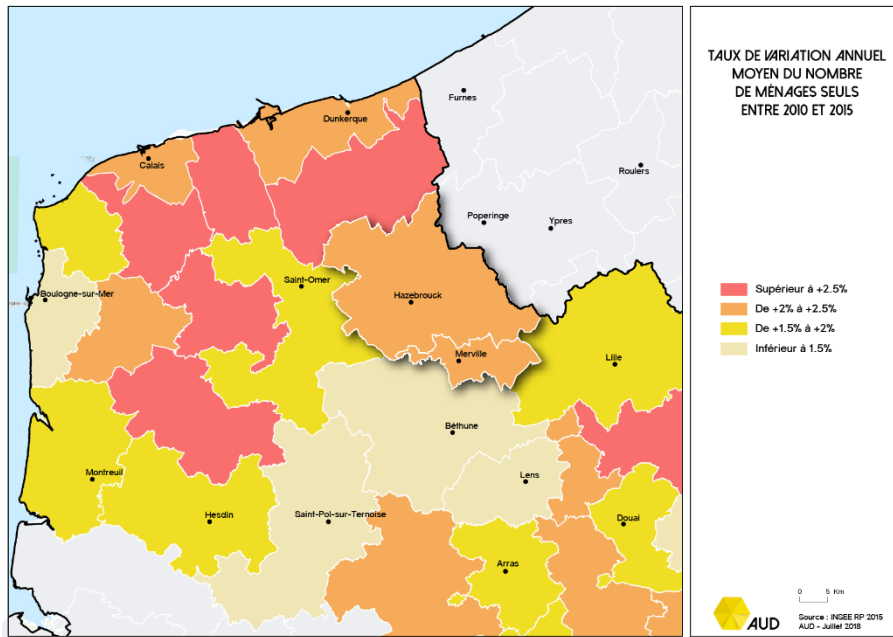
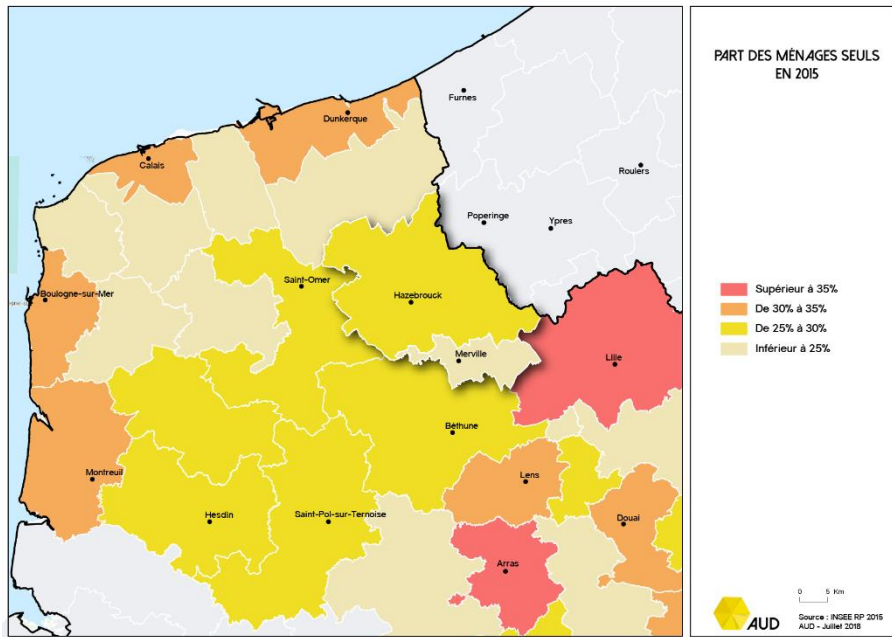


Taille des ménages : Eléments de comparaison avec les territoires alentours

Au sein de la Flandre et Lys, le poids des ménages seuls demeure relativement faible par rapport à la situation observée sur la métropole Lilloise, les agglomérations du Littoral ou les territoires Belges.

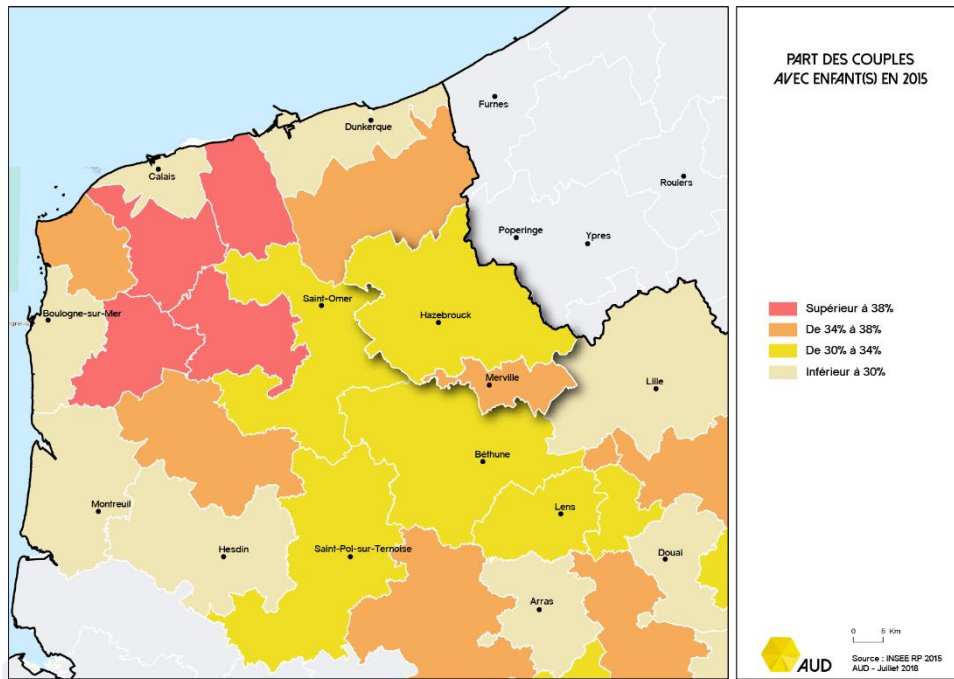
Cette situation semble néanmoins évoluer avec une progression des ménages seuls, se situant plutôt dans la fourchette haute de celle observée sur les autres territoires de l'Euro-région

De ce point de vue, le SCOT est assez caractéristique des espaces périphériques des grands pôles urbains.



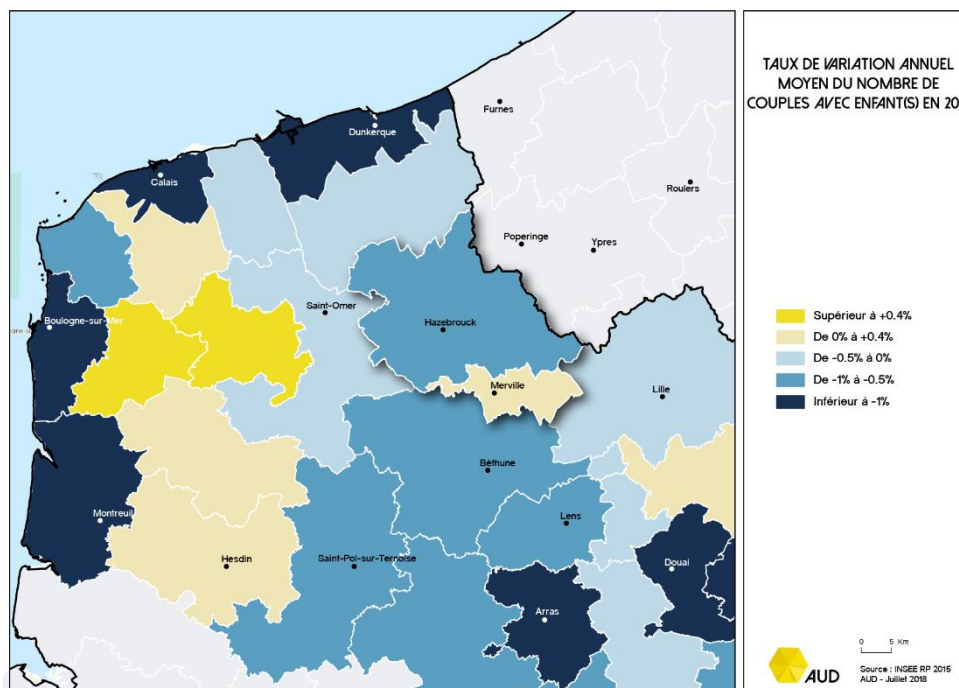
A contrario le poids des couples avec enfant(s) demeure l'un des plus important de la Région, bien que légèrement en deçà de celui des

communautés de communes de l'arrière-pays Littoral.



La Flandre et Lys subit néanmoins une érosion du nombre de familles alors qu'il reste en progression sur les territoires limitrophes des

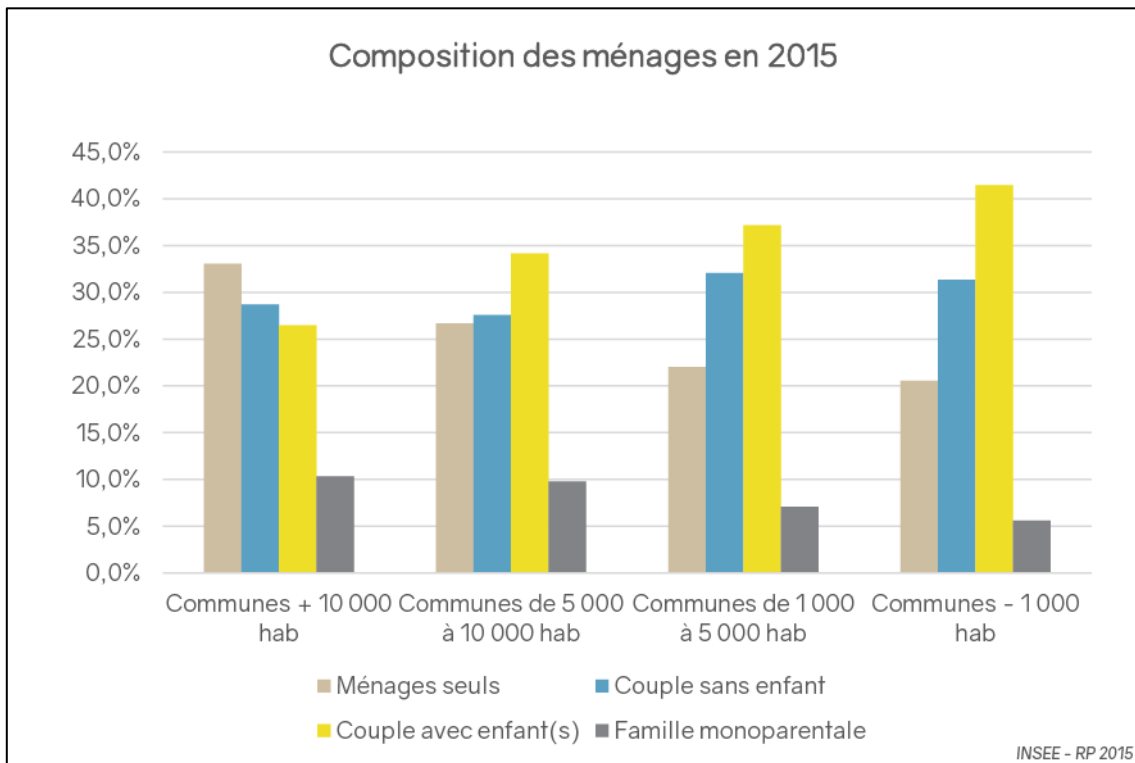
agglomérations de Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer.



Taille des ménages : vers une spécialisation des communes ?

A l'échelle du SCOT, on observe une corrélation assez forte entre la taille de la commune et la composition des ménages. Globalement on constate que plus la commune est petite, plus le poids des couples avec enfant(s) est important.

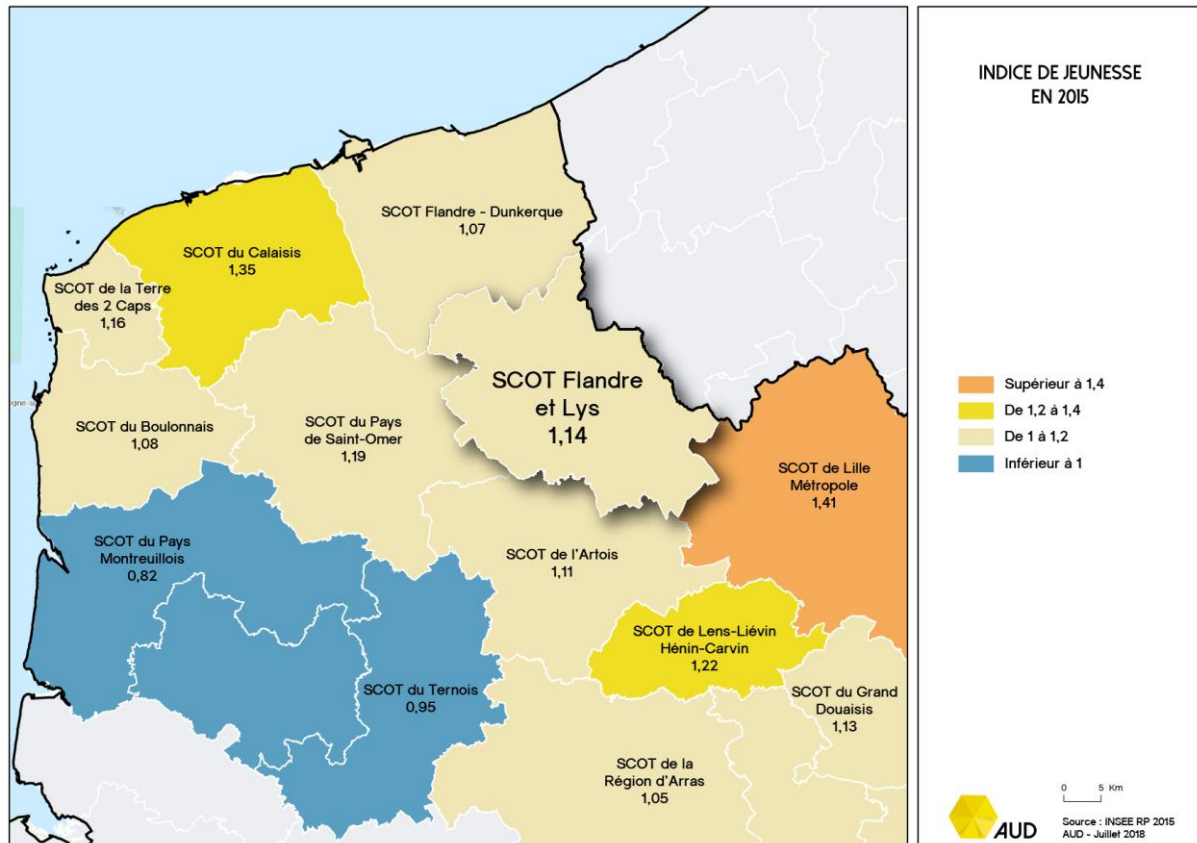
En revanche, les ménages seuls et couples sans enfant sont majoritaires dans les villes de plus de 10 000 habitants.



Une population vieillissante

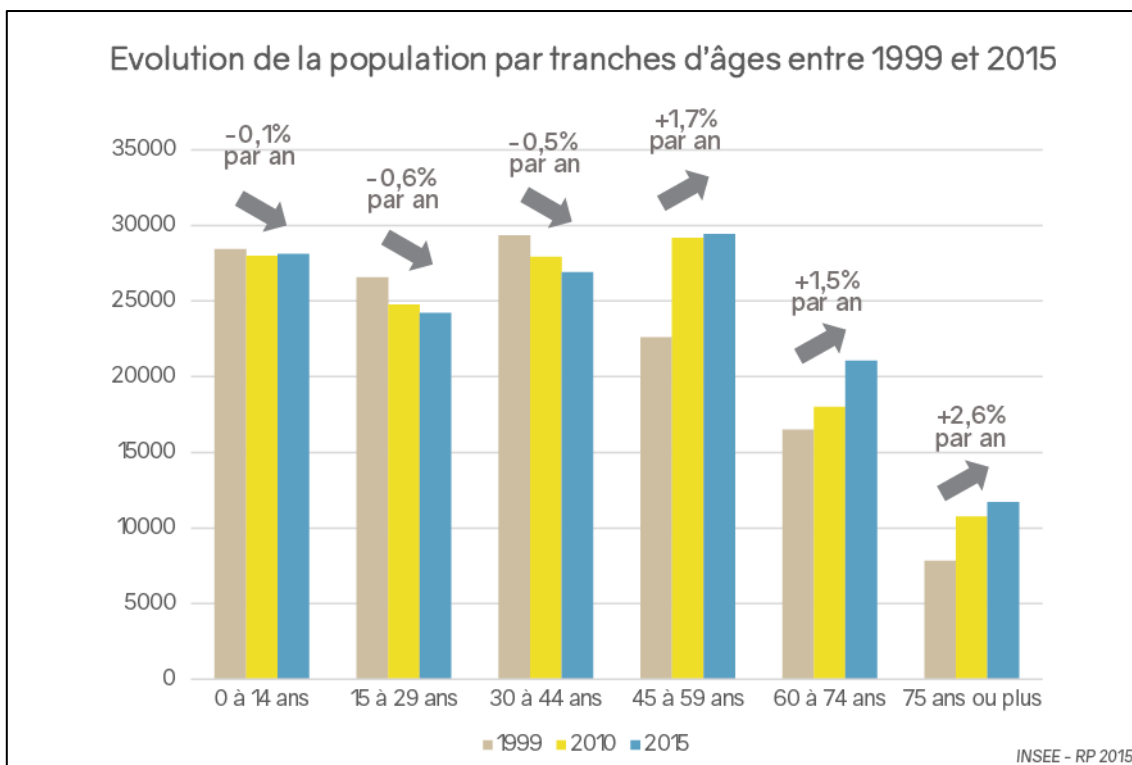
Avec 114 habitants de moins de 20 ans pour 100 de plus de 60 ans, la population de la Flandre et Lys reste relativement jeune.

Son indice de jeunesse est conforme à la moyenne régionale (1.14 sur la Flandre et Lys contre 1.17 dans les Hauts-de-France).



Néanmoins le territoire connaît actuellement un vieillissement assez sensible de la population. En effet depuis 1999 les classes d'âges de moins de 45 ans ont perdu de la population, alors que toutes celles de plus de 45 ans ont vu leurs effectifs croître.

Le territoire enregistre notamment un rythme de progression élevé des personnes aux âges les plus avancés de la vie. A titre d'illustration, les plus de 75 ans augmentent en moyenne de +2.6% par an.



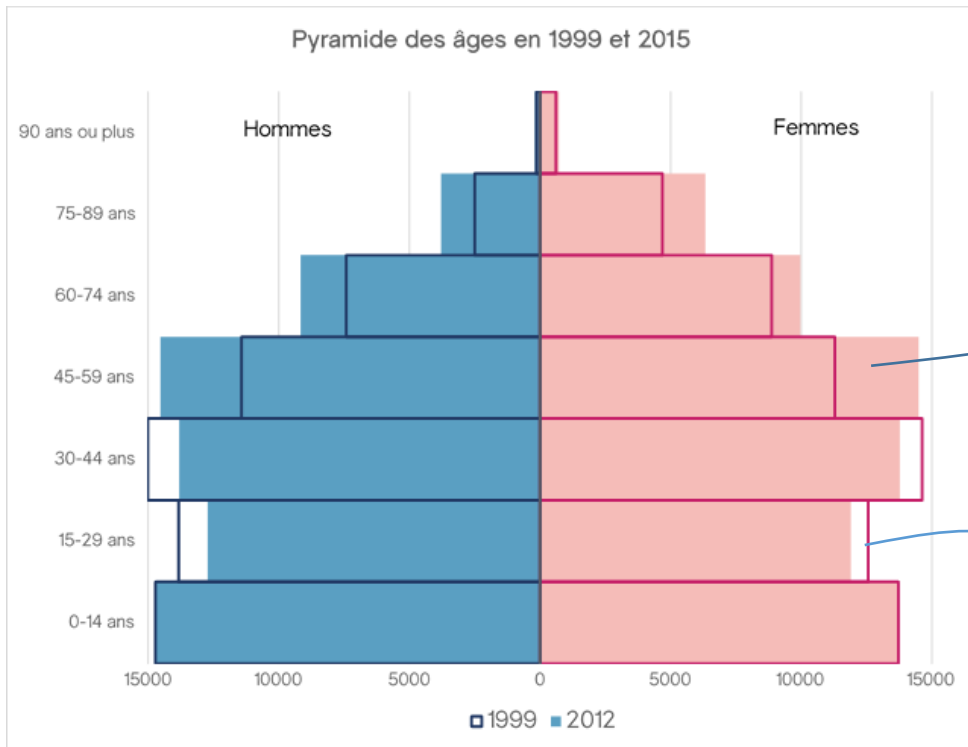
Par ailleurs, l'analyse de la pyramide des âges permet d'esquisser une poursuite, voire une accélération de ce mouvement.

D'une part, le poids actuellement important des 45-74 ans contribuera à une progression notable des 3ème et 4ème âges au cours des prochaines années.

D'autre part, la diminution des 15-45 ans observée depuis 1999 devrait amplifier la réduction du solde naturel et contribuer à la diminution des moins de 20 ans.

Il est donc probable que la Flandre et Lys connaissent dans les prochaines décennies un vieillissement de la population, à la fois par le haut de la pyramide des âges avec une augmentation conséquente des personnes les plus âgées et par le bas avec une diminution des populations les plus jeunes.

L'enjeu pour le territoire consistera donc à développer et adapter des politiques publiques répondant aux besoins de 4 générations.



Poids des 45-74 ans qui laisse envisager une progression rapide des 3^{ème} et 4^{ème} âges au cours des 15 prochaines années

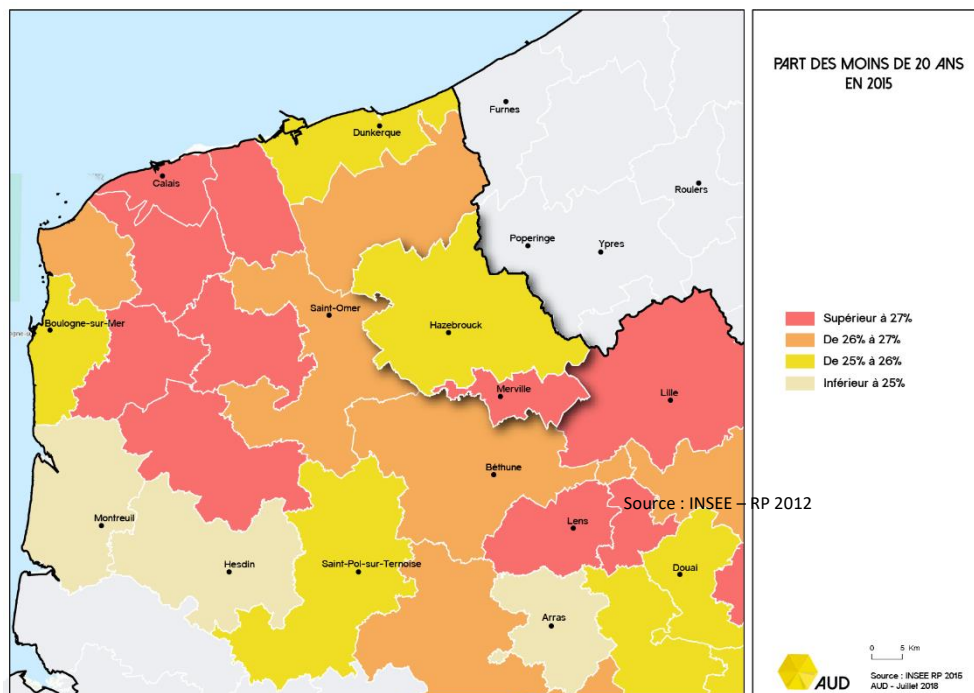
Diminution des 15-45 ans qui pourrait influencer sur la natalité

Source : INSEE – RP 2015

Analyse par âge : Éléments de comparaison avec les territoires alentours

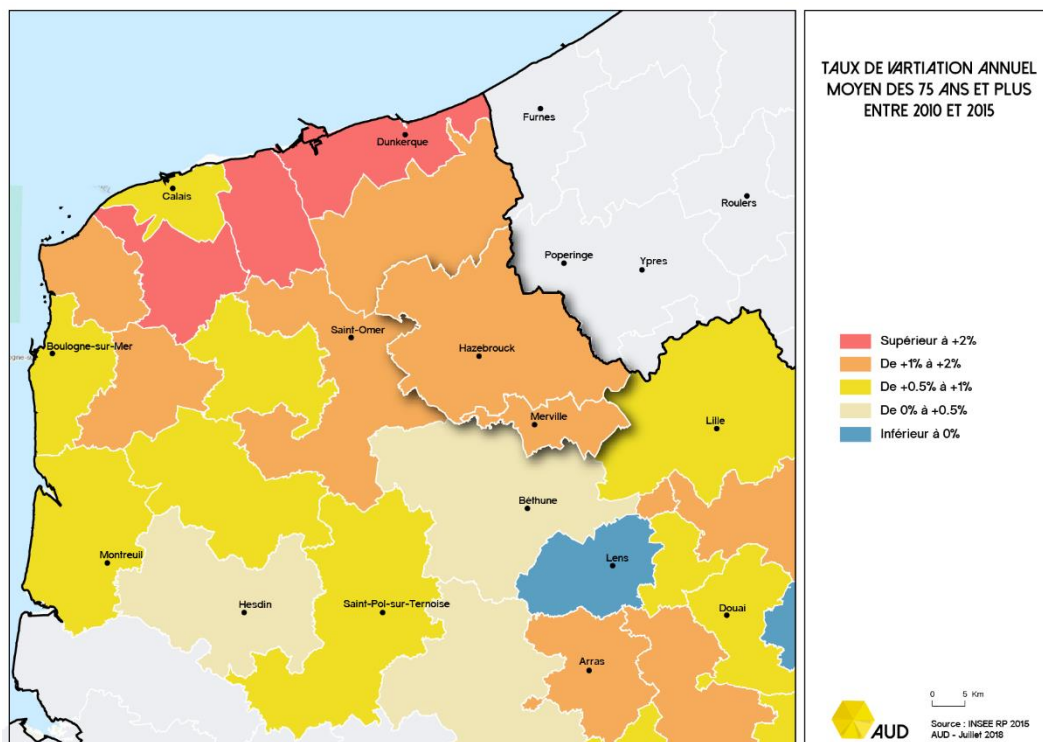
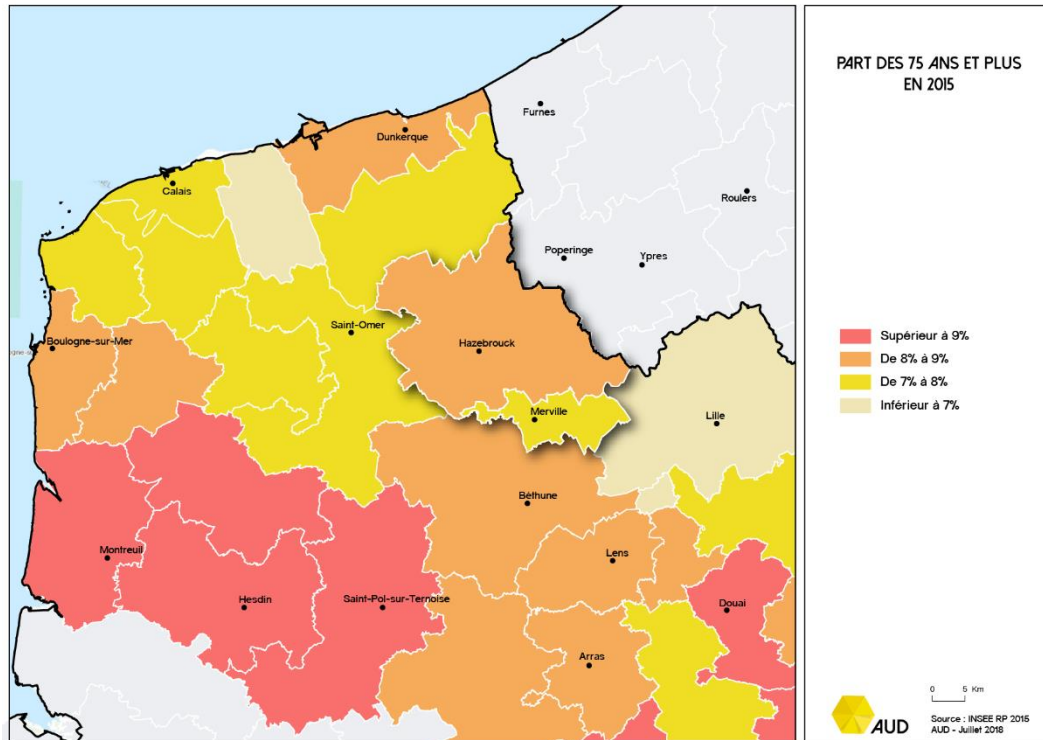
La part des moins de 20 ans des intercommunalités du SCOT Flandre et Lys se

situe actuellement dans la moyenne de celle des territoires voisins.



En revanche celle des 75 ans et plus reste faible comparativement à la situation observée sur le littoral Belge. Elle est néanmoins en

progression sur les deux communautés de communes du SCOT.



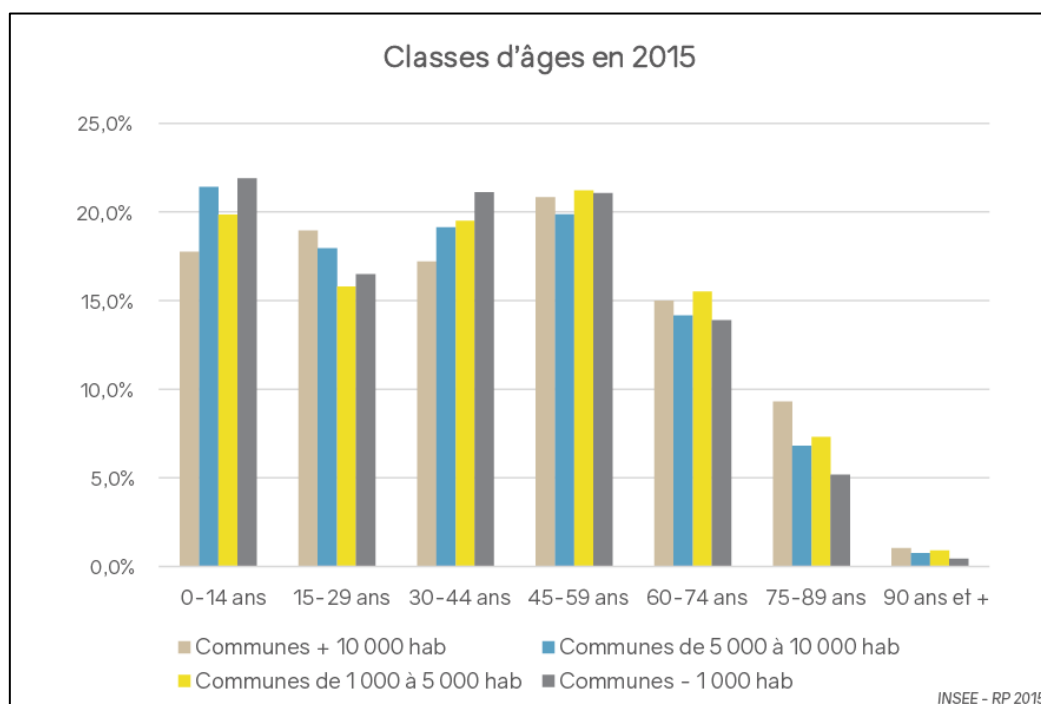
Analyse par âge : La situation au sein des différentes typologies de communes

L'analyse par typologie de communes montre un vieillissement plus prononcé de la population dans les villes les plus importantes de la Flandre et Lys. Les plus de 45 ans, notamment les 75 ans et plus, y sont davantage représentés que sur le reste du territoire.

De même, le poids important des 15-29 ans au sein des communes de plus de 10.000

habitants semble démontrer l'attractivité des villes principales pour les jeunes actifs.

En revanche, la part conséquente des moins de 14 ans et des 30-44 ans au sein des communes de moins de 1.000 habitants illustre l'attrait persistant des villages pour les familles avec enfant(s).



Ces éléments semblent révéler l'existence de parcours résidentiels entre les différentes typologies de communes. Chaque type de communes disposant d'atouts propres permettant de répondre aux attentes de classes d'âges différentes.

Ce constat amené à être vérifié et précisé pose néanmoins d'ores et déjà deux questions :

- La concentration des familles sur les villages et des ménages seuls (jeunes ou personnes âgées) sur les communes les plus

importantes est-elle subie ou voulue ? Une diversification de l'offre de logements sur chaque typologie de communes peut-elle permettre de renforcer la mixité générationnelle ?

- La croissance probable du nombre de petits ménages liée au vieillissement de la population et à la décohabitation va-t-elle profiter dans les années à venir essentiellement aux communes les plus peuplées ?

1.4 SYNTHÈSE ET ENJEUX

L'évolution générale

L'analyse démographique met en évidence 4 constats majeurs pour le SCOT de la Flandre et Lys :

- Le solde naturel qui constitue depuis les années 1960 le principal moteur de la croissance démographique est en perte de vitesse. Il est par ailleurs fortement probable que cette tendance se confirme dans les années à venir
- L'attractivité résidentielle de la Flandre et Lys est à un bon niveau depuis 40 ans au sein d'une Région où le solde migratoire demeure déficitaire.
- Le vieillissement de la population reste moins prononcé que sur les territoires voisins, notamment le littoral Belge, mais les éléments d'analyse portent à croire qu'il devrait rapidement s'accélérer. En conséquence, la diminution de la taille moyenne des ménages devrait se poursuivre.
- Depuis 1999 la dynamique démographique a essentiellement bénéficié aux plus petites communes.

Sur la base de ces constats, il conviendra dans le cadre de l'élaboration du SCOT de déterminer quelle sera l'évolution démographique probable ou souhaitable du territoire ?

Il s'agira notamment de s'interroger sur le niveau de variation du solde naturel.

- La baisse observée ces dernières années s'accélèrera-t-elle ?
- Ou malgré le vieillissement de la population, le territoire réussira-t-il à la stabiliser par l'accueil de jeunes ménages ?

La question de l'attractivité résidentielle est également posée. Le SCOT de la Flandre et Lys connaît actuellement un excédent migratoire jamais atteint au cours des dernières années.

- Cette situation pourra-t-elle être pérennisée voire amplifiée sur le long terme où le phénomène va-t-il perdre en intensité pour se maintenir à un niveau intermédiaire entre celui de la fin des années 1990 et celui des cinq dernières années ?

Les modifications profondes dans la structure de la population interpellent également la construction du projet de territoire. Le SCOT de la Flandre et Lys devra, en effet, anticiper les besoins de ménages plus petits et vieillissants, et répondre aux attentes de 4 générations.

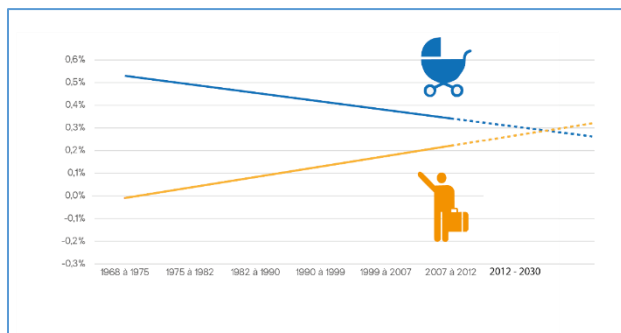
Les politiques en matière de logements, d'équipements, de services ou de mobilité devront prendre en compte ces évolutions sociétales.

Au regard du scénario démographique validé, il reviendra au SCOT de déterminer la stratégie de territoire mise en œuvre afin de garantir l'atteinte des objectifs



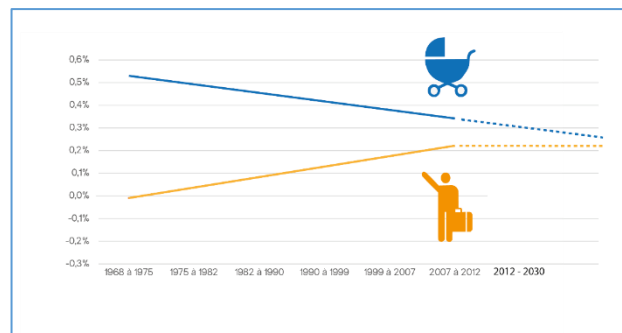
Quelle trajectoire démographique probable / souhaitable pour le territoire ?

(Esquisse de quelques hypothèses)



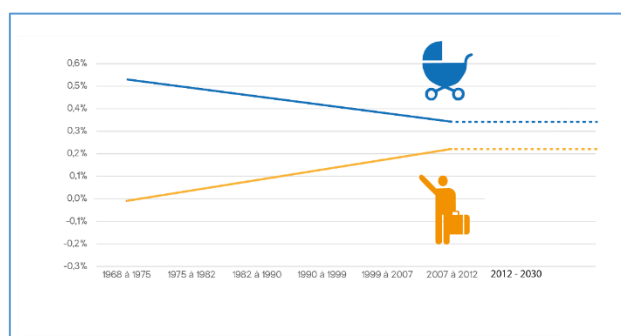
Fil de l'eau :

La croissance démographique se maintient à son niveau actuel. La baisse de la natalité est compensée par une attractivité renforcée.



Attractivité stabilisée :

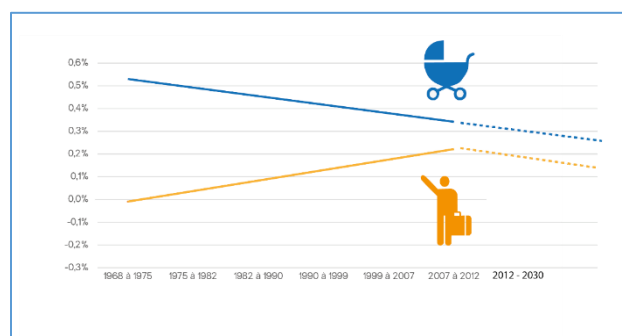
La croissance démographique se poursuit à un rythme moins soutenu que ces dernières années. L'attractivité résidentielle se stabilise à son niveau actuel mais le solde naturel s'affaiblit.



Regain de natalité :

Les soldes naturel et migratoire se stabilisent à leur niveau actuel. Le territoire attire des jeunes ménages qui contribuent à stabiliser le solde naturel.

Solde Migratoire



Infléchissement de la croissance :

Le solde migratoire se réduit légèrement et la croissance naturelle continue à s'affaiblir. La croissance démographique se poursuit à un rythme plus modéré qu'au cours des dernières années.

— Solde naturel

— Solde Migratoire

PARTIE 2

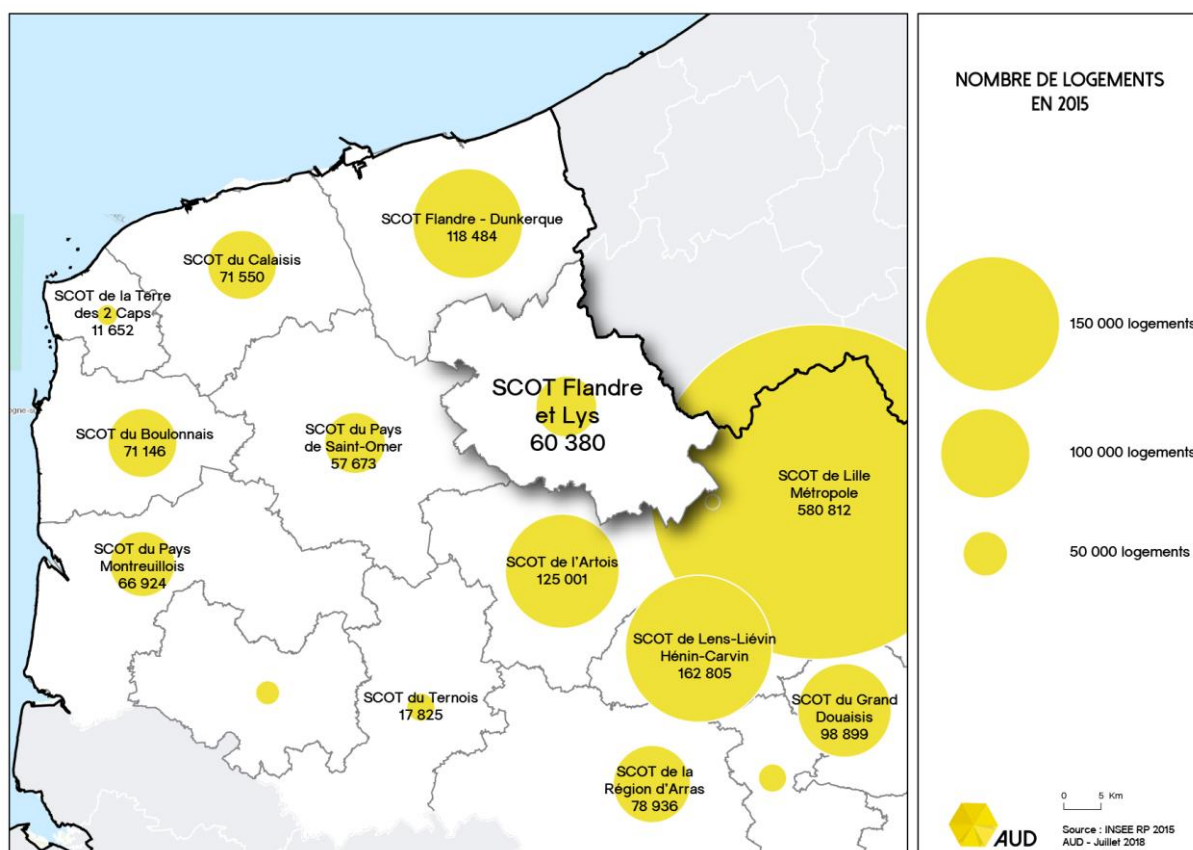
Habitat

2.1

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU PARC DE LOGEMENT ET SON EVOLUTION

L'évolution générale

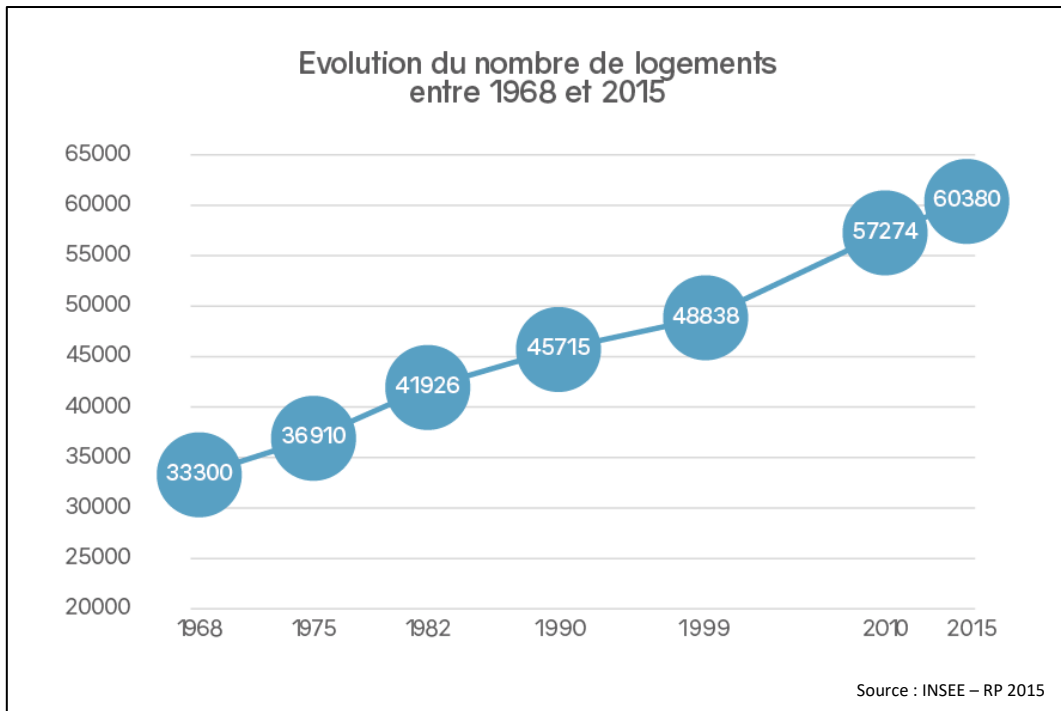
Selon les données INSEE, le SCOT Flandre et Lys compte 60 380 logements en 2015, soit 2,1% du parc de des Hauts-de-France.



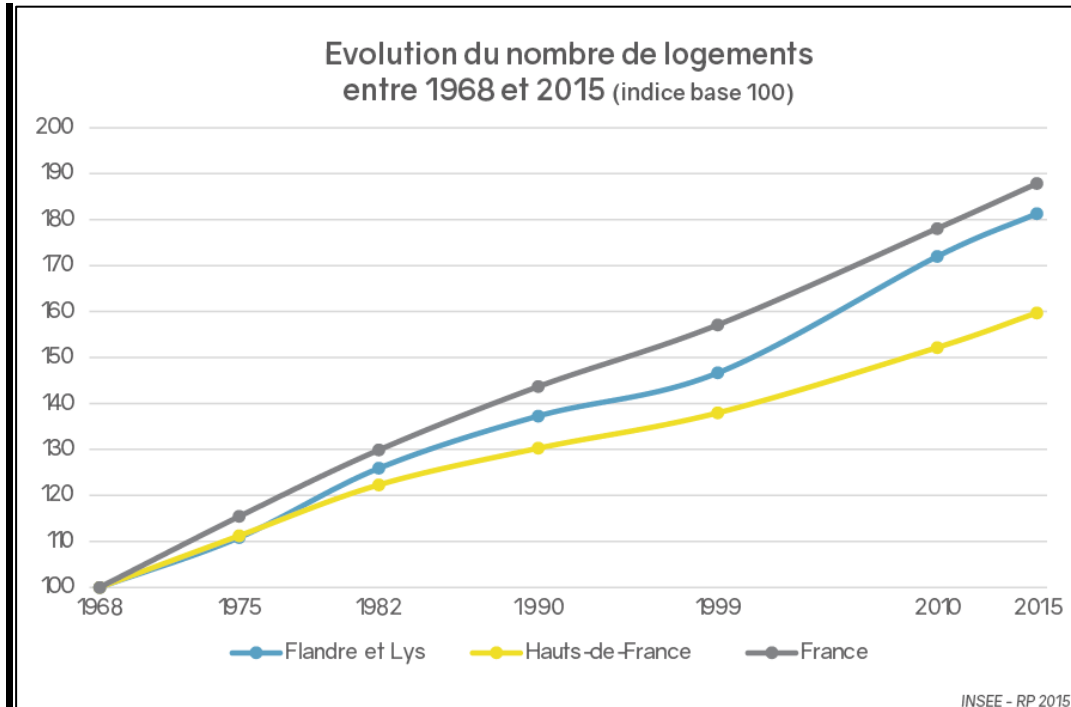
Sous l'effet de la croissance démographique constante et de la réduction continue de la taille des ménages, le parc de logements du territoire a fortement progressé au cours des

40 dernières années. En effet, plus de 27 000 logements supplémentaires ont été réalisés depuis la fin des années 1960 dont plus de 11 000 entre 1999 et 2015.





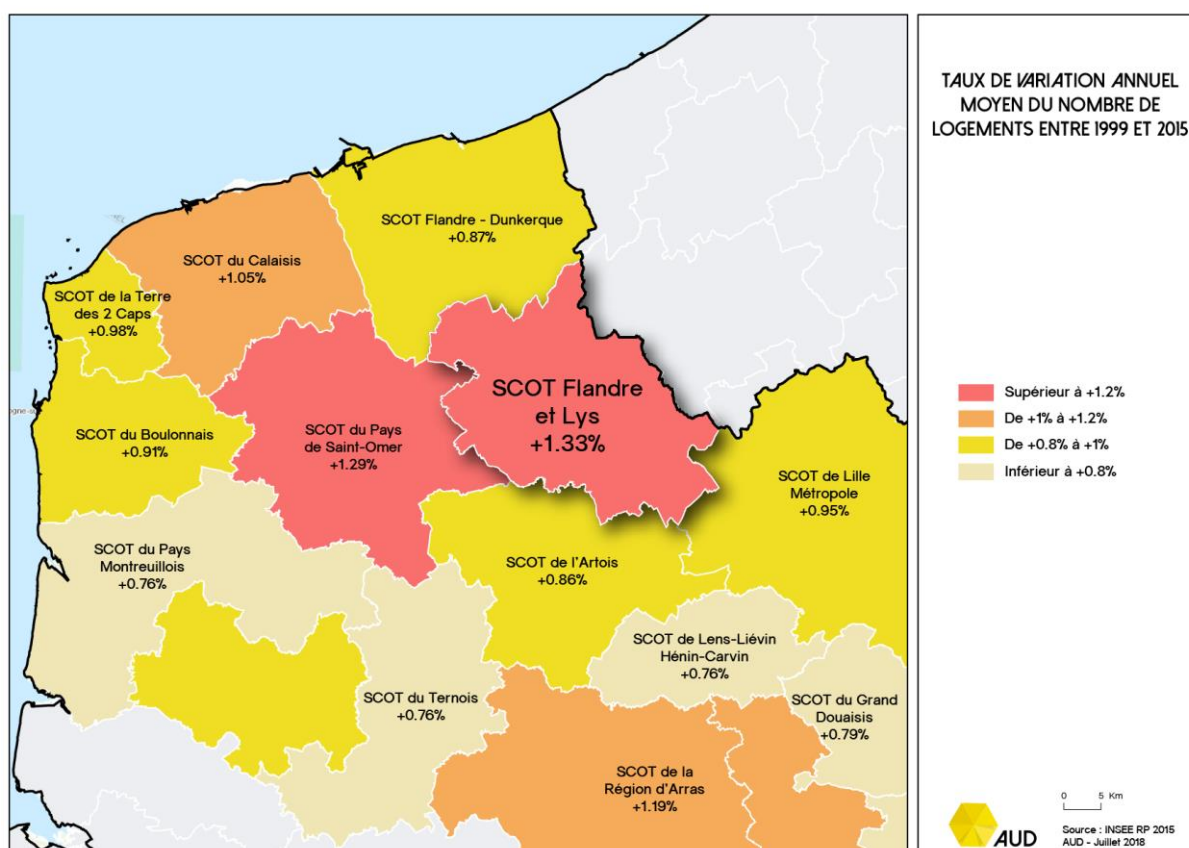
Cette dynamique de création de logements, relativement proche des tendances observées à l'échelle nationale, est supérieure à la dynamique régionale.



En outre l'analyse montre que l'évolution du parc de la Flandre et Lys est plus rapide que

celles des SCOT alentours, et notamment des grandes agglomérations de la Région.





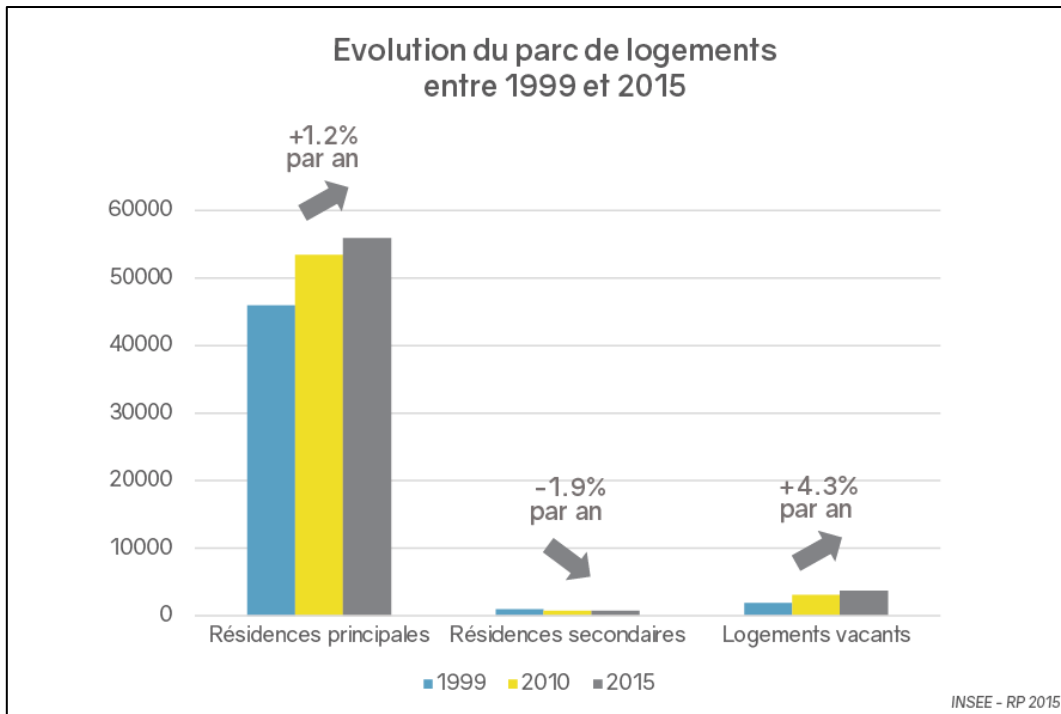
La structure du Parc de logements

Ces dernières années la progression du nombre de logements a essentiellement été portée par l'accroissement des résidences principales, représentant 92.7% du parc total (contre 88.8% à l'échelle régionale)

En 2015, le SCOT de la Flandre et Lys compte, ainsi, 55 972 résidences principales, soit 9 976 de plus qu'en 1999. Ces évolutions positives sont particulièrement révélatrices de la

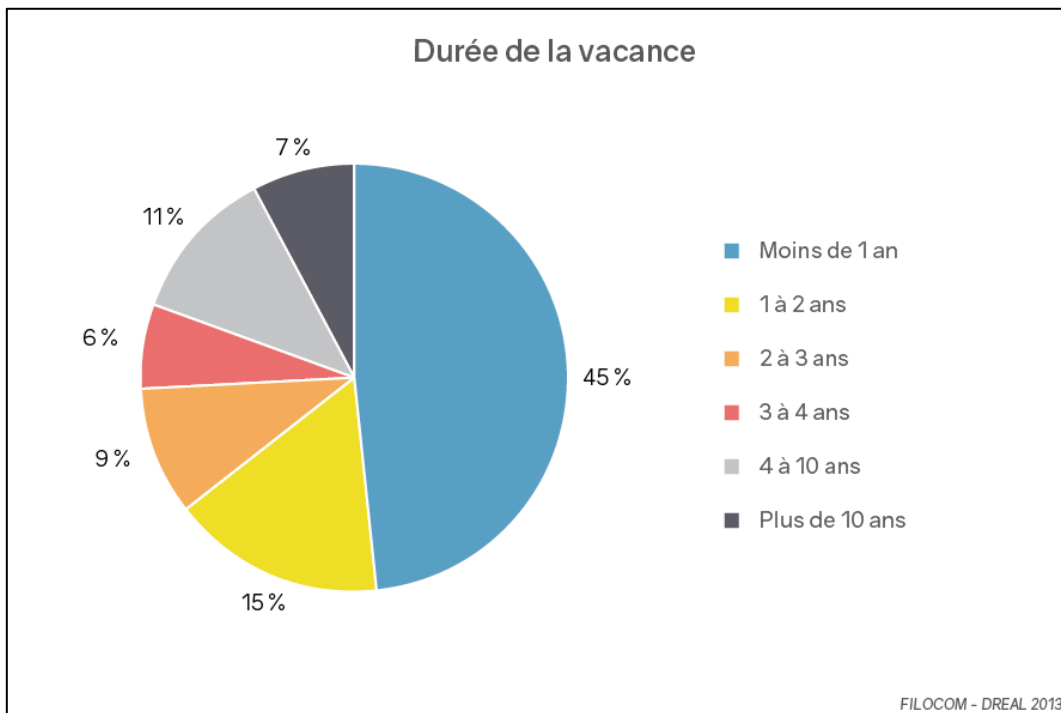
dynamique démographique et de l'attractivité résidentielle que connaît le territoire.

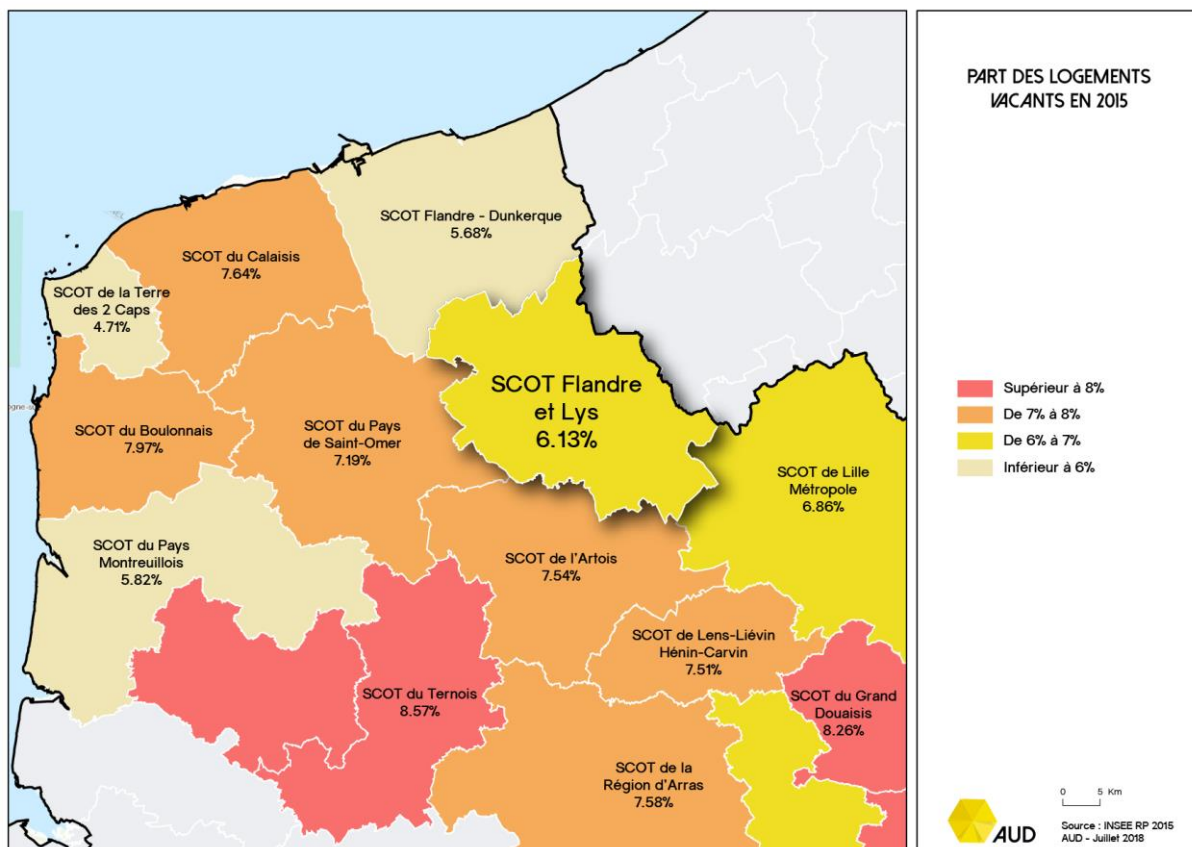
En revanche, on constate une diminution assez sensible des résidences secondaires, qui représentent uniquement 1.17% du parc de logements (soit 704 logements) contre 3.59% dans les Hauts-de-France. Depuis 1999, le SCOT de la Flandre et Lys a ainsi perdu 251 résidences secondaires.



Sur la même période, le territoire a connu une progression importante de la vacance. On recense, ainsi, 3 704 logements non occupés,

soit 1 817 de plus qu'en 1999. Un tiers d'entre eux sont vacants depuis plus de 2 ans, dont 800 logements depuis plus de 4 ans.



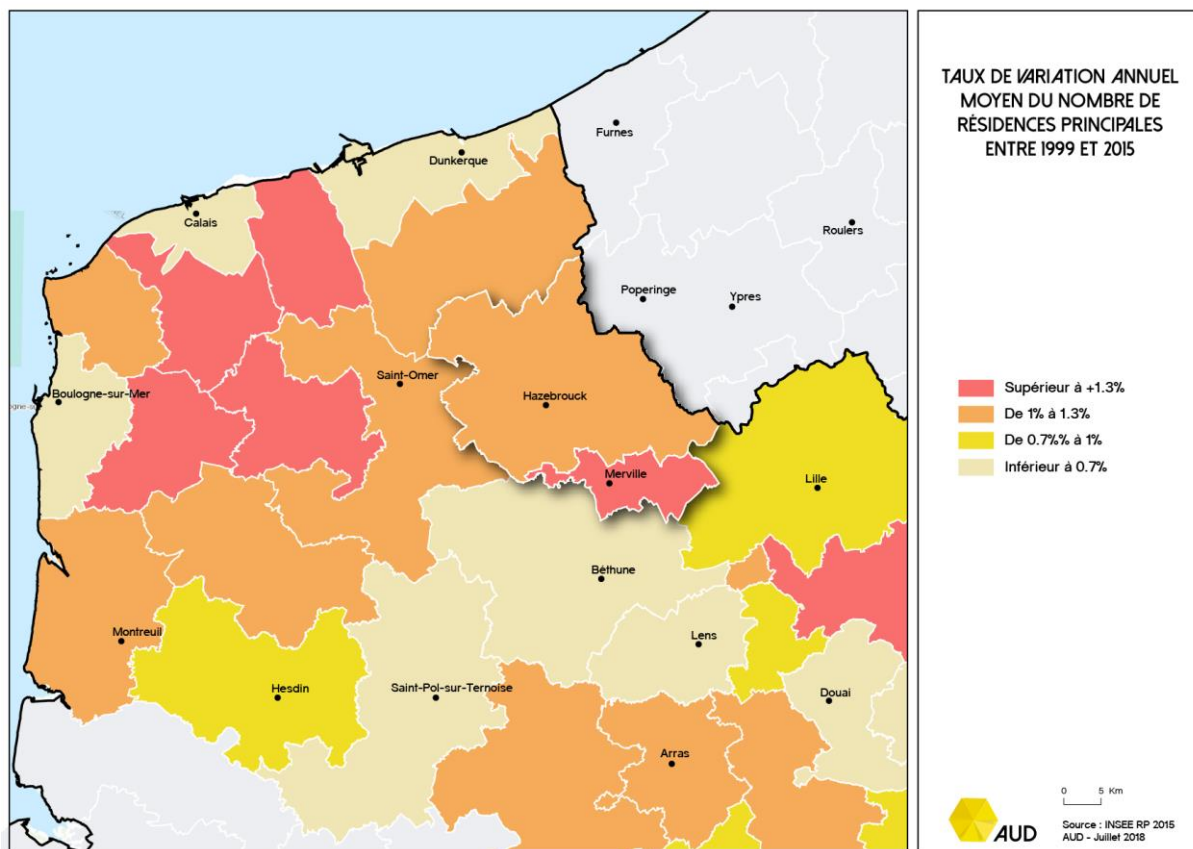


→ Si le poids de la vacance (6.1% du parc total) reste en deçà de la moyenne régionale (7.8%) et ne traduit pas une situation préoccupante du marché du logement, sa progression rapide au cours des dernières années nécessite néanmoins d'être vigilant sur ces évolutions. Une attention particulière pourrait notamment être portée sur les capacités de remise sur le marché des logements vacants de longue durée (supérieure à 4 ans) qui représentent un volume non négligeable pour le territoire.

Des évolutions disparates au sein du SCOT

La progression du nombre de résidences principales ne s'est pas faite de manière homogène sur l'ensemble du Pays. Ainsi la Communauté de Communes Flandre-Lys a connu une augmentation plus rapide du

nombre de résidences principales, caractéristique des territoires ruraux et périurbains limitrophes des grandes agglomérations régionales.



On constate également des situations légèrement différentes entre les typologies de communes. Ainsi, le rythme d'évolution du parc de logements est globalement plus rapide sur les plus petites communes.

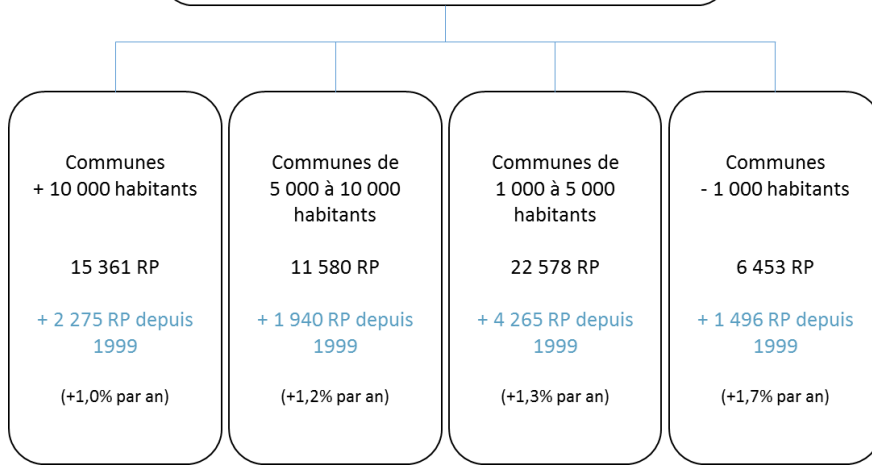
A titre d'illustration, entre 1999 et 2015, les communes de moins de 1 000 habitants ont vu

leur nombre de résidences principales progresser de 1,7% par an soit en moyenne 0,7 points de plus que les villes de plus de 10 000 habitants.



Résidences principales SCOT 2015 :
55 972

Soit + 9 976 RP depuis 1999



2.2 LES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS

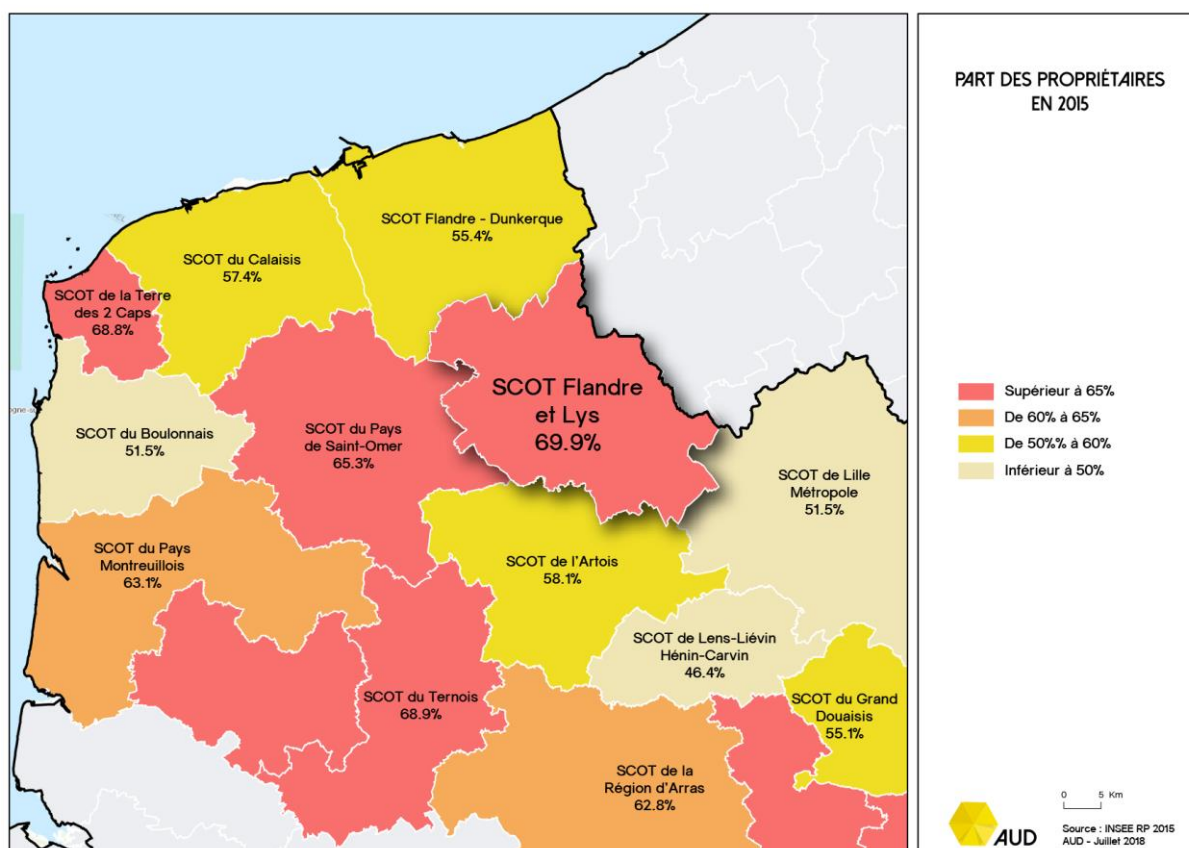
Le statut d'occupation du Parc de logements

Le SCOT Flandre et Lys se caractérise par un poids important des propriétaires occupants.

En effet, en 2015, 69.9% des résidences principales, soit 39 112 logements, sont occupés par leurs propriétaires. Cette

proportion est sensiblement supérieure à la situation observée sur les territoires voisins.

Par ailleurs, le nombre des propriétaires continue de s'accroître de près de 1.2% par an depuis 1999.



Bien qu'en progression, la part des logements locatifs demeure quant à elle relativement faible. A l'échelle du SCOT, 16 151 logements

sont proposés à la location, soit uniquement 28.9% des résidences principales.

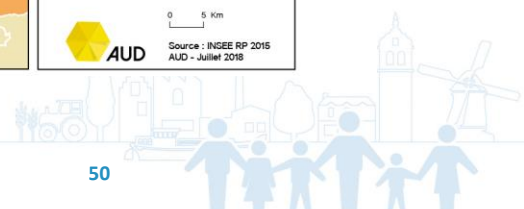
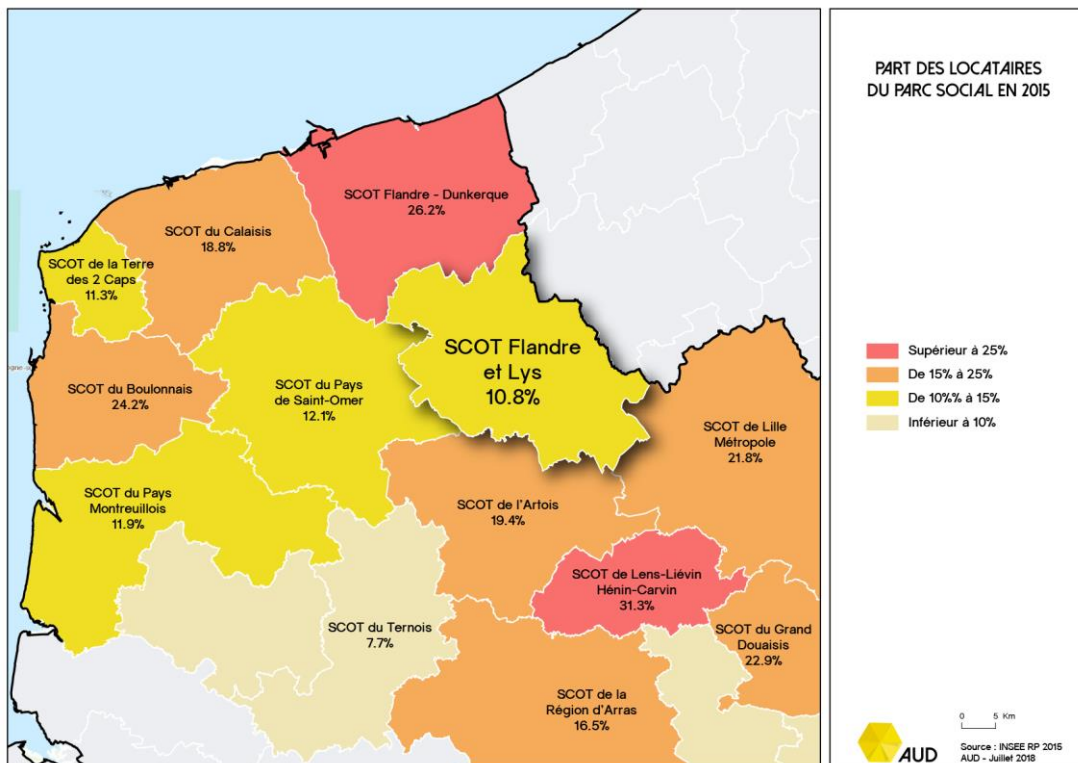
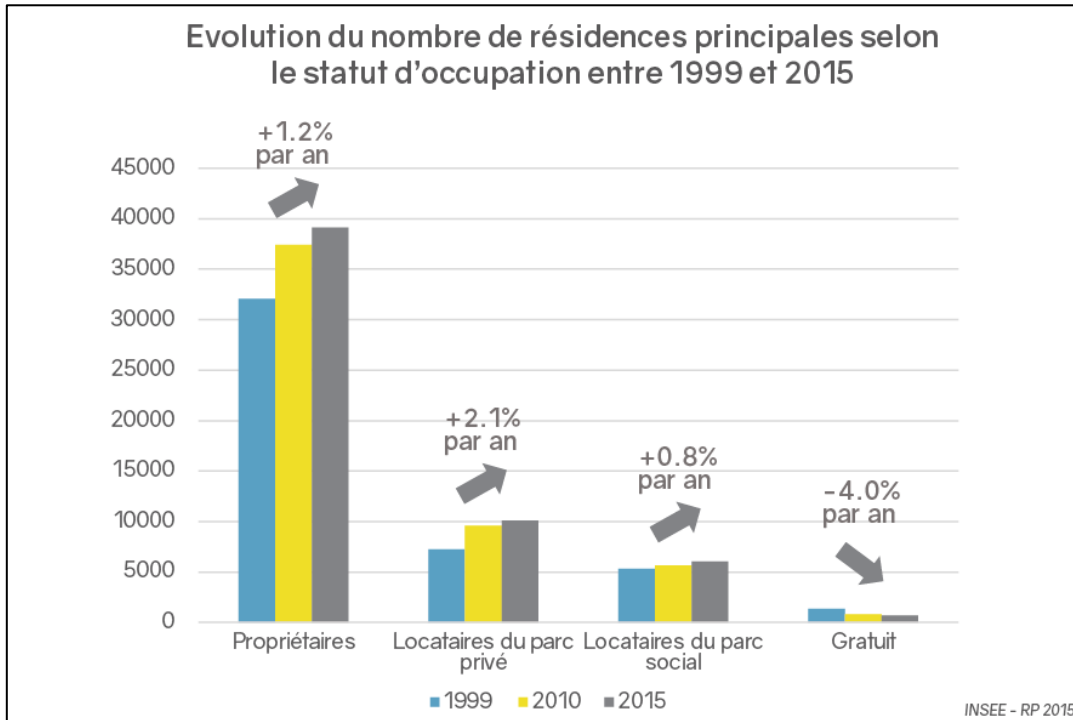
Au sein du parc locatif, l'offre privée reste nettement majoritaire et progresse



rapidement. En effet, depuis 1999 on observe une augmentation de 2.1% par an du nombre de logements locatifs privés.

A contrario, les logements locatifs aidés sont moins représentés que sur l'ensemble des

SCOT alentours et peinent à progresser. Ils représentent 10.8% du nombre de résidences principales (6 034 logements) et évoluent en moyenne de +0.8% par an, soit 733 logements locatifs aidés supplémentaires entre 1999 et 2015.



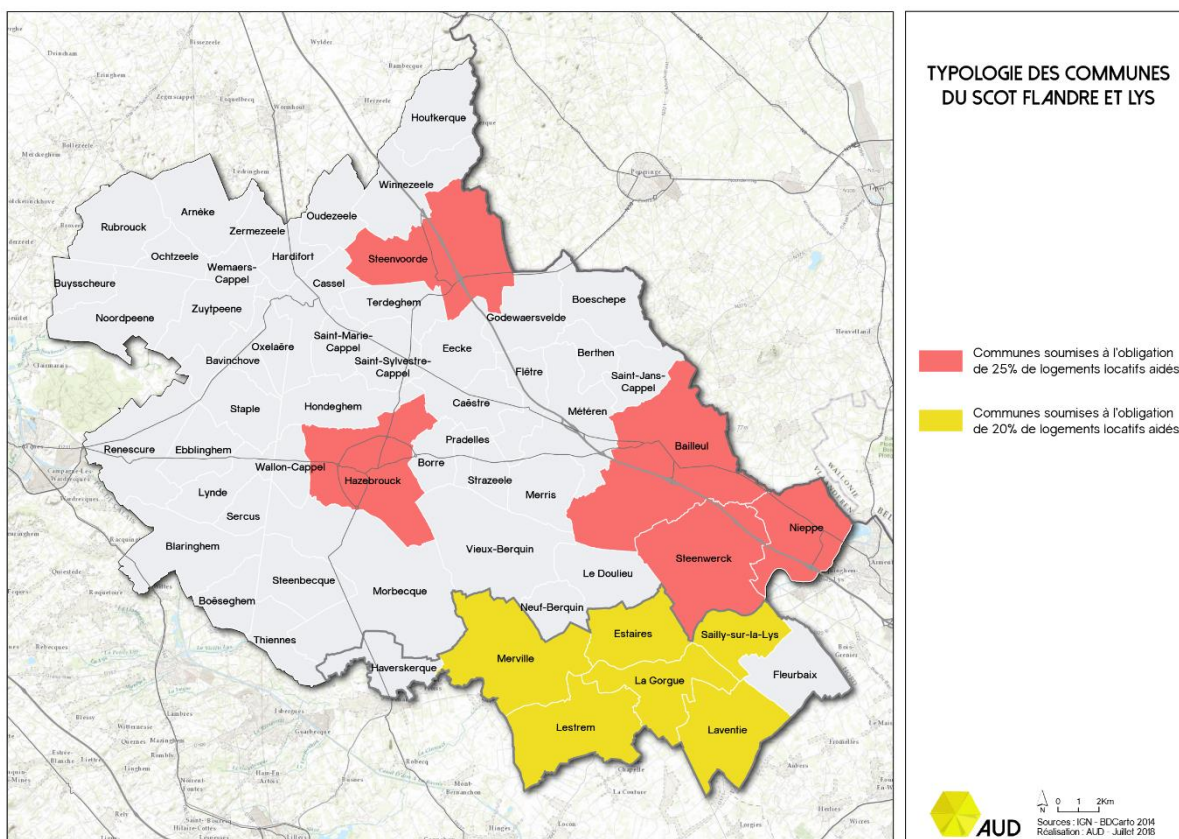
Les logements locatifs aidés

A l'échelle du SCOT, 11 communes de plus de 3 500 habitants sont soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), fixant des objectifs minimums de logements locatifs aidés au sein du parc de résidences principales.

Sur la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, qui compte plus de 50.000 habitants et une ville-centre de plus de 15.000

habitants, les 5 communes concernées (Bailleul, Hazebrouck, Nieppe, Steenvoorde et Steenwerck) doivent atteindre 25 % de logements locatifs sociaux.

Sur la communauté de communes Flandre-Lys, 6 communes sont soumises aux dispositions de la loi SRU et doivent atteindre 20% de logements locatifs aidés (Estaires, La Gorgue, Laventie, Lestrem, Merville, Saily-sur-la-Lys).



Actuellement, aucune de ces communes ne répond aux objectifs réglementaires.

Ainsi, au regard du recensement effectués en 2015, il faudrait :

- 1817 logements locatifs aidés supplémentaires sur les 5 communes concernées de la CCFL

- 1169 logements locatifs aidés supplémentaires sur les 6 communes concernées de la CCFL

La loi prévoit que ces communes puissent atteindre progressivement ces objectifs en suivant un rythme de rattrapage par période triennale jusqu'en 2025.

Objectifs de logements sociaux dans les communes soumises à la loi SRU

Communes	Objectifs de logements sociaux fixés par la loi	Nombre de logements locatifs aidés en 2015	Nombre de logements locatifs aidés total pour répondre aux objectifs réglementaires	Nombre de logements supplémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs
Bailleul	25 %	1 126	1 528	402
Estaires	20 %	363	500	137
Hazebrouck	25 %	1 480	2 313	833
La Gorgue	20 %	333	445	112
Laventie	20 %	127	377	250
Lestrem	20 %	53	329	276
Merville	20 %	621	760	139
Nieppe	25 %	697	764	67
Sailly sur la Lys	20 %	46	301	255
Steenvoorde	25 %	89	434	345
Steenwerck	25 %	170	340	170

Sources : INSEE 2015 (RP pour nb de LLA pour rép aux obj.) & RPLS 2015 (nb LLA 2015) -> VERIF AVEC JULIE SI BONNE METHODO

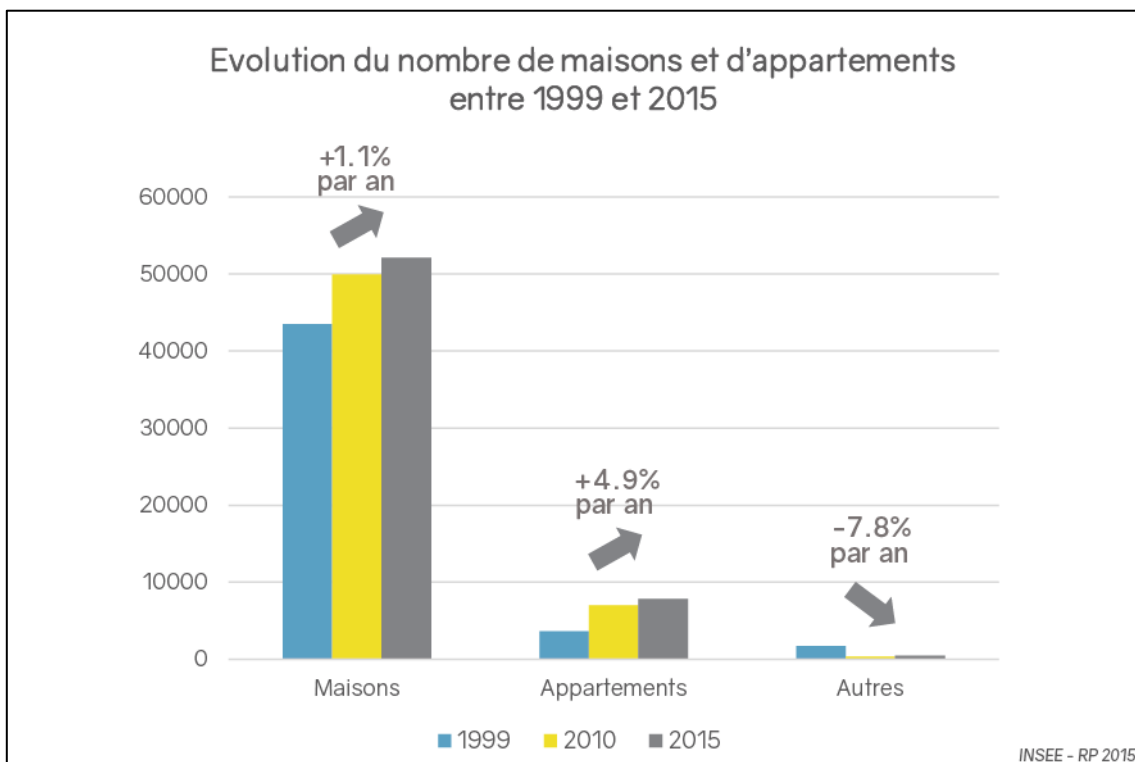
→ Compte tenu de ces éléments, il apparaît que l'évolution du parc locatif aidé constituera un enjeu majeur des politiques de logement à mettre en place sur les territoires du SCOT. Au regard des dispositions réglementaires en vigueur, elles devront permettre d'accroître la part des logements locatifs sociaux au sein du nombre total de résidences principales.

Pour autant, les volumes minimums de logements aidés à développer au sein des communes concernées par l'article 55 de la loi SRU, interrogent sur la capacité technique et financière réelle d'atteindre ces objectifs à court et moyen termes.

Les typologies de logements

Avec plus de 86.3% de maisons au sein du parc de logements la Flandre et Lys est caractéristique des espaces ruraux et périurbains des Hauts-de-France. Par ailleurs, leur nombre continue de s'accroître sous l'effet de l'attractivité résidentielle. Ainsi, depuis 1999, 8596 maisons supplémentaires ont été réalisées.

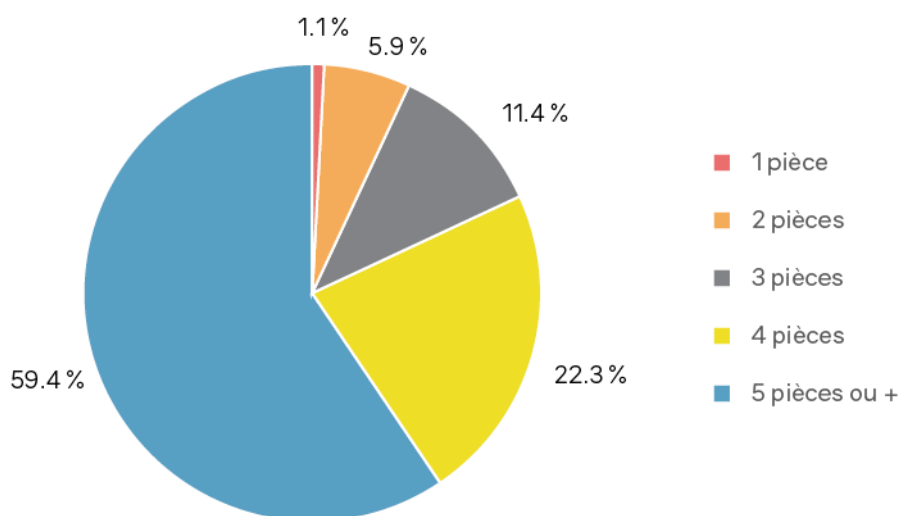
Le territoire compte néanmoins plus de 7800 logements collectifs concentrés principalement sur les villes les plus peuplées (Hazebrouck, Bailleul, ...). Cette offre a sensiblement progressé au cours des dernières années, puisque, depuis 1999, 4185 appartements ont été construits (soit une augmentation moyenne de 4.9% par an).



Le SCOT se caractérise également par un poids très important des grands logements : 59.4% des résidences principales comprennent 5 pièces ou plus et cette tendance se renforce

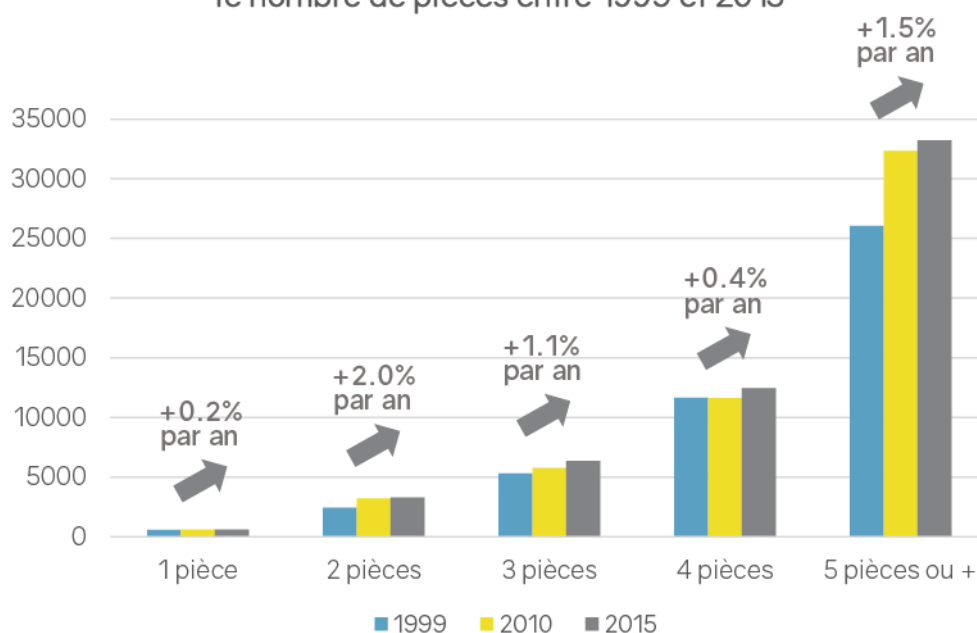
puisque ces grands logements représentent 70% des résidences principales réalisées depuis le début des années 2000.

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces en 2015



INSEE - RP 2015

Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces entre 1999 et 2015

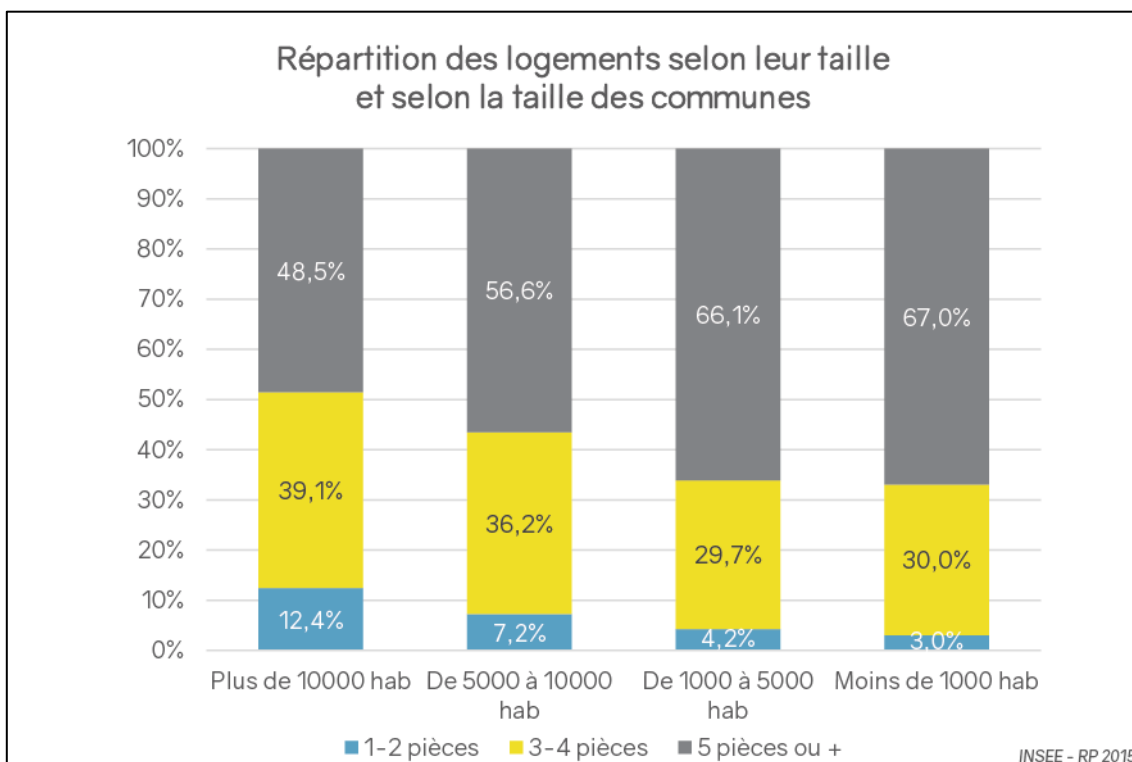


INSEE - RP 2015

Bien qu'en progression, les petits logements de 1 à 2 pièces constituent moins de 10% de l'offre totale, et sont majoritairement concentrés sur les communes les plus peuplées du territoire. On constate d'ailleurs une corrélation assez

forte entre la taille de la commune et la typologie de logements. Ainsi, le poids des petits logements diminue au sein des plus petites communes.





→ Si le développement du parc de résidences principales s'est traduit essentiellement par un accroissement du nombre de grands logements, il convient de se demander si une plus grande diversification de l'offre ne sera pas nécessaire afin de répondre aux évolutions sociodémographiques et à l'accroissement probable du nombre de petits ménages dans les années à venir ?

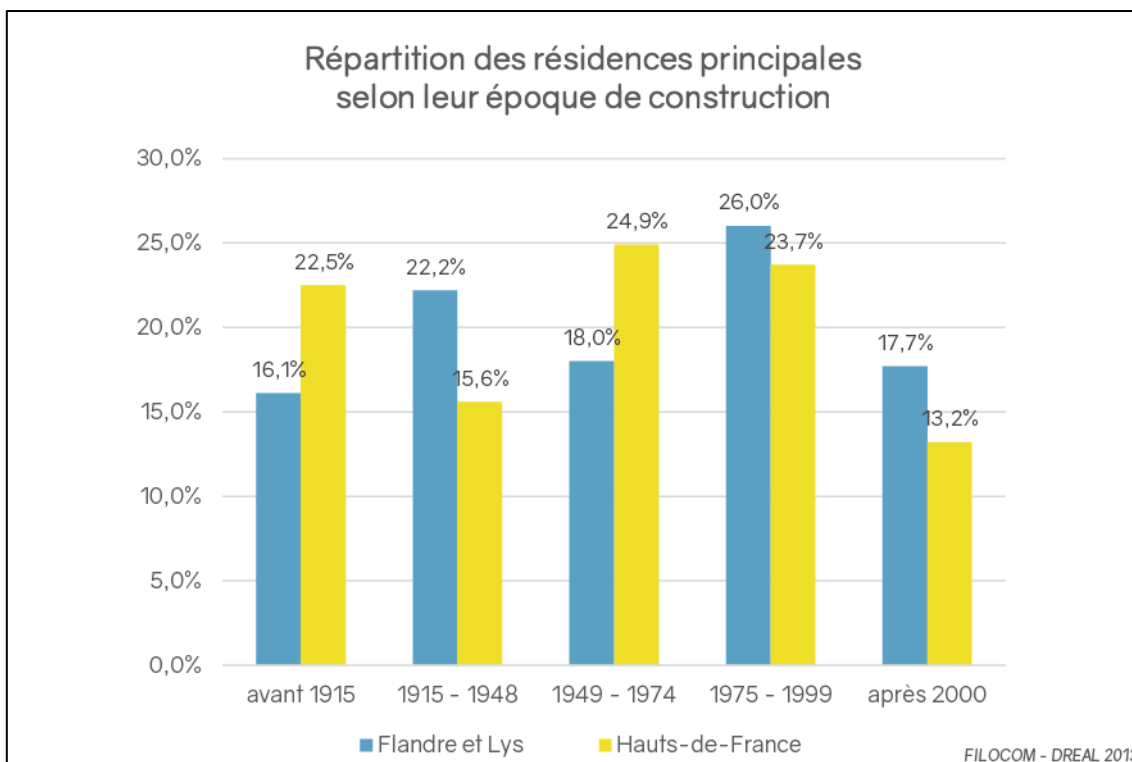
La qualité du Parc

La Flandre et Lys bénéficie d'un parc de logements relativement récent comparativement à l'ensemble des Hauts-de-France. En effet sur le territoire 43.7% des logements ont été construits au cours des 40 dernières années, contre 37% à l'échelle régionale.

Le SCOT compte néanmoins plus de 30000 résidences principales créées avant la première réglementation thermique (avant 1974) et constituant la cible prioritaire des politiques de

réhabilitation énergétique du parc ancien développées aux différentes échelles.

Bien que peu d'éléments permettent de juger des qualités énergétiques réelles de ce bâti, le renchérissement des prix de l'énergie et les objectifs nationaux et internationaux en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, militent néanmoins pour qu'une attention particulière soit portée sur la question de la réhabilitation énergétique du parc de logements.



L'analyse des données du Parc Privé Potentiellement Indigne, c'est-à-dire des logements privés qui répondent à des critères combinés de qualité médiocre du bâti et de ressources modestes des occupants pouvant révéler un risque plus fort de dégradation, semble indiquer que le poids des logements dégradés sur le territoire serait moins important qu'à l'échelle régionale.

Selon cet indicateur, 6,6% des logements privés de la Flandre et Lys seraient potentiellement indignes, soit 3 points de moins que les moyennes régionales (9,4%) et départementales (9,9%). Cela représente néanmoins un volume de plus 2.200 logements dont 88% d'individuels.

➔ Les différentes données disponibles semblent donc révéler la présence sur la Flandre et Lys d'un parc de logements dégradés moins important que sur le reste de la Région. Néanmoins, plusieurs éléments comme la progression de la vacance (cf. partie 1) ou le nombre de logements potentiellement indignes appellent à la vigilance sur ce sujet et à la mise en œuvre d'actions ciblées pour la résorption de l'habitat dégradé existant.

2.3 LES OCCUPANTS DU PARC DE LOGEMENTS

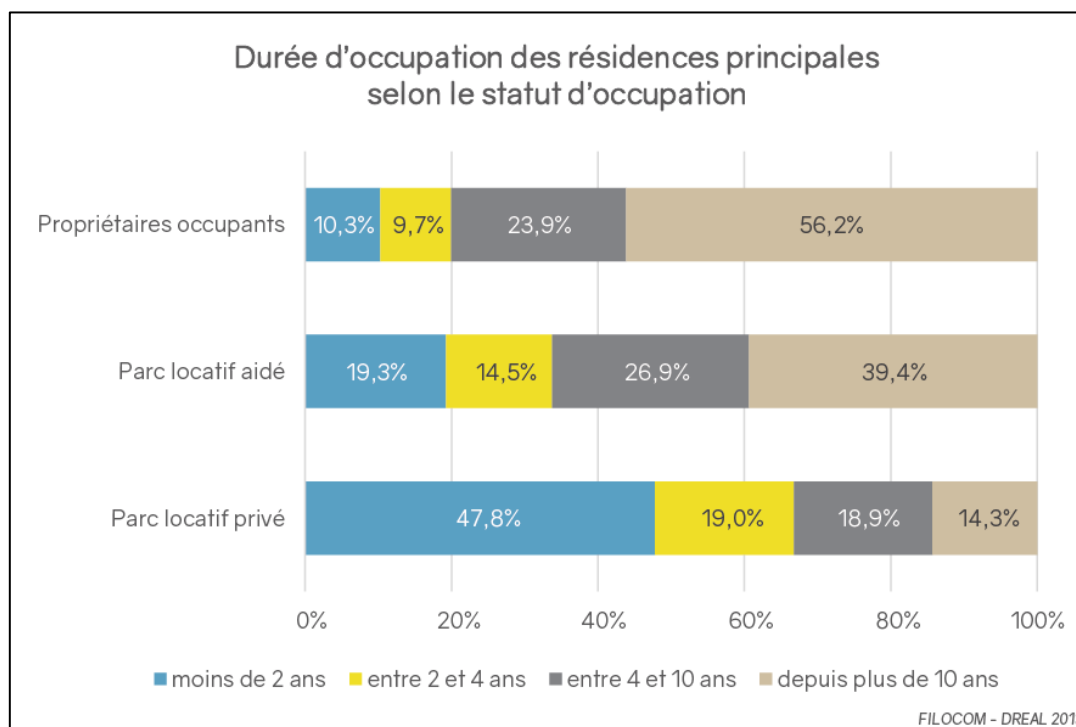
Dans la lignée des éléments traités dans le cadre du diagnostic « population », la caractérisation du parcours résidentiel des ménages nécessite d'établir une analyse des occupants du parc de logements du territoire.

La durée d'occupation et âge des occupants

Les dernières données disponibles montrent une très forte stabilité des propriétaires occupants. En effet, plus de 56% d'entre eux occupent leur logement depuis plus de 10 ans.

En revanche, on observe une mobilité nettement plus importante au sein du parc

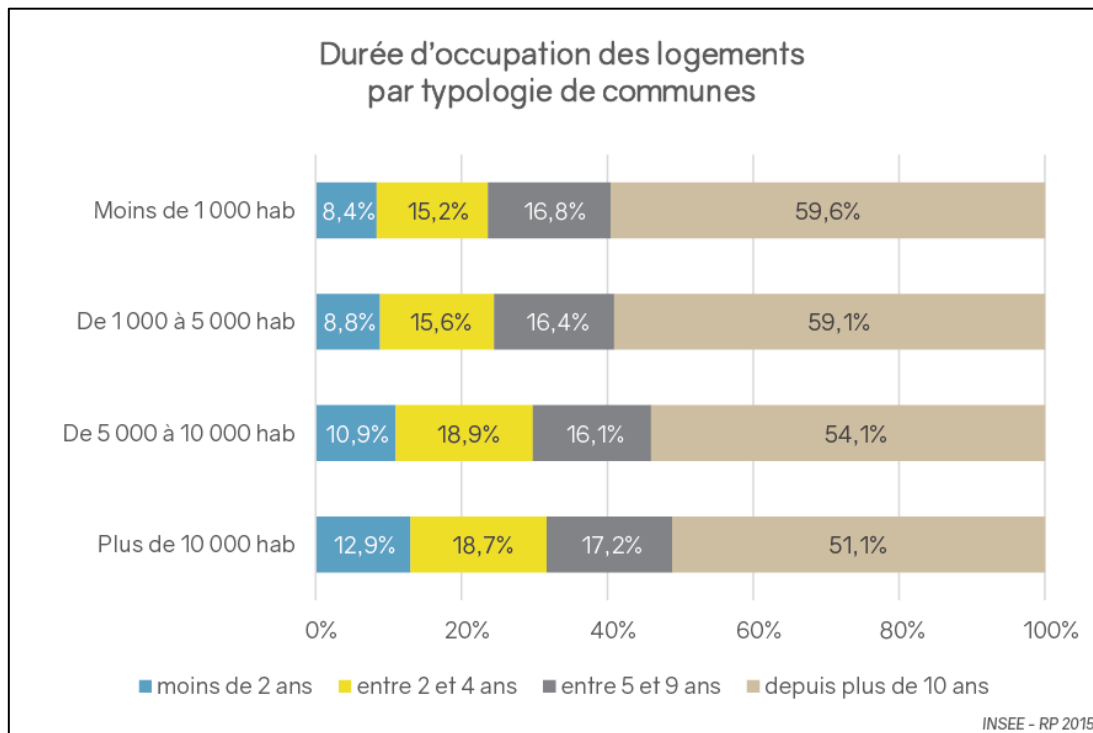
locatif, notamment privé. En 2013, près d'un locataire du parc privé sur deux habite son logement depuis moins de 2 ans. L'offre locative aidée est quant à elle dans une situation intermédiaire, avec une majorité de locataires vivant dans leur logement depuis plus de 4 ans.



On observe également une plus grande stabilité de la population au sein des communes les plus rurales. En effet, dans les

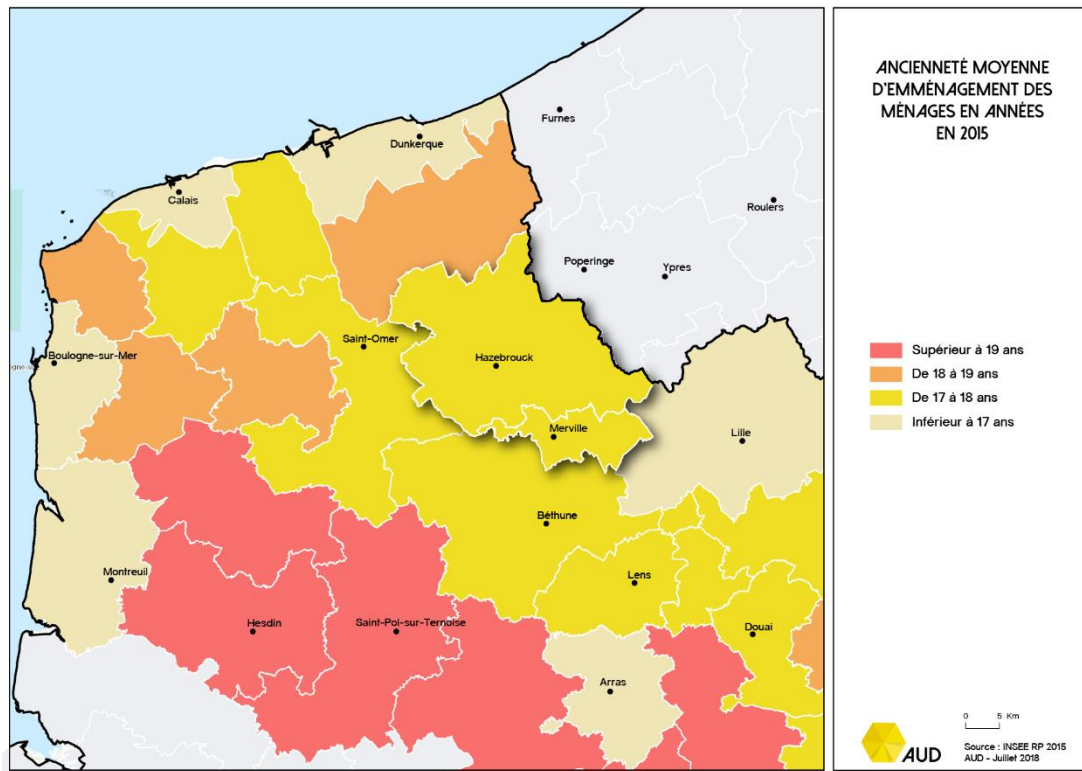
villages de moins de 1.000 habitants, moins de 10% de la population occupe un logement

depuis moins de 2 ans, contre 13% dans les villes de plus de 10.000 habitants.



Cette corrélation est par ailleurs vérifiée à l'échelle régionale, où l'on constate que l'ancienneté moyenne d'emménagement est très nettement inférieure dans les grandes agglomérations. Avec en moyenne des ménages qui habitent leur logement depuis

plus de 17 ans, le SCOT de la Flandre et Lys se situe dans une situation intermédiaire entre les grands pôles urbains régionaux et les territoires plus ruraux où la moyenne d'emménagement dépasse largement les 19 ans.



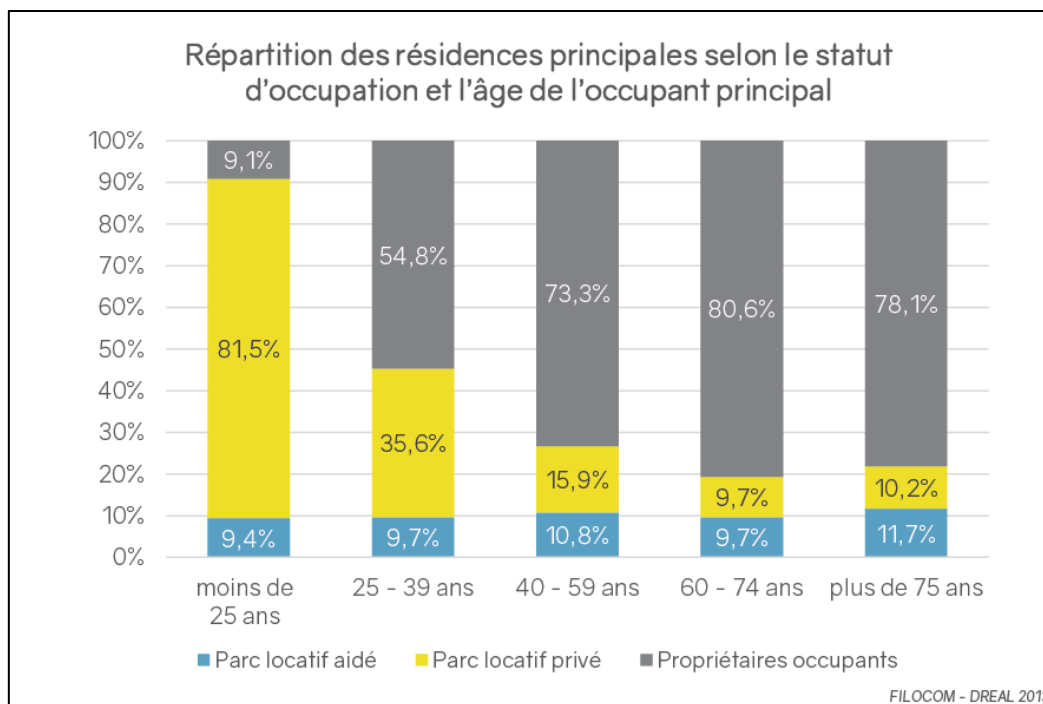
L'âge de l'occupant

L'analyse des statuts d'occupation en fonction de l'âge illustre le rôle prépondérant que joue le parc locatif privé dans le parcours résidentiel des jeunes ménages.

En effet, plus de 8 jeunes de moins de 25 ans sur 10 qui occupent un logement sont locataires du parc privé. Cette proportion diminue ensuite rapidement, en lien avec le dynamisme de l'accèsion à la propriété sur la Flandre et Lys.

Ainsi, le poids des propriétaires occupants augmente fortement avec l'âge, pour atteindre près de 80% des 60-74 ans. Il s'affaiblit ensuite légèrement chez les plus de 75 ans, dont une partie des ménages retournent au sein du parc locatif.

Le parc locatif aidé est quant à lui relativement stable et héberge environ 10% de toutes les classes d'âges du territoire. On observe néanmoins que c'est chez les plus de 75 ans que la part des logements locatifs publics est la plus importante.



➔ Les éléments relatifs à l'occupation des logements mettent en avant le rôle important que joue le parc locatif dans le parcours résidentiel des ménages de la Flandre et Lys.

Le poids que représentent les logements locatifs privés chez les moins de 25 ans, ainsi que la mobilité importante au sein de ce parc, indiquent qu'il constitue un élément déterminant pour l'accès au logement des jeunes ménages et une étape préalable à l'accession à la propriété qui se fait majoritairement entre 25 et 59 ans.

A contrario, le parc locatif aidé connaît une plus grande stabilité de ses occupants, qui pour partie n'accèdent jamais à la propriété. L'offre locative semble être également une réponse au vieillissement de la population puisque sa part augmente parmi les ménages de plus de 75 ans.



2.4



LES DYNAMIQUES FONCIERES ET IMMOBILIERES RECENTES

La construction neuve

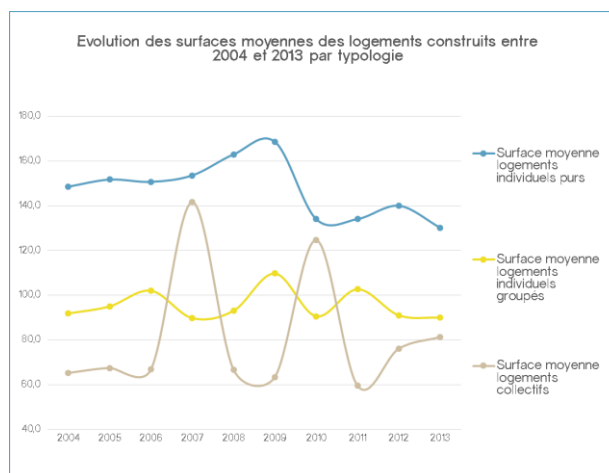
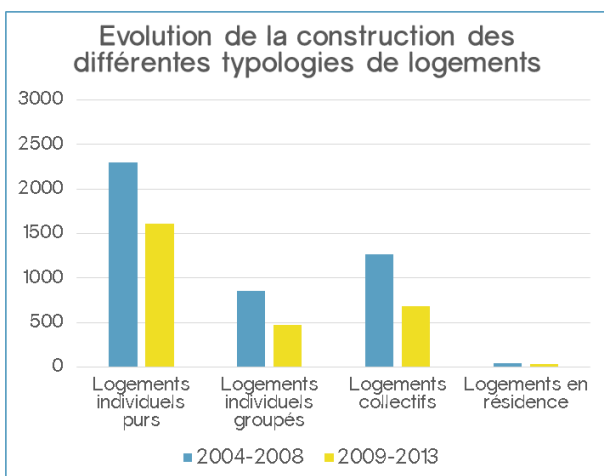
Si, au cours des dernières décennies, la Flandre et Lys a connu une très forte dynamique de construction, le rythme actuel de production de logements s'est nettement ralenti sous l'effet de la conjoncture économique.

En effet, entre 2009 et 2013, la production de logements a diminué de plus de 37% comparativement à la période 2004-2008, passant de 4 663 logements neufs construits en quatre ans à 2 801.

La baisse s'est fait ressentir sur l'ensemble des segments du marché. Ainsi, le nombre de

nouveaux logements individuels groupés et collectifs s'est réduit de 46%, et celui des individuels purs de 30%.

Cette conjoncture moins favorable est également palpable par la diminution sensible depuis 2008 de la taille des habitations. En 4 ans, la superficie moyenne des nouveaux logements individuels purs de la Flandre et Lys est passée de plus de 170m² à environ 130m².



Le Marché ancien

Malgré un accroissement notoire sur l'année 2010, les volumes annuels de transactions de

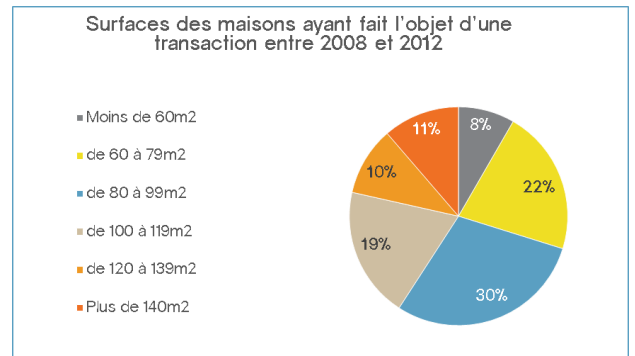
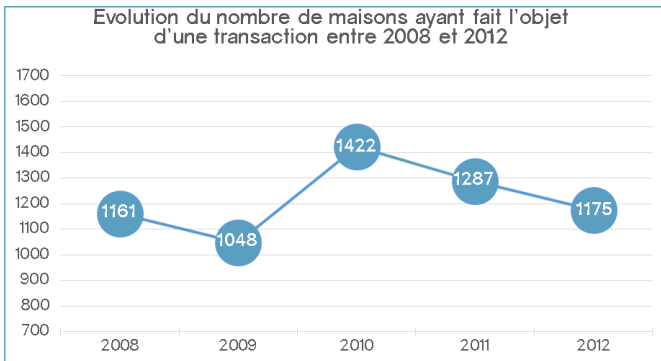
logements anciens sont relativement stables depuis 2008.



En moyenne, 1200 transactions sont ainsi enregistrées chaque année.

Le prix médian des logements anciens cédés sur le territoire s'établit actuellement autour de 154.000 €.

60% de ces biens ont une superficie inférieure à 100m² et la surface médiane de parcelles concernées approche les 510m².

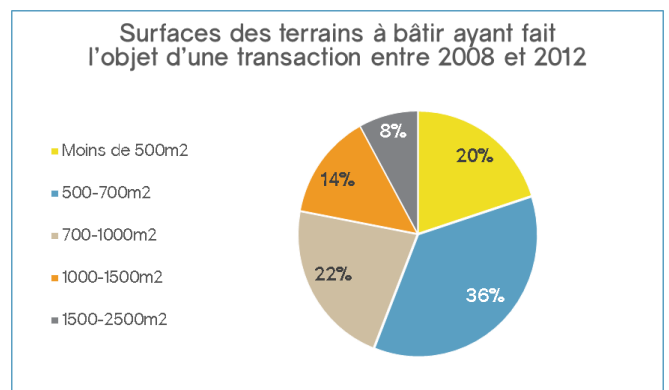
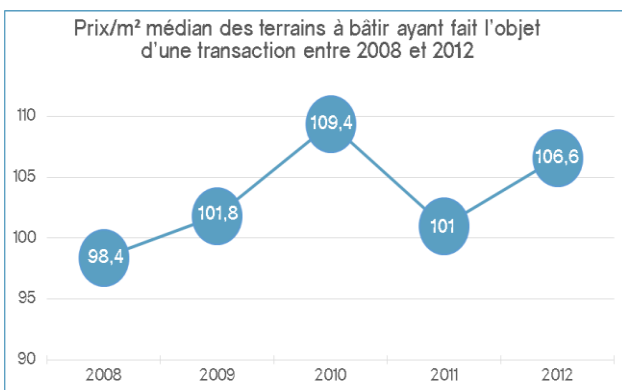


Les terrains à bâtir

Entre 2008 et 2012, près de 1.400 transactions de terrain à bâtir ont été enregistrées sur le territoire, dont près de 60% de moins de 700m².

moyen du m² au sein de la Flandre et Lys est ainsi passé en 5 ans de 98,4€ à 106,6€ soit une augmentation de plus de 8%.

Ce marché semble connaître une certaine tension avec une inflation des prix entre 2008 et 2012. Selon les données disponibles, le prix



2.5 SYNTHÈSE ET ENJEUX

Sous l'effet des évolutions démographiques positives et de son attractivité résidentielle, la Flandre et Lys a connu depuis les années 1960 une importante dynamique de constructions de logements.

Ce contexte favorable, s'est majoritairement traduit par la production de maisons individuelles de grandes tailles pour des propriétaires occupants. Il a également permis à la Flandre et Lys de disposer d'un parc de logements qui selon les indicateurs disponibles semble globalement de meilleure qualité que sur l'ensemble du département ou de la Région Hauts-de-France.

Néanmoins, le diagnostic pointe plusieurs points de vigilances et évolutions probables à anticiper dans la définition des stratégies à déployer en matière d'habitat.

D'une part, la conjoncture actuelle est marquée à la fois par la diminution de la production de logements et un accroissement assez sensible de la vacance, qui reste malgré tout en deçà de la moyenne régionale. Une attention particulière doit ainsi être portée sur la poursuite de ces tendances et sur l'évolution des logements vacants de longue durée et du Parc Privé Potentiellement Indigne. Afin de garantir la qualité du parc de logements anciens, les initiatives visant à résorber l'habitat dégradé et à encourager la réhabilitation énergétique des logements les plus énergivores pourraient ainsi être renforcées.

D'autre part, le territoire pourrait dans les années à venir être confronté à des enjeux

d'adaptation de l'offre aux évolutions sociodémographiques. Si, au cours des dernières années, le SCOT Flandre et Lys a essentiellement produit de grands logements, la croissance probable des petits ménages et le vieillissement en cours de la population posent nécessairement la question de la diversification du parc au profit de l'amélioration du parc résidentiel. Dans ce contexte, le marché locatif apparaît notamment comme un élément d'attractivité des jeunes ménages et une réponse à l'accroissement du nombre de personnes âgées.

Enfin, le territoire devra renforcer le poids du logement locatif aidé au sein du parc de résidences principales.

Toutefois, dans ce domaine, les volumes importants de logements à réaliser sur les communes soumises à l'article 55 de loi SRU, interrogent sur la capacité technique et financière réelle de répondre aux obligations réglementaires à court et moyen termes. Ils posent également la question de l'équilibre du développement de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire.



PARTIE 3

Développement économique

3.1 CARACTERISTIQUES DES EMPLOIS DU TERRITOIRE

Évolution de l'emploi local

En 2015, selon les données INSEE, le SCOT Flandre et Lys représente avec 42.817 emplois, 2% des emplois des Hauts-de-France.

A l'échelle du SCOT, on compte 73 emplois pour 100 actifs. Ce ratio nettement inférieur à celui observé sur les territoires voisins illustre ainsi la très forte vocation résidentielle du territoire.

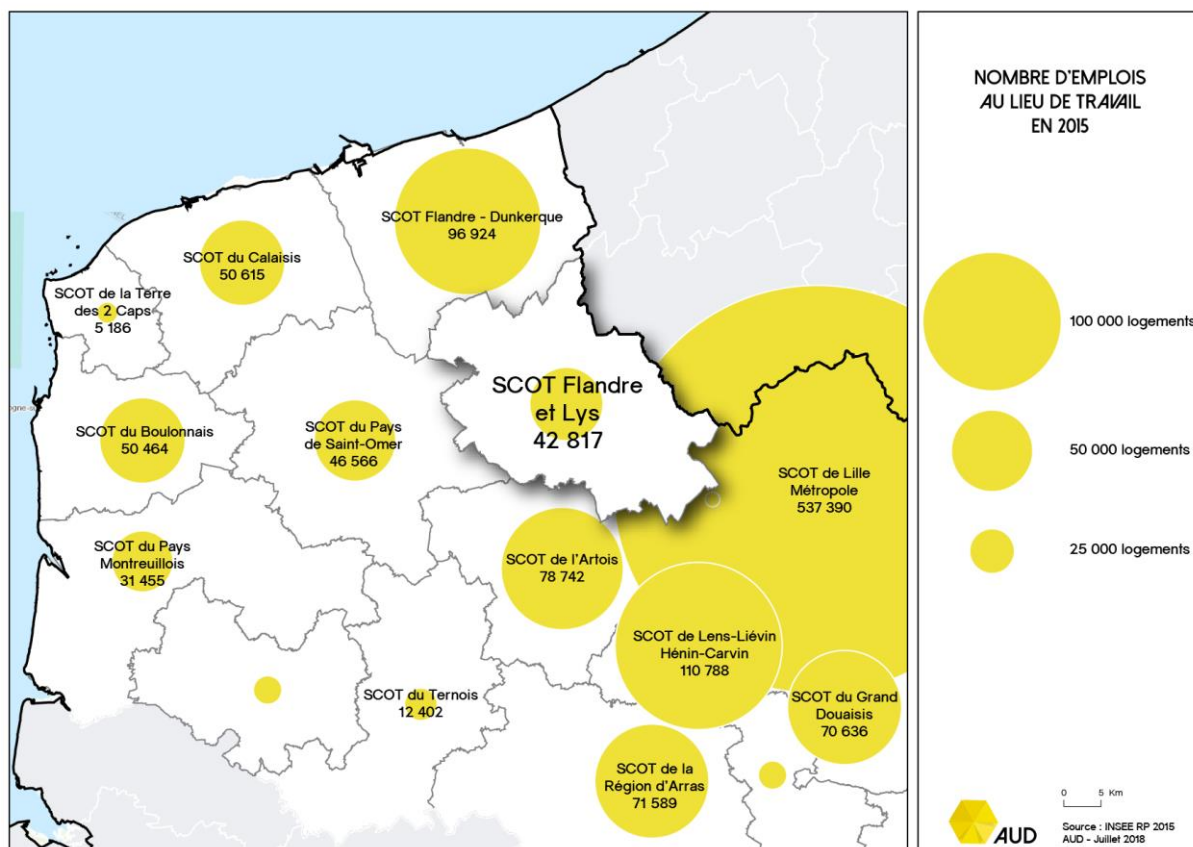
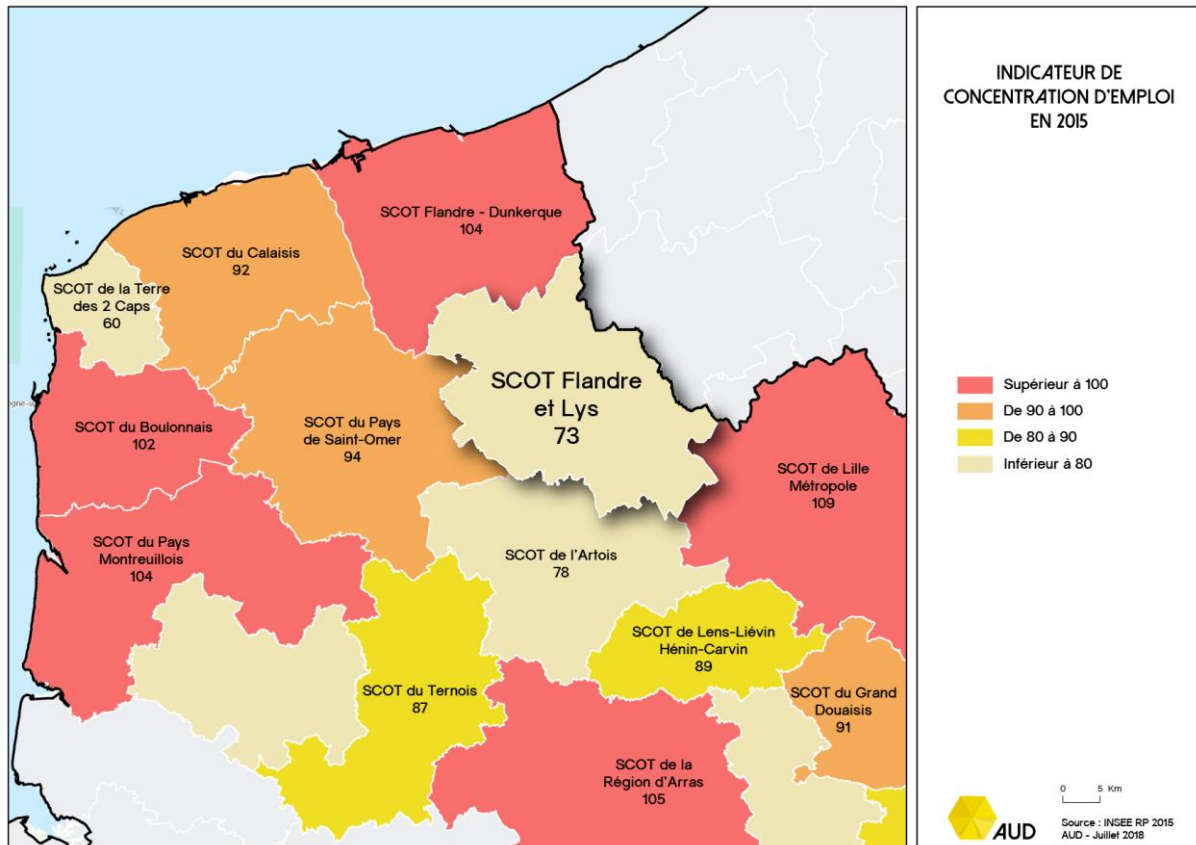


Figure 1 : Emploi dans les SCOT (INSEE-RP 2012)



Indicateur de concentration de l'emploi (INSEE -RP 2012)



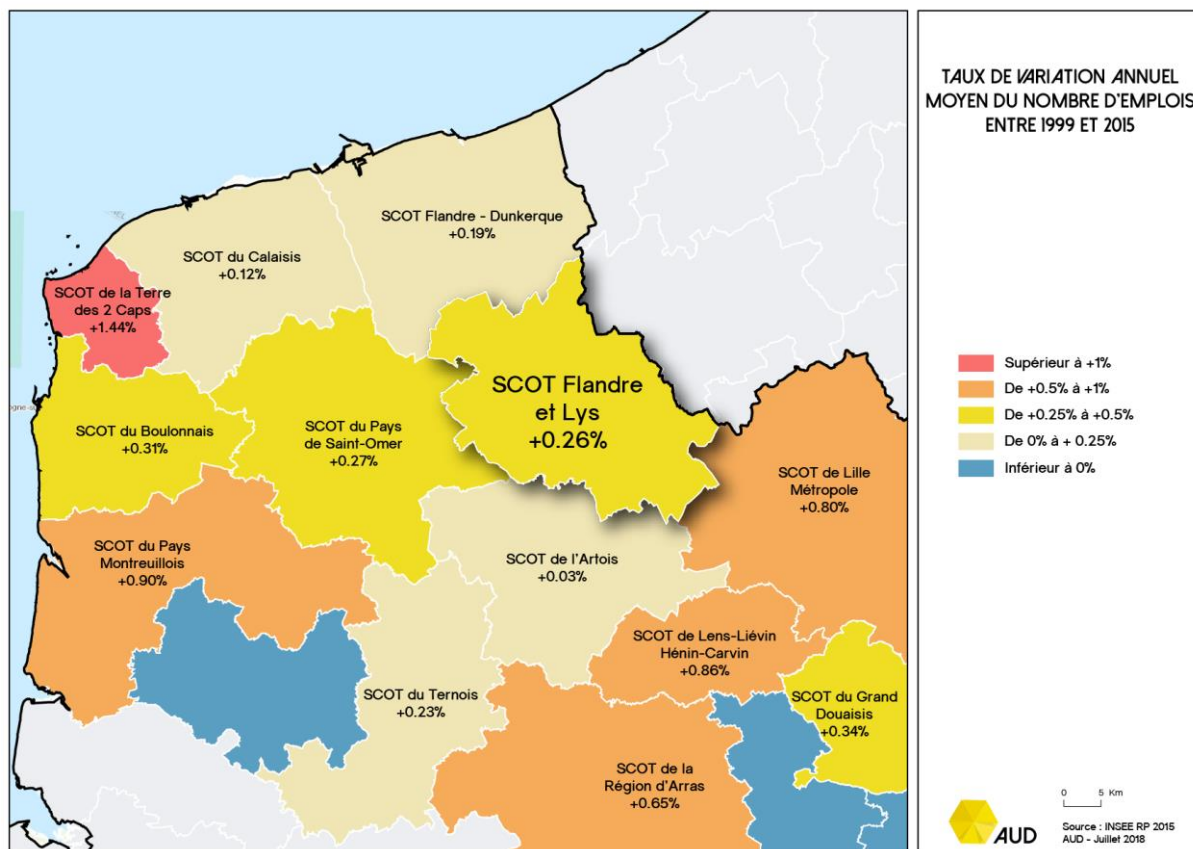
Depuis 1999, le SCOT a gagné en une quinzaine d'années près de 1 800 emplois supplémentaires, soit une progression d'environ 0.3% par an.

Toutefois, cette évolution n'a pas été positive durant toute la période. En effet, si entre 1999 et 2010 le SCOT a enregistré une augmentation

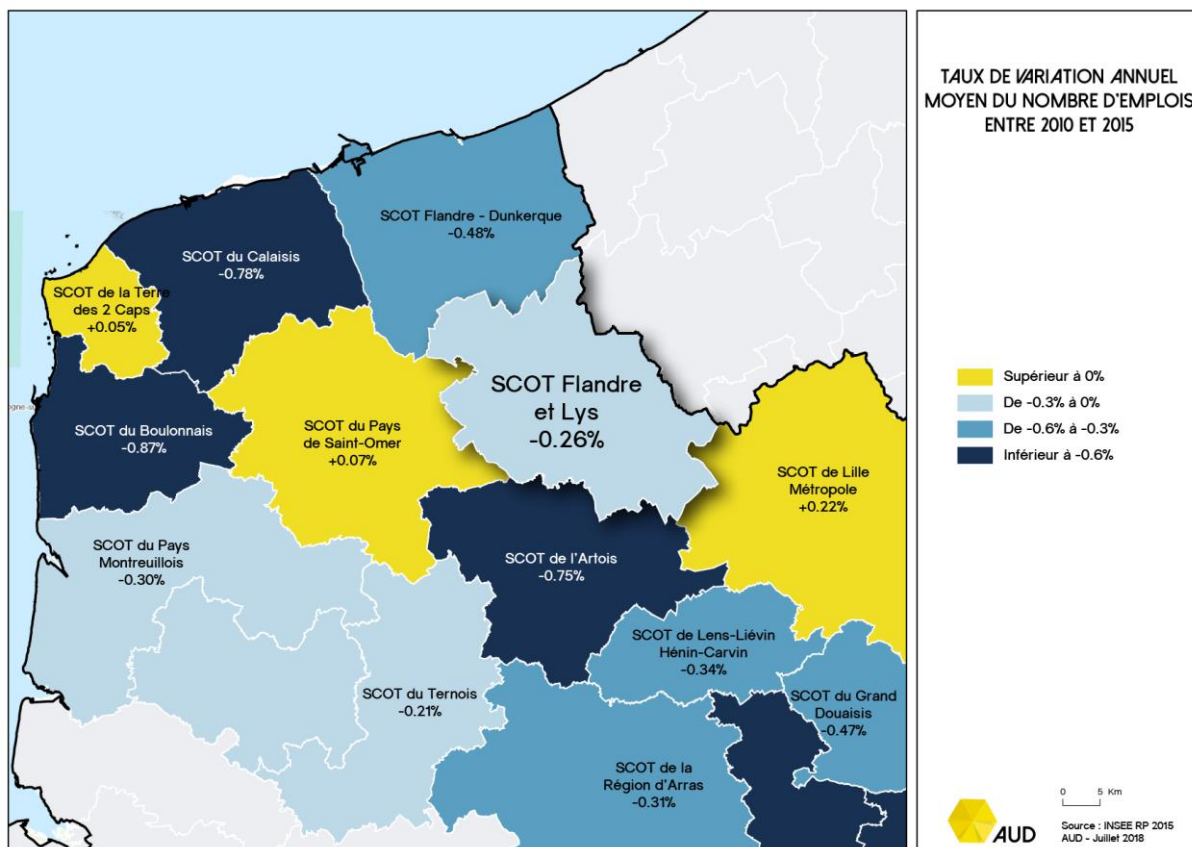
moyenne du nombre d'emplois de 0.5% par an, la Flandre et Lys a connu une perte d'emplois durant la période la plus récente (-0.3% / an entre 2010 et 2015).

Ces évolutions successives ont également été constatées dans la plupart des territoires voisins de la Flandre et Lys.

Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2012 (INSEE -RP 2012)



Evolution du nombre d'emplois entre 2007 et 2012 (INSEE-RP2012)



Typologie des emplois

A l'échelle du SCOT, les activités tertiaires (commerces, services & transports, administration, publique, enseignement, santé) demeurent les principales pourvoyeuses d'emplois. Elles représentent, 66.1 % des emplois offerts sur le territoire, et sont en progression d'environ 1.2% par an. La Flandre et Lys est ainsi passé de 23 490 emplois tertiaires en 1999 à plus de 28 500 en 2015.

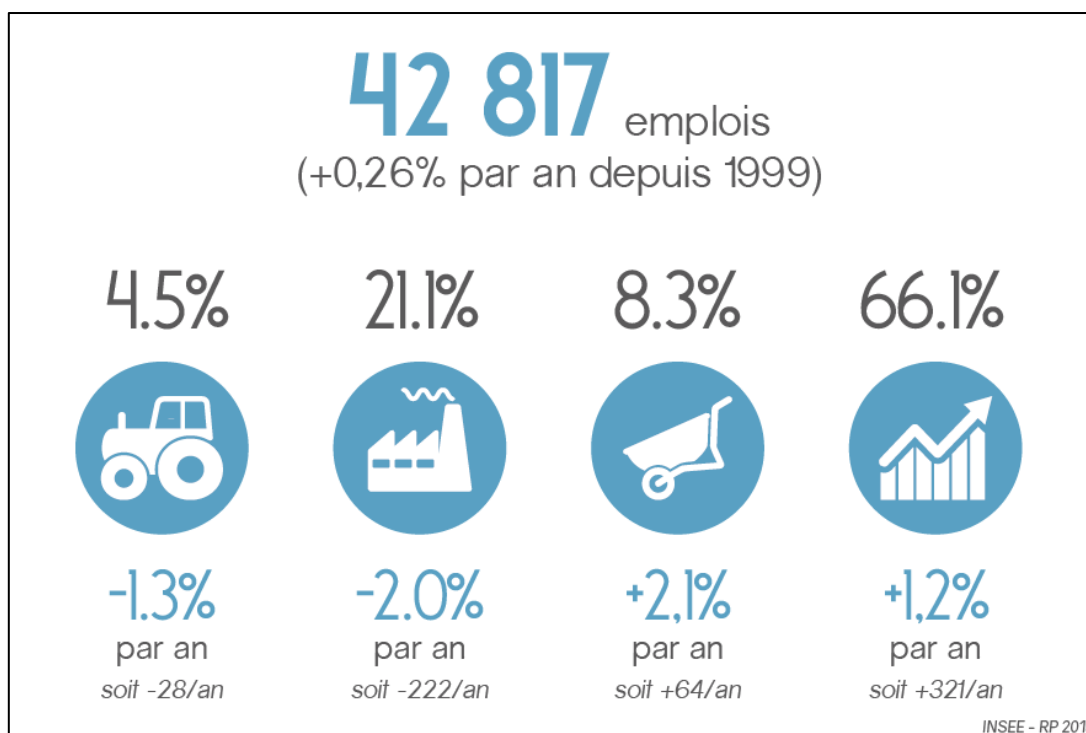
De même, la filière bâtiment & travaux publics a permis de soutenir la création d'emplois locaux au cours de la dernière décennie. Portée par une forte dynamique de construction elle a enregistré depuis 1999 en moyenne 64 emplois

supplémentaires par an, soit un rythme de progression annuel moyen de 2.1%.

Avec la présence de grands groupes industriels d'envergure internationale (Roquette, Bonduelle, Danone ...), le bassin d'emplois demeure également l'un des plus industrialisés des Hauts-de-France. En effet, malgré une baisse latente des effectifs au cours des dernières années, l'industrie représente encore 21.1% des emplois locaux contre 14.3% à l'échelle régionale.

Une baisse des effectifs de 1.3% par an (soit environ 28 emplois de moins par an) est aussi enregistrée dans le secteur agricole.



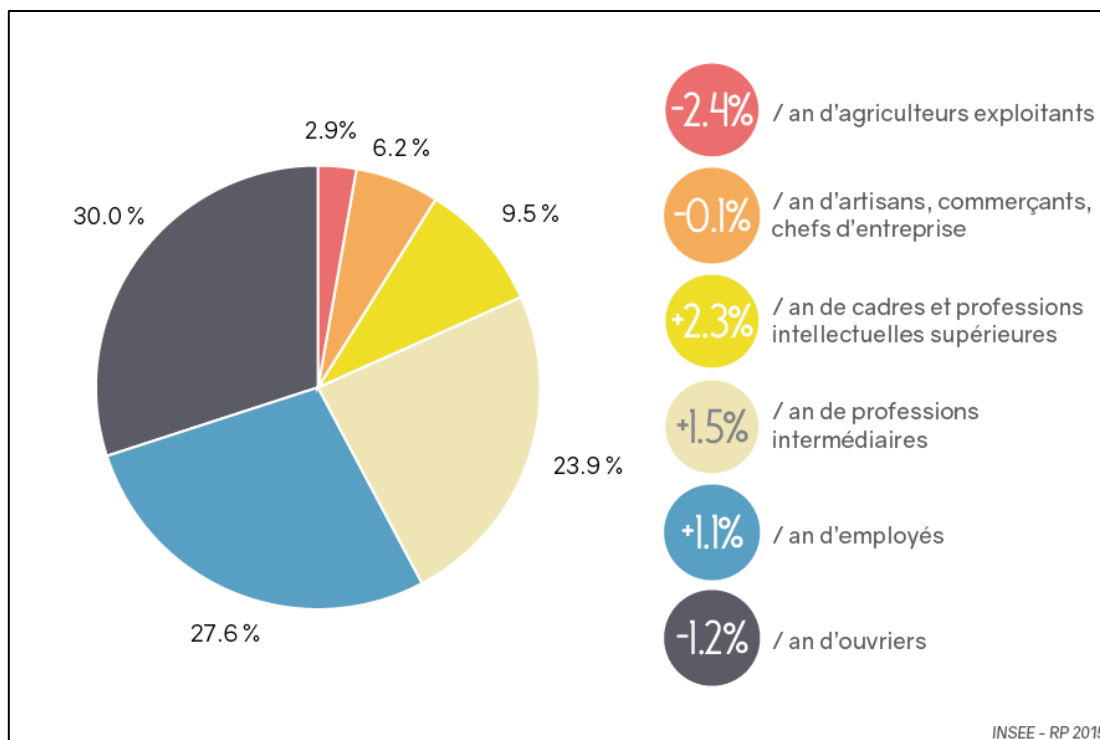


Evolution de l'emploi selon le secteur d'activité entre 1999 et 2012 (INSEE -RP 2012)

La tertiarisation de l'économie locale se mesure de surcroît, par l'augmentation des employés, professions intermédiaires et cadres qui ont respectivement progressé de 1.1%, 1.5% et 2.3% par an depuis 1999.

En revanche, si les ouvriers demeurent la catégorie la plus importante, leur nombre a

diminué en moyenne de -1.2% par an durant la même période. La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprises est quant à elle restée relativement stable.



3.2 LA POPULATION ACTIVE

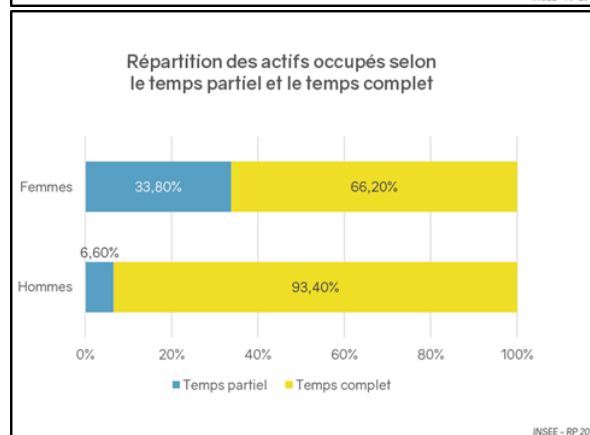
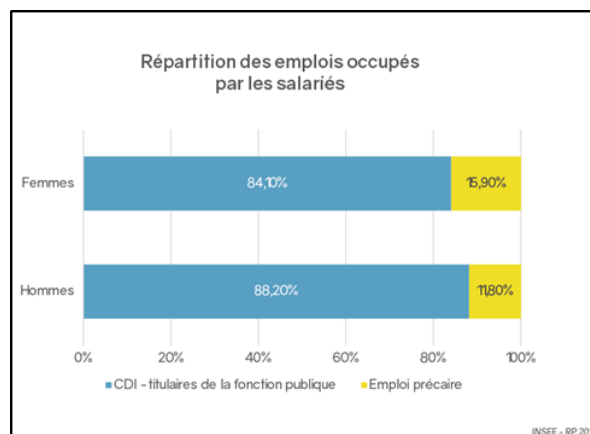
Evolution de la population active

Le SCOT compte actuellement 66 045 actifs.

Depuis 1999 ce chiffre progresse de près de 1% par an, soit un rythme plus rapide que la population (+0.5% par an) et l'emploi local (+0.3% par an). Les actifs représentent ainsi 73.7% des 15-64 ans, contre 68.5% en 1999.

Par ailleurs, si le taux d'activité des hommes reste plus élevé que celui des femmes (77.8% contre 69.6%), on constate que le nombre de femmes au sein de la population active progresse plus rapidement (+1.3% par an depuis 1999 pour les femmes, contre +0.5% par an pour les hommes).

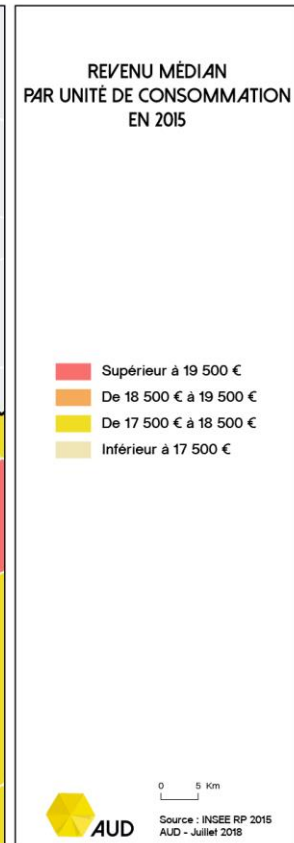
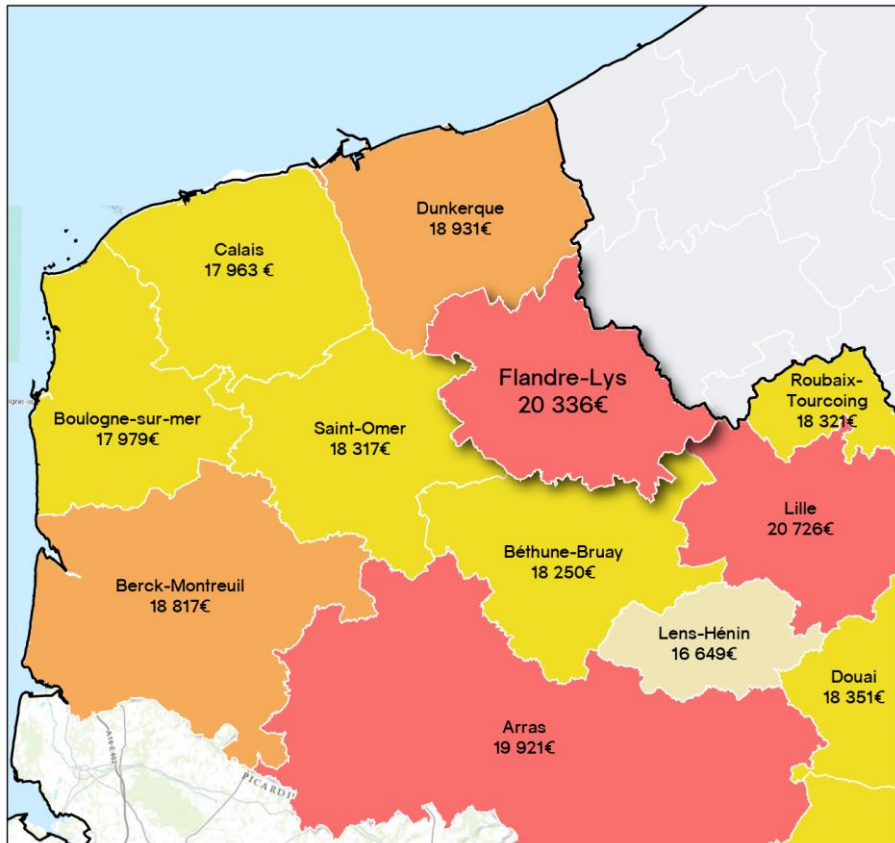
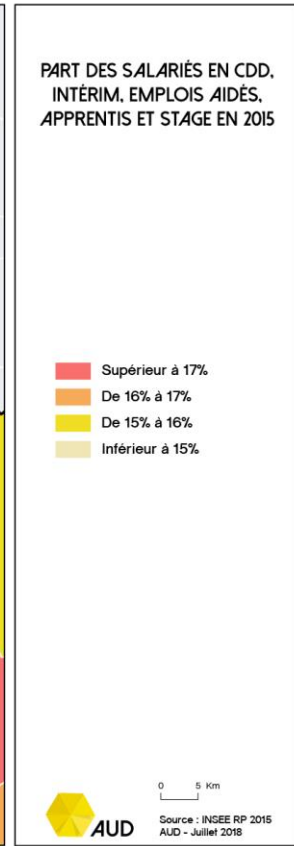
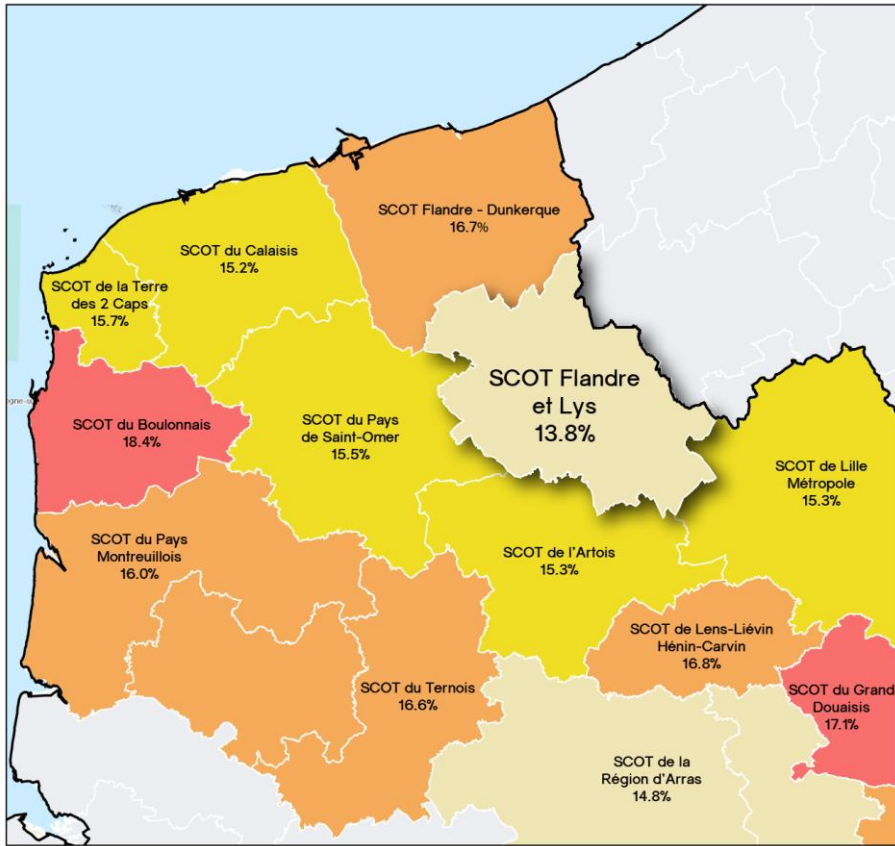
Les emplois féminins demeurent néanmoins plus précaires, avec une part moins importante de femmes bénéficiant d'un CDI, et un taux très nettement supérieur d'emplois à temps partiel.



La part des actifs du territoire occupant un emploi précaire reste toutefois en deçà des moyennes régionale (15.7%) et nationale (15.2%), et le revenu médian des ménages est l'un des plus importants de la région après celui de la métropole Lilloise.

50% des ménages de la zone d'emploi Flandre-Lys ont des revenus supérieurs à 20 336€ par an.



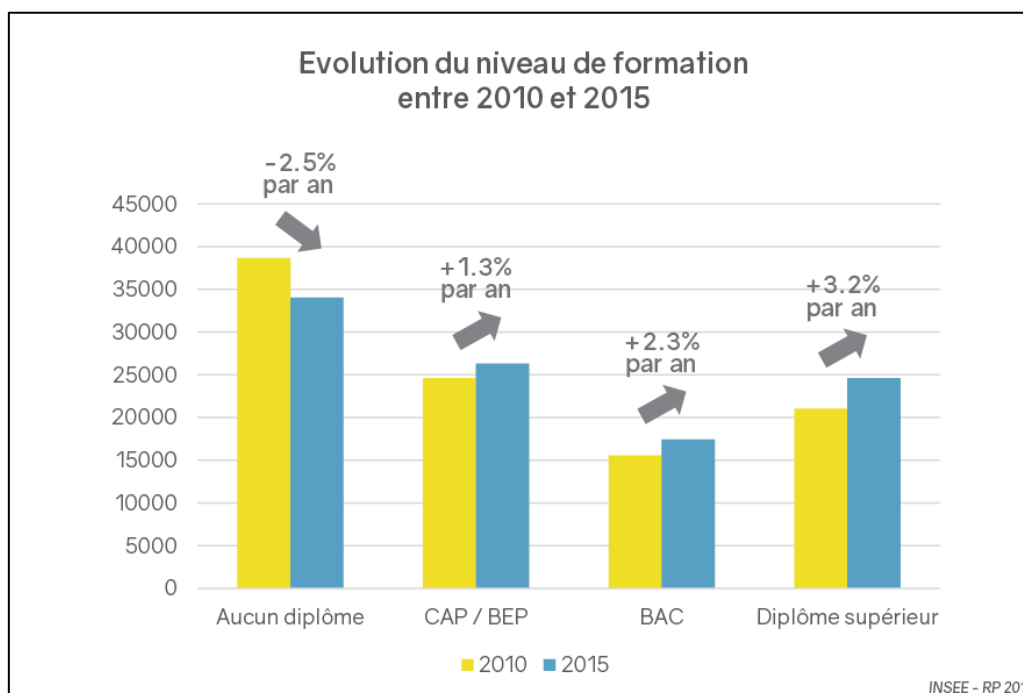
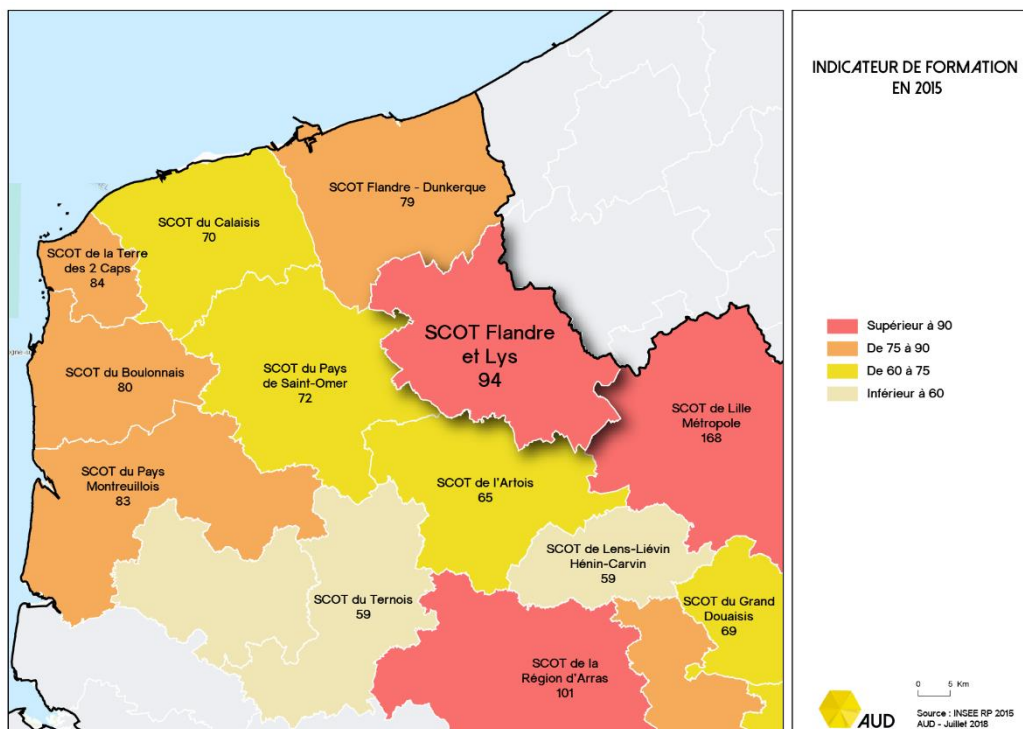


Ces données sont à relier avec le niveau de qualification de la population qui est l'un des plus importants des Hauts-de-France après la métropole Lilloise et l'agglomération Arrageoise.

A titre d'illustration, pour 100 personnes titulaires du BEPC ou d'un CAP, la Flandre et Lys compte 94 titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 59 pour le

SCOT Lens-Liévin-Hénin-Carvin ou encore 65 pour l'Artois.

Par ailleurs le niveau de qualification continue de progresser, avec entre 2010 et 2015 une baisse de la population de plus de 15 ans ne disposant d'aucun diplôme et une augmentation sensible des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.



3.3 LES MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL

Evolution de la population active

Comme évoqué précédemment, le SCOT de la Flandre et Lys offre un nombre d'emplois inférieur à la population active. En conséquence, une part importante des actifs travaille sur les territoires alentours.

L'analyse des migrations domicile-travail révèlent ainsi que 52.8% des actifs habitant la Flandre et Lys travaillent au sein du périmètre du SCOT et 42.7% en dehors du territoire.

Les migrations internes au territoire

31 174 personnes résident et travaillent sur le territoire.

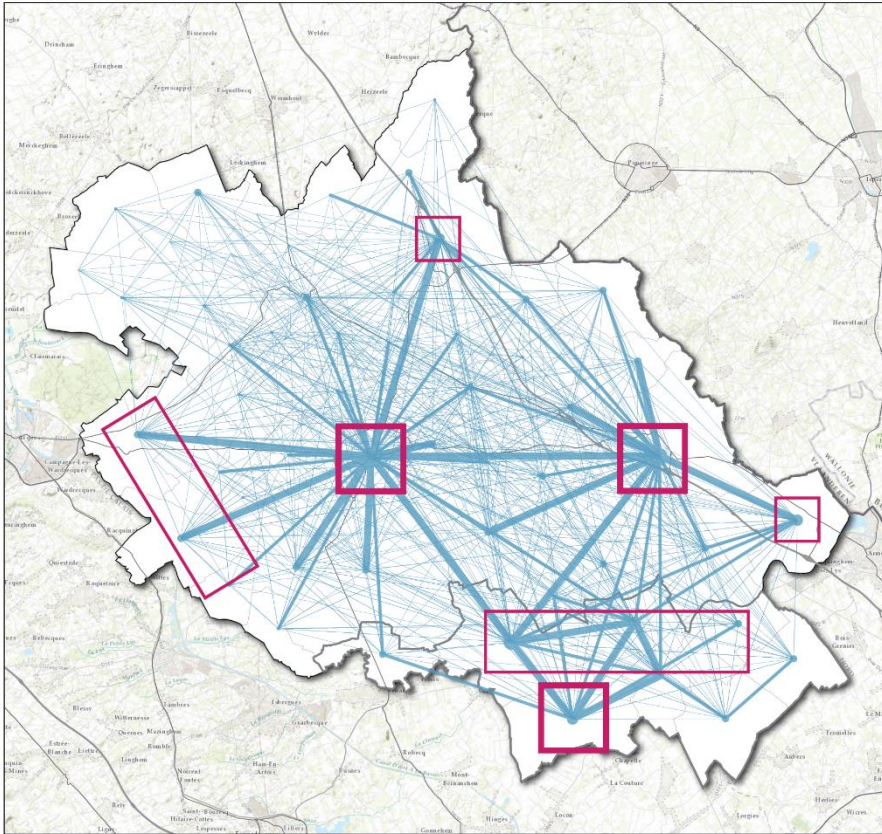
L'analyse des déplacements domicile-travail internes au SCOT met en évidence, une concentration des flux à destination de trois pôles économiques majeurs.

- D'une part, la commune de Lestrem, autour notamment de l'entreprise Roquette générant plus de 3.000 emplois.
- D'autre part, les villes d'Hazebrouck et de Bailleul, concentrant un nombre important d'emplois dans l'administration, le commerce et les services.

L'analyse croisée des effectifs salariés et des migrations domicile-travail, fait émerger également des polarités économiques secondaires :

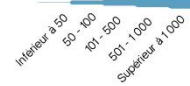
- La vallée de la Lys autour des communes de Merville, Estaires et Sillery-sur-la-Lys
- L'axe A 25 avec les pôles de Nieppe et Steenvoorde
- Blaringhem & Renescure



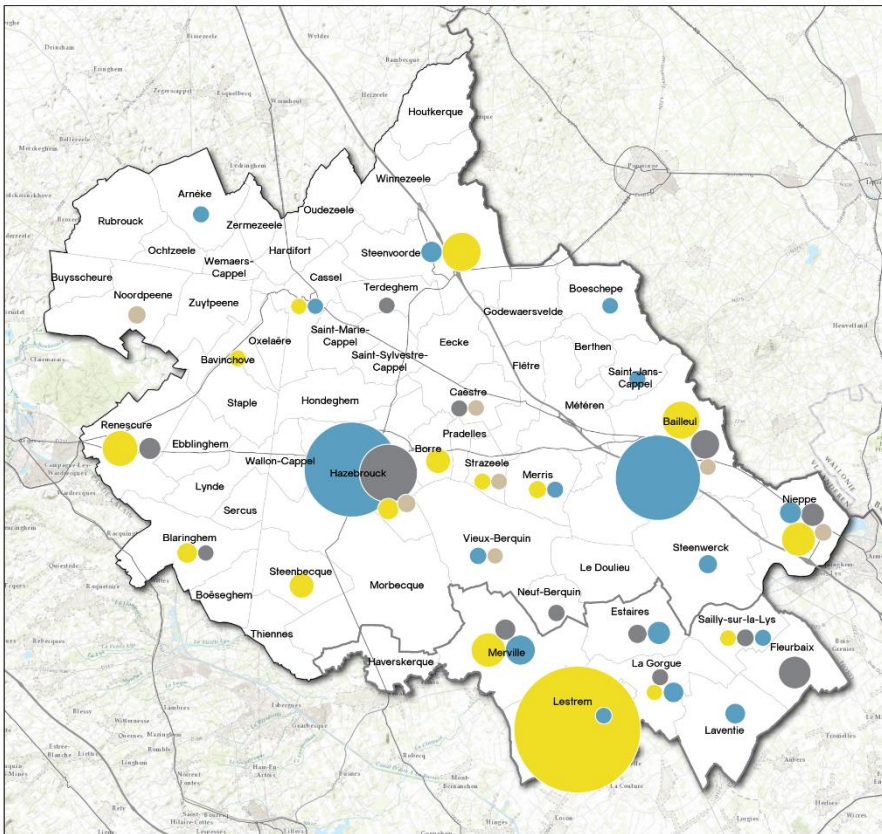


FLUX DOMICILE-TRAVAIL INTERNES AU SCOT EN 2012

Flux domicile-travail en 2012

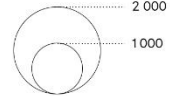


AUD Sources : IGN - BDCarlo 2014 - Fichiers originaux INSEE Réalisation : AUD - Juillet 2018



NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS DE 50 SALARIÉS OU PLUS EN 2013

Nombre de salariés



- Industrie
- Construction
- Commerce et services
- Administration publique

AUD Sources : IGN - BDCarlo 2014 - CLAF 2013 Réalisation : AUD - Juillet 2018



Les échanges avec les territoires voisins

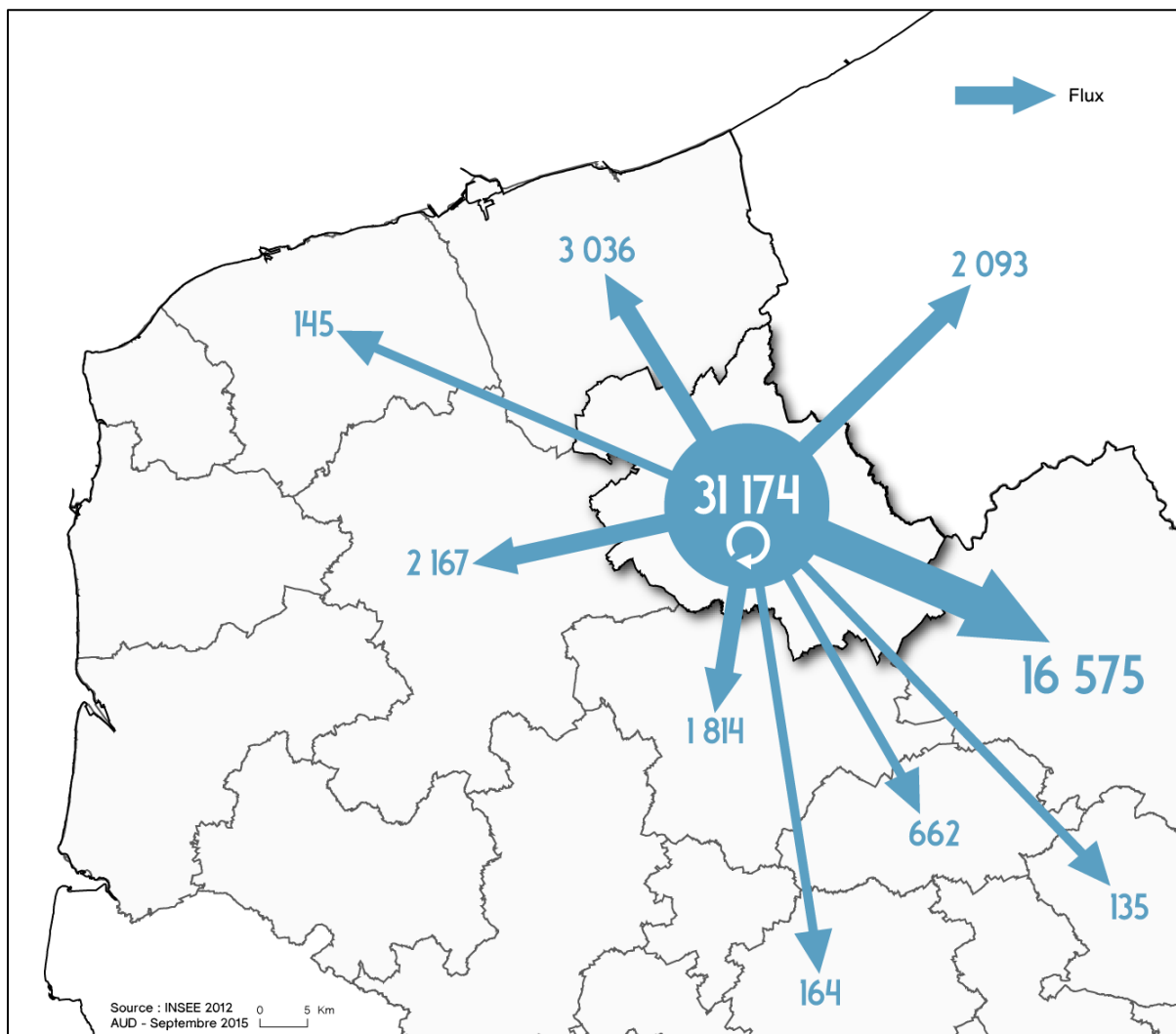
Environ 28 000 actifs résidant sur la Flandre et Lys travaillent sur un autre territoire. Entre 2007 et 2012, ce nombre a progressé de plus de 4.000 personnes, passant ainsi de 43.3% des actifs occupés à 47.2%.

La métropole Lilloise demeure de très loin le premier pôle d'attraction des actifs de la

Flandre et Lys. 16 500 habitants y vont travailler quotidiennement.

Les flux sortant se concentrent ensuite sur les principaux bassins d'emplois limitrophes, notamment le Dunkerquois, l'Audomarois et l'Artois. De même, les migrations transfrontalières concernent plus de 2.000 actifs du territoire.

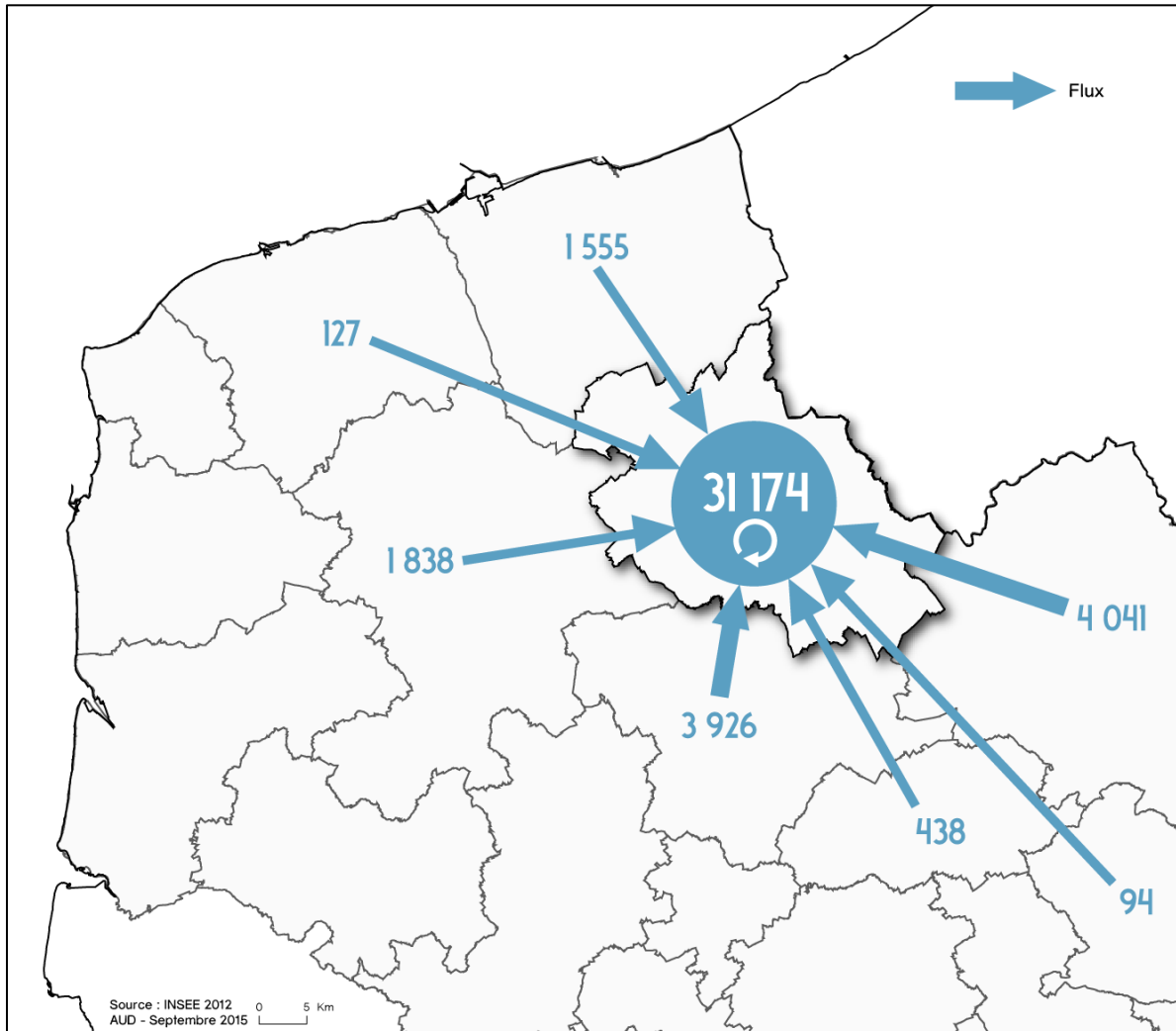
Les migrations domicile-travail du SCOT vers les territoires voisins (*Fichiers détails – INSEE*)



12 500 actifs habitant sur un autre territoire travaillent sur le SCOT de la Flandre et Lys.

La Métropole Lilloise et l'Artois représentent chacun 1/3 de ces flux « entrant », suivi par l'Audomarois et le Dunkerquois.

Les migrations domicile-travail depuis les territoires voisins (Fichiers détails – INSEE)



3.4 LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES

La Création d'entreprises

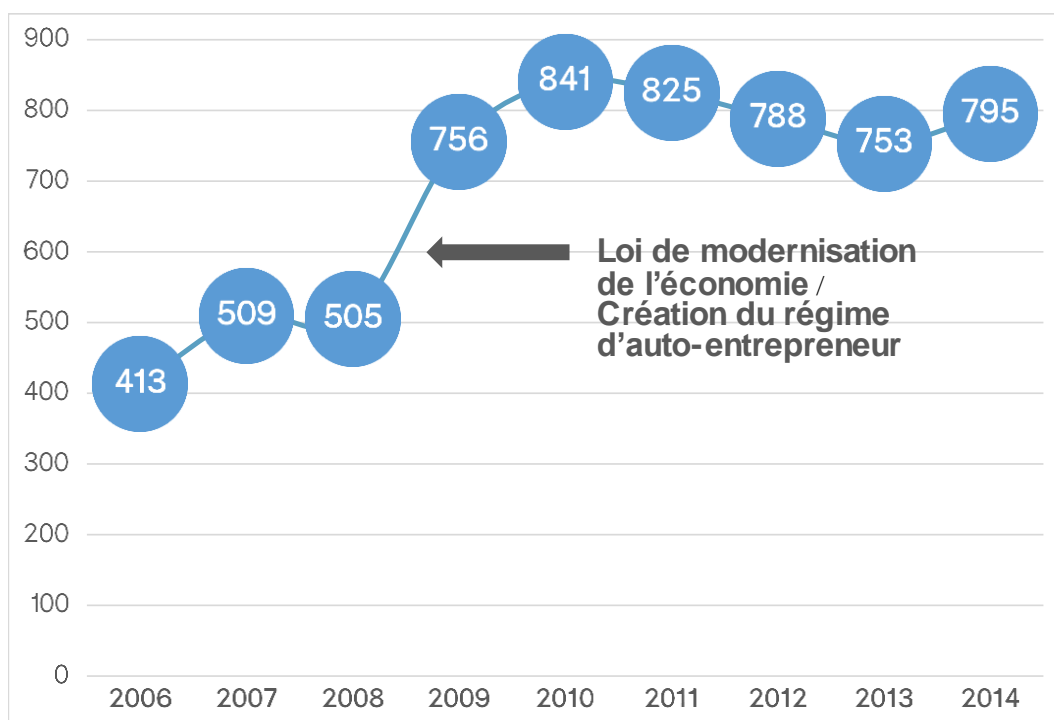
Le tissu économique local comprend 6.408 établissements¹.

Si, avec 45.8 établissements pour 1.000 habitants, le SCOT de la Flandre et Lys se situe dans la moyenne régionale, il convient de souligner qu'entre 2010 et 2014 leur nombre a progressé de 14.5% soit un rythme d'évolution

Création d'établissements entre 2006 et 2014 (INSEE – RP 2012)

légèrement plus rapide que pour l'ensemble des Hauts de France. (+ 12.5%)

Depuis 2009, et l'instauration du régime d'auto-entrepreneurs, la Flandre et Lys oscille, ainsi, entre 750 et 850 créations par an, contre environ 500 auparavant.



Parmi ces établissements, on en recense 120 comptant 50 salariés ou plus, situés principalement sur les communes

d'Hazebrouck (29), Bailleul (19), Merville (10) et Nieppe (9).

Ils représentent à eux seuls 17.500 emplois, dont 6.000 concentrés uniquement sur les 10

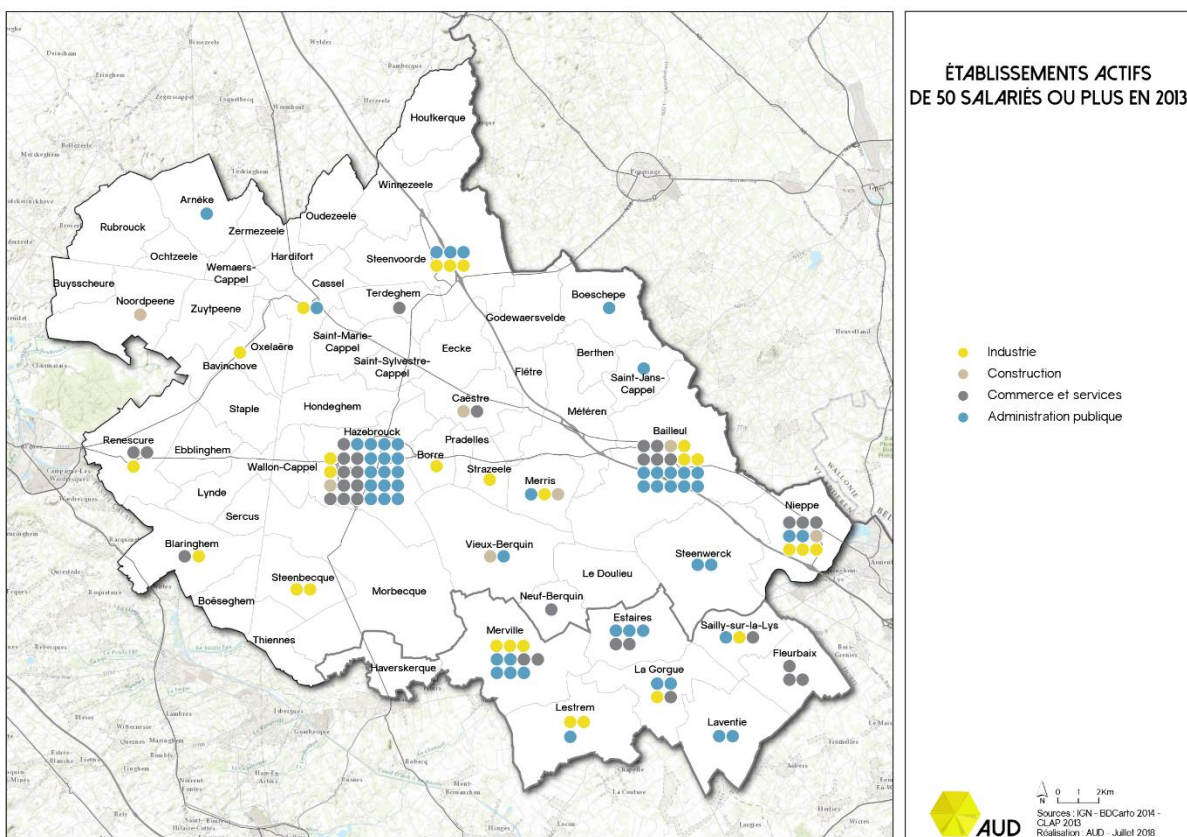
¹ Source INSEE

plus importants. Les 10 établissements employant les plus de salariés se retrouvent essentiellement dans l'industrie agroalimentaire

- Roquette (3.000 salariés)
- Bonduelle (445 salariés)
- Blédina (329 salariés)
- Danone (303 salariés)

- Delacre (280 salariés)

On y retrouve également le centre hospitalier d'Hazebrouck ainsi que des activités pharmaceutiques, de fabrication de plastique, de textile et de gestion des déchets



Malgré un poids prépondérant dans l'économie locale l'industrie agroalimentaire, à l'instar de l'ensemble des industries manufacturières, a enregistré sur la période récente un recul de ses effectifs de près de 200 salariés. (-1500 emplois pour l'ensemble des industries manufacturières).

Sur la conjoncture récente, l'hébergement et la restauration, la construction et l'enseignement ont également perdu des emplois.

En revanche, le commerce, la santé et les transports en ont créés.

Libellé	Effectifs en 2008	Effectifs en 2013	Évolution 2008-2013
1. Industrie manufacturière	10626	9160	-1466
<i>dont dans l'industrie alimentaire</i>	5332	5139	-193
2. Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	4765	4862	+97
<i>dont dans le commerce de détail</i>	3331	3444	+113
<i>dont dans le commerce de gros</i>	1434	1418	-16
3. Construction	3250	3182	-68
4. Santé humaine et action sociale	2508	2522	+14
5. Transports et entreposage	1825	1934	+109
6. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1264	1205	-59
7. Activités de services administratifs et de soutien	1167	1200	+33
8. Hébergement et restauration	1184	1166	-18
9. Enseignement	832	740	-92
10. Activités financières et d'assurance	697	660	-37
11. Autres activités de services	417	413	-4
12. Arts, spectacles et activités récréatives	283	318	+35

Les enjeux relatifs à l'économie présentielle ?

Les éléments développés précédemment, ont mis en évidence la forte attractivité résidentielle du territoire, et l'enjeu de son positionnement au contact de grandes agglomérations dans sa stratégie de développement.

Ces constats amènent à s'interroger spécifiquement sur le poids et les perspectives de développement de l'économie présentielle, c'est-à-dire des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant à satisfaire les personnes présentes sur le territoire, qu'ils s'agissent de Néanmoins, l'analyse de l'évolution de la sphère présentielle depuis 1975 montre d'une part qu'au cours des 40 dernières années ces activités sont celles qui ont soutenu la création d'emplois locaux, et d'autre part que leur progression a été plus rapide qu'à l'échelle régionale (+1.6% d'emplois présentielle en

résidents permanents ou temporaires (touristes)².

Ce champ de l'économie qui regroupe notamment les activités de commerce, de construction, de transport, de santé, d'enseignement, de services à la personne ou de tourisme, génère aujourd'hui 21 540 emplois³, soit environ 60% des emplois de la Flandre et Lys.

Cette part reste en deçà de celle de la plupart des territoires voisins, ainsi que des moyennes régionale (65.7%) et nationale (65.2%).

moyenne par an contre +1.2% à l'échelle régionale).

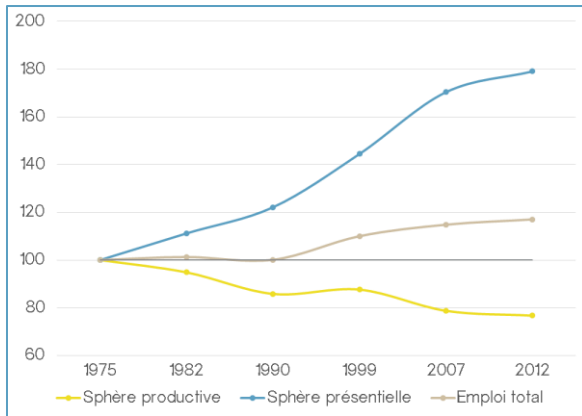
Parmi les emplois présentiels 37.8% sont générés par la sphère publique et 62.2% par des activités privées.

² Définition INSEE

³ Source INSEE CLAP 2013



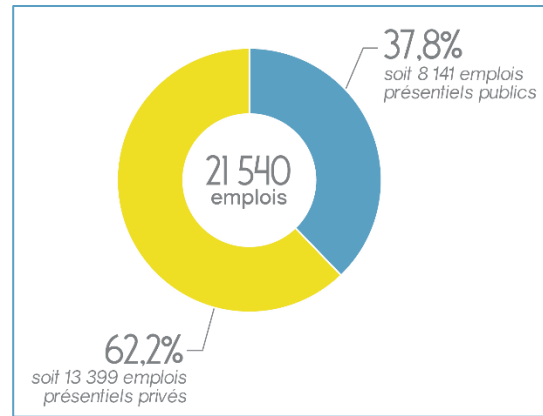
Évolution de l'emploi par sphère depuis 1975



Source : INSEE – CLAP 2013

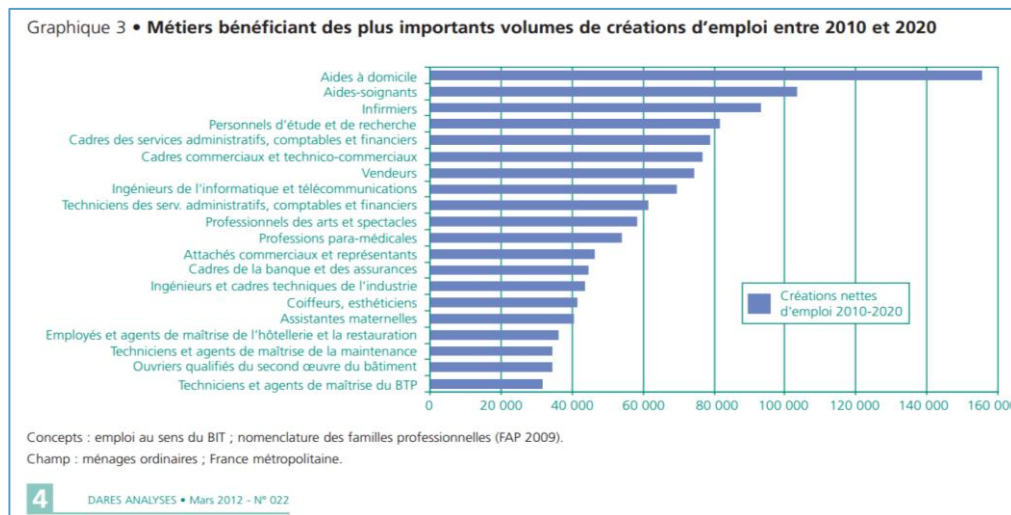
Selon les données de l'INSEE, la Santé et l'Action sociale, constituent avec plus de 5.000 effectifs (publics et privés) l'un des premiers domaines d'activités de l'économie présentielle. Par ailleurs, les perspectives démographiques mises en avant dans la première partie de ce diagnostic, et notamment le vieillissement projeté de la population, devraient dans les années à venir

Emploi public / privé de la sphère présentielle



Source : INSEE – CLAP 2013

conforter la création d'emplois dans ce secteur. Des analyses menées en 2012 pour le compte du ministère du travail et de l'emploi estiment, en effet, que les aides à domicile, les aides-soignants et les infirmières constitueraient les professions bénéficiant du plus gros volume de création d'emplois entre 2010 et 2020.

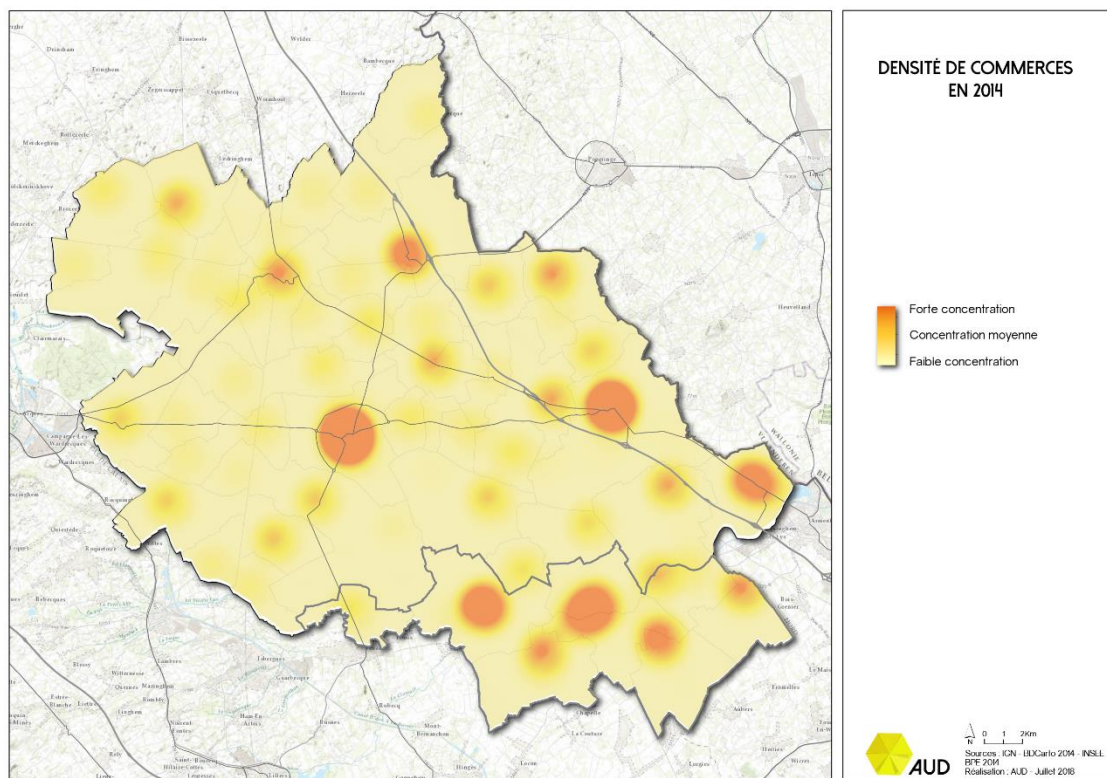


noteur
le qui
sur le
% des

densité
ant les

pôles d'emplois principaux d'Hazebrouck, Bailleul et de la Vallée de la Lys, ainsi que les polarités secondaires de l'axe A25 (Nieppe et Steenvoorde). La commune de Cassel apparaît également comme polarité commerciale de proximité.





Les activités liées au transport et les services aux particuliers (banques, assurances, agences de voyage, ...) représentent respectivement 1.500 et 950 emplois et ont connu des progressions notables sur la période 2010-2014 (+2% d'emplois pour les services aux particuliers et + 8% pour les transports)

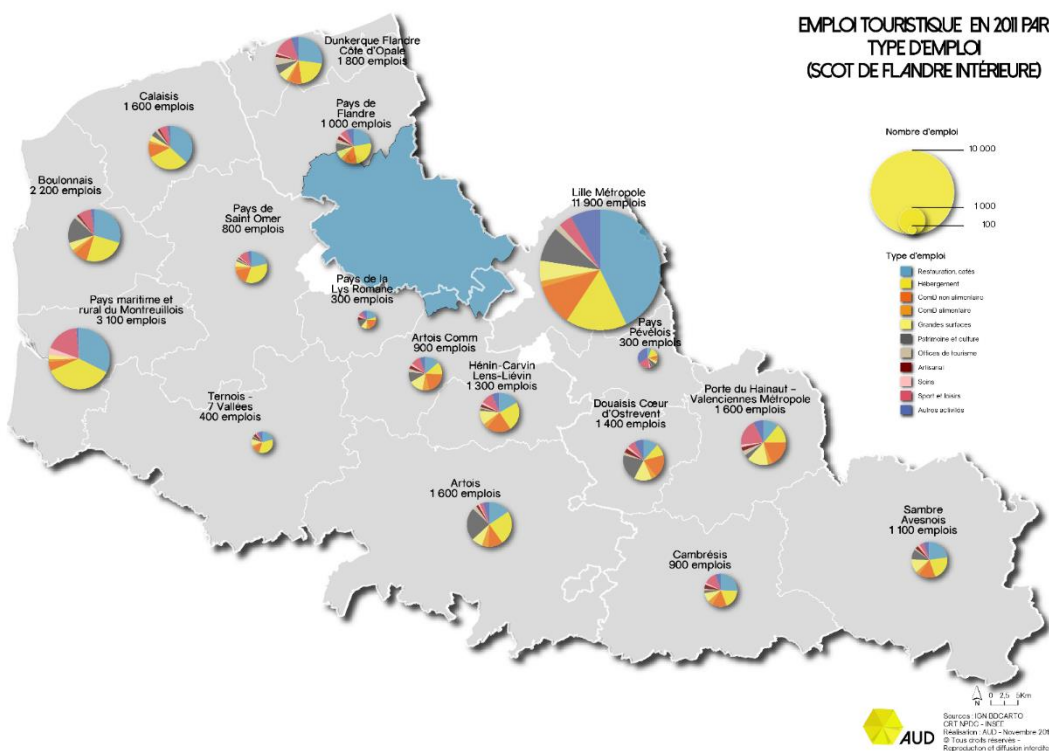
Malgré une augmentation globale depuis 1999, on constate en revanche une érosion du nombre de salariés privés du secteur de la construction. Sous l'effet du ralentissement de la production de logements observée depuis 2009, les effectifs ont en effet diminué de près. Enfin, le tourisme semble également constituer un important levier de développement économique pour le territoire. Les études menées par le Comité Régional du Tourisme

de 2.5% en 5 ans, pour atteindre 3.000 salariés en 2014. Les enjeux relatifs à la réhabilitation énergétique du parc de logements anciens évoqués dans la partie 2 du diagnostic, pourraient néanmoins venir soutenir dans les années à venir l'ensemble de la filière.

A titre d'illustration, le Programme Habiter Mieux engagé sur le territoire, a d'ores et déjà permis de générer 120 projets de réhabilitation et 3.000.000 € de travaux, bénéficiant essentiellement à des entreprises locales.

estiment que cette activité génère près de 1.000 emplois à l'échelle du Contrat de Rayonnement Touristique des Pays de Flandre, (soit 3.4% des effectifs du Nord-Pas-de-Calais).





Dans ce domaine, le territoire offre d'ores et déjà une bonne diversité d'hébergements et un réseau d'équipements concentrés notamment sur le secteur des Monts de Flandre et la Vallée de la Lys.

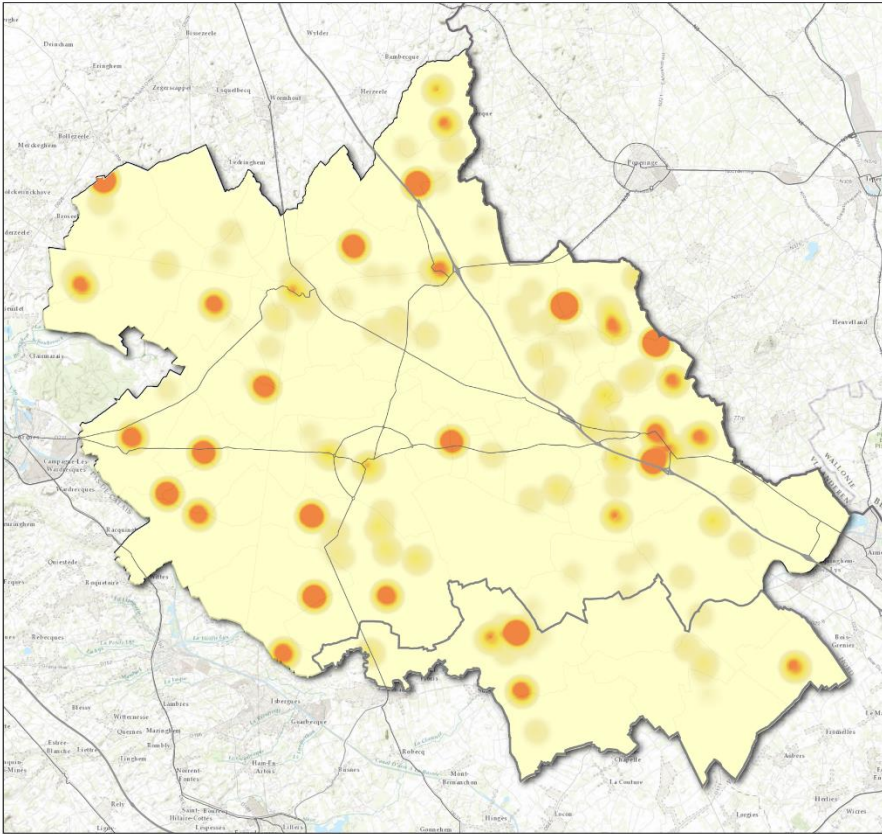
On recense ainsi plus de 5.500 lits touristiques marchands répartis de la manière suivante :

Hébergements	Capacité
12 hôtels	257 chambres – 584 lits
20 campings	1.038 emplacements – 3.114 lits
119 meublés de tourisme	666 lits
42 chambres d'hôtes	239 lits
16 gîtes de séjours	896 lits

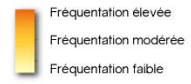
13 hébergements insolites **40 lits**

A l'instar du Musée Flandre Cassel, de la Base du Parc à Morbecque et du Musée de la vie rurale de Steenwerck, générant respectivement 45.000, 35.000 et 20.000 visiteurs, les équipements touristiques du territoire sont principalement orientés sur la culture, les loisirs et les détente. De nombreuses initiatives ont également été mises en place afin de valoriser le cadre de vie et les qualités naturelles et patrimoniales du Pays à l'image des actions menées dans le cadre des villages patrimoine, de Lys sans frontière et de la création d'une offre importante de randonnées pédestres, équestres et cyclables.

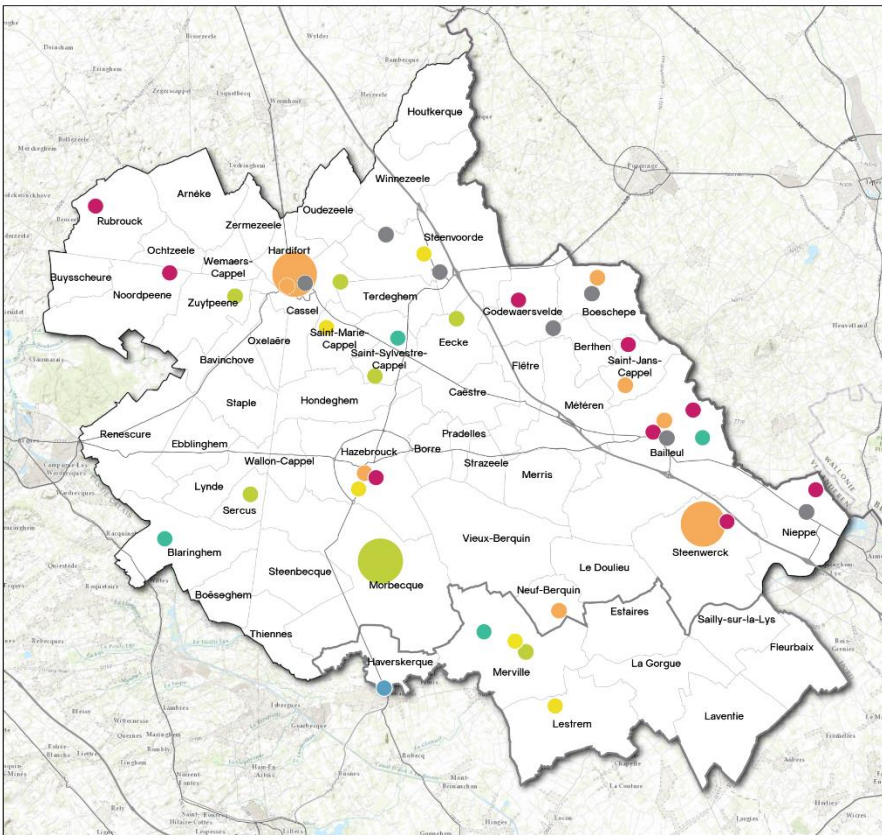




DENSITÉ D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS EN 2014



AUD Sources : IGN - BDCartho 2014 - CRT - Office de Tourisme
Réalisation : AUD - Juillet 2016



FRÉQUENTATION DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

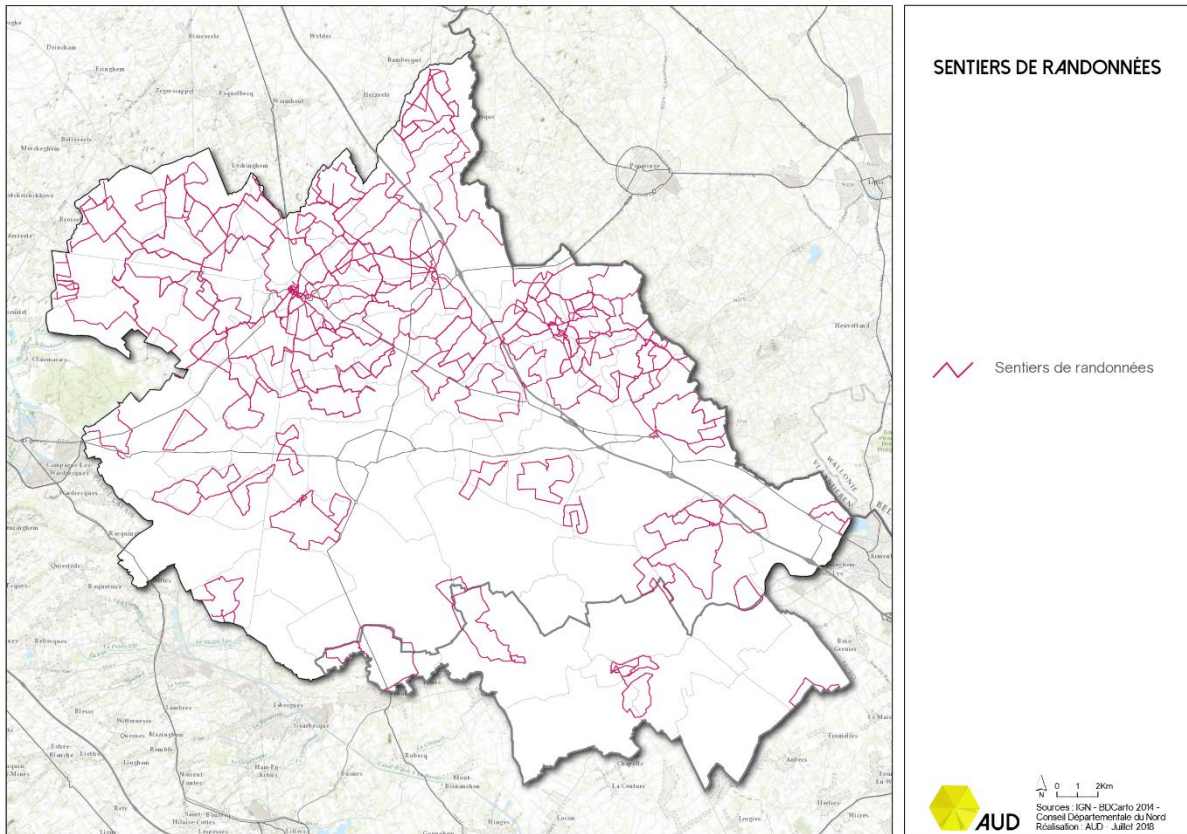
- Équipements culturels
- Monuments historiques
- Musées
- Loisirs détente
- Loisirs sportifs
- Tourisme de découverte économique
- Tourisme fluvial

AUD Sources : IGN - BDCartho 2014 - CRT Office de tourisme
Réalisation : AUD - Juillet 2016

Compte tenu du maillage d'équipements touristiques sur l'ensemble du territoire, leur mise en réseau constitue un facteur essentiel du renforcement de l'attractivité du territoire.

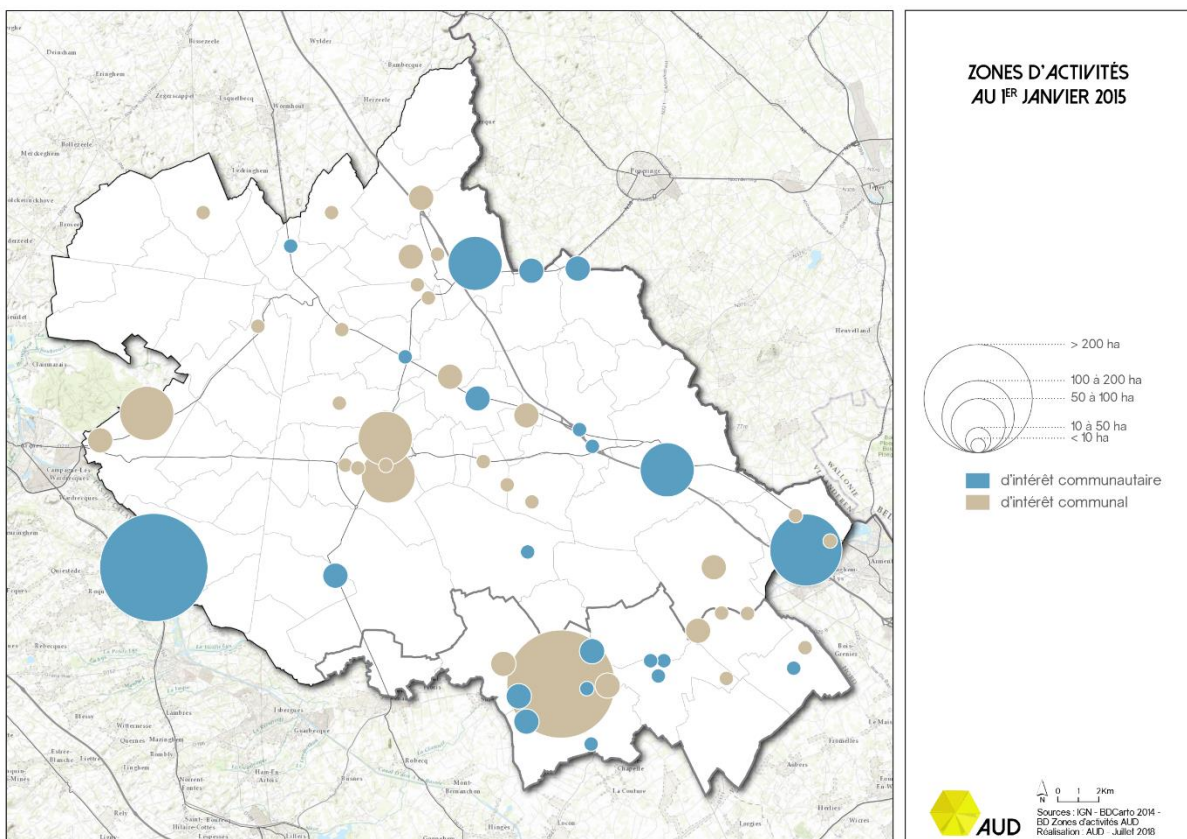
Cette mise en réseau pourrait notamment s'appuyer sur les chemins de randonnées et de

grands itinéraires cyclables. Dans ce domaine on constate néanmoins de grandes disparités au sein de la Flandre et Lys avec une offre nettement plus étendue sur la partie Nord du territoire.



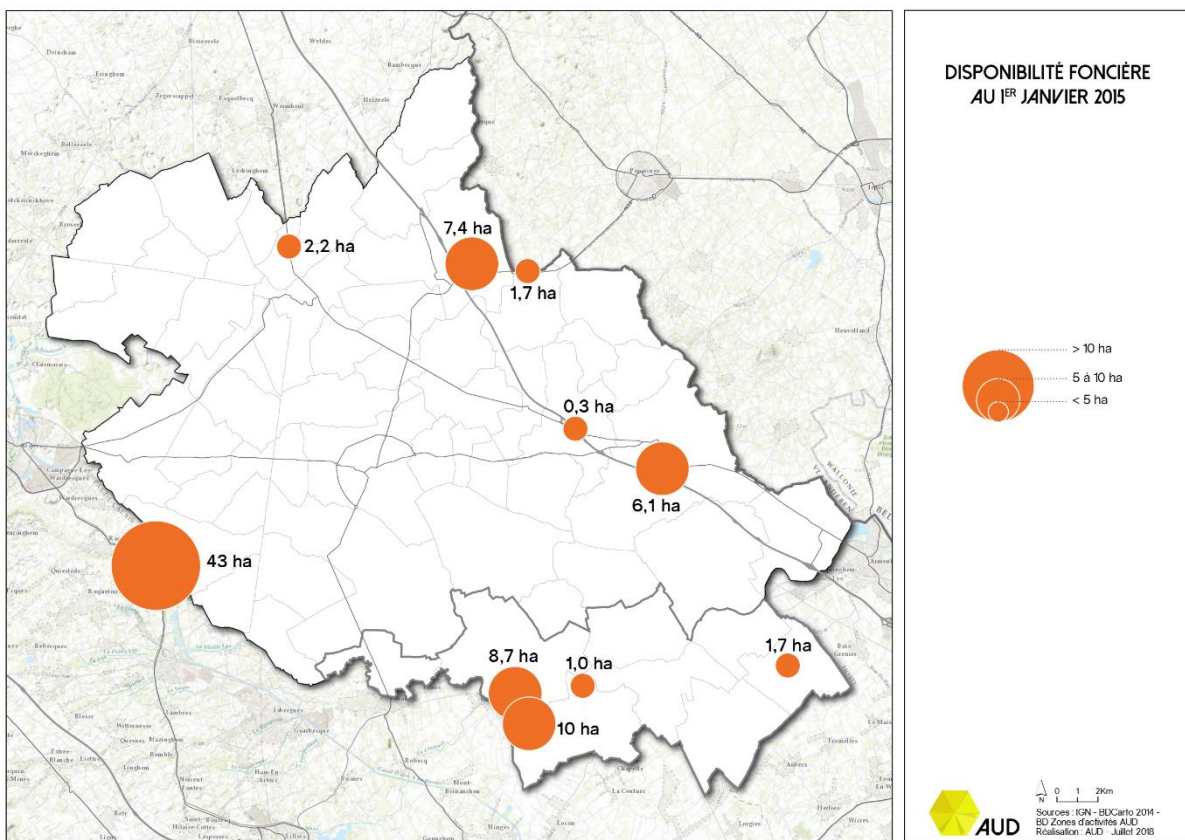
3.5 LE FONCIER A VOCATION ECONOMIQUE

Le territoire du SCOT compte 54 zones d'activités à vocation économique d'une superficie supérieure à 4 hectares, dont 22 d'intérêt communautaire. Les zones de Blaringhem et de Roquette sont les plus importantes en termes de surface (> à 200 ha).



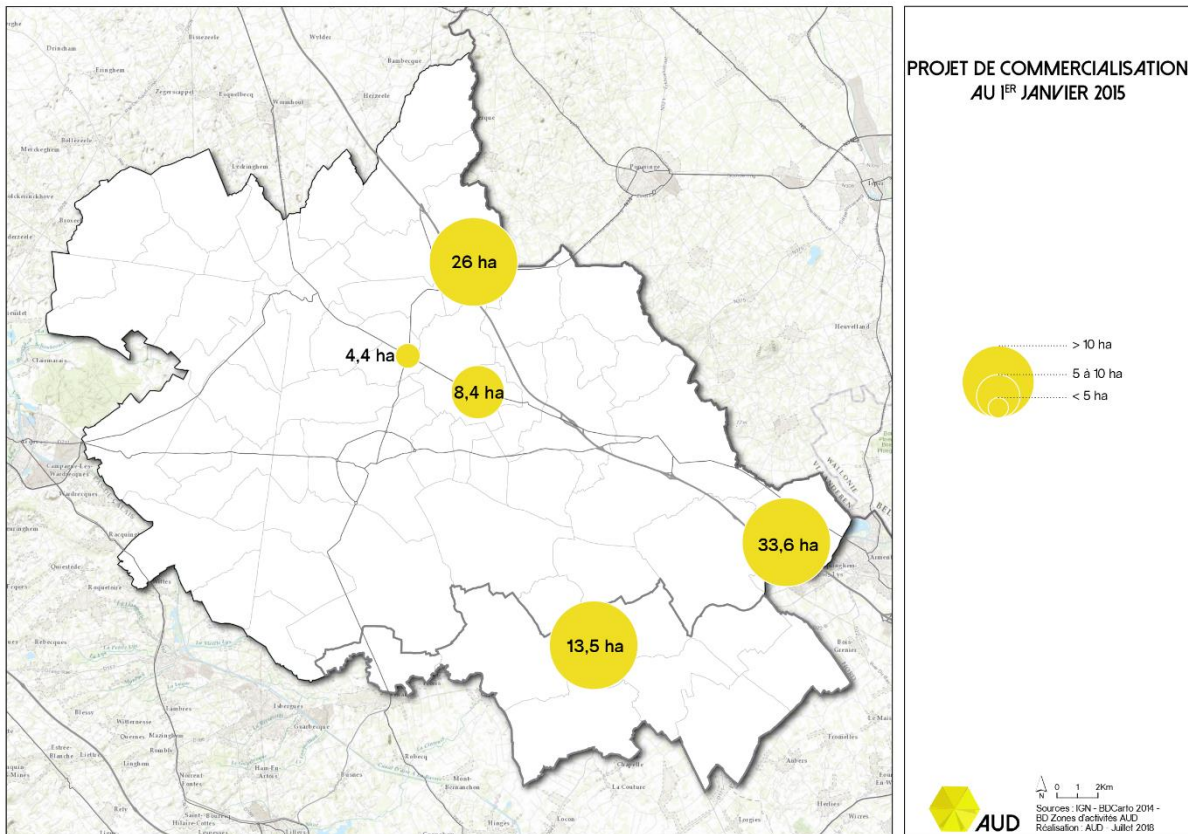
82,1 hectares sont disponibles dont :

- 43 ha : Site de Blaringhem (ancien site d'Arc International)
- 10 ha : ZA du Paradis (Lestrem)
- 8,7 ha : ZA des Petits Pacaux (Merville)
- 7,4 ha : PA du Pays des Géants (Steenvoorde)
- 6,1 ha : PA de la Verte Rue (Bailleul)
- 2,2 ha : ZA du Peckel (Hardifort)
- 1,7 ha : PA de Callicanes (Godewaersvelde)
- 1,7 ha : ZA du Bois (Fleurbaix)
- 1,0 ha : ZA des Graissières (Lestrem)
- 0,3 ha : ZA de la Houblonnière (Méteren)

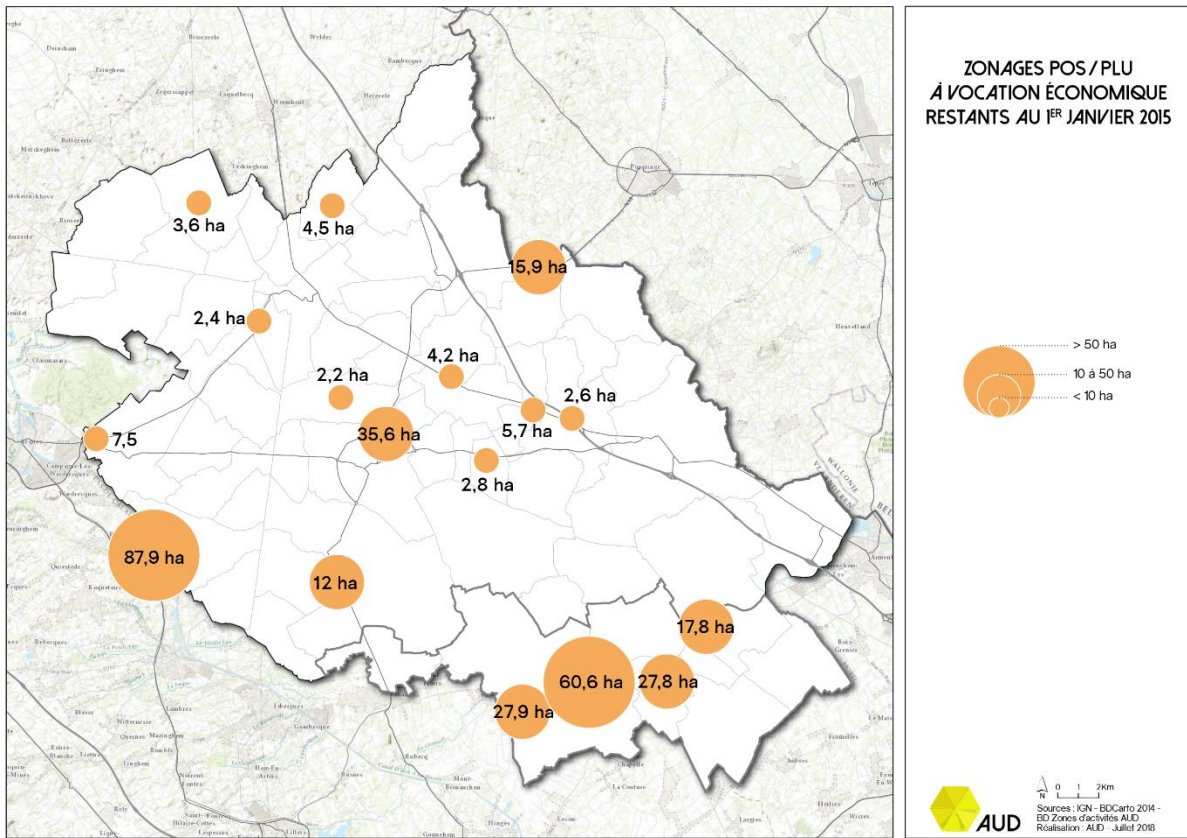


85,9 hectares sont en projet de commercialisation :

- 33,6 ha : ZA de la Porte des Flandres (Nieppe)
- 26 ha : PA du Pays des Géants (Steenvoorde)
- 13,5 ha : ZA de la Maurianne (Estaires)
- 8,4 ha : ZA de Caëstre
- 4,4 ha : ZA de l'Hazewinde (Saint-Sylvestre-Cappel)



321 hectares sont en zonages à vocation économique dans les documents POS/PLU avec possibilité de commercialisation future



3.6 SYNTHÈSE ET ENJEUX

Les analyses menées montrent que ces dernières années l'évolution de l'emploi a été moins rapide que celle de la population active et qu'un nombre croissant d'habitants de la Flandre et Lys va travailler sur les bassins limitrophes, notamment la métropole Lilloise. La fonction résidentielle de la Flandre et Lys et ses interrelations avec les territoires alentours semblent ainsi se renforcer.

Le diagnostic économique a néanmoins mis en évidence des polarités importantes au sein du SCOT autour notamment d'activités industrielles sur la commune de Lestrem et des services, commerces et administrations publiques sur les villes de Bailleul et d'Hazebrouck. La vallée de la Lys, le secteur Renescure-Blaringhem et l'axe A25 apparaissent également clairement comme des espaces privilégiés pour le développement économique du territoire. Ces secteurs concentrent en outre l'essentiel de l'armature commerciale et les principaux projets de développement de zones d'activités.

Par ailleurs si les industries, notamment l'agro-alimentaire, demeurent des acteurs majeurs du tissu économique local et conservent des effectifs particulièrement importants, depuis les années 1970 la création d'emplois est essentiellement soutenue par les activités de la sphère présentielle.

En outre, ce champ de l'économie reste globalement moins présent en Flandre et Lys que sur le reste de la Région et semble donc pouvoir constituer un levier de croissance probablement conséquent.

Dans ce domaine, le SCOT a certainement encore de nombreux atouts à faire valoir. Ainsi, sa position géographique privilégiée et la qualité de son cadre de vie sont identifiées par de nombreux acteurs comme des facteurs déterminants pour son développement touristique et la poursuite de son attractivité résidentielle.

Les évolutions démographiques prévisibles devraient également induire une recrudescence des besoins de main d'œuvre dans les métiers des services à la personne et de la santé. De même les enjeux relatifs à la transition écologique et la troisième révolution industrielle qui entend réinventer la mobilité, soutenir le développement de l'économie des réseaux et la sobriété énergétique des territoires pourraient constituer des leviers d'emplois non négligeables.

En matière économique, l'un des enjeux de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale sera donc probablement de garantir au travers du projet de territoire la mise en œuvre des conditions favorables au développement de ces activités économiques endogènes.



PARTIE 4

Commerce

*Analyse produite
par le cabinet Lestoux et associés*

4.1 L'OFFRE TRADITIONNELLE DE COMMERCE

Répartition de l'offre commerciale traditionnelle

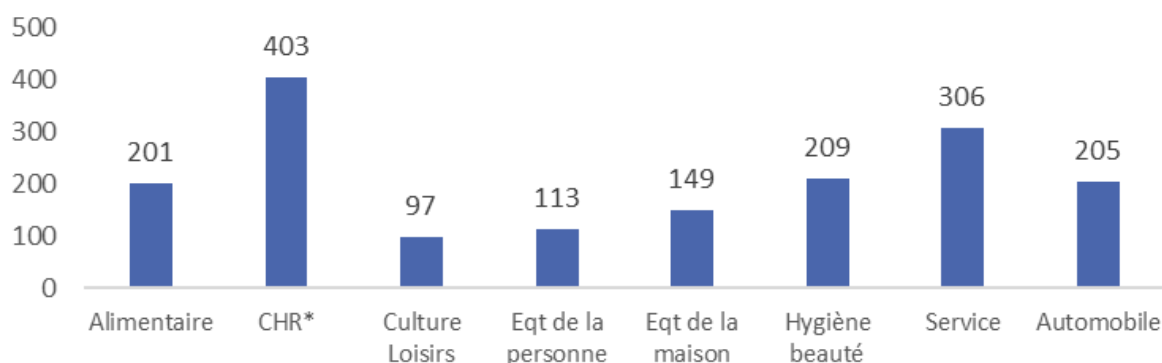
Le SCOT Flandre et Lys regroupe 1 683 commerces et services de moins de 300 m² de surface commerciale. Les trois principales filières liées à la proximité (CHR, hygiène-beauté et alimentation), représentent près de la moitié des activités du territoire (48%), signe d'une vocation centrée sur la clientèle locale.

Si on exclut le secteur automobile, les communes d'Hazebrouck et Bailleul regroupent 35% des établissements du territoire SCoT et s'affirment comme les deux principaux pôles commerciaux disposant de la plus forte légitimité en non alimentaire (ces deux communes regroupent 44% des commerces de l'équipement de la personne, de la maison et culture loisirs).

Le taux de diversité⁴ moyen sur le périmètre SCoT s'élève à 22% (28% sur Bailleul et 29% sur Hazebrouck) et témoigne d'une part du caractère de proximité de l'offre existante, et d'autre part de la dépendance aux pôles extérieurs, notamment pour l'offre non alimentaire

Avec 403 établissements, représentant 24% de l'offre commerciale traditionnelle, le secteur des Café Hotels Restaurants est bien représenté sur le territoire SCoT, signe d'une certaine vocation touristique et de convivialité (particulièrement visible sur les communes de Bailleul et Cassel) même si elle ne se traduit pas réellement sur le plan économique (cf calcul de l'influence touristique).

Schéma d'organisation du réseau routier principal

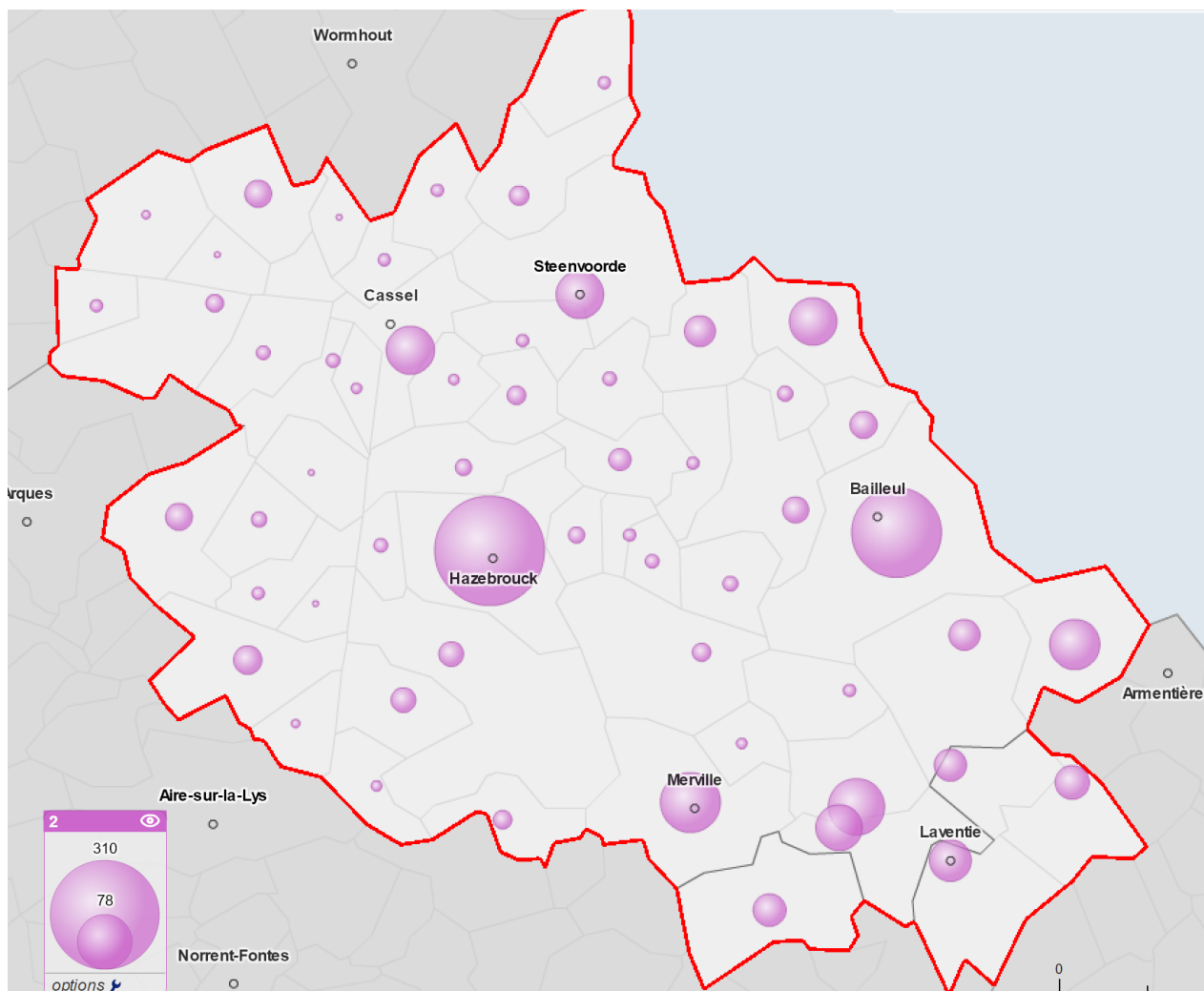


Source : fichier CCI – Aout 2017

Localisation de l'offre commerciale traditionnelle

⁴ Le taux de diversité commerciale est la part de l'offre en équipement de la maison et de la personne sur l'ensemble de l'offre commerciale

hors garages et services, commerces non sédentaires



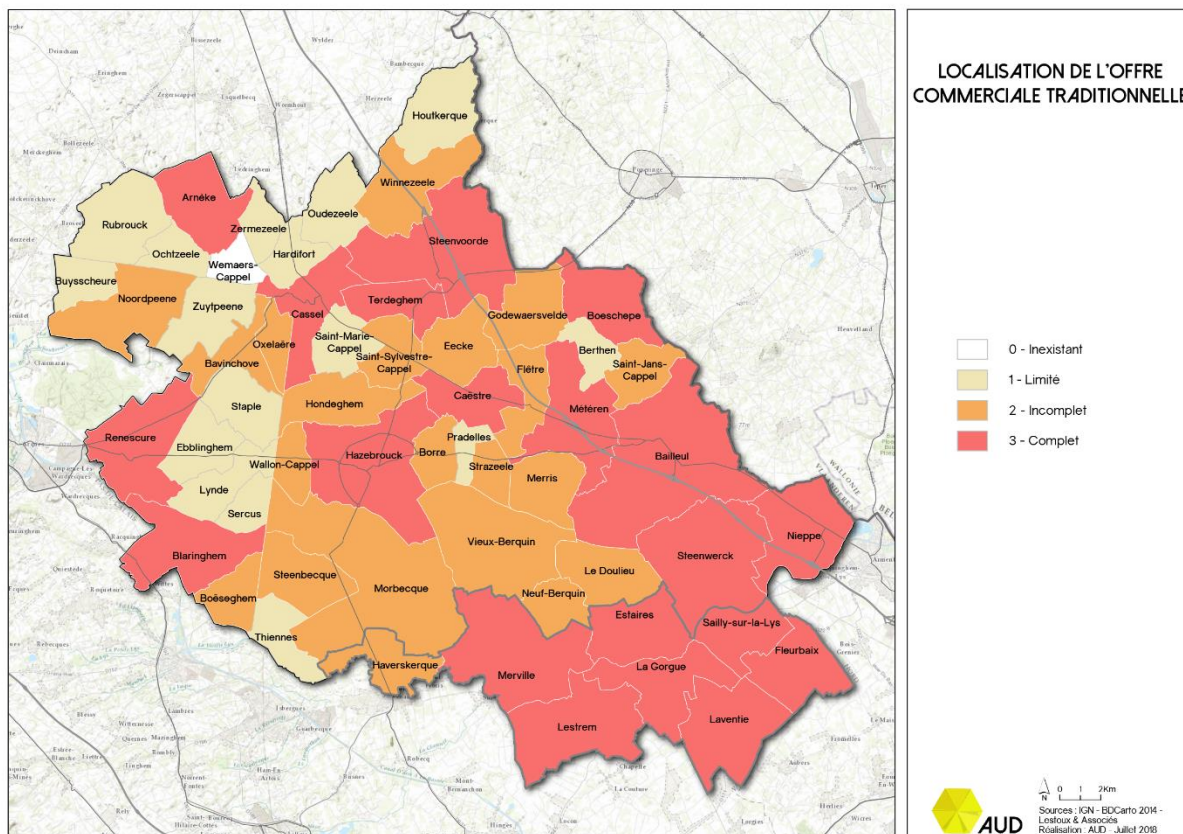
L'offre commerciale de proximité alimentaire

21 communes représentant 76% de la population du territoire SCoT disposent d'un tissu commercial de 1ère nécessité complet, soit une situation particulièrement favorable au regard des moyennes habituellement observées (50% à 55% de la population disposant d'un tissu complet). 20 autres communes disposent d'un ou deux commerces

alimentaires qui les placent en tissu commercial incomplet.

Au total ce sont 93% des habitants du SCoT qui bénéficient d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune. Pour autant le maillage alimentaire est moins favorable sur le Nord Ouest du territoire qui regroupe les communes les moins peuplées.





Les densités en commerces traditionnels

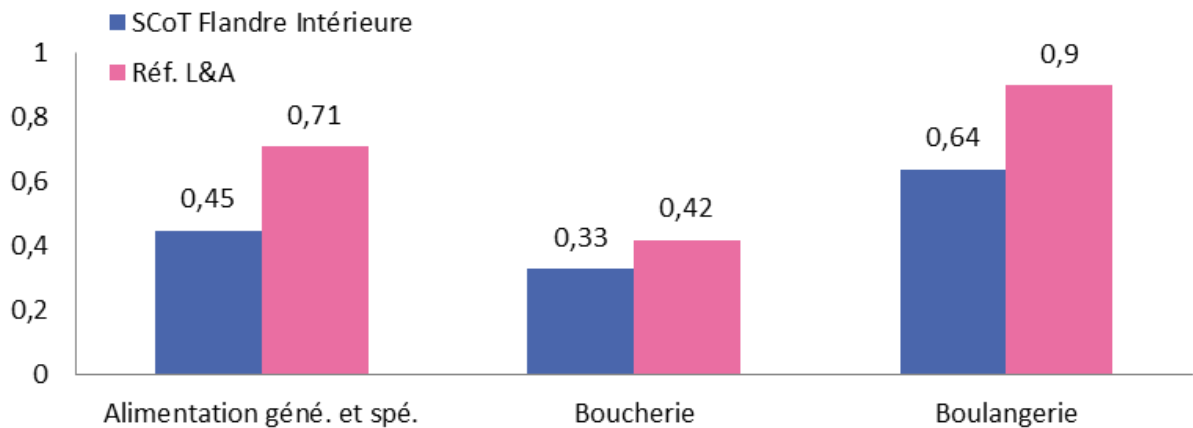
Le territoire compte 1.43 commerces traditionnels alimentaires pour 1000 habitants. Cet indicateur permet notamment de mesurer la dynamique des centralités. Cette densité est faible comparativement à celle observée en moyenne sur les territoires d'études de Lestoux et Associés (2,03 commerces

alimentaire pour 1 000 habitants selon le référentiel Lestoux et associés).

Contrairement à d'autres territoires, le décalage s'observe davantage en alimentation générale et spécialisés (cave à vin, crèmerie, poissonnerie...) et en boulangerie. Ainsi la filière boucherie semble mieux résister.



Densité de l'offre alimentaire traditionnelle de proximité (hors GSA >300 m²)

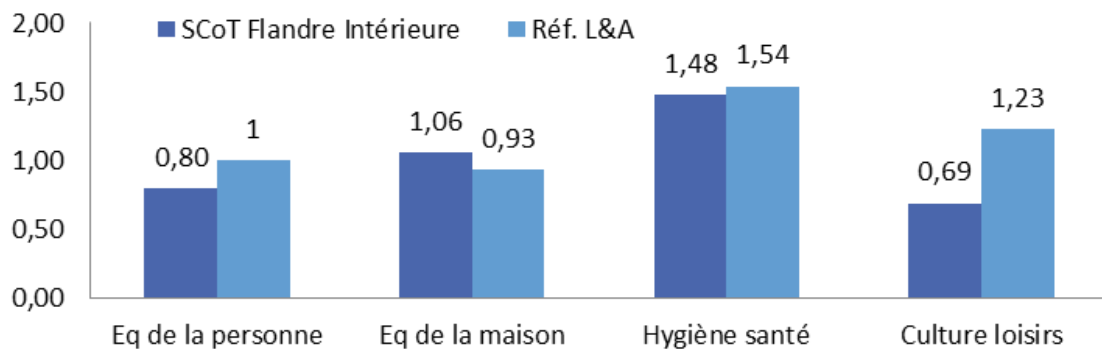


Les densités de commerce non alimentaires sont en revanche assez proches des moyennes habituellement observées notamment en équipement de la personne et de la maison, signe d'une première réponse aux habitants locaux.

Malgré une bonne présence de la filière hygiène-beauté, la densité montre une offre tout juste adaptée à la population du territoire.

En revanche, le secteur culture-loisirs est peu représenté mais désormais préempté par le secteur des grandes surfaces alimentaires et spécialisées.

Les densités en commerces traditionnels non alimentaires



Source : fichier CCI Aout 2017

4.2 LES CIRCUITS ALTERNATIFS

Les tournées alimentaires et les marchés hebdomadaires

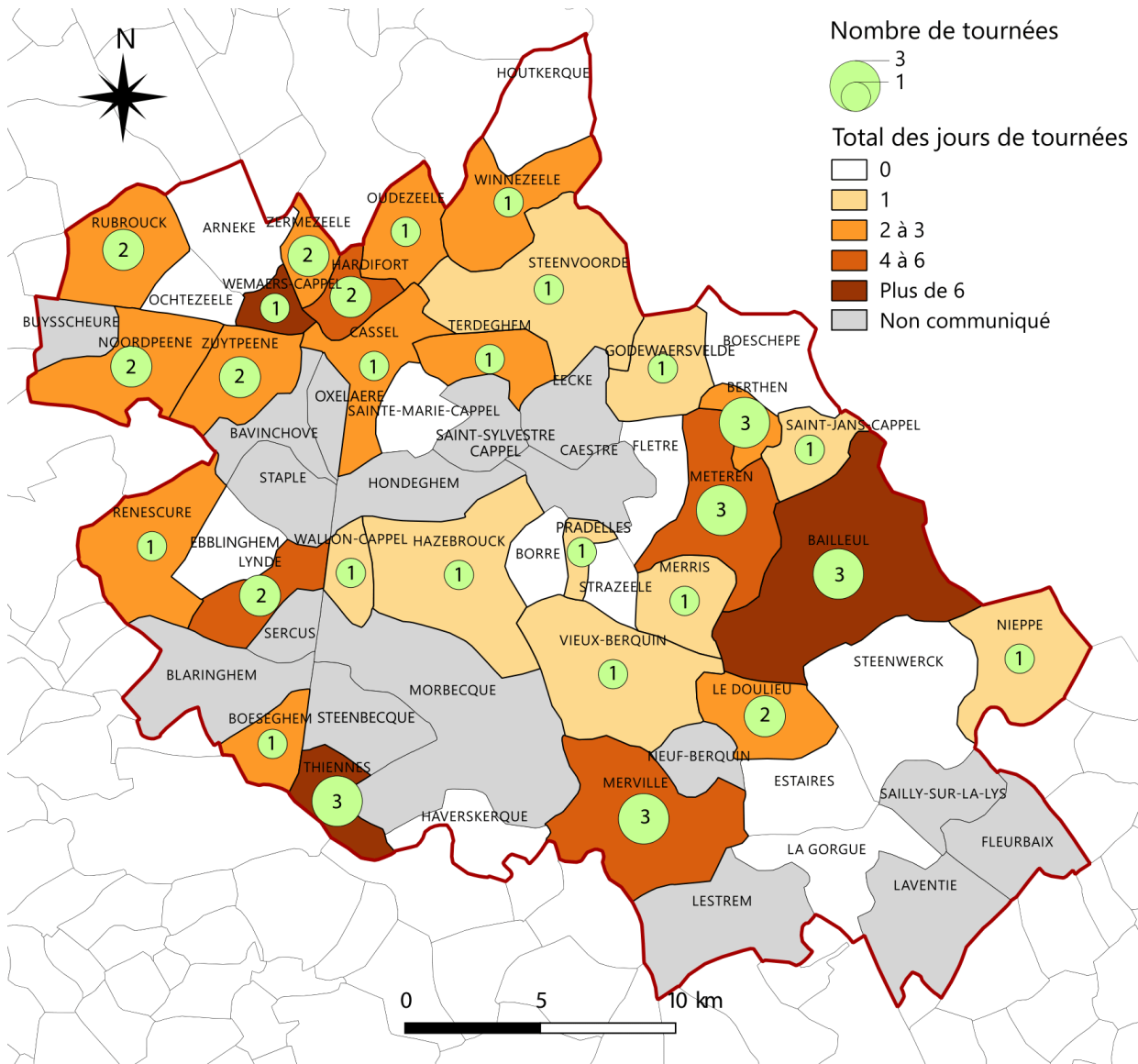
Parmi les communes ayant répondu à l'enquête menée dans le cadre de l'élaboration du SCOY (41 soit 71% des communes), 1 sur 2 est desservie par une ou plusieurs tournées alimentaires. Les plus représentées sont les tournées de pain (24%) devant les fruits et légumes (23%), l'épicerie (14%) et la poissonnerie (14%). A noter que les tournées de boucher-charcutiers sont rares (9%).

10 des 13 communes n'ayant pas de commerce alimentaire ayant répondu à l'enquête bénéficient de tournées (soit 77%).

11 communes disposent d'au moins un marché hebdomadaire dont 4 accueillent plus de 40 commerçants (Bailleul, Estaires, Hazebrouck, Merville). A noter qu'Hazebrouck et Bailleul comptent 2 marchés chaque semaine.

Communes	Marché 1		Marché 2	
	Jour de marché	Nombre de commerçants	Jour de marché	Nombre de commerçants
Bailleul	Mardi	53	Jeudi	7
Cassel	Jeudi	5		
Estaires	Jeudi	50		
Flêtre	Jeudi	5		
Haverskerque	Vendredi	5		
Hazebrouck	Lundi	85	Dimanche	45
Houtkerque	Mercredi	4		
Merville	Mercredi	40		
Nieppe	Samedi	7		
Renescure	Jeudi	3		
Steenvoorde	Samedi	10		

Nombre de tournées par commune (Nombre de commerçants différents et nombre de jours)



La vente directe

Le territoire compte 90 producteurs qui proposent de la vente directe à leur exploitation. Avec 14 exploitants proposant de la vente directe, la commune de Merville dispose de l'éventail le plus important. Rappelons que le diagnostic SCoT estimait que 24% des agriculteurs du territoire avaient recours au circuit court (23% sur la CCFI et 33% sur la CCFL). Dans 65% des cas cela concernait la vente à la ferme.

Rappelons également que le territoire dispose de 3 points de vente collective de produits

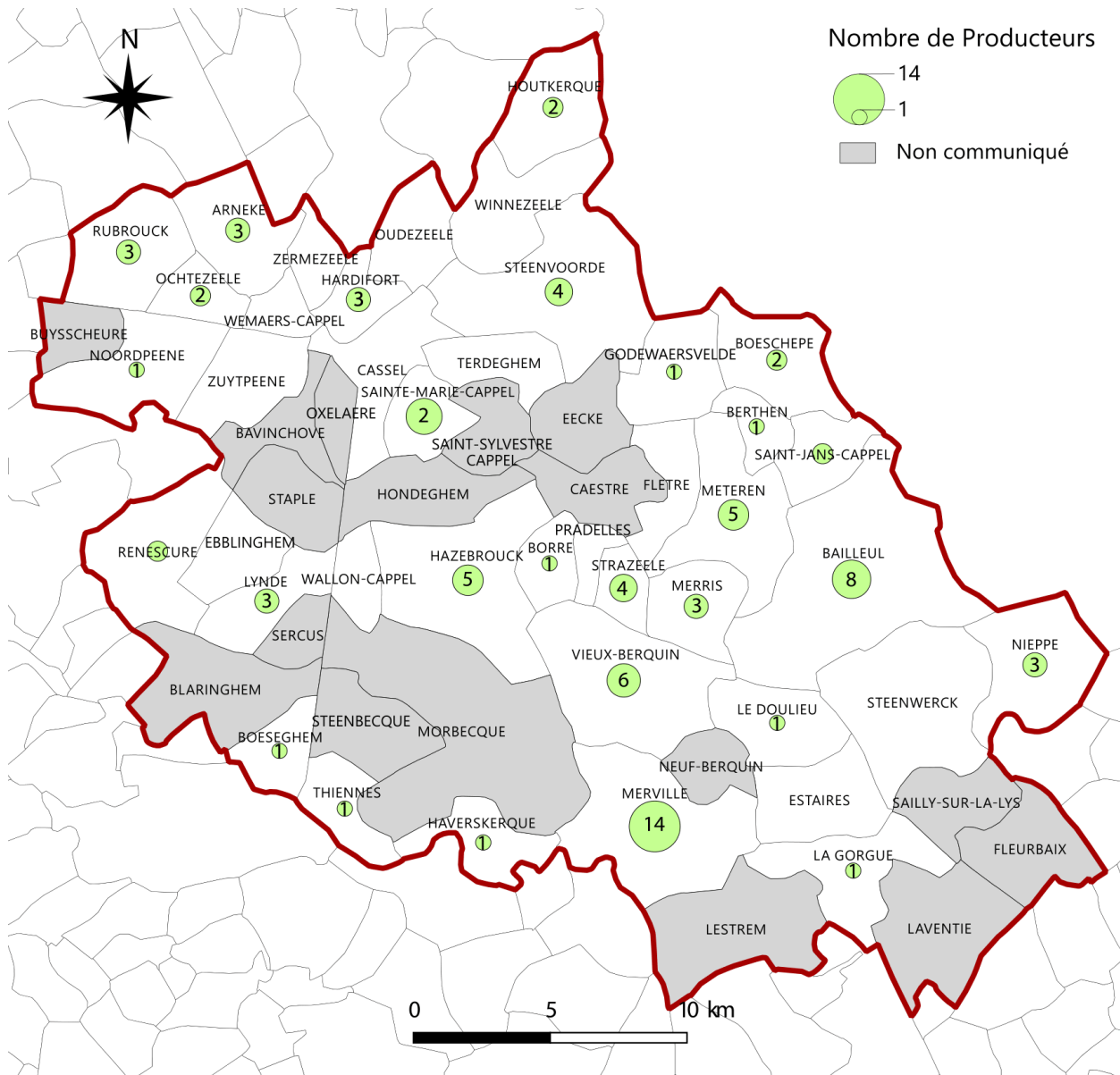
fermiers gérés par des groupes de producteurs (le Panier Flamand à Hazebrouck, le Rond-Point Fermier à Bailleul et le Rendez-vous Fermier à La Gorgue) et 5 points retraités de paniers de produits fermiers (Borre, Bailleul, Hazebrouck, Oxelaere et Laventie).

Concernant la vente directe, les produits les plus représentés sont les fruits et légumes avec 22 producteurs chacun devant la viande (19) et les produits laitiers (9).

Nature des produits	Nombre de producteurs	Part sur l'ensemble du territoire
Fruits	22	24%
Légumes	22	24%
Viande (bœuf, porc, volaille, mouton...)	19	21%
Produits laitiers (lait, fromage, yaourt, crème...)	9	10%
Maraicher	6	7%
Oeuf	5	6%
Miel	3	3%
Produits élaborés (foie gras...)	2	2%
Vin, cidre, alcool	2	2%
Total	90	100%



Nombre d'agriculteurs réalisant de la vente directe par commune



4.3

L'OFFRE EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES

Le poids des pôles commerciaux sur le territoire

Le plancher commercial des grandes et moyennes surfaces actives (>300 m²) représente plus de 154 035 m².

Le plancher commercial actif a augmenté de 38% depuis 2006, soit 41 781 m² de surfaces supplémentaires. Cette croissance de surfaces a principalement concerné le secteur culture-loisirs (x6,8), l'équipement de la personne (x3,4) et les solderies (x2). Trois principaux ensembles commerciaux se sont créés depuis 10 ans :

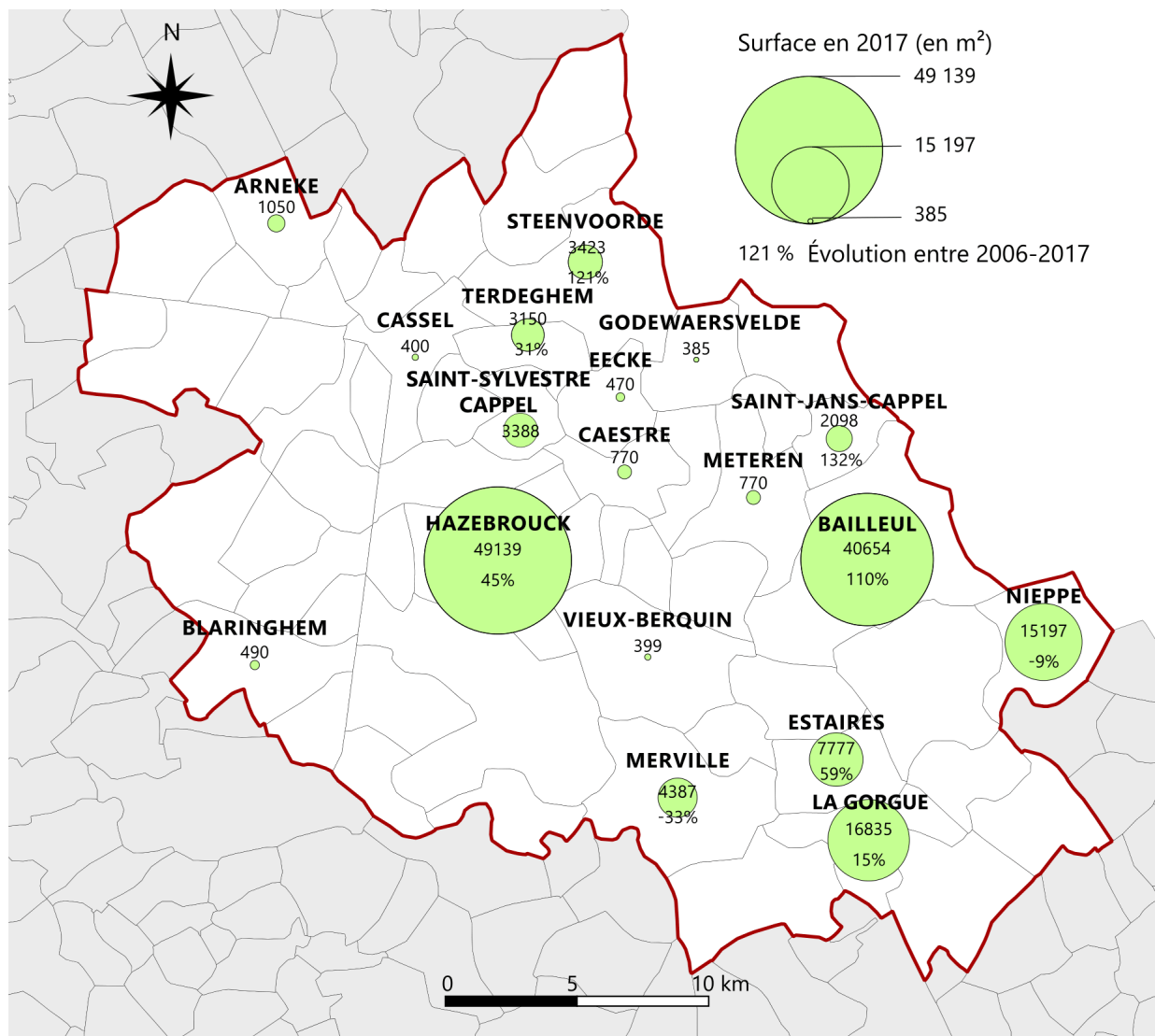
- En 2007 à Bailleul le parc commercial Nouveau Monde de 17 000 m².
- En 2016 à Hazebrouck en continuité du Centre Leclerc (7000 m²).

- En 2017 à Hazebrouck le parc commercial La Creule de 11000 m² en cours de commercialisation. A noter sur ce projet la création de 1500 m² dédiées à des commerces de proximité de moins de 300 m² (boulangerie, boucherie, coiffeur, fleuriste, optique...), signe d'un phénomène nouveau de périphérisation des activités traditionnelles.

L'arrivée de ces nouvelles enseignes a permis de conforter la diversité commerciale du territoire avec un taux* qui a progressé de 9 points passant de 15% à 26%. Deux communes se distinguent avec des taux supérieurs à 30% : Hazebrouck (32%) et Bailleul (31%). Nieppe affirme également une forte légitimité en non alimentaire avec un taux de diversité commerciale à 23%.



Plancher Commercial en m² des GMS (>300 m²) et évolution depuis 2006

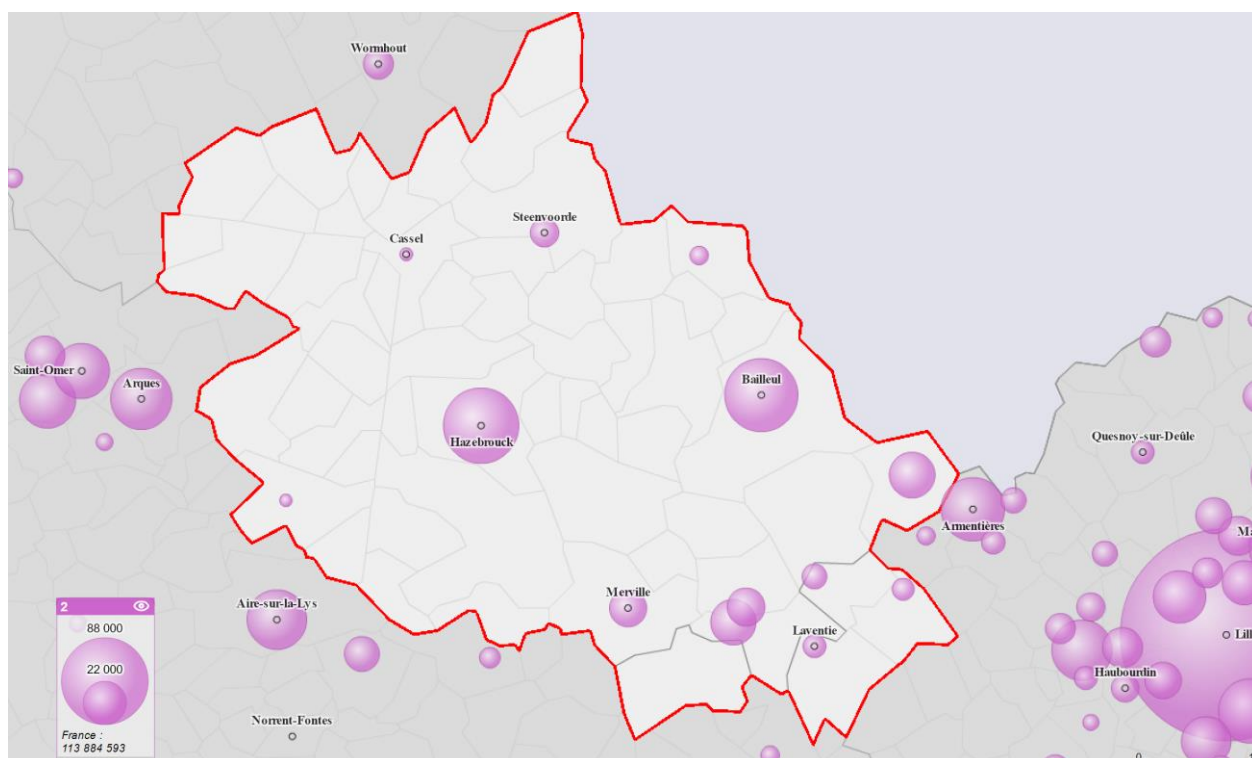


L'environnement commercial

L'environnement commercial du SCOT Flandre et Lys est marqué par deux types de pôles.

- Un pôle régional Lille avec notamment la zone commerciale de la commune d'Englos, la plus proche du territoire (64000 m² de GMS).
- Des pôles de proximité dont l'influence touche des communes du SCOT :
 - L'agglomération de Saint Omer avec les communes d'Arques et Longuenesse qui cumulent plus de 94 000 m² de GMS.
 - La ville d'Armentières (26 000 m²) qui exerce principalement une influence sur la commune de Nieppe.
 - La ville d'Aire-sur-la-Lys (44 000 m²) qui impacte le Sud Est du territoire.

Plancher commercial en m²



Source : DGE / carte Icode entreprise – données 2013

Friches et disponibilités en Grandes et Moyennes Surfaces

Le territoire compte plus de 14 500 m² de GMS vacantes sur le territoire (soit l'équivalent de 2 terrains de football). Ces friches commerciales concernent :

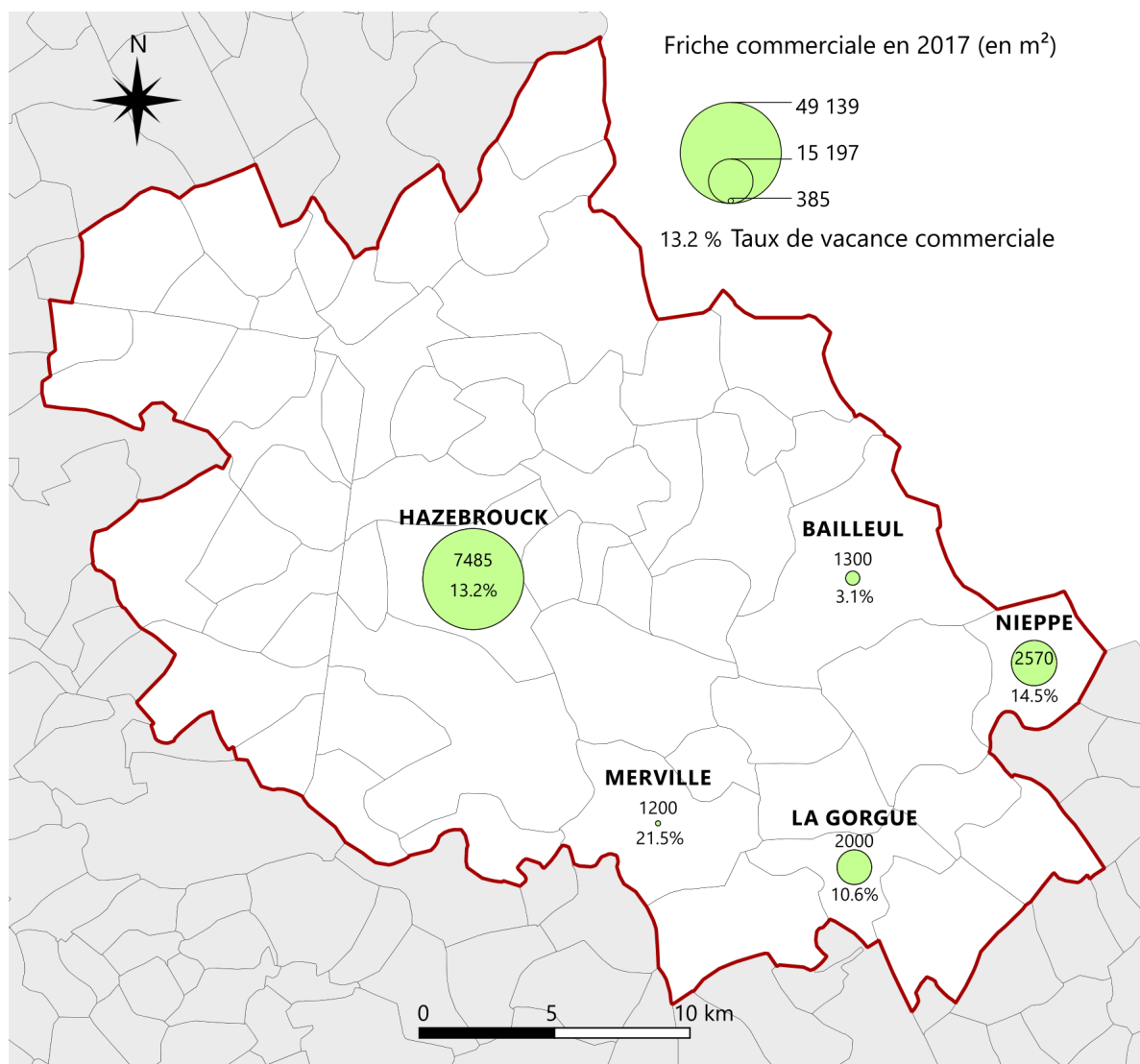
- Les cellules libérées par des magasins transférés (Intermarché La Gorgue : 2000 m², Mr Bricolage : 2185 m², Gémo à Hazebrouck)
- Des fermetures de magasins : Ed et Lidl Nieppe, Intermarché Merville (1200 m²), La Halle, l'Hyper aux Chaussures à Nieppe.
- Des surfaces commerciales nouvellement construites mais non encore affectées (notamment sur Hazebrouck : parc de Creule : 2600 m², rue de l'Epeule : 1500 m²).

Rapporté au nombre total de m² de grandes et moyennes surfaces, le taux de vacance atteint 8,8%. Il atteint un niveau important sur 3 communes :

- Merville : 21%. Ces disponibilités devraient en partie être réexploitées (projet de reprise de l'ancien Intermarché).
- Nieppe : 14,5%
- Hazebrouck : 13,2% (en grande partie liée à la commercialisation en cours de l'ensemble commercial Creule II).



Nombre de m² disponibles et vacants de grande et moyennes surfaces (> 300 m²) et taux de vacance en GMS



Source : Lestoux et associés

Les densités

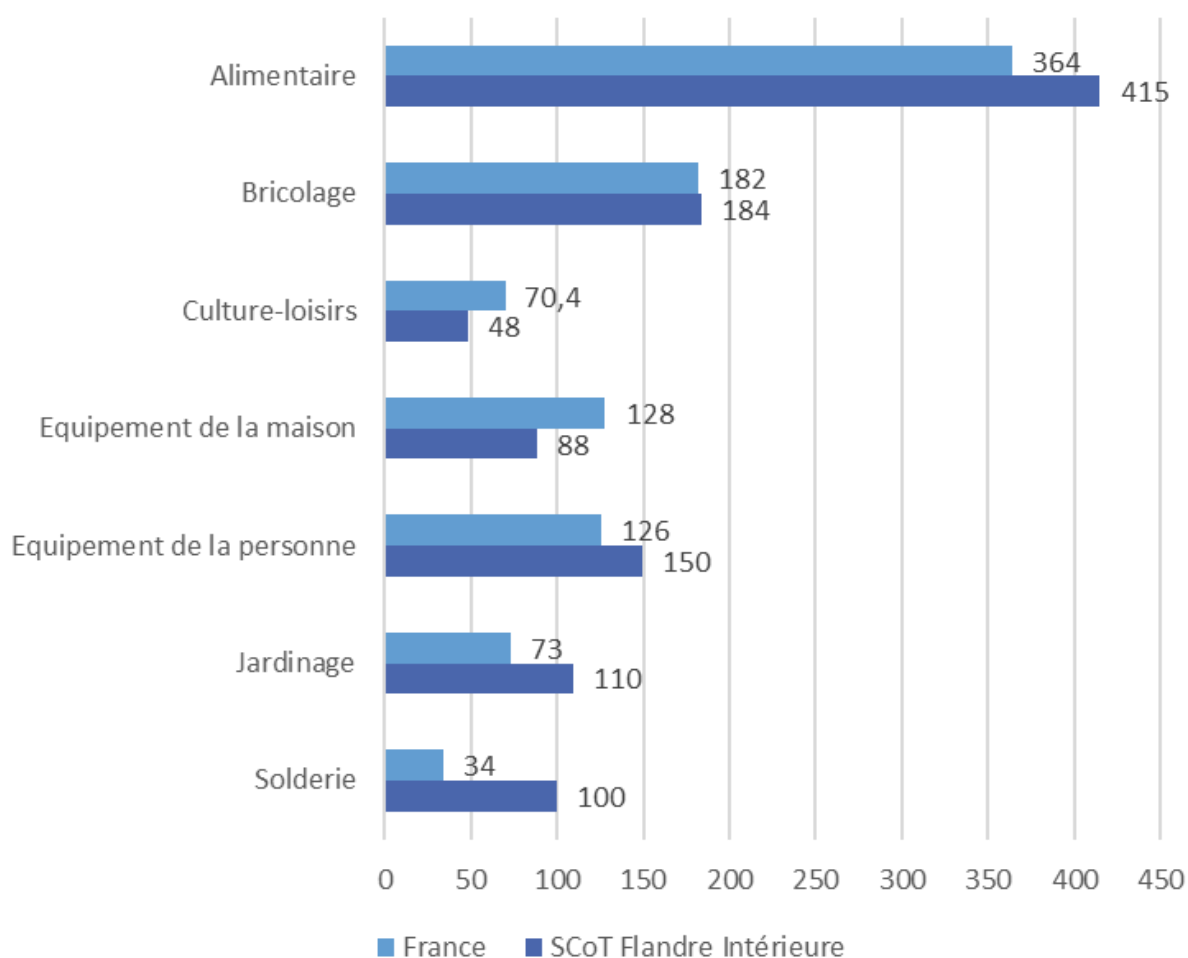
Le SCOT Flandre et Lys se distingue par une forte densité en grande surface alimentaire, 14% supérieure à la moyenne nationale.

Sur les autres filières, l'offre est proche des moyennes nationales avec une véritable légitimité en équipement de la personne. Les

densités montrent néanmoins une légitimité plus modeste en culture-loisirs et en équipement de la maison.

On notera une très forte densité dans le secteur de la solderie avec une densité trois fois supérieure à la moyenne nationale.

Densités en grandes et moyennes surface par secteur d'activité



Source : fichier DGCCRF mise à jours avec LSA Expert et décision CDAC (aout 2017)

Bilan de la structuration commerciale sur l'emploi

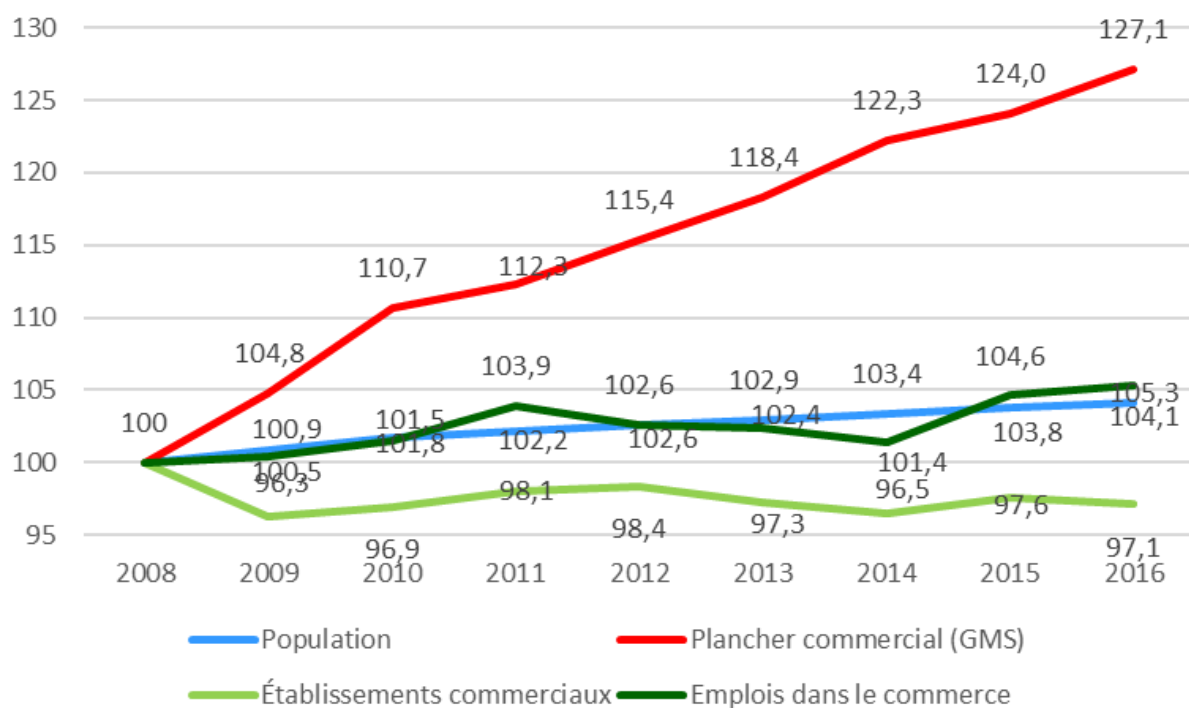
La croissance du plancher des grandes et moyennes surfaces a été 5 fois plus rapide que celle de la population sur la période 2008-2016.

Si le nombre d'établissements commerciaux a baissé (-2,9% entre 2008 et 2016), l'emploi

dans le commerce a progressé à un rythme comparable à la population (+5,3%) mais beaucoup moins fortement que le plancher commercial.



Évolution des surfaces GMS par rapport à la population et à l'emploi dans la filière commerce (territoire SCoT, indice 100 en 2008)



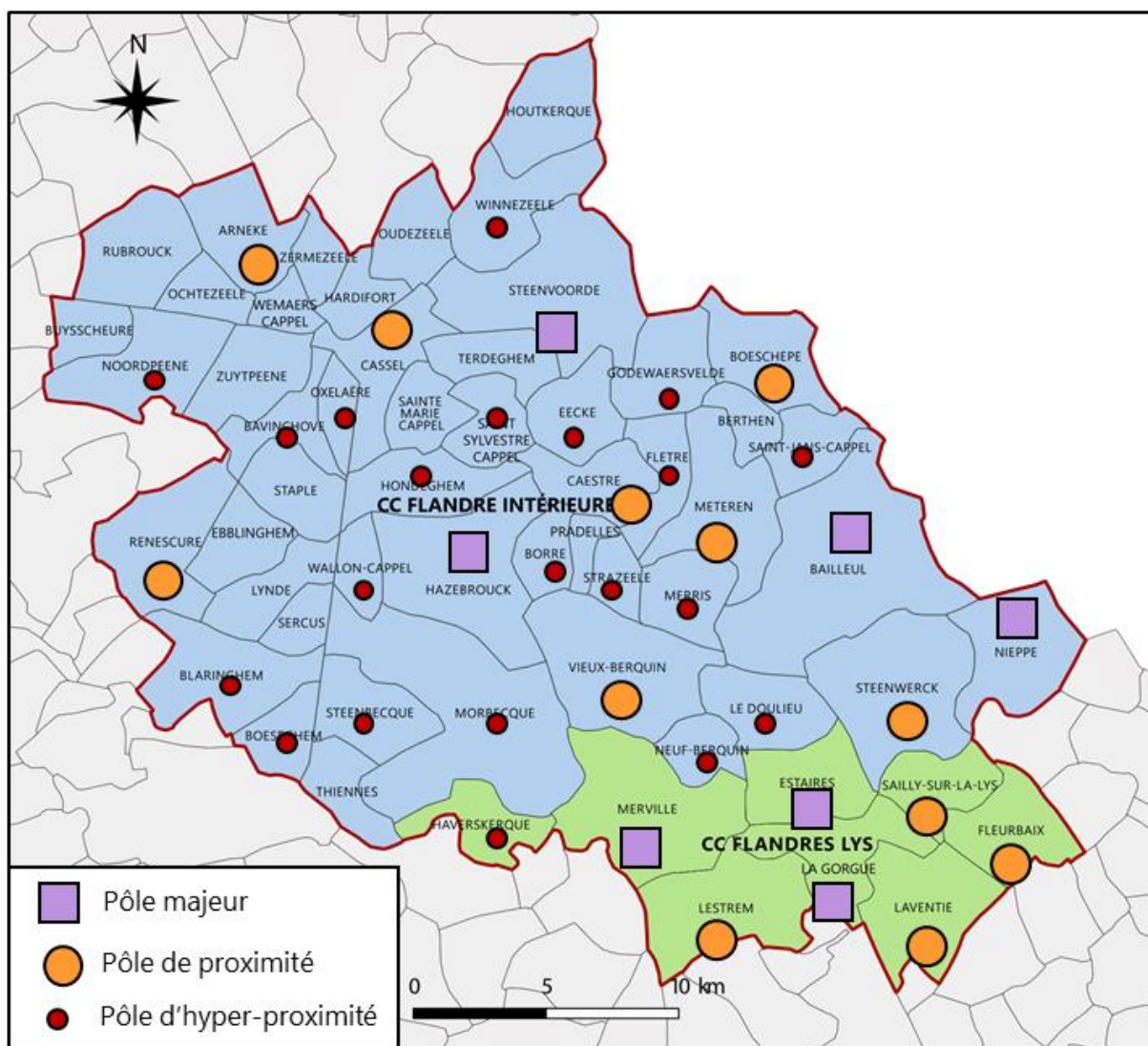
Source : ACOSS emploi, Insee, décisions CDAC



4.4 SYNTHÈSE

Armature commerciale du territoire

L'analyse commerciale a donné lieu à la définition de l'armature suivante :



Cette armature s'appuie sur 3 niveaux de pôles :



- **8 pôles commerciaux majeurs** : Hazebrouck, Bailleul, Merville / Estaires / La Gorgue, Nieppe, Steenvoorde / Terdeghem. Ces communes bénéficient d'une organisation commerciale à la fois en centralité et en périphérie.
- **12 pôles de proximité** : Cassel, Caëstre, Boeschepe, Laventie, Arnèke, Lestrem, Fleurbaix, Meteren, Steenwerck, Renescure, Saily-sur-la Lys, Vieux Berquin. Ces communes bénéficient d'une offre commerciale en centralité pouvant être considérée comme complète en alimentaire (comprenant les 3 commerces alimentaires de base : boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie, alimentation générale).
- **21 pôles d'hyper-proximité** : Bavinchove, Blaringhem, Boëseghem, Borre, Eecke, Flêtre, Godewaersvelde, Haverskerque, Hondeghem, Le Doulieu, Merris, Morbecque, Neuf-Berquin, Noordpeene, Oxelaëre, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Steenbecque, Strazeele, Wallon-Cappel, Winnezele. Ces communes disposent d'au moins un commerce alimentaire en centralité.

Analyse des forces et faiblesses

Forces

- / Une légère **croissance** démographique qui limite les potentiels de développement commerciaux.
- / Une forte présence de **familles avec enfant**, ménages les plus consommateurs.
- / Un revenu plutôt **confortable**.
- / Les **trois quarts** des habitants bénéficient d'un tissu alimentaire **complet** sur leur commune.
- / **93%** des habitants du territoire SCoT disposent d'au moins un commerce **alimentaire** sur leur commune.
- / Une offre cohérente en **non alimentaire** grâce aux pôles de d'Hazebrouck et Bailleul.
- / Une croissance de la **diversité** commerciale en **GMS** qui réduit la dépendance du territoire aux pôles extérieurs.
- / **Peu de vacances** commerciales en centralité.

Faiblesses

- / Faible renouvellement de la population avec un **phénomène de vieillissement**.
- / Forte vocation résidentielle impliquant de **fortes migrations quotidiennes** vers les pôles commerciaux extérieurs au territoire.
- / **Faible impact** commercial de l'influence **touristique**.
- / **Faible densité** en commerces **alimentaires traditionnels** conséquence d'une forte densité en grande surface alimentaire.
- / **Forte croissance** du plancher des grandes et moyennes surfaces ces 10 dernières années, en **décalage avec la croissance de population**.
- / **Début de périphérisation** des activités traditionnelles (Hazebrouck et Estaires).
- / Un taux significatif de **vacances commerciales en périphérie** (8,8%).

PARTIE 5

Mobilité

5.1 LES INFRASTRUCTURES

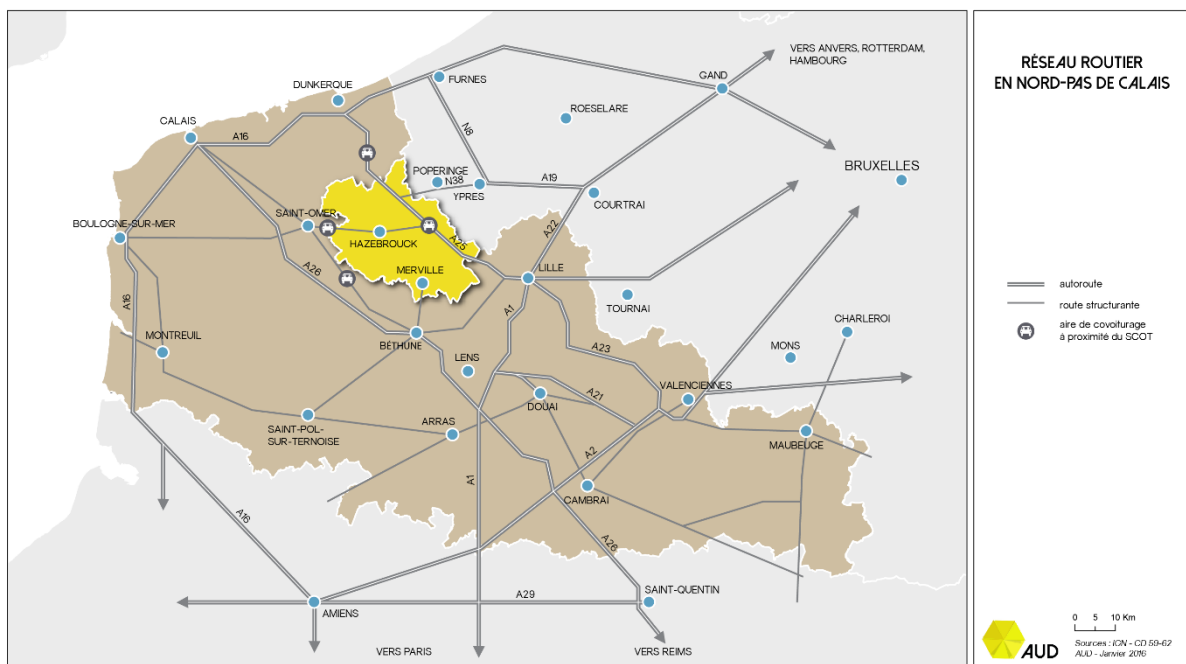
Le réseau routier

L'analyse des infrastructures de transports montre que le SCOT Flandre et Lys dispose, grâce à 6 échangeurs de l'A25 reliant Dunkerque à Lille, d'une très bonne desserte autoroutière. Elle devrait par ailleurs se renforcer dans les années à venir, avec notamment un projet de connexion entre Nieppe et Armentières actuellement à l'étude par le Département du Nord qui envisage la création d'une nouvelle liaison la RD945n. Cette infrastructure devrait notamment offrir un accès plus aisé au pôle d'échange de la gare d'Armentières depuis l'échangeur n°9 de l'A25.

Par l'ancienne route nationale RN 42 reliant Bailleul (depuis l'échangeur de l'A25), Hazebrouck, Saint-Omer et Boulogne-sur-Mer,

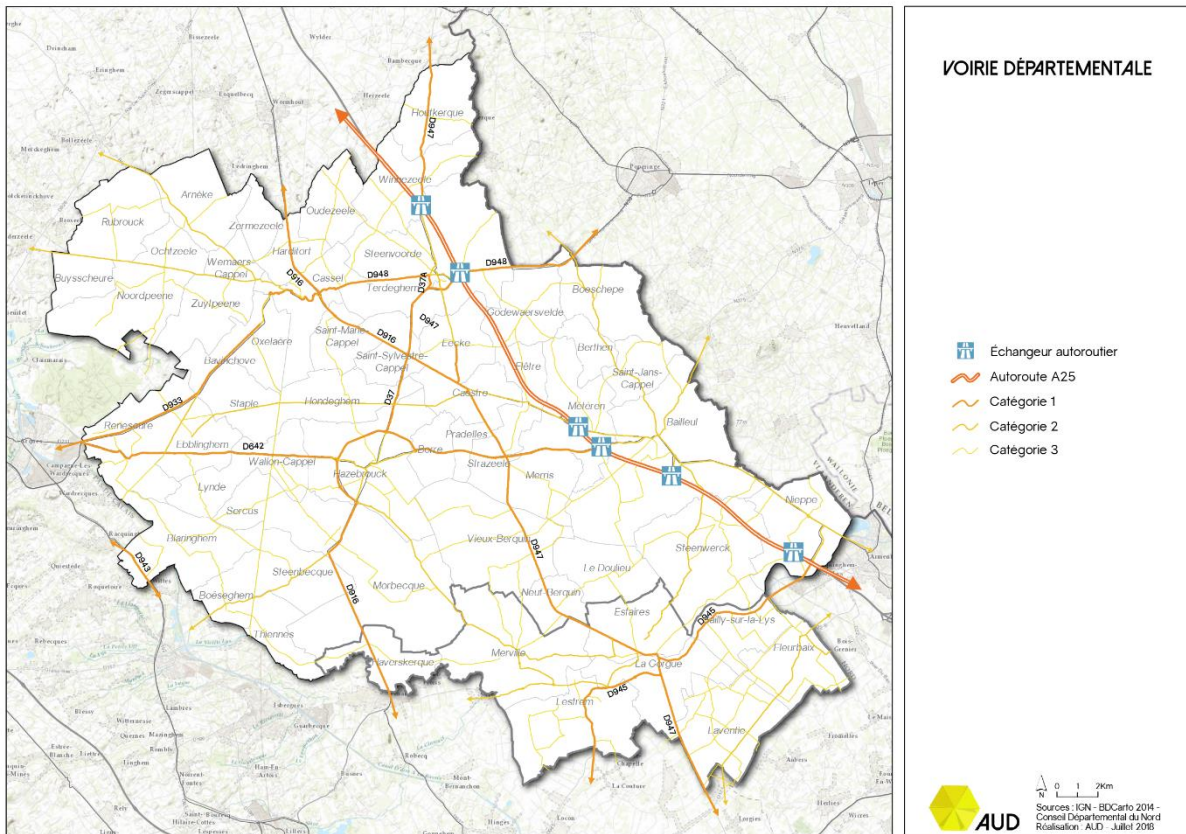
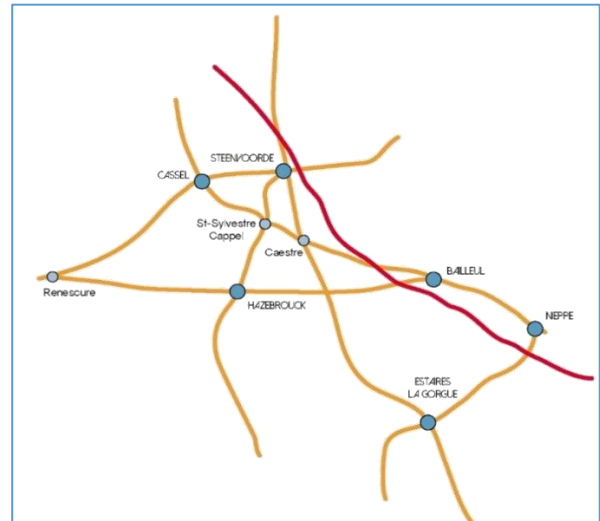
le territoire dispose également d'une connexion rapide à l'A26. Ces dernières années cet axe a fait l'objet de plusieurs améliorations, notamment la réalisation du contournement de Borre/Pradelles et des réflexions sont en cours sur le tronçon Hazebrouck-Renescur. De même, la connexion à l'A26 depuis la vallée de la Lys a été améliorée par l'aménagement d'une nouvelle liaison entre Merville et Béthune.

Le SCOT bénéficie de surcroît, via la RD 948 côté Français et la RN 48 Côté Belge reliant Steenvoorde à Ypres d'une connexion intéressante entre l'A25 et l'autoroute A19 en Belgique.



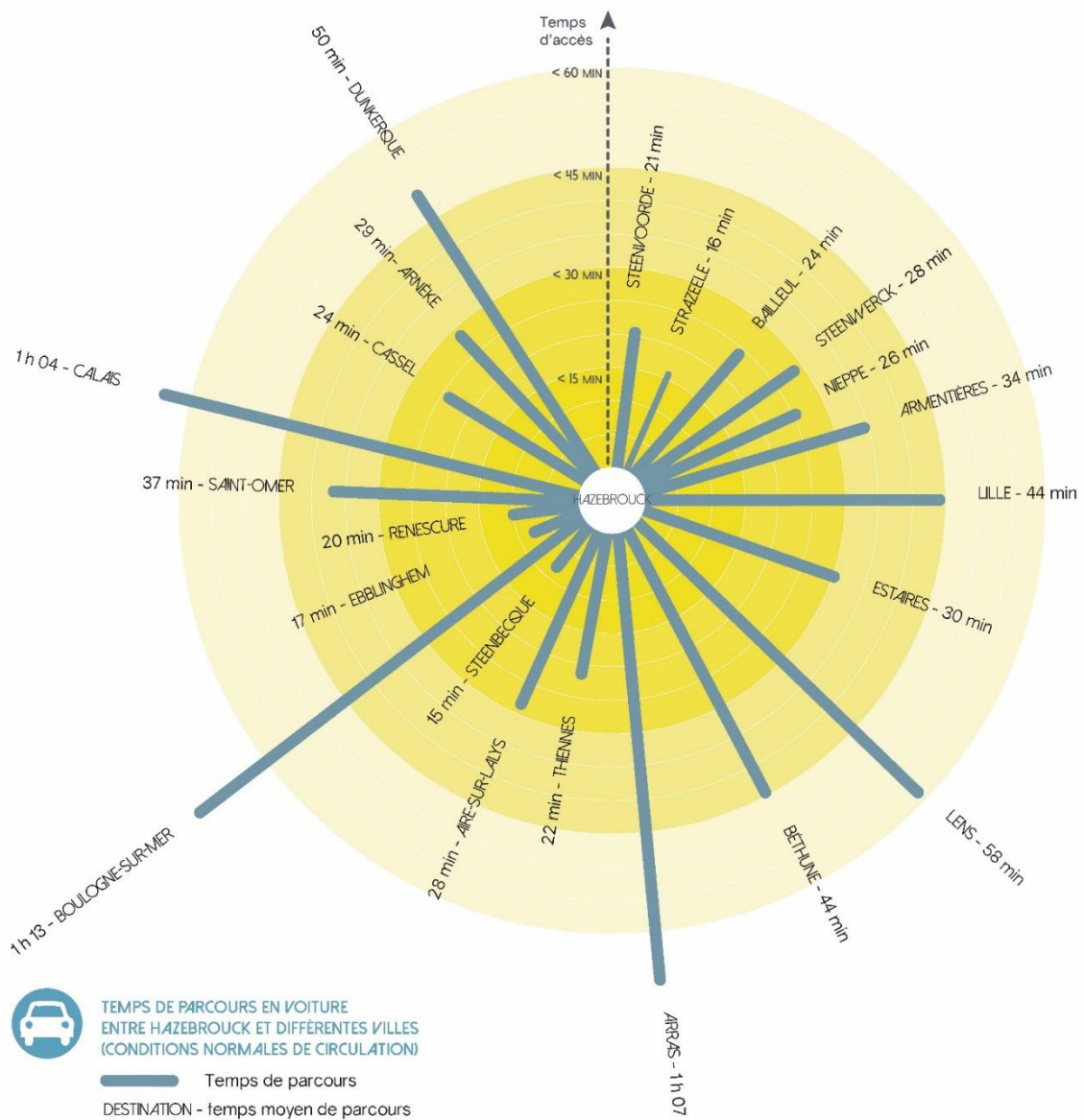
Le réseau secondaire est quant à lui organisé de routes départementales structurées en étoile autour de Steenvoorde, Bailleul, Hazebrouck et Cassel. Il laisse également apparaître des nœuds secondaires : Renescure, Saint-Sylvestre Cappel et Caestre. La Lys bénéficie en revanche d'une desserte moins développée en routes départementales de première catégorie, c'est-à-dire de liaisons reconnues d'intérêt départemental.

Schéma d'organisation du réseau routier principal



Le réseau d'infrastructures routières offre au territoire une très bonne accessibilité depuis l'ensemble de l'Euro-région. La ville d'Hazebrouck se situe ainsi à 2h de voiture de Bruxelles, 3h de Paris et 4h de Londres, et à moins d'une heure de la métropole Lilloise et de nombreuses agglomérations du Nord-Pas-de-Calais (Dunkerque, Lens, Béthune, Saint-Omer).

Il offre également des connexions internes au territoire relativement efficaces. A titre d'illustration les pôles principaux du SCOT Flandre et Lys se situent à moins de 30 minutes d'Hazebrouck.



Le réseau ferroviaire

Deux voies ferrées traversent le SCOT d'Est en Ouest et du Nord au Sud, et convergent sur le Nœud d'Hazebrouck. Ces infrastructures offrent au territoire une excellente desserte ferroviaire. Elle dispose ainsi de 11 Gares et haltes ferroviaires situées exclusivement sur la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et desservies par 3 lignes du Réseau Régional Express :

- Ligne 6 : Calais / Hazebrouck / Arras,
- Ligne 8 : Dunkerque / Hazebrouck / Armentières / Lille,
- Ligne 12 : Lille / Hazebrouck / Calais / Boulogne / Paris.

Le territoire bénéficie en conséquence de connexions directes avec Lille, Armentières, Dunkerque, Calais, Saint-Omer, Béthune, Lens et Arras. Par le train, le pôle d'Hazebrouck est à moins de 30 minutes de la métropole Lilloise et des principales agglomérations limitrophes (Béthune, Dunkerque, et Saint-Omer).

Cette position privilégiée sur le réseau ferroviaire régional associée à un niveau de service important, constitue naturellement l'un des facteurs d'attractivité de la Flandre et Lys et permet à Hazebrouck et Bailleul de se classer, avec respectivement 6300 et 2800 montées descentes par jour, parmi les 15

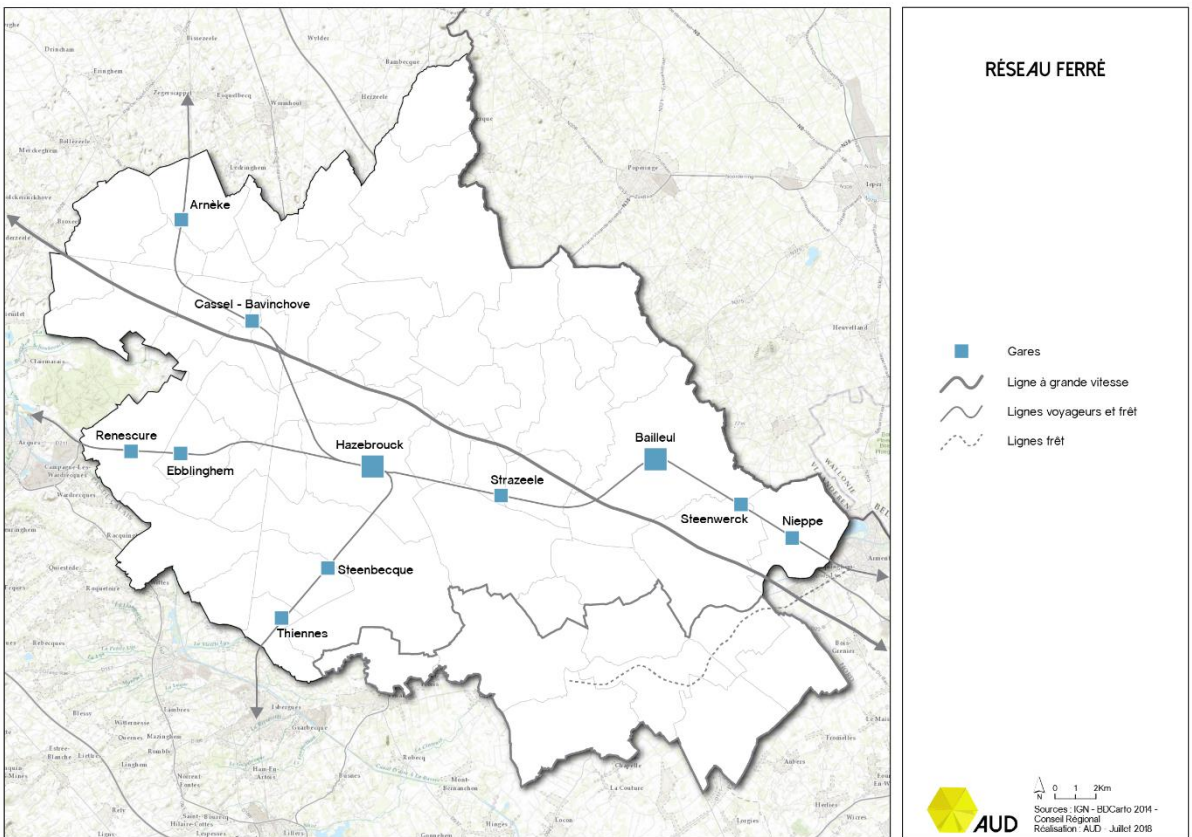
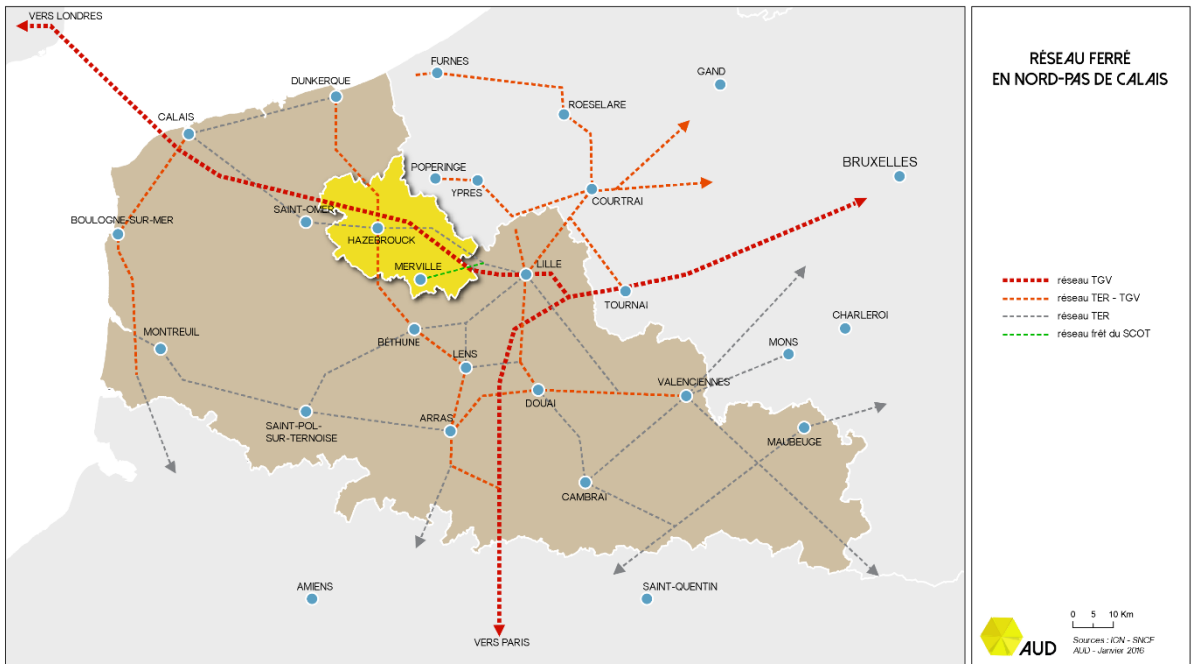
premières gares du Nord-Pas-de-Calais. Cette infrastructure constitue de surcroît une solution de mobilité interne au SCOT relativement intéressante. A titre d'illustration, l'ensemble des arrêts ferroviaires du territoire sont accessibles en moins de 15 minutes depuis Hazebrouck.

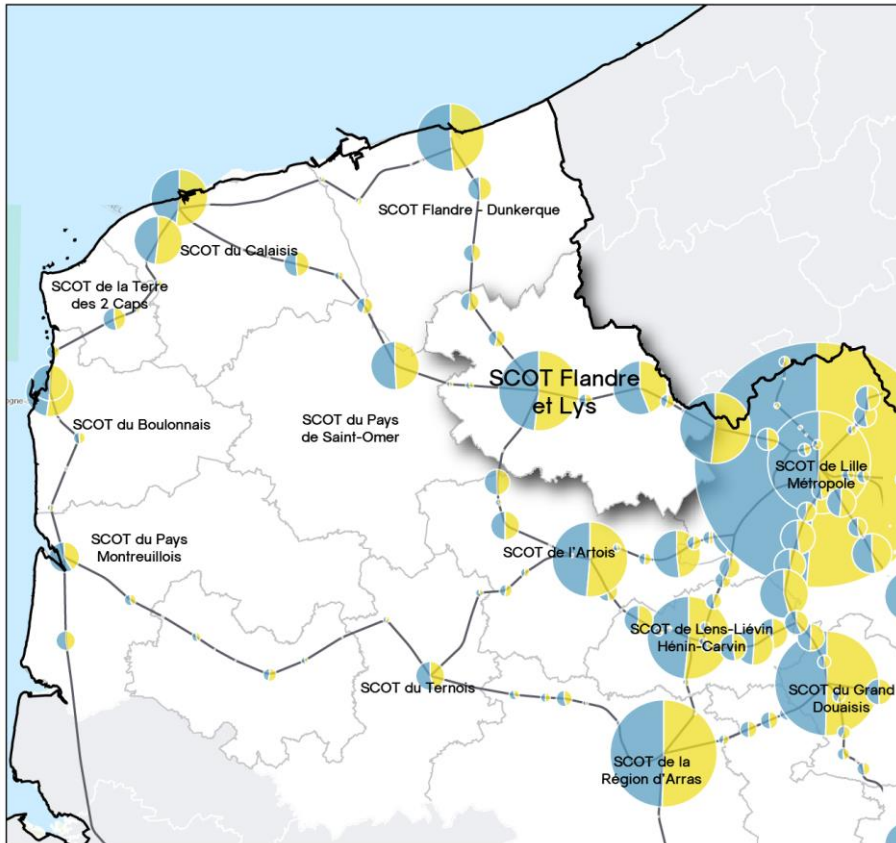
Néanmoins, les données de l'enquête Ménages / Déplacements (ERMD) indiquent que les $\frac{3}{4}$ des habitants de la Flandre et Lys n'utilisent jamais l'offre TER. Les usagers quotidiens sont en très grande majorité des travailleurs et étudiants qui disposent d'un abonnement. En ce qui concerne la desserte TGV, si la Flandre et Lys est traversée par la ligne reliant Londres, Lille et Bruxelles, aucun arrêt ne se fait depuis cette ligne sur le territoire. En revanche la Gare d'Hazebrouck dispose d'une connexion à Paris directe en TGV, la plaçant à 2h de la capitale.

Enfin malgré un niveau de desserte particulièrement important il convient de souligner qu'actuellement l'offre ferroviaire ne permet pas de rejoindre directement la Belgique, et que si la vallée de la Lys dispose d'une voie ferrée, celle-ci est utilisée uniquement pour le fret et n'accueille de voyageurs.

Le SCOT bénéficie d'une offre ferroviaire particulièrement importante qui propose des liaisons de bonnes qualités avec les territoires alentours et des perspectives de développement pour les déplacements internes. Néanmoins, on observe une hétérogénéité dans la desserte du territoire puisque la communauté de communes Flandre Lys ne dispose actuellement d'aucune gare ou de halte ferroviaire de voyageurs.

Quoiqu'il en soit la valorisation de cette infrastructure constituera probablement un enjeu majeur du développement futur du territoire. Dans ce domaine la prise en compte et l'anticipation de grands projets régionaux tels que le Réseau Express Grand Lille qui frôle la Flandre et Lys seront certainement des éléments déterminants pour le maintien de son attractivité.

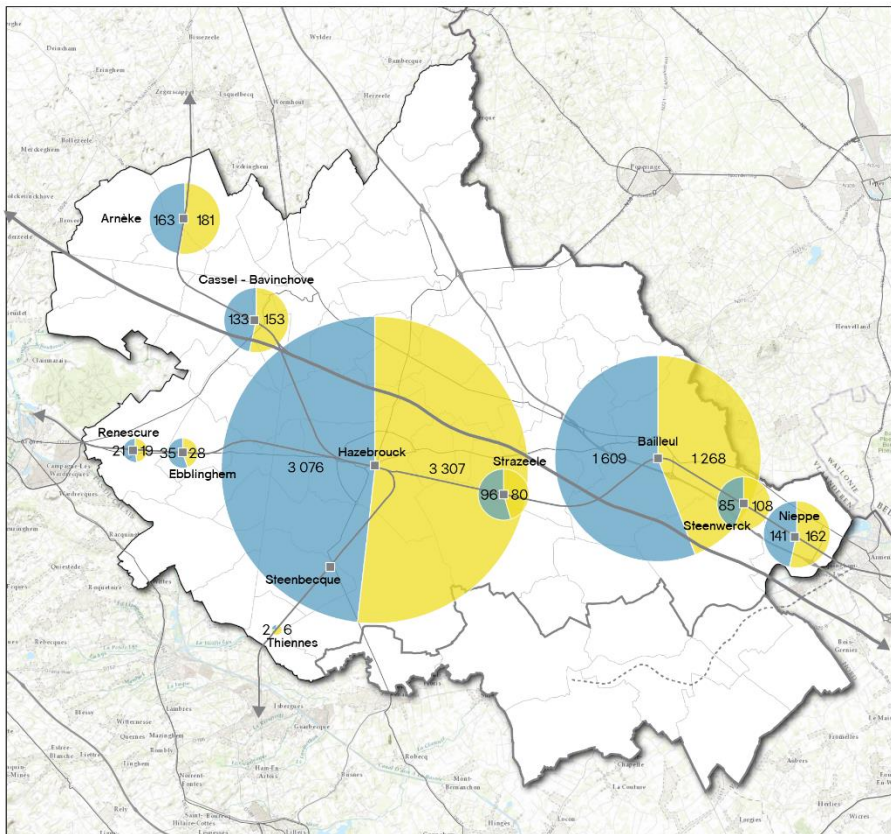




FRÉQUENTATION DES GARES
SNCF UN MARDI DE 2012



0 5 km
Source : IGN - BDCarto 2014 -
Conseil Régional
AUD - Juillet 2018



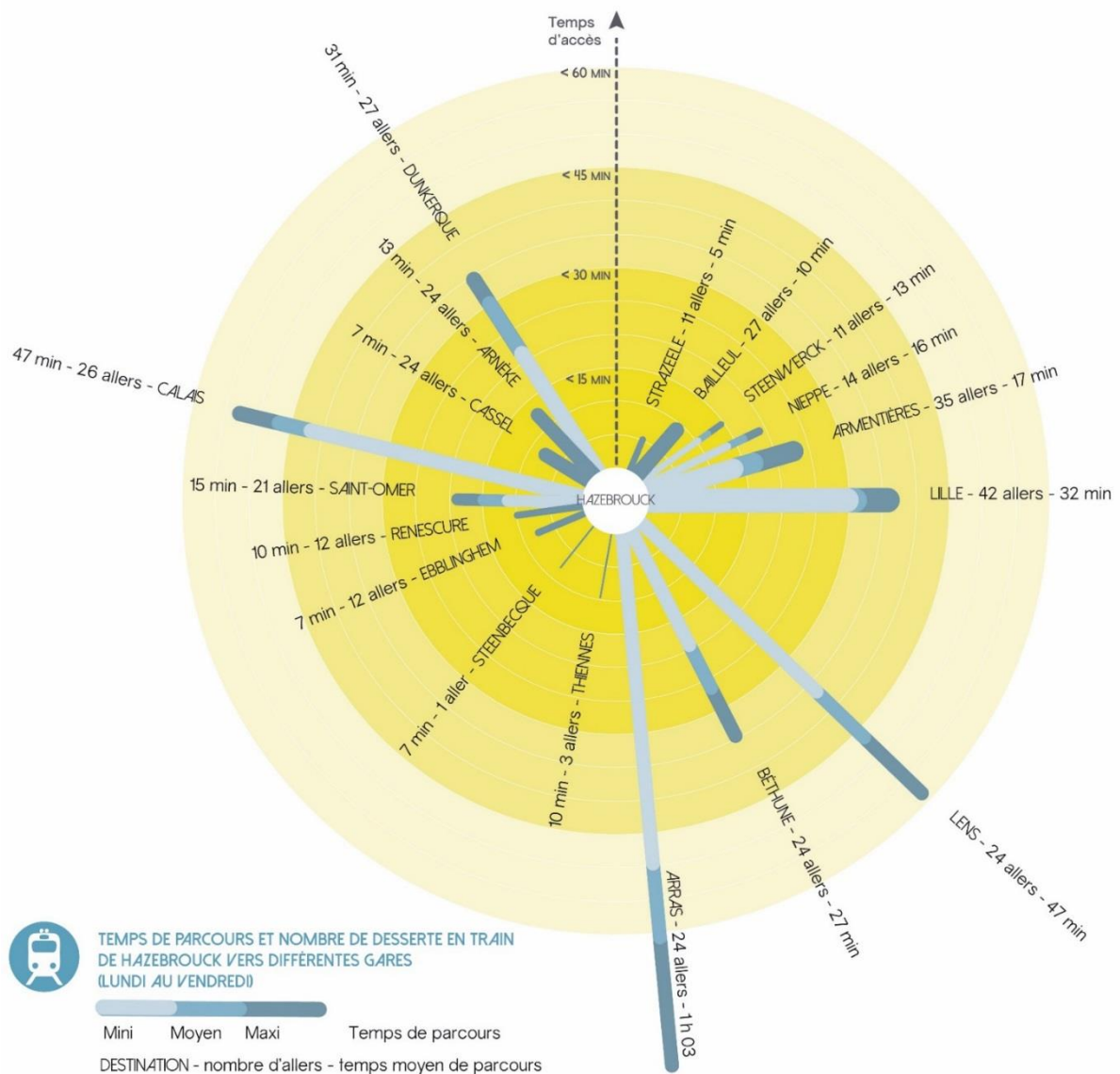
FRÉQUENTATION DES GARES
SNCF UN MARDI DE 2012



0 1 2 km
Source : IGN - BDCarto 2014 -
Conseil Régional
Réalisation : AUD - Juillet 2018



Analyse des liaisons offertes depuis la gare d'Hazebrouck



Les lignes interurbaines

Le territoire bénéficie de 17 lignes du réseau Arc En Ciel organisé par le Département du Nord, auxquelles se rajoute une ligne du département du Pas-de-Calais.

Ce réseau organisé principalement autour du pôle d'Hazebrouck desservi par 9 lignes, se structure également autour de quatre nœuds secondaires. Ainsi, la commune d'Estaires dispose avec 6 lignes interurbaines d'un niveau de dessertes intéressant, suivi de Merville et Steenvoorde (5 lignes), et Bailleul (4 lignes). Néanmoins si l'offre propose une desserte relativement complète sur l'ensemble du territoire, il convient de souligner que le secteur des communes de Rubrouck, Arnèke,

Zermezele et Wemaers-Cappel n'est en revanche pas desservi.

En outre, le réseau interurbain vient combler l'absence d'offre ferroviaire sur la vallée de la Lys, notamment pour les connexions avec la Métropole Lilloise, directes ou via le pôle d'échange d'Armentières. A titre d'illustration la commune d'Estaires bénéficie de 12 allers / retours vers Lille nécessitant une heure de trajet, ou de 19 allers / 17 retours avec Armentières (30 minutes). L'offre interurbaine propose également des connexions directes avec le Dunkerquois.

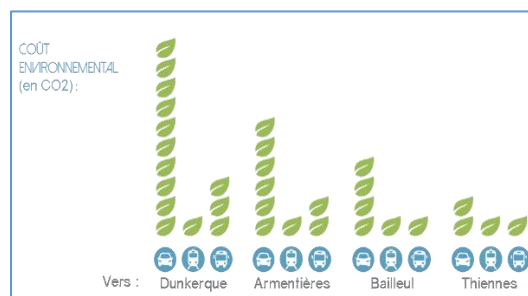
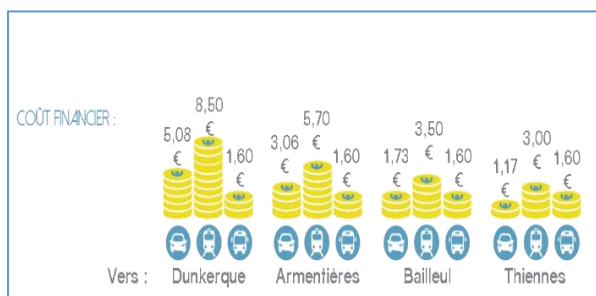
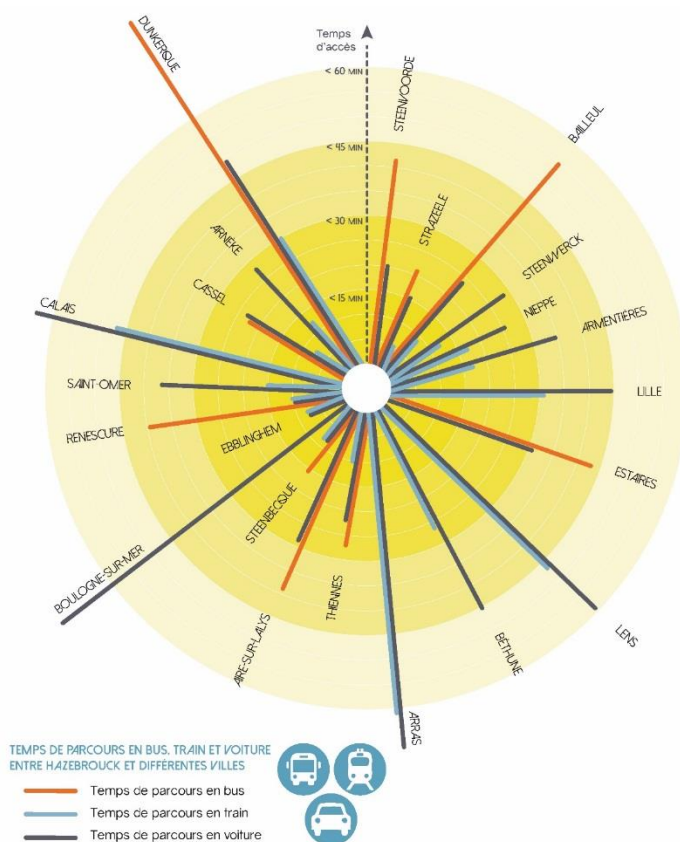


Comparativement au train ou à la voiture, les temps de trajets proposés par le réseau de bus sont plus importants. Ce mode reste cependant financièrement le plus compétitif, à l'exception des liaisons internes au territoire où la voiture peut être plus attractive.

Selon l'ERMD la part modale du bus demeure toutefois particulièrement faible. Par l'organisation des transports scolaires, les élèves et les étudiants constituent plus de la moitié des usagers, suivi des cadres qui représentent environ 1/3 des utilisateurs.

Analyse comparative des différents modes de transports depuis la Gare d'Hazebrouck

Temps de trajet



Le réseau Fluvial

La Flandre et Lys est traversée sur la commune de Blaringhem par le Canal à Grand Gabarit Dunkerque – Escaut, accessible au trafic de 1500 à 3200 tonnes. Selon les données de Voies Navigables de France, la section traversée par le territoire (*Canal de Neufossé de Aire-sur-la-Lys à Watten*), supporte en 2014 un trafic de plus de 3.976.166 tonnes, dont 786.676 générées (*chargement / déchargement*) par les entreprises situées le long de la section partagée entre la Flandre et Lys et le Pays de Saint-Omer.

Le SCOT est également traversée par la Lys rivière qui se connecte au canal à grand gabarit au niveau de l'écluse de Guarbecque. La voie d'eau dispose d'un gabarit « Freycinet » permettant des trafics de 250 à 400 tonnes. Elle

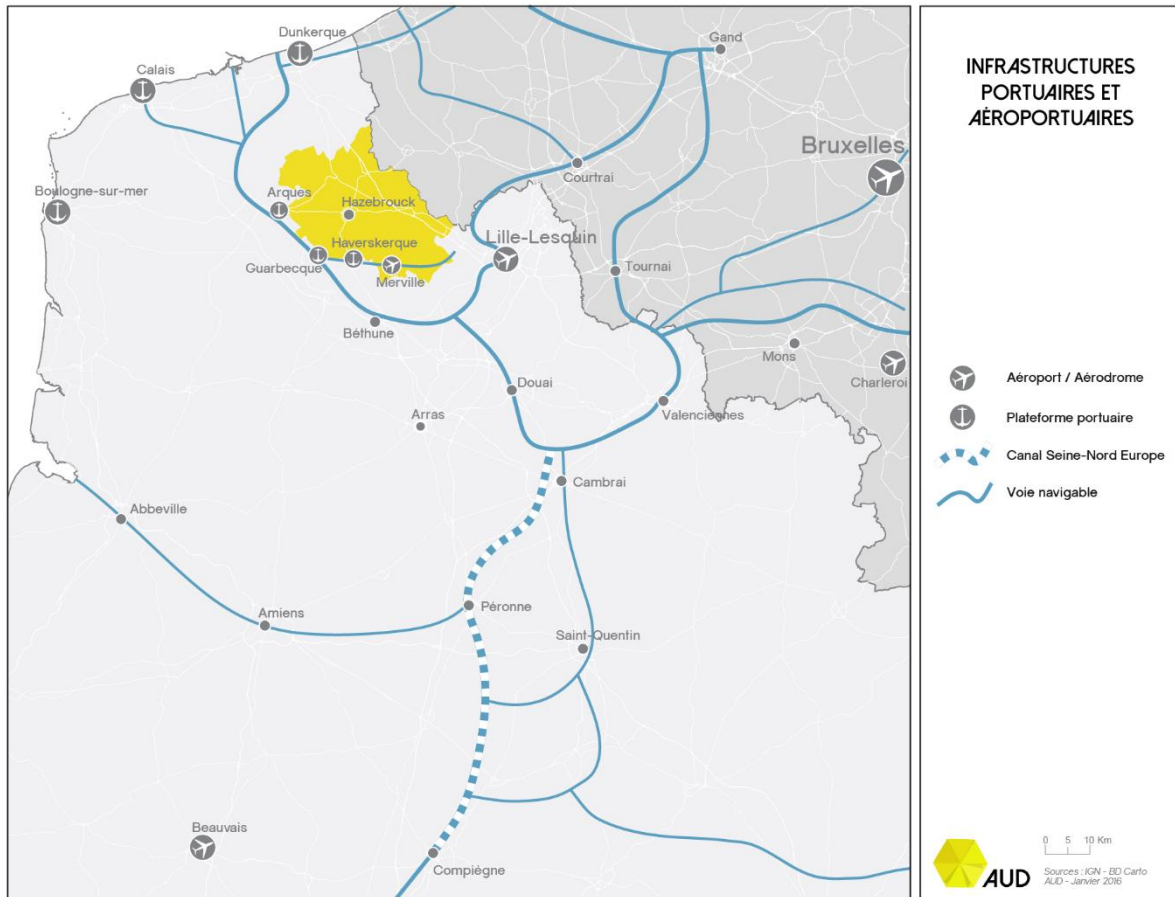
comptabilise un trafic de plus de 76.000 tonnes au profit essentiellement des entreprises locales et accueille des activités de loisirs autour notamment de la base nautique d'Haverskerque.

Par ailleurs, l'enjeu du développement du transport fluvial pourrait dans les années à venir se renforcer dans un contexte régional marqué par la réalisation du projet de Canal Seine-Nord Europe. En effet, cette infrastructure majeure, inscrite dans l'objectif global de liaison fluviale européenne Seine-Escaut, devrait soutenir le développement du transport fluvial par la réalisation d'un canal à grand Gabarit de 100km entre l'Oise (*Compiègne*) et le Canal Dunkerque-Escaut à Cambrai

Les infrastructures aéroportuaires

Le territoire bénéficie de l'aéroport de Merville-Calonne. Aménagé en plateforme adaptée à l'aviation de tourisme et aux vols d'affaires, cette infrastructure profite de la proximité immédiate des grands axes routiers et de grands pôles économiques et commerciaux.

Le SCOT dispose de surcroît de liaisons routières rapides à l'aéroport de Lille-Lesquin, qui avec 1.661.741 passagers par an se situe dans les 10 premiers aéroports Français



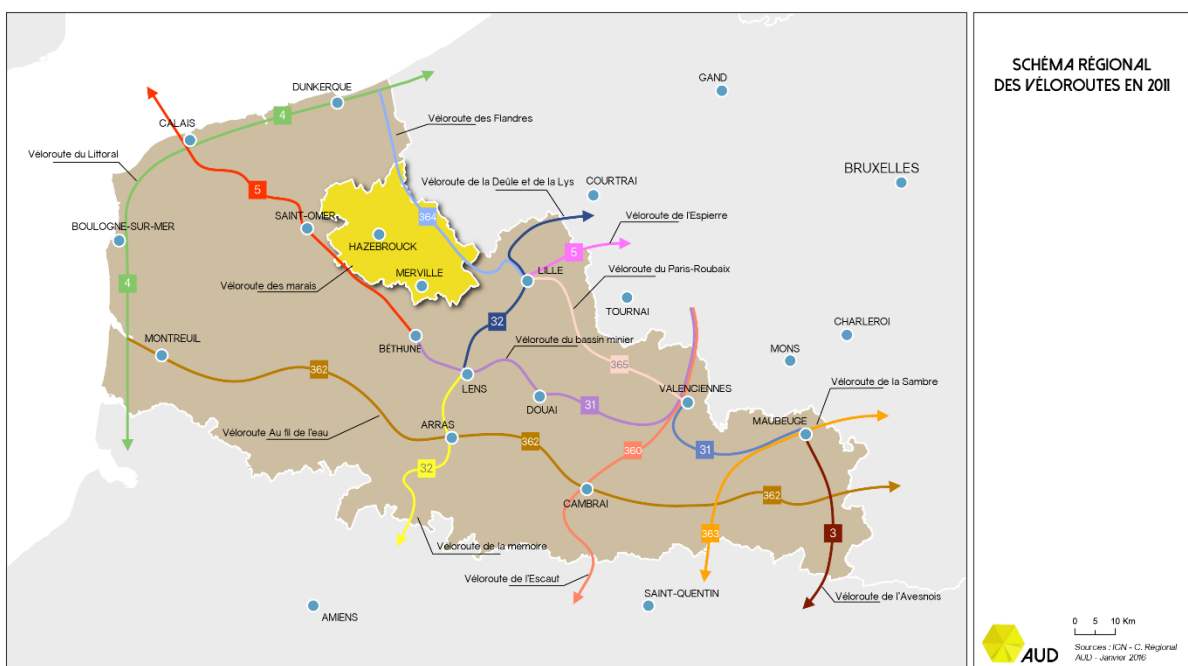
La mobilité douce

Deux projets de véloroute traversent la Flandre et Lys et s'intègrent dans un réseau régional, national et européen.

La commune de Blaringhem est en effet, concernée par la « véloroute des marais » (eurovélo n°5) qui traverse localement l'ancienne voie ferrée reliant Saint-Omer à

Aire-sur-la-Lys, et doit à terme relier Londres et Rome en passant en Région par Calais et Béthune.

L'Est du territoire, est quant à lui concerné par la véloroute régionale 364, dite « véloroute des Flandres » qui doit longer la frontière belge afin de connecter Lille et Dunkerque.



Ces deux axes pourraient être connectés par un autre projet cyclable en cours d'étude et visant à relier Hazebrouck, Merville et la Belgique. De nombreux aménagements réalisés ou envisagés dans la vallée de la Lys le long des chemins de halage permettent aussi la constitution d'une infrastructure d'envergure garantissant à termes la liaison entre les deux véloroutes.

Les aménagements réalisés sur les routes départementales dessinent également un axe cyclable important entre Hondegheem, Caestre,

Bailleul et Nieppe et des liaisons transfrontalières ont été aménagées au niveau de Steenvoorde.

Le renforcement des mobilités douces dans un territoire où selon les données de l'ERMD 76% des ménages disposent d'un vélo, est enfin soutenu par le développement de liaisons locales sur de nombreux pôles principaux et l'aménagement de parkings sécurisés sur 8 des 11 arrêts ferroviaires.

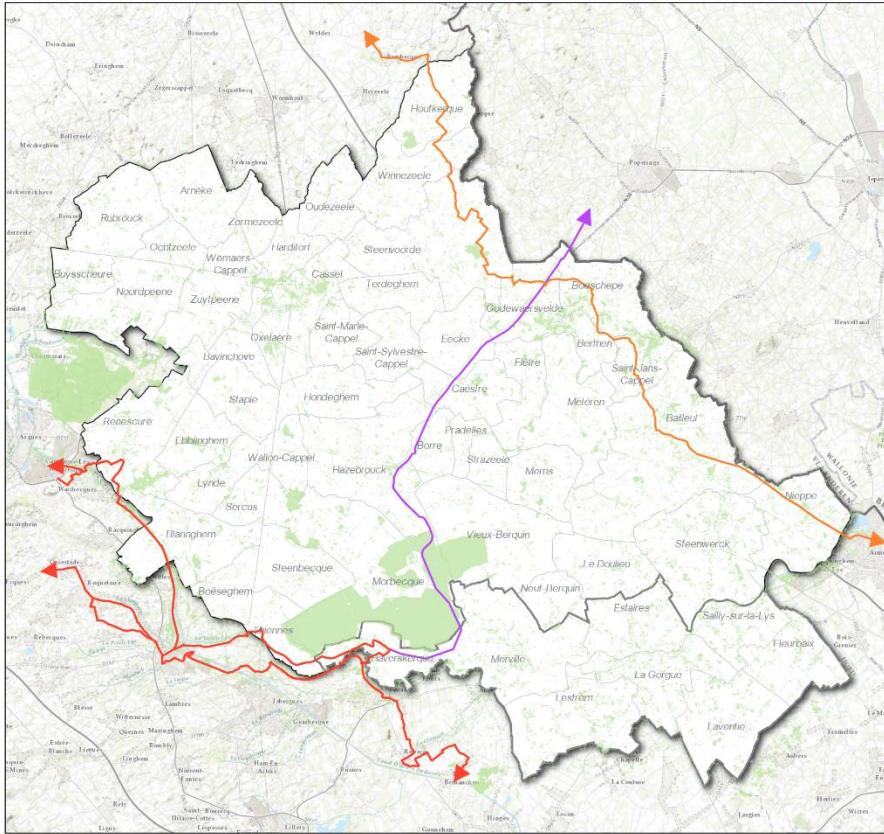



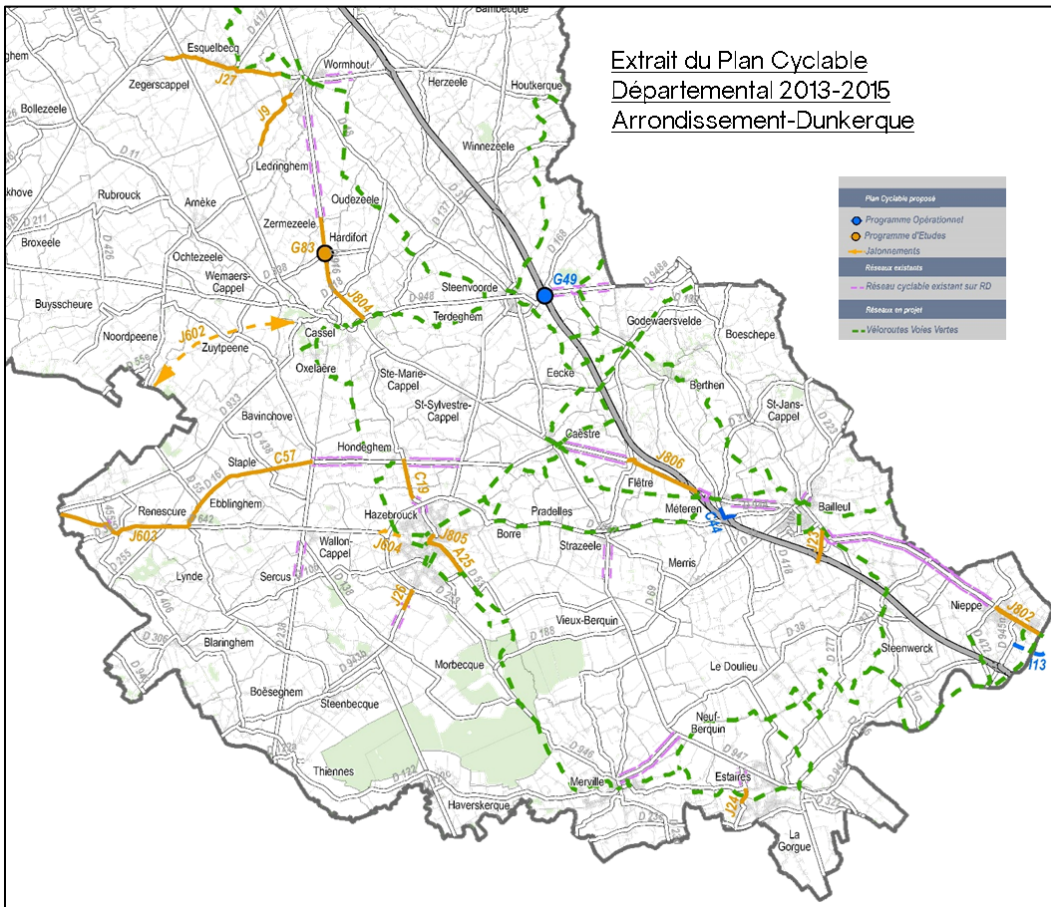


SCHÉMA RÉGIONAL DES VÉLOROUTES

-  Liaison Merville - Hazebrouck
-  Véloroute des Flandres
-  Véloroute des marais

 Sources : IGN - BDCaro 2014 - Conseil Régional Rôles/Aud. JUILLET 2016



Extrait du Plan Cyclable Départemental 2013-2015 Arrondissement-Dunkerque

- Plan Cyclable proposé
-  Programme Opérationnel
-  Programme d'Etudes
-  Interventions
-  Réseaux existants
-  Réseaux cyclable existant sur RD
-  Réseaux en projet
-  Véloroutes Voies Vertes



Les nouveaux usages de la voiture

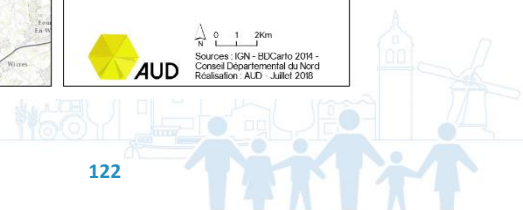
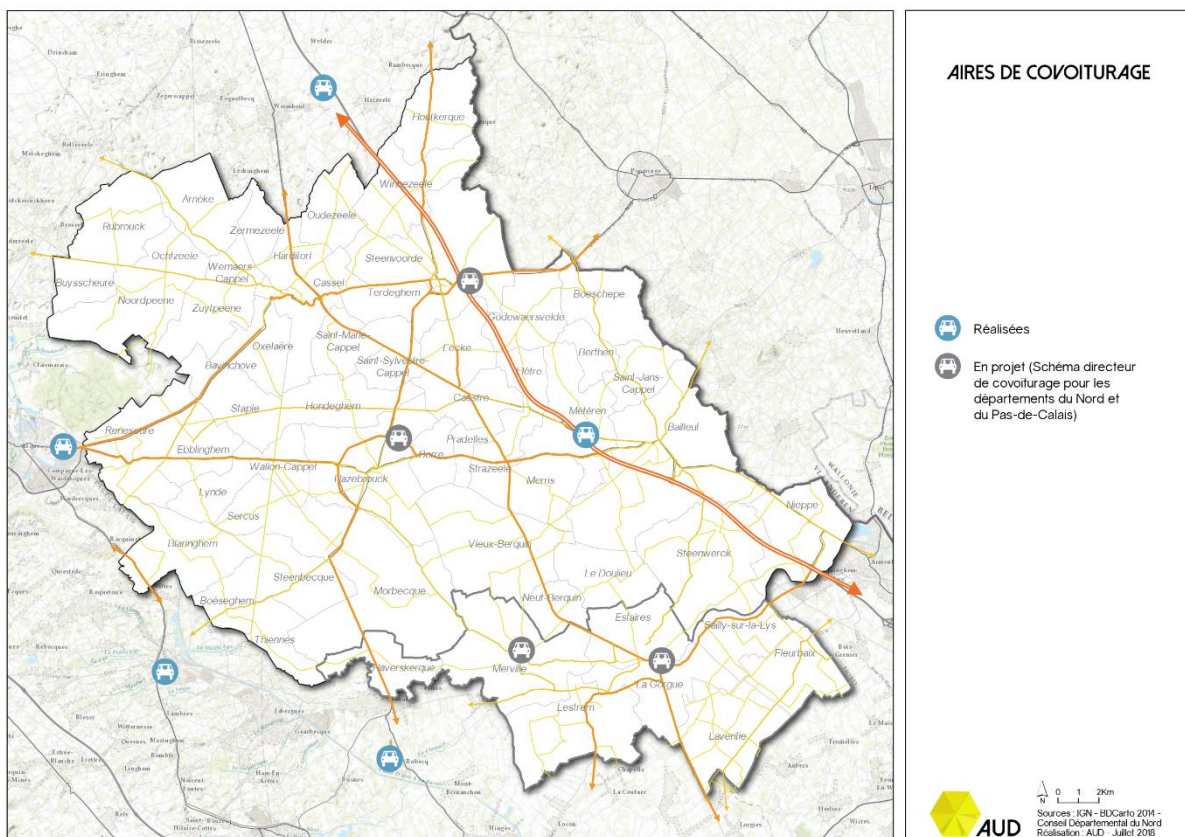
Des politiques publiques sont mises en œuvre afin de soutenir de nouveaux usages de la voiture. A ce titre, une aire de covoiturage a été aménagée à l'échangeur A25 de Méteren / Bailleul, à laquelle s'ajoute 4 autres situées aux franges immédiates du SCOT à Wormhout, Arques, Aire-sur-la-Lys et Lillers.

Une seconde aire est également à l'étude sur le secteur de La Gorgue, et le Schéma Directeur de Covoiturage du Département du Nord propose la réalisation de deux aires structurantes sur Steenvoorde (échangeur A25) et Hazebrouck, et d'une aire complémentaire sur Merville.

En complément de ces infrastructures, le Syndicat Mixte Intermodal des Transports (SMIRT) mène actuellement des réflexions à

l'échelle Nord-Pas-de-Calais afin de soutenir le développement de cette pratique par la mise en relation des covoitureurs potentiels. Le Syndicat étudie également la faisabilité d'un système d'autopartage régional autour des Gares, mais qui à ce jour n'intègre aucun arrêt ferroviaire du SCOT.

Enfin, les collectivités du territoire soutiennent le développement du véhicule électrique. Ainsi, 10 bornes de recharge accélérée devraient être prochainement installées à Hazebrouck en complément de la borne rapide existante et 7 bornes sont en projet pour 2017 sur la Communauté de Communes Flandre-Lys. Des initiatives privées devraient également venir compléter l'équipement du territoire.

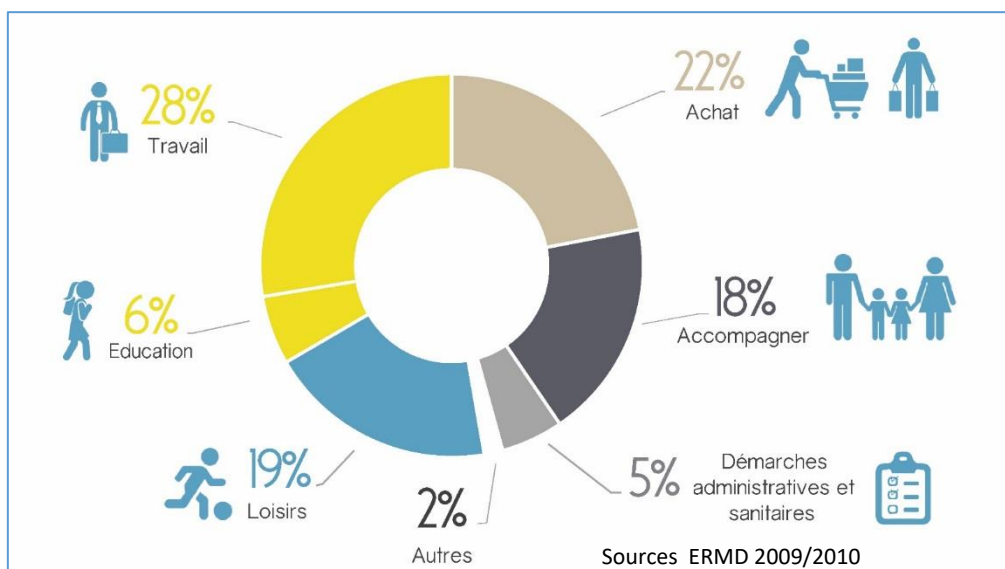


5.2 LES PRATIQUES DE DEPLACEMENT

Les motifs de déplacement

Selon les données l'Enquête Régionale Ménages / Déplacements (ERMD) le travail et le scolaire représentent 1/3 des déplacements du territoire et constituent à ce titre la première motivation devant les achats et les loisirs.

On observe également que près d'un déplacement sur cinq a pour objectif d'accompagner un proche, ce qui souligne l'enjeu social des questions de mobilité.

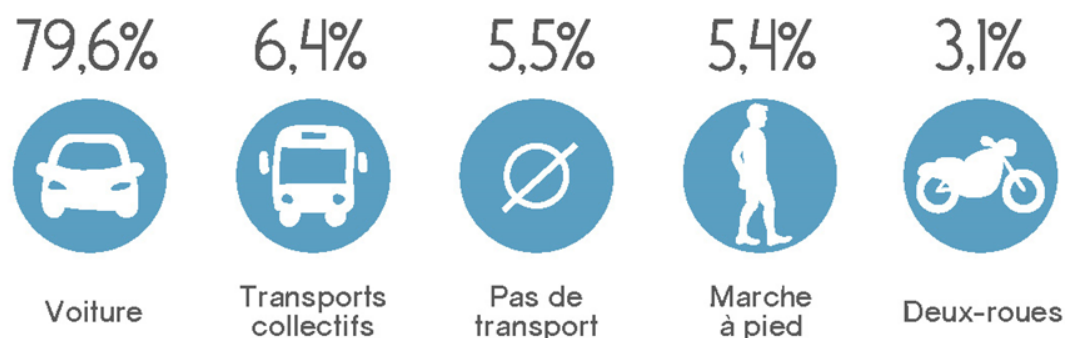


Comme évoqué précédemment, près d'un actif de la Flandre et Lys sur deux travaille en dehors du territoire, avec notamment une forte attraction de la métropole Lilloise et des pôles d'emplois limitrophes. Les déplacements internes se concentrent quant à eux vers trois pôles principaux (Hazebrouck, Bailleul et

Lestrem), ainsi que des polarités secondaires (Vallée de la Lys, Nieppe, Steenvoorde, ...). Près de 80% de ces déplacements se font en voiture contre 6% pour les transports en commun.



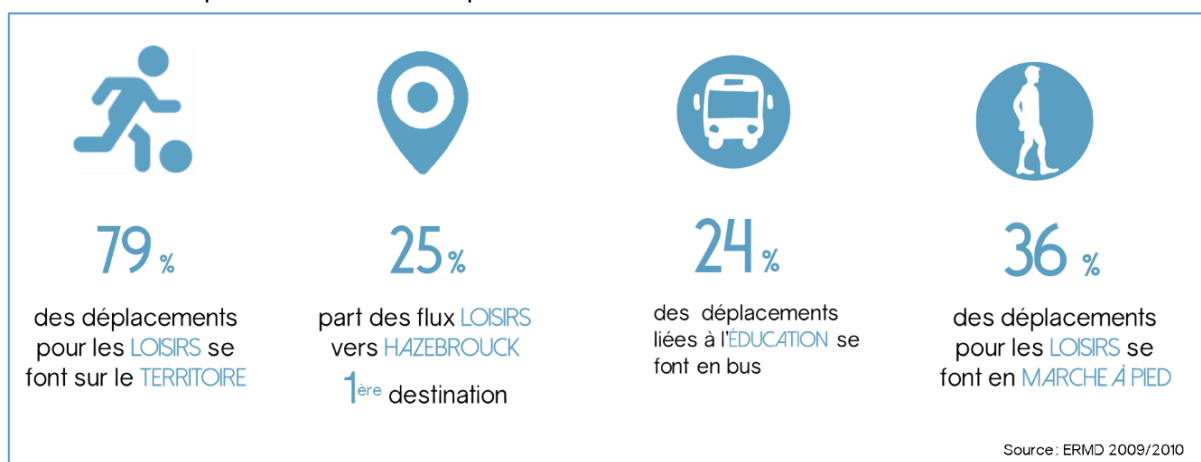
Mode de déplacement principal utilisé pour les déplacements domicile-travail

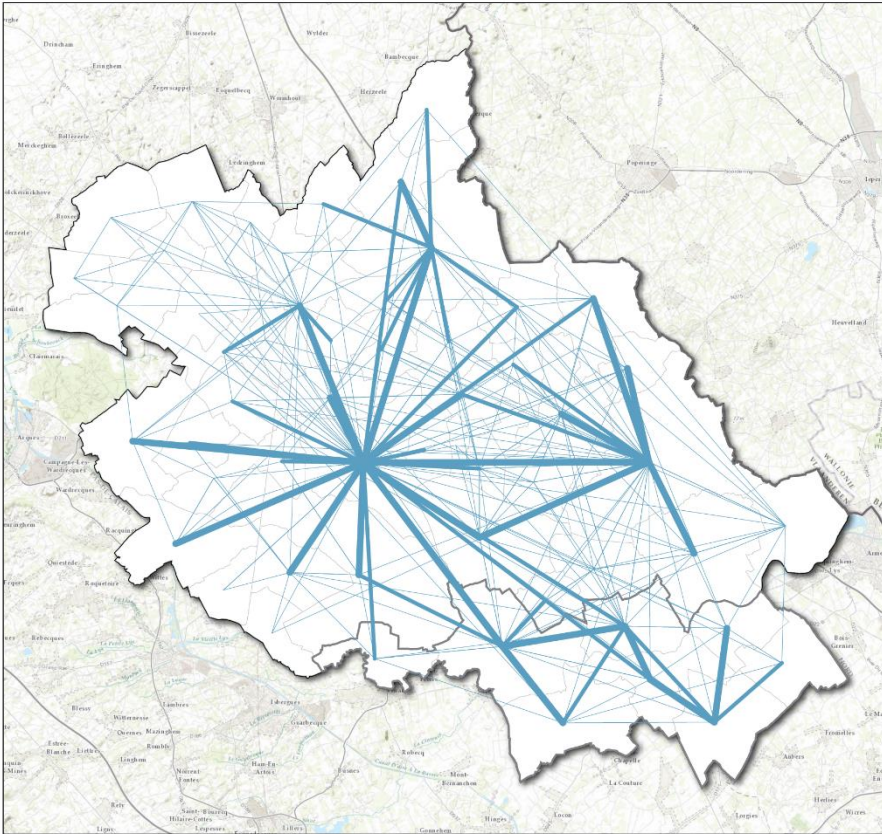


On note en revanche qu'une part importante des déplacements liés au scolaire s'effectue en Bus et se concentrent vers les principaux pôles d'enseignement d'Hazebrouck, Bailleul, Steenvoorde, Cassel et Merville-Estaires-La Gorgue.

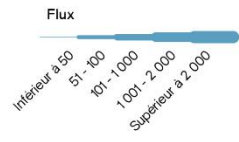
achats et les loisirs. On constate par ailleurs que ce motif se fait essentiellement au sein du territoire avec Hazebrouck comme première destination.


La marche à pied représente quant à elle près d'un tiers des déplacements effectués pour les





DÉPLACEMENTS DOMICILE-ÉTUDES INTERNES EN 2012

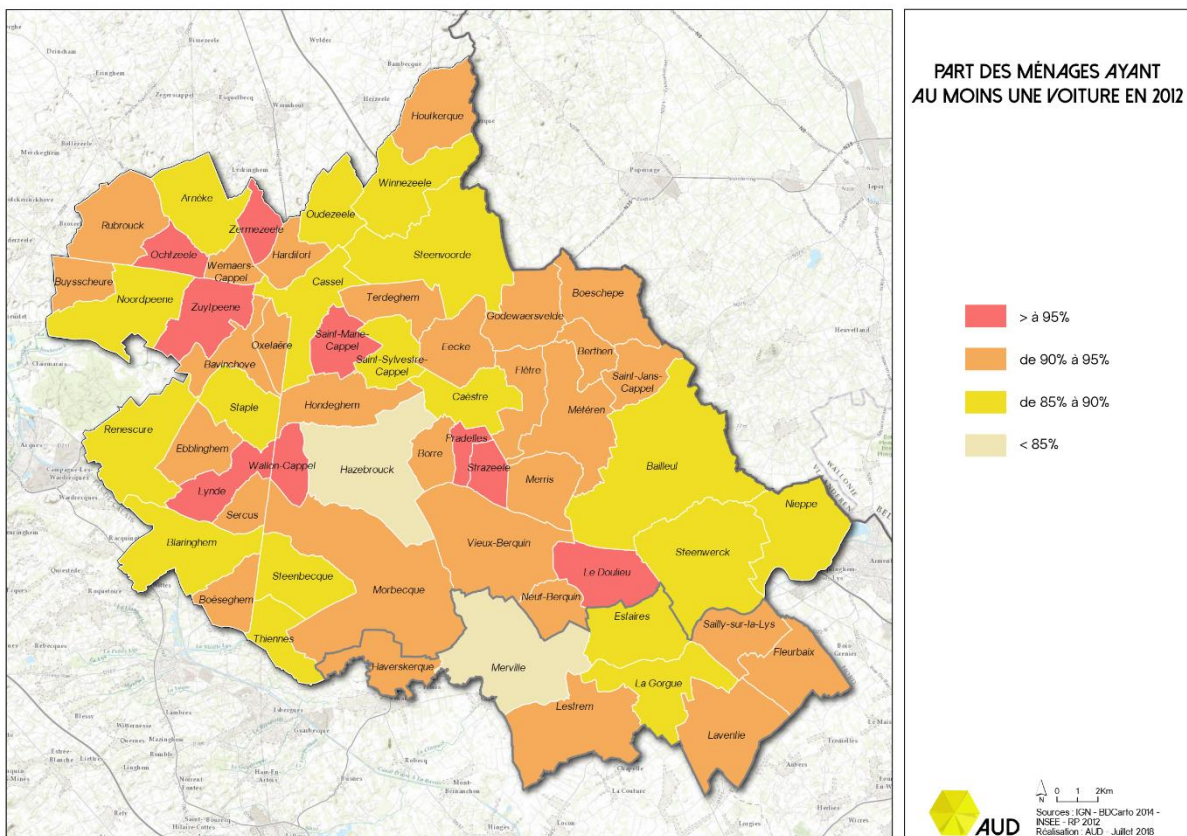
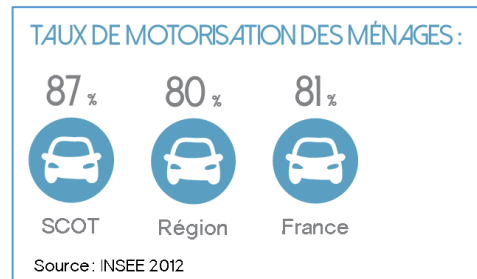
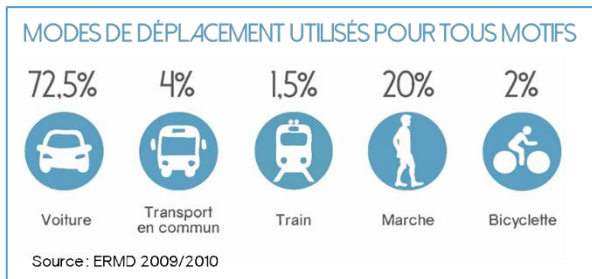


 Sources : IGN - BDCartho 2014 - INSEE - Fichiers détaillés Réalisation : A.U.D. - Juillet 2016

Une place hégémonique de la voiture individuelle

Plus de 72% de l'ensemble des déplacements effectués en Flandre et Lys se font en voiture individuelle. En outre le taux de motorisation des ménages est nettement supérieur à celui

observé aux échelles régionale et nationale. Ainsi près de 87% des ménages du SCOT possèdent au moins une voiture.



Néanmoins un certain nombre de constats posent clairement la question de la pérennité de ce modèle centré essentiellement sur l'automobile.

D'une part dans un contexte de renchérissement constant des prix de l'énergie, les dépenses de carburant pèsent de façon croissante dans les budgets des ménages. Ainsi des études menées à l'échelle de l'Aire métropolitaine de Lille, indiquent que le nombre de ménages en précarité énergétique liée à la mobilité s'accroît sur les territoires les

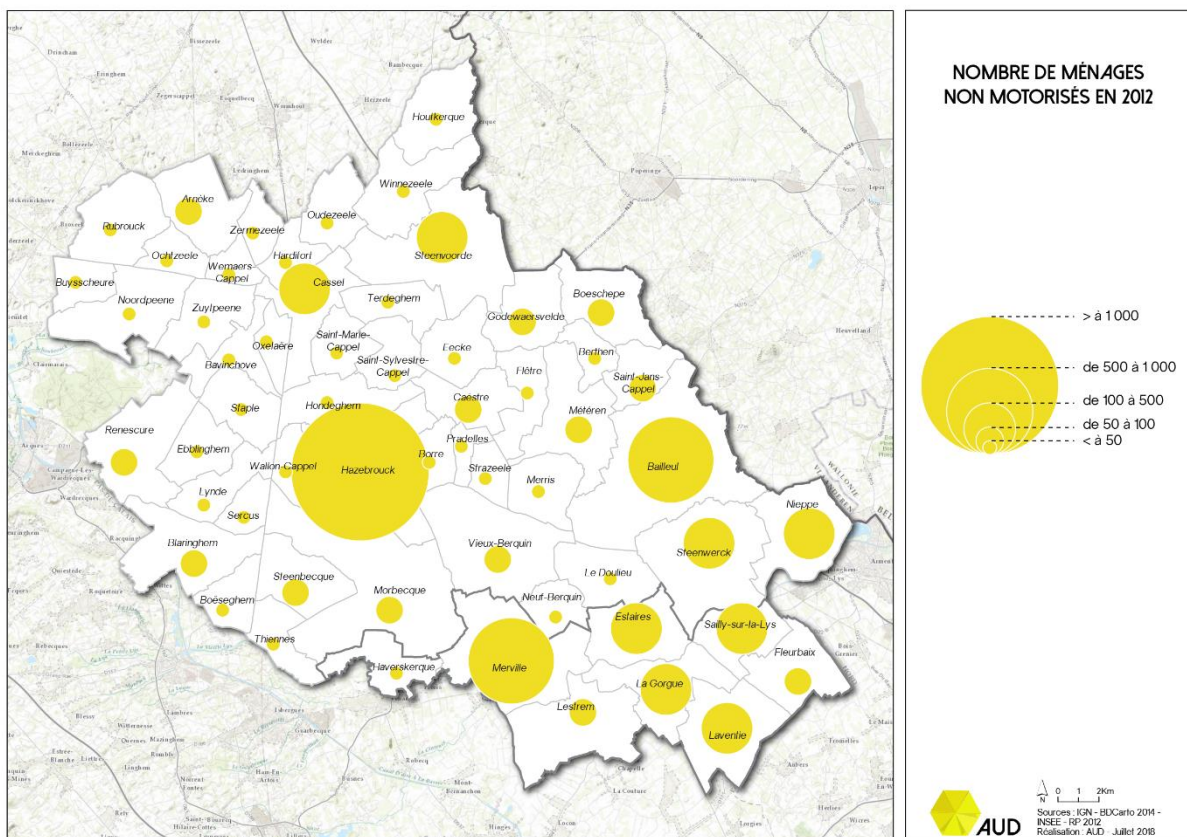


plus éloignés du centre de la métropole. Les communes du Nord-Ouest de la Flandre et Lys semblent ainsi particulièrement concernées.

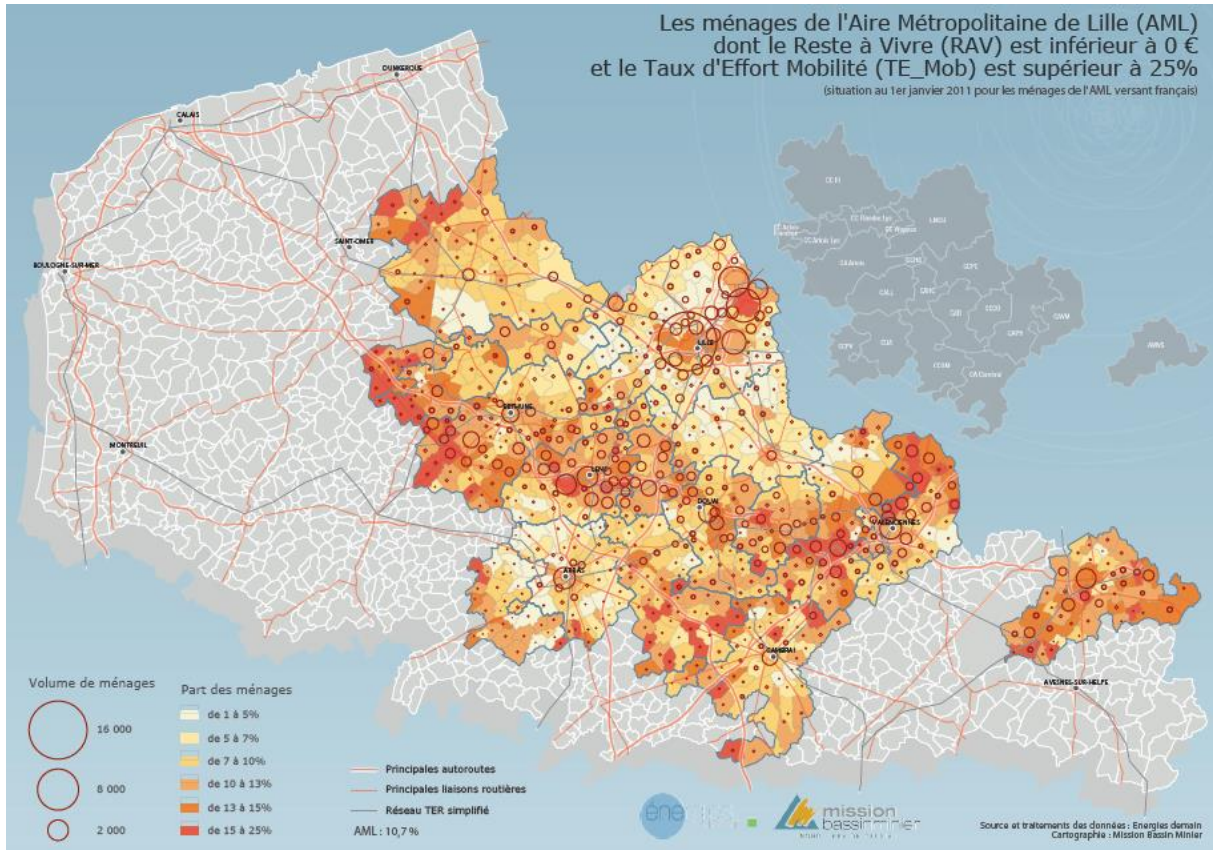
D'autre part, près de 6.800 ménages, notamment dans les communes d'Hazebrouck, Bailleul et la Vallée de la Lys ne disposent d'aucune voiture et près d'un quart de la population à moins de 20 ans. Compte tenu du poids de ces populations non motorisées, il semble que le développement des solutions de déplacement alternatives à la voiture individuelle constituera un enjeu majeur des

questions d'aménagement du territoire dans les années à venir, dans un contexte marqué notamment par un vieillissement accéléré de la population.

La recrudescence des enjeux environnementaux, particulièrement les impératifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et l'engorgement de certaines infrastructures comme l'A25 en direction de la métropole Lilloise impacteront également probablement les politiques de mobilité à mener au sein du SCOT.



Les ménages de l'Aire Métropolitaine de Lille (AML)
dont le Reste à Vivre (RAV) est inférieur à 0 €
et le Taux d'Effort Mobilité (TE_Mob) est supérieur à 25%
(situation au 1er janvier 2011 pour les ménages de l'AML versant français)



5.3 SYNTHÈSE ET ENJEUX

La Flandre et Lys jouit d'un réseau important d'infrastructures de transport, notamment routières et ferroviaires, qui lui assure des connexions rapides avec les principales métropoles et agglomérations de l'Eurorégion. La qualité de ce réseau a semble-t-il été un facteur déterminant dans le développement du territoire et son attractivité résidentielle en permettant à un nombre important d'habitants d'accéder dans de bonnes conditions aux bassins d'emplois limitrophes.

Toutefois, il convient de souligner l'absence de connexions transfrontalières en transport en commun et des disparités dans la desserte du territoire. A titre d'illustration, la communauté de communes Flandre-Lys ne dispose d'aucun arrêt ferroviaire et possède un réseau moins dense de routes départementales de première catégorie.

Ces « carences » sont notamment en partie compensées par la politique des lignes interurbaines du Conseil Départemental du Nord qui s'inscrit en complément de l'offre ferroviaire, notamment pour les liaisons avec la métropole Lilloise. Elle répond de surcroît aux enjeux d'accès de l'ensemble des publics à la mobilité en proposant des tarifs plus attractifs que la voiture ou le train.

Malgré l'existence de ces alternatives, on constate que la voiture individuelle occupe encore une place hégémonique dans les habitudes de déplacements de la Flandre et Lys. Plusieurs limites à ce modèle centré sur l'automobile semblent cependant apparaître.

- D'une part le renchérissement durable des prix de l'énergie accroît l'effort que doivent consentir les ménages pour leurs dépenses de carburant et pourrait augmenter dans les années à venir la part de la population en précarité énergétique sur les territoires les plus éloignés des grands pôles d'emplois et de services.
- D'autre part, les perspectives démographiques et notamment l'accroissement probable du 4ème âge posent clairement la question des alternatives à développer pour éviter l'isolement des personnes non motorisées, dans un territoire où d'ores et déjà plus de 6.700 ménages ne disposent d'aucune voiture.
- Enfin les préoccupations liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'engorgement des infrastructures majeures (*notamment l'A25 en direction de Lille*) imposeront certainement de réorienter les stratégies de mobilité développées ces dernières décennies sur les territoires.

Dans ce domaine, des initiatives ont d'ores et déjà été prises par les collectivités afin de soutenir le développement des déplacements cyclables ou de nouveaux usages de la voiture par la promotion du covoiturage et du véhicule électrique.

L'analyse menée montre par ailleurs que l'anticipation de l'impact pour le territoire des grands projets régionaux d'infrastructures de transport, dont le Canal Seine-Nord ou les réflexions sur le Réseau Express Grand Lille,



PARTIE 6

Numérique

6.1

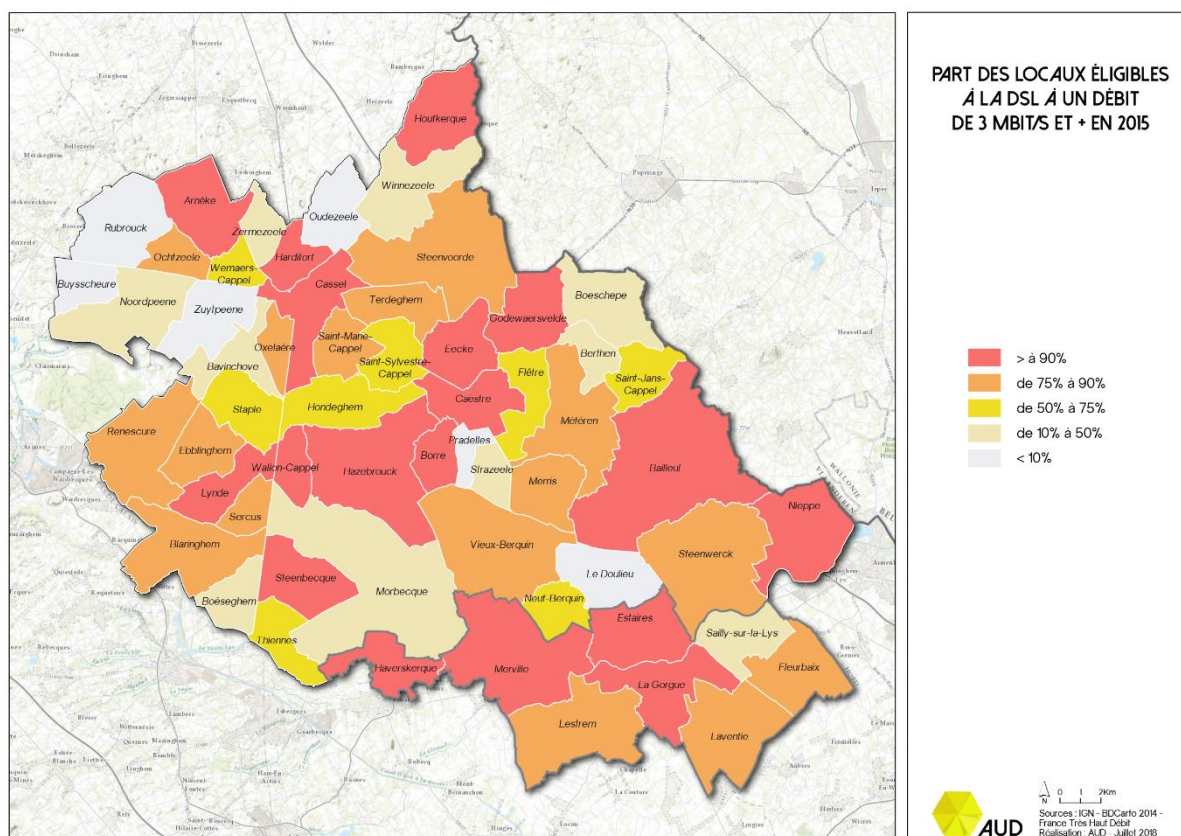
ETAT DES LIEUX ET DEPLOIEMENT PREVISIONNEL DE L'INTERNET FIXE ET MOBILE

L'internet fixe via la technologie dsl

Plusieurs technologies peuvent être déclinées en matière d'internet fixe : filaire, câble, radio et satellite. L'internet via la technologie filaire peut être desservi soit par le réseau téléphonique cuivré (DSL) soit par la fibre optique.

Aujourd'hui l'essentiel du est éligible à un débit d'au moins 3Mbit/s⁵ par la technologie DSL,

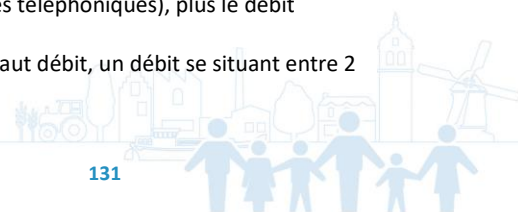
c'est-à-dire au haut débit⁶. Néanmoins six communes, présentent encore une couverture très restreinte avec moins de 10% des locaux éligibles à 3Mbit/s via cette technologie. En conséquence des politiques publiques ont été menées afin de permettre aux secteurs exclus du haut débit via les technologies DSL d'être desservis par la technologie Radio.



⁵ Les débits présentés sont théoriques et uniquement descendant (réception des données venant du réseau vers l'abonné). En effet, plus l'abonné est éloigné du nœud de raccordement abonné (armoire regroupant

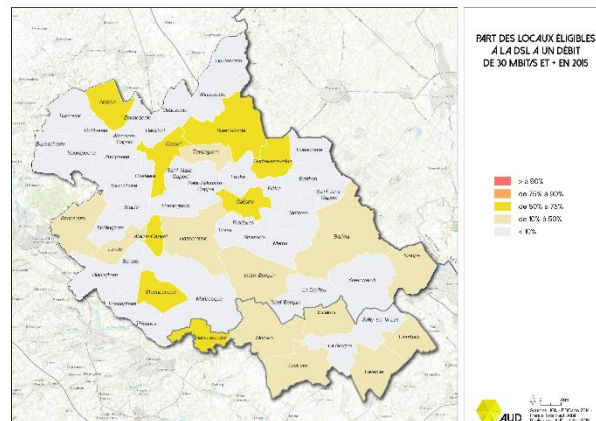
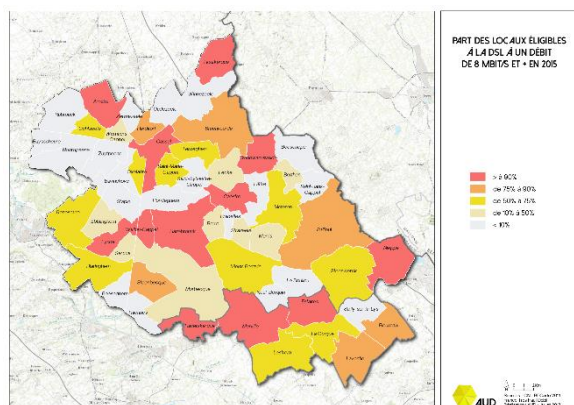
l'ensemble des lignes téléphoniques), plus le débit diminue.

⁶ Est considéré en haut débit, un débit se situant entre 2 et 30Mbit/s



Par ailleurs plus d'une vingtaine de communes situées essentiellement sur la frange Nord-Ouest du SCOT sont inéligibles à un débit de 8 Mbit/s par la technologie DSL et n'ont donc pas accès aux formules de triple play (*abonnement*

unique pour l'internet, la télévision et le téléphone) nécessitant en moyenne 5 à 8 Mbit/s. Cette technologie ne rend également qu'une faible partie de la Flandre et Lys éligible au Très Haut Débit (+ de 30 Mbit/s).



Les perspectives de montées en débit

Le SCOT de la Flandre et Lys, n'a pas été intégré dans les déclarations d'intention du développement du très haut débit par les opérateurs privés qui se sont concentrés sur les territoires les plus denses de la Région.

Afin de lutter contre la fracture numérique, la Région Nord-Pas-de-Calais, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et les Intercommunalités se sont donc collectivement engagés à soutenir par l'initiative publique le déploiement du Très Haut Débit sur le reste du territoire. Un syndicat Mixte⁷ a ainsi été créé afin de développer les infrastructures permettant le haut et très haut débit sur l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais. Ce déploiement se déclinera en

deux phases. La première, 2016-2020, a pour objectif de permettre à l'ensemble du territoire de disposer du haut débit nécessaire pour accéder au triple play. Cet ambition se traduira par deux actions :

- Le déploiement de la fibre optique sur une première partie du territoire
- La montée en débit rapide (2016-2017) par des solutions filaires ou satellitaires sur les secteurs non desservis par la fibre avant 2020, afin qu'ils puissent disposer d'un débit suffisant pour accéder au triple play.

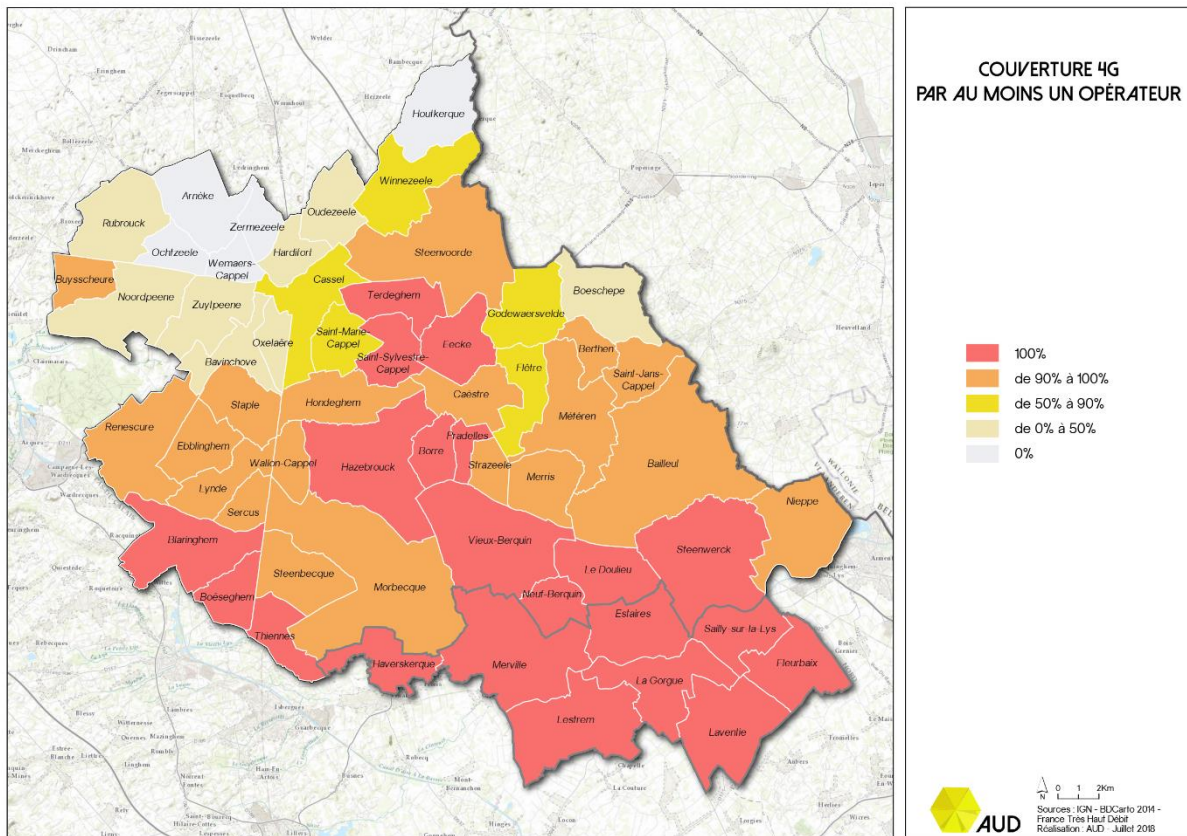
La deuxième phase du déploiement, 2020 à 2025, desservira l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais en fibre optique.

L'internet mobile : couverture 4G

⁷ Syndicat Mixte Fibre Numérique 59-62

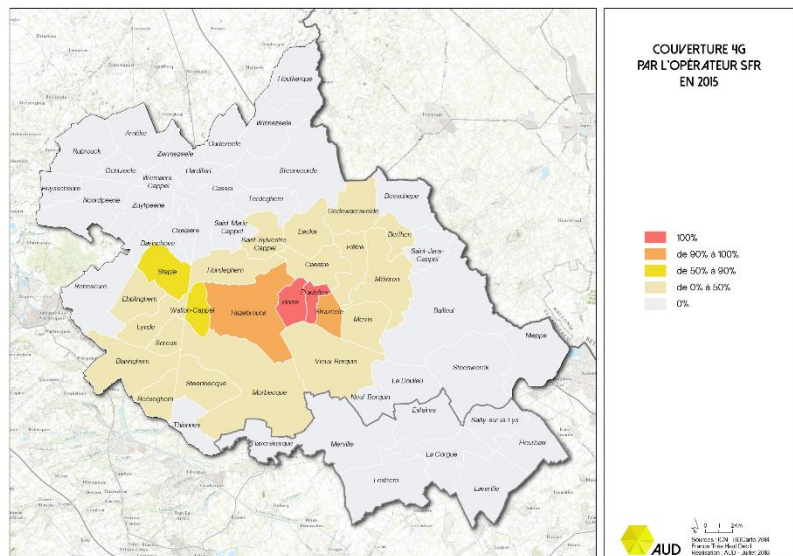
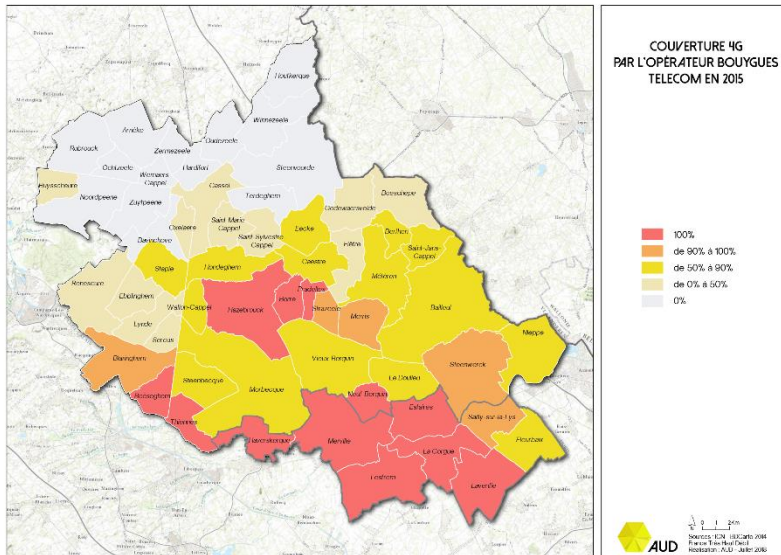
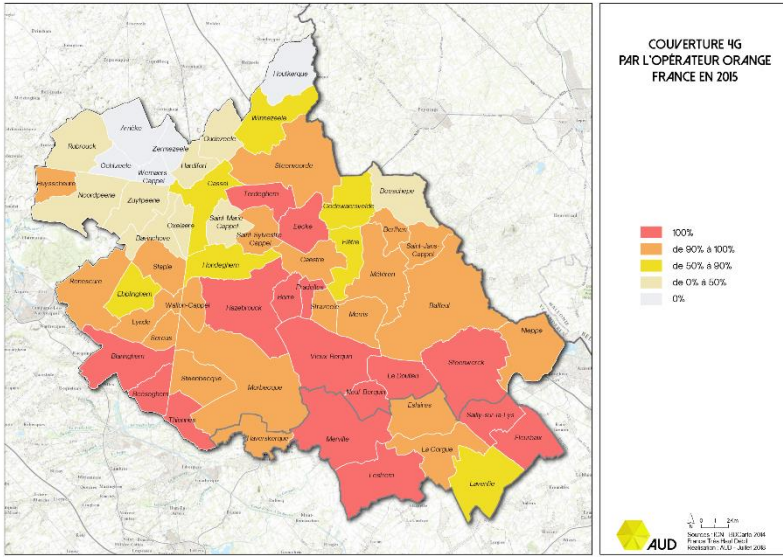
Selon les données fournies par l'ARCEP, mi 2015, pratiquement l'ensemble de la population de la Flandre et Lys est couverte en 3G (internet mobile) par au moins un opérateur. La 4G, qui équivaut au très haut débit mobile, couvre également la majorité de

la population et se déploie plus rapidement que l'internet fixe. Néanmoins cinq communes du nord du Pays ne seraient pas encore couvertes⁸. De même il est à noter que la couverture de la population diffère selon l'opérateur.



⁸ Les données présentées datent de mi 2015. L'internet mobile se déploie plus facilement que l'internet fixe, et les opérateurs le développent rapidement sur le territoire national. La carte présentée représente donc la

couverture à un instant précis et est susceptible d'avoir déjà évoluée.



6.2 LES EQUIPEMENTS, SERVICES ET USAGES

Le développement des technologies numériques et l'essor rapide de l'équipement des personnes en ordinateurs et téléphones portables⁹, ont profondément modifié les habitudes de vie, les modèles économiques et par conséquent les enjeux d'aménagement du territoire. L'essor du E-commerce qui modifie de manière substantielle les habitudes des consommateurs et donc leur pratique du territoire en est probablement l'un des exemples les plus révélateurs.

La révolution numérique contribue également au renforcement de l'économie participative et de l'économie des réseaux. Elle a induit la création de nouveaux espaces de développement économique « les tiers lieux » avec un essor important des Fablabs et espaces de coworking.

- **Fablab** : lieu ouvert au public (*particulier, professionnel, etc.*) où sont mis à disposition des outils / machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Ces espaces permettent de développer une intelligence collective au service d'un projet qui a pu être pensé individuellement.
- **Espace de coworking** : espace de travail partagé où se forme un réseau de travailleurs encourageant l'échange et

l'ouverture. C'est notamment ce qui le diffère d'un centre de télétravail où des salariés décentralisent leur poste de

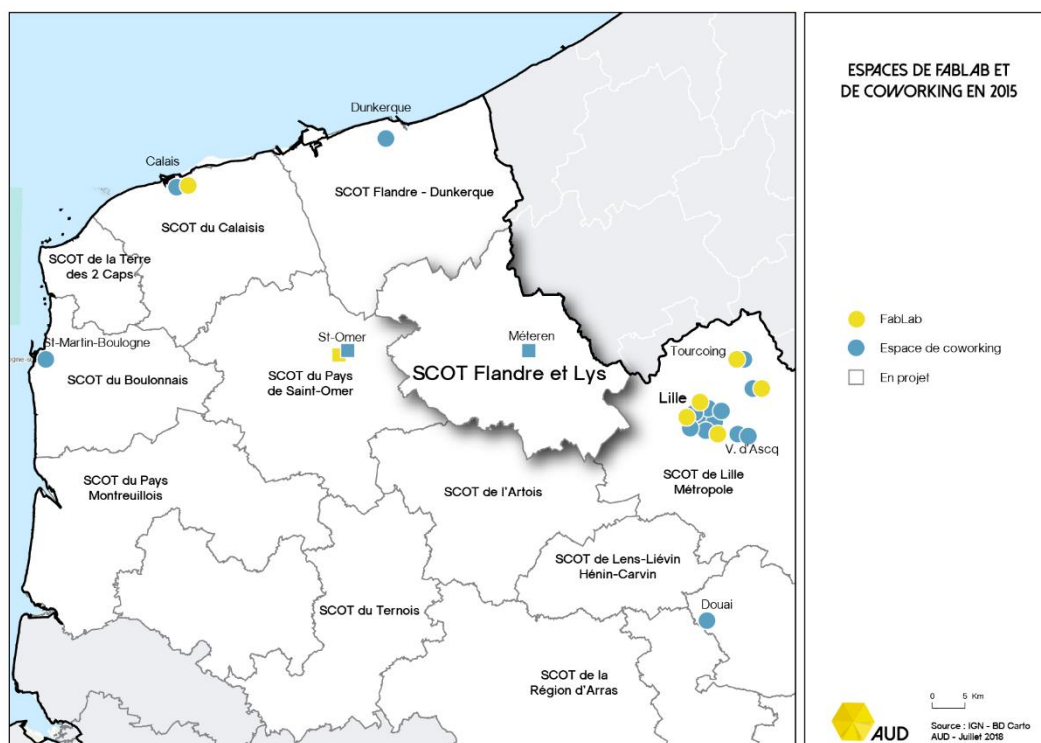
travail et ne recherchent pas d'interactions avec les autres télétravailleurs.

Ces nouveaux équipements ont jusqu'à présent principalement émergés sur les moyennes et grandes villes et les nœuds de communication. Ainsi, en région la Métropole Lilloise concentre la plupart des Fablabs et Coworking. La Flandre et Lys s'est cependant saisie du sujet, puisqu'un premier espace de coworking va être réalisé à Meteren.

Au-delà du champ de l'économie, le numérique intervient de manière croissante dans la vie quotidienne des habitants, et l'appropriation de ces questions par l'ensemble de la population constitue un enjeu social évident.

Depuis de nombreuses années les cyber-centres et les classes numériques ont notamment répondu aux objectifs de formation aux nouveaux outils, et bien qu'une part importante des habitants soit dotée d'équipements électroniques, l'accroissement des services en lignes (recherche d'emploi, CAF, ...) et des nouveaux usages nécessite probablement la poursuite des démarches d'acculturation d'une partie de la population.

⁹ selon le CREDOC⁹ une personne sur deux est équipée d'un Smartphone



Un enjeu majeur de l'aménagement des territoires

De nombreux enjeux territoriaux tels que le développement du commerce, la santé, le tourisme ou la mobilité, sont aujourd'hui pleinement liés aux questions du développement numérique.

L'émergence des Drives et du commerce en ligne, la télémédecine, ou la dématérialisation grandissante des actes administratifs, ont en effet des impacts directs sur les besoins de fonciers à vocation économique, les pratiques de mobilité et l'accès aux services d'une partie de la population.

A ce titre, les collectivités de la Flandre et Lys se sont d'ores et déjà inscrites dans des stratégies de développement numérique. Des réflexions ont ainsi été portées à l'échelle du Pays sur les usages et services dans le cadre du dispositif ARCTIC et 6 communes du territoire ont été labellisées « Ville Internet » qui permet de mettre en avant la mise en œuvre d'actions numériques d'intérêt général. Les actions référencées entrent dans différents champs

tels que la e-administration, l'économie, le service au public, la culture, l'éducation, etc.

A titre d'exemple la commune de Merville, labellisée « 4@ » en 2016 a enregistré comme dernières initiatives :

- Un portail économique (*réflexions en cours pour une évolution vers les réseaux sociaux*) ;
- La dématérialisation des réservations de salles ;
- Le guide des services de proximité ;
- Etc.

D'autres initiatives ont également été référencées sur la commune de Bailleul, labellisée « 3@ » en 2014 :

- L'installation de tableaux numériques interactifs dans les écoles ;
- La numérisation des œuvres au musée Benoît-de-Puydt ;
- L'organisation d'une conférence sur les réseaux sociaux ;
- Etc

6.3 SYNTHÈSE ET ENJEUX

La plupart du territoire de la Flandre et Lys est actuellement éligible au haut débit grâce à la technologie DSL, exception faite de la frange nord – nord-ouest. En conséquence des initiatives ont été menées pour résorber ces zones d'ombre par la technologie Radio.

Par ailleurs dans le cadre des actions menées sous l'égide du Syndicat Mixte Fibre 59-62, qui doit déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire au plus tard en 2025, une amélioration rapide des niveaux de débit devrait être observée dans les années à venir.

Le déploiement de la fibre, qui nécessitera des travaux de génie civil pourra par ailleurs, être facilité par la mise en œuvre dans le cadre des grands chantiers menés par les collectivités de mesures d'anticipation (*pose de fourreaux, ...*)

Parallèlement à la création de ces infrastructures et à la montée en débit, des

réflexions devront être poursuivies sur le développement des nouveaux usages et services qui peuvent profondément réenvisager la manière d'appréhender l'aménagement du territoire.

Ainsi, les technologies numériques sont identifiées par certains comme une formidable opportunité de compensation de l'absence de services physiques en milieu rural, alors que d'autres craignent que ces alternatives amenuisent les liens sociaux au sein de ces territoires.

Quoiqu'il en soit l'un des enjeux de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sera probablement d'anticiper ces évolutions et de définir la manière dont le territoire souhaite s'en saisir au profit de son projet de développement durable.

